

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2008

PRÉSIDENTE DE M. MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 h 05)

2. Dépôt de documents: voir procès-verbal

3. Débats sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit (annonce des propositions de résolution déposées): voir procès-verbal

4. Paquet social (Première partie) (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission concernant le Paquet social (Première partie).

Vladimír Špidla, *membre de la Commission.* – – (CS) Monsieur le Président, chers collègues, il y a deux mois, la Commission a adopté un nouvel agenda social. Il a été conçu pour aider l'Union à résoudre les problèmes sociaux auxquels l'Europe sera confrontée au XXI^e siècle. Il contient un ensemble de mesures ambitieuses et cohérentes dans le domaine de la politique sociale, afin de permettre aux Européens de comprendre les opportunités qui s'offrent à eux.

Comme nous l'avons déjà dit, le nouvel agenda social a été discuté par les ministres du travail et des affaires sociales lors d'une réunion informelle du Conseil social organisée début juillet à Chantilly.

C'est avec plaisir que j'ai reçu l'annonce de l'accueil très favorable réservé par les États membres au nouvel agenda social, et j'attends avec impatience les conclusions que le Conseil devrait recevoir d'ici la fin de l'année. J'ai déjà eu l'opportunité de présenter ce paquet à la Conférence des présidents et la commission de l'emploi et des affaires sociales. Le moment est venu de lancer un débat approfondi ici même, au Parlement. Je suis convaincu que les échanges de vues d'aujourd'hui nous aideront à parvenir à un consensus sur la question de savoir quel type d'Europe sociale nous souhaitons construire pour les citoyens européens.

Permettez-moi de vous rappeler les développements survenus jusqu'à présent. Ce paquet complexe est le résultat de deux années d'efforts communs. La Commission a travaillé avec toutes les parties concernées, y compris des représentants des travailleurs et des employeurs, de la société civile, des États membres et des autorités locales et régionales. Le paquet forme un tout cohérent qui met en avant les liens avec d'autres domaines, comme l'éducation, la santé, l'environnement, la société de l'information et l'économie. Il montre clairement que les objectifs économiques et sociaux ne sont que les deux faces d'une même médaille, et qu'ils doivent être poursuivis en étroite collaboration pour le bien de la population. Il s'agit d'un paquet ambitieux qui s'efforce d'apporter des réponses pratiques aux préoccupations des citoyens et d'améliorer leurs conditions de vie. Il s'agit également d'un paquet extrêmement complet, le plus important jamais adopté d'une seule pièce par la Commission, avec 18 initiatives présentées en même temps que le rapport. Plus de 20 autres initiatives concernant un large éventail de sujets sont également en cours de discussion.

Aujourd'hui, nous envisageons deux mesures: Une proposition de directive visant à lutter contre la discrimination et une directive modifiée sur la création des Comités d'entreprise européens. Mais avant tout, j'aimerais dire quelques mots sur les principes fondamentaux de ce paquet.

Le nouvel agenda social se fonde sur trois grands principes: opportunités, accès et solidarité. En tant qu'Européen, nous reconnaissons la valeur de chaque individu et nous tenons à ce que chacun jouisse des mêmes opportunités de réaliser son potentiel. Cela implique d'éliminer les obstacles à surmonter et de créer des conditions permettant à chacun de saisir les opportunités qui s'offrent à lui tout en respectant la diversité européenne et en évitant les discordes.

La foi des Européens en l'égalité entraîne une conviction partagée du bien-fondé de la solidarité sociale: solidarité entre les générations, entre les régions, entre les plus privilégiés et les plus défavorisés, entre les États membres les plus riches et les moins riches, mais aussi vis-à-vis de nos voisins et amis dans d'autres parties du monde, puisque la solidarité fait partie intégrante du fonctionnement de la Communauté européenne et de nos relations avec les autres pays du monde entier.

Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, la portée de la protection juridique contre la discrimination varie actuellement dans l'Union européenne en fonction des motifs de cette discrimination. Pourtant, la discrimination ne se limite pas à un domaine. C'est pourquoi, dans le cadre de ce paquet, nous avons proposé une directive horizontale qui interdit toute discrimination fondée sur l'âge, l'orientation sexuelle, les croyances religieuses et le handicap en dehors du domaine de l'emploi. Une directive horizontale fournira aux États membres, aux entités économiques et aux citoyens un maximum de clarté et de sécurité juridique.

Ce projet répond aux demandes répétées du Parlement et respecte l'engagement politique pris par la Commission au début de son mandat. Il s'agit d'un instrument souple fondé sur des principes déjà adoptés par les États membres et intégrés à la législation existante.

Je tiens à souligner que le fait de lutter de la même façon contre tous les motifs de discrimination n'implique pas obligatoirement d'appliquer dans tous les domaines des règles uniformes. Dans le domaine de la banque et des assurances par exemple, il sera possible d'appliquer des critères différents sur la base de l'âge ou du handicap. Toutefois, ces différences devront se baser sur des motifs convaincants et des données statistiques fiables. Les personnes âgées continueront à bénéficier de tarifs préférentiels dans les transports publics et les événements culturels, et il restera possible de limiter l'accès à certains produits afin de protéger la santé des personnes, en interdisant par exemple la vente d'alcool aux personnes trop jeunes.

La directive couvre la fourniture de tous les types de biens et de services et s'applique aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers, mais uniquement dans la mesure où la fourniture commerciale de biens et de services est concernée.

La directive fera également preuve de modération en ce qui concerne les contraintes qu'elle impose, conformément au principe de proportionnalité consacré par les directives actuelles de lutte contre les discriminations et par la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées, adoptée par les États membres et par la Communauté européenne.

Le projet de directive interdit la discrimination, mais respecte également les autres droits fondamentaux et les libertés fondamentales, comme la protection de la vie privée et familiale et des actions dans ce contexte ou encore la liberté de religion et d'association.

Un autre problème sur lequel je souhaite attirer l'attention est celui de la discrimination contre les Roms, que la Commission a condamnée à plusieurs reprises comme étant incompatible avec les principes fondateurs de l'Union européenne. Le paquet contient une déclaration qui réaffirme notre engagement à assurer l'égalité des chances et à lutter contre les discriminations, ainsi qu'un document de travail des services de la Commission sur les instruments et politiques communautaires en matière d'inclusion des Roms.

Il s'agit d'une réponse à la requête du Conseil européen, en décembre 2007, demandant à la Commission de réexaminer les instruments et les politiques existants et de soumettre au Conseil un rapport sur les progrès accomplis.

Selon ce document de travail des services de la Commission, les instruments législatifs, financiers et de coordination nécessaires sont en place et sont utilisés, mais pas encore dans une mesure suffisante. Le nouvel agenda social comprend plusieurs initiatives visant à améliorer la capacité de l'Union à réagir plus efficacement aux changements. Nous sommes convaincus que le dialogue social européen et les comités d'entreprise européens ont un rôle particulier à jouer dans ce contexte. Voici déjà longtemps que la directive relative aux comités d'entreprise européens a besoin d'une mise à jour.

À l'heure actuelle, l'Union compte 820 comités d'entreprise européens représentant 15 millions de travailleurs. Toutefois, des affaires récentes ont montré que ces comités ne font pas toujours leur travail et que les travailleurs ne sont pas toujours informés ni consultés adéquatement en ce qui concerne les restructurations d'entreprises. Cette initiative a donc pour but de renforcer le rôle du dialogue social au sein des entreprises au niveau supranational.

Ce projet équilibré devrait permettre aux représentants des employés d'être informés et consultés de façon adéquate avant toute décision les concernant, tout en donnant aux entreprises la possibilité de s'adapter à la mondialisation.

La Commission souhaiterait bien entendu privilégier une solution ayant fait l'objet de discussions préalables entre les représentants des travailleurs et des employeurs, mais le fait que nous ne soyons pas parvenus à les convaincre de se réunir pour des discussions en juin dernier a contraint la Commission à soumettre un projet de sa propre initiative.

Nous saluons toutefois la lettre commune que les représentants des travailleurs et des employeurs ont envoyée au mois d'août au Conseil et au Parlement. Nous apprécions les efforts des deux camps pour parvenir à un accord sur ce sujet complexe, et je me réjouis qu'ils aient accepté de fonder la suite de leur travail sur le projet de la Commission. J'espère sincèrement que le Parlement, lors de la première lecture, tiendra compte des propositions pratiques faites par les représentants des travailleurs et des employeurs. Je pense que nous arriverons rapidement à une solution. La commission fera tout son possible pour faciliter un résultat positif.

Je me dois maintenant de dire quelques mots sur les effets de la mondialisation. Les restructurations d'entreprises sont parfois inévitables, mais elles peuvent avoir des conséquences douloureuses sur les employés et leurs familles. Le Fonds européen d'adaptation à la mondialisation a été mis en place pour apporter un soutien dans de telles situations. Ce Fonds a déjà aidé 7 250 employés à trouver un nouvel emploi. Nous pouvons nous en réjouir, mais nous devons veiller à ce que le Fonds soit disponible pour tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

Le rapport contenu dans le paquet social indique que, sur les 500 millions d'euros disponibles annuellement, 4 % seulement ont été utilisés en 2007. Nous devons donc réfléchir à la façon d'améliorer les résultats des activités du Fonds.

En ce qui concerne la mobilité des travailleurs, je tiens à souligner que la directive de 1996 concernant le détachement de travailleurs favorise la libre circulation des services tout en protégeant les travailleurs contre les abus et en garantissant le respect de leurs droits fondamentaux dans les États membres vers lesquels ils sont détachés. Certains arrêts rendus récemment par la Cour de justice dans ce domaine ont suscité toute une série de questions. Les réactions à ces arrêts sont tout à fait légitimes, et nous devons y trouver ensemble une réponse appropriée. J'organise un forum pour discuter de ce sujet le 9 octobre. Ce problème complexe y sera débattu par des représentants du pouvoir politique, des travailleurs, des employeurs et des institutions européennes et par des experts dans le domaine du droit et de l'économie.

La Commission continuera bien entendu à écouter tous les commentaires, mais nous ne voyons pas à l'heure actuelle de nécessité de modifier la directive. Dans tous les cas cependant, nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de conflit entre les libertés fondamentales consacrées par le traité et les droits fondamentaux des citoyens.

Mesdames et Messieurs, ce nouvel agenda social réaffirme l'engagement de l'Union européenne à promouvoir réellement une dimension sociale forte pour l'Europe, une Europe sociale qui répondra aux attentes de nos concitoyens. Bien entendu, cet objectif est irréalisable sans tenir compte de la dimension de la formation et de l'éducation, tout aussi importante. Dans cette perspective, je souhaite mentionner les trois documents suivants:

1. la recommandation du Conseil relative à la mobilité des jeunes volontaires en Europe;
2. la communication intitulée «Améliorer les compétences pour le XXIe siècle: un programme de coopération européenne en matière scolaire»;
3. le Livre Vert «Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens».

Nous souhaitons tous renforcer et approfondir la dimension sociale de l'Europe. Les 18 mesures proposées dans ce paquet représentent nos premiers pas dans cette direction. Je sais que je peux compter sur vous, dont la tâche est de représenter la voix des citoyens, pour examiner ces propositions et ces documents politiques soigneusement et en profondeur. Ils sont d'une importance capitale pour leur avenir.

Xavier Bertrand, *President-in-Office of the Council*. – (FR) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs les députés, parlons d'Europe sociale. Parlons d'Europe sociale et je suis heureux d'en parler aujourd'hui devant le Parlement européen, au Parlement européen, acteur-clé du jeu institutionnel, partenaire essentiel avec lequel la présidence française veut travailler le plus étroitement possible.

Je l'ai dit et je tiens à le répéter devant vous, 2008 doit être l'année de la relance de l'Europe sociale. Une relance attendue, à mon sens, par tous les acteurs européens. Le Sommet de Luxembourg en juin, la réunion de Chantilly en juillet, auront été des étapes de ce redémarrage. Nous avons voulu en effet que la présidence française aborde d'emblée la question de la rénovation de l'Agenda social européen, dont vient de parler le commissaire Špidla. C'est une question-clé qui suppose que nous soyons capables de définir ensemble une ambition sociale pour l'Europe et de traduire cette ambition dans des initiatives concrètes. Les échanges de Chantilly, auxquels a participé le Parlement, en la personne du président de la commission, M. Andersson, nous ont permis de réaffirmer un certain nombre de valeurs communes qui nous rassemblent et qui définissent justement l'ambition des Européens en matière sociale. Ces valeurs sont le dialogue social, la solidarité entre les générations, la lutte contre la pauvreté et les discriminations, l'égalité entre les hommes et les femmes, la protection sociale, la mobilité professionnelle, l'importance des services d'intérêt général pour assurer la cohésion sociale ou encore la responsabilité sociale des entreprises. Vu de Pékin, de Washington, du Cap, de New Delhi ou même de Brisbane, ces valeurs font l'originalité du modèle social européen.

Les échanges de Chantilly ont été l'occasion de redire qu'elles ont toutes leur place au sein de la stratégie européenne de développement, au sein de la stratégie de Lisbonne. Autrement dit, ce qui a été rappelé à Chantilly, c'est que ce modèle social, ces valeurs communes, sont un atout pour les Européens dans la mondialisation.

Pourquoi? Parce que l'économie de la connaissance et de l'innovation ne peut se construire que si l'accent est mis sur le développement du capital humain et de la formation tout au long de la vie. Parce que toute l'économie est perdante quand des catégories entières de la population demeurent durablement éloignées de l'emploi, ne participent pas à la production de richesses, demeurent privées de l'accès au marché des biens et des services. Parce que les travailleurs aussi sont plus productifs lorsqu'ils bénéficient de bonnes conditions de travail et d'une protection sociale qui leur offre une assurance contre les aléas de la vie.

Le progrès économique n'implique pas de renoncer au progrès social, bien au contraire. Pour moi – et je ne suis pas le seul – les deux sont indissociables. Sans progrès social, les ressorts du progrès économique s'épuisent tôt ou tard. L'Europe doit donc avancer sur ses deux jambes: progrès économique, oui; progrès social, oui.

Cette conviction que nous avons collectivement rappelée ne nous a pas empêchés de faire un autre constat: le modèle social européen doit s'adapter, pour tenir compte de la mondialisation, du changement climatique, du changement démographique et de la diversité croissante des sociétés européennes. Il faut donc adapter nos marchés du travail en y introduisant de la flexicurité, c'est-à-dire de nouvelles sécurités et de nouvelles flexibilités, en même temps, pour les salariés comme pour les employeurs.

Et d'ailleurs les choses bougent. Le mot faisait peur, le mot inquiétait. Alors qu'aujourd'hui la flexicurité, c'est le nom d'une mission européenne, qui rassemble l'ensemble des acteurs européens, y compris les partenaires sociaux. C'est un mot qui est rentré dans le vocabulaire communautaire, plutôt quotidien d'ailleurs, ce qui prouve bien que les choses changent, que les mentalités changent.

Un autre défi pour faire progresser notre modèle social consiste à garantir la cohésion sociale, en luttant contre les formes nouvelles de la pauvreté, notamment celles qui touchent les enfants. Il est temps de préparer ensemble, davantage encore, nos sociétés à ce changement démographique, en renforçant la solidarité entre les générations et donc en assurant l'accès à des services sociaux d'intérêt général de qualité.

Ce travail d'adaptation est engagé depuis plusieurs années. Grâce à l'action de la Commission, du Conseil des ministres, du Parlement européen et des partenaires sociaux, nous faisons avancer des initiatives concrètes pour répondre aux préoccupations des citoyens européens. Comment assurer à la fois la libre circulation des travailleurs en Europe et le maintien des droits de ceux qui sont mobiles sur le marché? Comment améliorer la gestion des restructurations en y impliquant les travailleurs à l'échelle européenne? Comment assurer l'accès à l'emploi et à l'insertion par l'emploi et comment mieux lutter contre les discriminations?

Ce travail va se poursuivre pendant la présidence française. D'autant plus que les échéances électorales à venir font du second semestre de l'année 2008 – je le dis très franchement – la dernière fenêtre de tir pour obtenir des résultats pendant cette législature sur un certain nombre de dossiers. Nous sommes, les uns et les autres, face à nos responsabilités devant nos concitoyens européens.

Les Européens attendent ces résultats. Les réactions aux récents arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes en sont la preuve. Sur ce dossier, le Parlement européen peut nous aider, comme sur beaucoup d'autres sur lesquels je voudrais vous dire un mot.

D'abord la révision de la directive sur les comités d'entreprise européens, dont Vladimír Špidla vient de parler à l'instant. Il s'agit d'un projet très important, qui va permettre de renforcer le dialogue social en Europe. L'actuelle directive s'applique à plus de 14 millions de travailleurs, concentrés dans 820 entreprises. Avec la révision, le nombre des travailleurs concernés est encore amené à s'étendre.

À Chantilly, nous avons pu réunir les représentants de la Confédération européenne des syndicats et les représentants de *Business Europe*, pour recueillir leurs points de vue sur la proposition de révision présentée par la Commission. Ils ont indiqué qu'ils acceptaient cette proposition comme base de travail et que des discussions pouvaient s'engager pour surmonter les divergences. Ils sont aujourd'hui en train de parachever un certain nombre de propositions communes dont ils pourront indiquer le contenu.

Si tel est le cas, si les partenaires sociaux présentent des propositions communes sur la révision de la directive, notre travail, le travail du Parlement, du Conseil, pourra être facilité. Pourquoi, alors, ne pas pouvoir trouver un accord en première lecture le plus rapidement possible? Et si possible, donc, avant la fin de l'année?

Deuxième chantier: je veux bien sûr parler de la proposition de directive relative à la lutte contre les discriminations hors du champ de l'emploi, également présentée par la Commission le 2 juillet. Il en a été très largement question à Chantilly et la présidence a ouvert dès le mois de juillet des négociations sur ce texte. Dans ce dossier, le Parlement sera consulté mais je veux souligner que la proposition de la Commission, qui couvre quatre motifs de discrimination, a tenu compte de la résolution adoptée par le Parlement sur le rapport de Mme Elizabeth Lynne au printemps dernier.

Troisième dossier dont nous avons aussi beaucoup parlé: les services sociaux d'intérêt général. Tous les États membres en parlent. Tous parlent de la même chose, même si, je suis d'accord, tous ne disent pas exactement la même chose. Mais avec l'adoption du protocole additionnel au traité de Lisbonne, avec l'évaluation du paquet Altmark, nous avons l'occasion de rappeler la contribution de ces services à la cohésion sociale en Europe, ainsi que la nécessité de garantir leur qualité et l'importance de sécuriser leur cadre juridique. Nous souhaitons travailler à l'élaboration d'une feuille de route avec la Commission, notamment, et avec toutes celles et ceux qui veulent apporter leur contribution, de façon à fixer un certain nombre d'objectifs intermédiaires pour continuer à avancer dans ce dossier si important.

Enfin, il est bien sûr question des directives relatives au travail intérimaire et au temps de travail. Sur ces deux dossiers, la balle est dans le camp du Parlement européen, pour la seconde lecture. Il nous faut essayer d'éviter une procédure de conciliation. Des millions de travailleurs intérimaires en Europe attendent avec impatience l'entrée en vigueur de la directive relative au travail intérimaire et il y a urgence pour un certain nombre d'États membres à régler le problème du temps de garde. Je ne peux donc qu'encourager le Parlement, sur ce sujet, à nous indiquer les issues, en tenant compte, là encore, des équilibres qui existent et dont j'ai bien conscience, mais sur ce point également nous sommes attendus, nous sommes regardés.

Je n'oublie pas non plus, au titre de la mobilité, la recherche d'un accord sur le règlement d'application en matière de coordination des régimes de sécurité sociale.

Sur ces différents dossiers, la présidence française a besoin du soutien du Parlement européen pour aboutir à des résultats concrets. Ces résultats – vous le savez mais je voudrais le répéter – sont attendus par les Européens, qui nous demandent de mettre l'ambition sociale européenne au service de leur quotidien, de faire entrer davantage l'Europe dans leur vie de tous les jours. Nous savons qu'aujourd'hui ce n'est pas de moins d'Europe dont nous avons besoin, c'est de plus d'Europe. Nous savons bien aujourd'hui que ce n'est pas de moins d'Europe sociale dont nous avons besoin, c'est de plus d'Europe sociale. Nous savons, Mesdames et Messieurs, exactement quels défis nous devons relever.

Joseph Daul, *au nom du groupe PPE-DE.* – (FR) Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, cher Xavier Bertrand, Monsieur le Président de la Commission, Monsieur le Commissaire Špidla, chers collègues, le groupe du Parti Populaire Européen et des Démocrates Européens est très attaché à la défense de la justice sociale. La défense des modèles sociaux européens dans la mondialisation est l'une de nos priorités. Et pour cette raison, en tant que président du groupe PPE, je salue la proposition de la Commission relative au nouveau paquet social. Ce texte apporte un certain nombre de solutions à des questions fondamentales pour nos sociétés comme le changement démographique, la mondialisation et la lutte contre la pauvreté.

Pour mon groupe, la Commission devrait aller encore plus loin et prendre davantage de mesures concrètes. La lutte contre la pauvreté, l'intégration sur le marché du travail des populations qui en sont exclues, la promotion de la mobilité des travailleurs et l'amélioration de leur formation, sont des domaines qui appellent

un programme précis, des mesures concrètes et un engagement fort de la part de l'Union européenne et de ses États membres.

Le changement démographique est un défi majeur pour nos économies. Les travailleurs seniors, les femmes, les jeunes et surtout les personnes souffrant d'un handicap et, de manière générale, toutes les personnes qui sont restées à l'écart du marché du travail pendant une longue période doivent pouvoir bénéficier d'une nouvelle chance. Nous devons donc favoriser et promouvoir l'intégration et la réintégration de ces personnes sur le marché du travail. Pour cela, nous attendons des mesures concrètes visant à promouvoir la formation tout au long de la vie.

Pour les personnes intégrées sur le marché du travail, des inégalités persistent. Nous sommes très préoccupés par la persistance des inégalités de rémunération entre hommes et femmes. C'est une chose qui ne devrait plus exister dans l'Europe de 2008. De la même façon, il faut réconcilier la vie professionnelle avec la vie familiale, avec la création de structures d'accueil appropriées. Nous appelons aussi la Commission et le Conseil à prendre des mesures concrètes dans ce domaine. Mon groupe est opposé à toute forme de discrimination. Nous sommes donc favorables à l'objectif de la Commission de combler les vides juridiques qui persistent dans la législation actuelle dans ce domaine. En particulier, la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes handicapées doit être renforcée.

Chers collègues, pour défendre les modèles sociaux, en cette période de mondialisation, nous pensons que l'outil le plus efficace dont nous disposons est celui de la croissance économique. Mais nous sommes convaincus que, pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne, nous devons aborder le problème par le biais des entreprises, car ce sont elles les leviers fondamentaux de la création d'emplois. Il faut améliorer l'image de l'entrepreneur en Europe et pousser les jeunes à créer leurs entreprises. Nous devons aussi promouvoir un environnement compétitif pour nos entreprises mais nous devons en particulier soutenir les petites et moyennes entreprises, qui sont les acteurs essentiels de la création d'emplois.

Dans cette perspective, nous appelons tous les acteurs concernés à développer l'application de la flexicurité en Europe. Le concept de flexicurité a démontré son efficacité dans les pays qui l'ont mise en place. Il permet aux entreprises de disposer de la flexibilité dont elles ont besoin pour être compétitives sur le marché mondial tout en protégeant les travailleurs. Je salue l'intention de la Commission de promouvoir le dialogue social. Pour nous, en effet, un partenariat basé sur la confiance au sein des entreprises est un élément clé du succès des entreprises sur le marché.

Messieurs les Présidents, chers collègues, dans les traités actuels la question sociale demeure de la compétence essentielle des États membres. Cela peut, et doit, évoluer mais, d'ici-là, nous devons respecter le principe de subsidiarité. Nous n'avons pas d'autre choix. Et cela ne doit pas empêcher la Commission, et je l'y invite, d'effectuer des études d'impact, de dénoncer les inégalités pour évaluer les conséquences sociales de toute nouvelle proposition législative. Les défis sociaux et sociétaux auxquels nous avons à faire face sont considérables: nous devons réformer nos économies, adapter nos économies pour qu'elles soient plus compétitives, pour qu'elles fassent moins d'exclus. Il n'y aura pas de progrès social sans économie, mais il n'y aura pas d'économie compétitive sans progrès social. Le groupe du PPE-DE est plus que jamais déterminé à obtenir des résultats sur ces questions.

Martin Schulz, au nom du groupe PSE. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à entendre les interventions des orateurs qui m'ont précédé – Monsieur le Commissaire Špidla, le Président en exercice du Conseil Monsieur Bertrand, et vous-même, Monsieur Daul, on a l'impression que tout va bien. Vous progressez à grands pas, et on se souviendra de l'année 2008 comme l'année de la relance du modèle européen.

Tout cela semble bel et bon, mais la réalité est plus cruelle. Oui, la réalité présente une image fort différente. L'image d'une inégalité sociale criante au sein de l'Union européenne. Les bénéficiaires s'envolent alors que les salaires stagnent. Les écarts entre les salaires forment un gouffre de plus en plus vaste. La perte de pouvoir d'achat qui frappe les citoyens ordinaires de l'Union européenne, associée à l'augmentation considérable du prix de l'énergie, est un véritable programme d'appauvrissement. C'est un problème auquel nous devons faire face dans le modèle social européen, et pas simplement par de belles paroles. Monsieur Špidla, votre initiative est positive et nous la saluons.

Mesdames et Messieurs, nous allons aborder en détail nos opinions sur les différentes propositions. C'est pourquoi je peux faire quelques remarques fondamentales sur ce que nous attendons d'un modèle social européen. Il y a 15 ans, si les citoyens de l'Union européenne – dans n'importe quel pays – avaient l'impression que quelque chose n'allait pas, qu'une norme nationale respectée de longue date était en péril, ils se tournaient vers l'Europe pour redresser la situation. Ils ressentaient le besoin de trouver une solution dans le cadre

européen, parce qu'ils étaient convaincus que des règles européennes, dans un cadre européen, étaient en mesure de leur apporter une protection transcendant les frontières nationales.

Aujourd'hui, 15 ans plus tard, essayez donc de convaincre quiconque que l'Europe va régler ses problèmes. Vous feriez peur aux employés, car ils sont convaincus que l'Europe, dans sa configuration actuelle, n'est plus en mesure de garantir leur protection sociale.

Si vous prenez le temps d'analyser le référendum irlandais et le vote des jeunes, vous verrez que ces gens considèrent que l'Europe est une excellente idée. Mais quand ils voient comment l'Europe est organisée et constituée aujourd'hui, cette structure ne leur plaît guère. Puisque nous entrons dans une période électorale, il est opportun de se demander d'où venait cet optimisme d'il y a 15 ans à propos de l'avenir de la politique sociale européenne, et pourquoi un tel pessimisme a pris sa place aujourd'hui. Nous autres socialistes pensons que cette évolution s'explique par le fait que l'Europe est gouvernée à droite. Monsieur le Ministre, vous avez fait un discours digne d'un socialiste. Vous avez dit des choses merveilleuses. Mais quelle position votre gouvernement a-t-il adoptée au Conseil à propos de la directive sur le temps de travail?

(Applaudissements)

Le parti de votre gouvernement est membre du Parti populaire européen, tout comme la grande majorité des partis au pouvoir dans l'Union européenne. Au sein de la Commission, la majorité des commissaires appartiennent à ce groupe, tout comme le président de la Commission. Le Parti populaire européen est le groupement politique le plus important de ce Parlement, mais à vous entendre, on croirait que vous n'avez rien à voir avec l'atrophie du développement social de l'Europe. L'Europe est gouvernée par la droite qui la tire dans la mauvaise direction, et il faut que les élections européennes corrigent cette situation.

(Applaudissements)

Vous aurez une excellente opportunité de nous remettre sur la bonne voie lorsque viendra le moment de mettre en œuvre les mesures que vous avez décrites. Le modèle social européen est l'une de nos priorités, vous l'avez dit vous-même. C'est certainement le cas pour notre groupe! Par quoi les citoyens de l'Union européenne se sentent-ils sérieusement menacés? Des marchés financiers qui échappent à tout contrôle. Des fonds d'arbitrage et des sociétés de capital-investissement qui achètent l'une ou l'autre entreprise, font le ménage parmi ses actifs et jettent ses salariés à la rue dans le seul but d'obtenir une rentabilité maximale pour les investisseurs.

Mon estimé collègue Paul Nyrup Rasmussen nous a soumis un excellent rapport. Nous avons besoin d'un vote à la majorité qualifiée sur cette question afin que la commission puisse lancer une initiative pour la commission des fonds d'arbitrage et des sociétés de capital-investissement. Qui donc refuserait une telle mesure? Vous-même, le Parti populaire européen, dont les représentants au sein de la commission des affaires économiques et monétaires s'y opposent.

C'est pourquoi nous devons dire clairement que la lutte pour le modèle social européen est aussi la lutte pour une philosophie fondamentale. Monsieur Bertrand attribue à juste titre la réussite de l'Union européenne au fait qu'elle a su concilier progrès économique et progrès social. Telle a toujours été la philosophie fondamentale de l'Europe, y compris d'ailleurs pour les démocrates-chrétiens. Pendant des décennies, ces deux dimensions ont été les deux faces d'une même médaille, jusqu'à ce que le courant néolibéral vienne nous dire, au début des années 90, que la recette miracle pour accélérer la croissance économique consistait à réduire les salaires, à allonger la durée du travail et à relâcher le contrôle sur la gestion des entreprises. Pendant des décennies, il y eut bien sûr des gens (et ils sont encore nombreux aujourd'hui, même au sein de la Commission) pour qui les courses de chevaux sont plus importantes que le modèle social européen. Ces gens ont pourtant la responsabilité du marché intérieur, et ils nous ont dit (et continuent à nous dire, comme M. Trichet lors de chacune de ses conférences de presse) que les salaires sont trop élevés en Europe. C'est peut-être vrai pour les membres du conseil d'administration de la Banque centrale européenne, mais pas pour les simples travailleurs européens.

Nous allons donc devoir provoquer un changement de cap politique fondamental, un changement de direction qui mettra réellement le modèle social européen là où vous le souhaitez, Monsieur Bertrand, afin que chaque progrès économique accompli par l'Union européenne ait aussi un impact positif sur la vie de tous les citoyens de l'Union européenne.

Bien sûr, vous avez raison de dire que l'Union européenne ne peut faire face à la concurrence mondiale, qu'elle vienne de Pékin ou de Brisbane, que si nous développons ce marché intérieur. C'est ce que nous voulons; nous voulons un marché intérieur qui fonctionne. Nous voulons un continent européen performant

et concurrentiel. Mais nous le voulons avant tout pour créer une richesse qui profite à tous, pas seulement aux investisseurs des grands groupes, aux sociétés de capitaux et aux grandes banques.

Aussi longtemps que l'Europe gardera une philosophie qui décerne des prix européens à ceux qui se vantent, lorsqu'ils présentent les chiffres de leurs entreprises à des conférences de presse, d'avoir fait des milliards de bénéfices en Europe sans payer d'impôts en Europe parce que ces bénéfices sont européens et donc exonérés des impôts nationaux, et aussi longtemps que nous continuerons à mettre des dizaines de milliers de personnes au chômage pour maintenir cette situation et préserver les bénéfices de nos actionnaires, aussi longtemps que la réalité du modèle social européen sera celle-là, nous pouvons continuer à parler autant que nous le voulons, mais les citoyens ne s'identifieront pas à cette Europe.

Pourtant, nous voulons renforcer l'idéal européen et faire progresser l'intégration. Pour cette raison, qu'il me soit permis de rappeler au Parlement que c'est à ses résultats que l'on jugera le modèle social européen. Ceci vaut également pour vous, Monsieur Bertrand, au sein du Conseil, et pour vous, Monsieur Daul, ici même au Parlement.

Graham Watson, *au nom du groupe ALDE*. – Monsieur le Président, ce paquet social est un pas dans la bonne direction pour la création d'une Communauté européenne qui se soucie de ses citoyens.

Ceux qui ont voté contre la constitution européenne et le traité de Lisbonne ont fait passer un message clair. Ils ont bien fait comprendre qu'ils ne donneraient pas de nouveaux pouvoirs à l'Union européenne simplement parce que nous le demandons. Nos concitoyens veulent savoir quel genre d'Union européenne nous construisons.

Ce paquet est complet et controversé, et nous devons nous assurer que les gens comprennent les avantages qu'il représente dans leur propre vie.

La directive sur les comités d'entreprise européens mérite nos louanges, comme l'a dit Monsieur le Commissaire Špidla, et on peut en dire autant de la proposition relative aux droits des patients dans le cadre des soins de santé transfrontaliers, pour laquelle mon groupe s'est tellement battu.

Mais aujourd'hui, je souhaite me concentrer sur deux mesures particulières de ce paquet. Tout d'abord la révision du Fonds européen d'adaptation à la mondialisation, qui aide les personnes ayant perdu leur emploi à retrouver du travail. À l'heure actuelle, il faut qu'au moins mille emplois soient menacés pour qu'une entreprise puisse demander l'intervention du Fonds. Les libéraux et les démocrates saluent la proposition visant à abaisser ce seuil et à simplifier les procédures de demande, non pas parce que l'Union européenne doit planifier le travail en Europe (il vaut mieux laisser ce rôle au marché intérieur), ni dans l'idée que l'UE doit verser des allocations de chômage – cette responsabilité revient aux États membres. Nous saluons au contraire cette proposition parce qu'elle se base sur un sain principe libéral: le principe selon lequel le travail est la meilleure source de prospérité.

Avec la croissance au point mort et certains États membres déjà en récession, cette politique contribuera à éviter l'engrenage des pertes d'emploi subites qui provoquent la dépendance à l'aide sociale.

Deuxièmement, la directive de lutte contre la discrimination: mon groupe s'est battu pour cette directive depuis le début du mandat de cette Commission.

La définition de la discrimination couvrira désormais la plupart des minorités concernées (personnes âgées, homosexuels, handicapés, fidèles de toutes les religions ou athées) et elle s'appliquera aux clients et aux consommateurs au même titre qu'aux employés.

Il s'agit là aussi d'une mesure libérale qui apportera des avantages pratiques, ces avantages liés au fait de savoir que vous pouvez faire votre travail et vivre votre vie à l'abri de la tyrannie des préjugés.

Le projet de directive devrait aller plus loin qu'il ne le fait actuellement. Il reste des échappatoires, des opportunités permettant aux discriminations de relever la tête. Pourquoi par exemple, Monsieur le Commissaire, est-il juste d'interdire la discrimination sur le lieu du travail tout en permettant aux États membres d'utiliser des manuels scolaires discriminatoires?

Pourtant, l'Europe démolit peu à peu la muraille des discriminations.

Mon groupe salue l'engagement de la Commission et du Conseil à continuer ce processus, tout comme nous insistons sur l'implication pleine et entière de ce Parlement dans la définition des mesures qui permettront de parachever ce travail.

En février, M. Barroso nous a proposé un vaste paquet de mesures destinées à lutter contre le changement climatique. Aujourd'hui, les propositions de la Commission en matière de sécurité sociale prouvent à ses détracteurs que l'Europe se soucie bel et bien de la cohésion, et que les politiques économiques libérales ne sont pas incompatibles avec des politiques progressistes en faveur du respect de l'environnement et d'une société solidaire.

M. Schulz regrette la prédominance des gouvernements de centre-droite dans l'Union européenne, mais nous vivons en démocratie et les citoyens sont libres de choisir ceux qui les gouvernent. Ils ne sont clairement pas convaincus par les propositions des socialistes.

Jan Tadeusz Masiel, *au nom du groupe UEN*. – (PL) Monsieur le Président, l'Union pour une Europe des Nations salue de tout cœur le nouveau paquet social de l'Union européenne. La dimension sociale est la principale différence entre l'Europe et d'autres puissances mondiales comme les États-Unis ou la Chine. En Occident, l'Europe du XXe siècle a été fondée dans une large mesure sur les valeurs sociales. Elle a fourni un modèle social précieux pour les nouveaux États membres lors de leur adhésion à l'Union européenne en 2004 et 2007. Dans bon nombre d'entre eux en effet, après qu'ils eurent recouvré leur indépendance politique économique à la fin des années 80, le capitalisme a tenté de s'établir sous sa forme la plus cruelle, sans aucun respect pour la dignité humaine ni pour les droits des travailleurs.

Au XXIe siècle, nous devons tous faire face à la mondialisation, qui peut être aussi bien une opportunité qu'une menace pour l'humanité. Bruxelles doit donc envoyer un message clair aux États membres, en les encourageant à préserver et à continuer à développer les progrès sociaux qui défendent les intérêts de tous les citoyens de l'Union européenne.

Jean Lambert, *au nom du groupe des Verts/ALE*. – Monsieur le Président, je me réjouis de ce que Monsieur le Ministre a dit ce matin et j'espère que le Conseil se fera l'écho de ses paroles, bien que nous n'ayons pas eu beaucoup de raisons de l'espérer jusqu'à présent.

Nous sommes nombreux à nous inquiéter de la protection de la dimension sociale face à la domination du marché. Ce paquet nous invite à envisager l'impact des arrêts récents de la Cour de justice européenne. Ma foi, bon nombre d'entre nous se sont penchés sur ces arrêts et les trouvent extrêmement préoccupants, dans la mesure où l'on nous demande en permanence de justifier les mesures prises en démontrant qu'elles ne dérangent pas les marchés et non en prouvant qu'elles assurent la qualité des services et qu'elles protègent les droits des travailleurs. Le paquet social en est la preuve, dans la mesure où il admet que la pauvreté sévit même chez les personnes qui travaillent et que l'écart entre les riches et pauvres continue à se creuser. Nous saluons les bons sentiments exprimés par la Commission dans ce paquet à propos de la lutte contre la pauvreté, mais nous attendons avant tout des actions concrètes.

Il va de soi que nous soutenons la directive horizontale sur l'égalité des chances. Il s'agit là d'une cause que nous avons défendue tout au long de cette période législative. Elle est importante pour toutes sortes de raisons, et notamment parce qu'elle offre désormais la possibilité de participer pleinement à la société.

Nous saluons également de nombreuses propositions relatives aux Roms. Nous saluons l'engagement de la Commission et nous espérons que tous les États membres réagiront positivement au lieu de se retrancher derrière les préjugés et le sectarisme. La formation à l'égalité des chances est un élément important du programme relatif aux compétences, notamment pour ceux qui sont chargés d'appliquer les politiques dans les domaines concernés.

Nous nous réjouissons de l'existence des propositions relatives aux comités d'entreprise européens, bien que nous ayons différentes critiques à exprimer quant à leur contenu. En ce qui concerne l'aspect de la mobilité abordé par le paquet, nous devons à présent envisager aussi l'impact social de la mobilité: qu'arrive-t-il aux personnes, en particulier aux personnes sans activité économique, qui déménagent et se trouvent exclues des systèmes de soins de santé des États membres? Qu'arrive-t-il aux personnes qui vieillissent après avoir déménagé dans un autre État membre, et que leur réserve l'avenir?

Nous saluons également la proposition «De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois», et nous pensons que cette proposition permettra réellement d'établir un lien avec l'agenda relatif au changement climatique, qui doit également envisager de nouvelles compétences dans d'anciens métiers, parce que la plupart des travailleurs ont passé l'âge d'une formation formelle, ce qui rend l'apprentissage tout au long de la vie essentiel. Nous devons nous demander comment nous allons fournir les compétences dont nous avons réellement besoin pour rendre nos objectifs en matière de changement climatique réalisables.

Gabriele Zimmer, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (DE) Monsieur le Président, trois points de la discussion actuelle me restent à l'esprit. Le premier est le souhait exprimé par le ministre de l'intérieur, M. Bertrand, de faire de 2008 l'année de la relance du modèle social européen. Il y a ensuite les paroles de Monsieur le Commissaire Špidla, qui affirme que le paquet social répond aux attentes du public au sein de l'Union européenne, et enfin votre affirmation, Monsieur Schulz, selon laquelle l'Europe est gouvernée par la droite.

Je pense que ces trois affirmations nécessitent une analyse critique. Tout d'abord, comment le représentant de la présidence française peut-il annoncer l'objectif de faire de 2008 l'année du retour du modèle social, alors que le gouvernement français a refusé de faire de la politique sociale l'une des priorités de sa présidence? Selon moi, le paquet social est bien loin de répondre aux attentes des citoyens, parce qu'il ne fait absolument rien pour combler le fossé social en Europe et parce qu'il ne prend même pas de mesures pour empêcher ce fossé de se creuser encore plus, pour figer la situation actuelle. Cette évolution va continuer malgré le paquet social.

Enfin, Monsieur Schulz, je me permets de vous renvoyer la balle. C'est dans les années 90, à l'époque où les socialistes étaient au pouvoir, que cette évolution a commencé. Nous aurions dû nous attendre à ce que vous disiez, qu'il y aurait, après Lisbonne, une nouvelle construction en 2010, une nouvelle stratégie qui se concentrera pleinement sur la protection du modèle social européen et qui réorganisera une fois de plus nos priorités.

En ce qui concerne le paquet social lui-même, il n'est pas à la hauteur des attentes. Il est grand temps de sortir de cette situation dans laquelle la disparition des emplois de qualité s'accompagne d'un nombre croissant d'emplois qui ne permettent pas aux travailleurs de gagner correctement leur vie. Nous devons enfin renoncer à utiliser le nombre d'emplois comme seul critère au sein de l'Union européenne et nous concentrer plutôt sur les emplois qui payent un salaire décent.

Ce paquet social ne plaide nulle part en faveur de l'inclusion, là où ce sera nécessaire, d'une clause relative au progrès social dans les traités européens. Il ne laisse pas non plus entendre que la directive sur les comités d'entreprise européens va donner de nouveaux instruments et davantage de pouvoir à ceux qui jouent un rôle important dans la défense des droits sociaux au sein de l'Union européenne. La proposition se contente d'invoquer le *statu quo* et de maintenir la position actuelle sans aucun ajout.

Nous rejetons ce paquet, qui représente une approche erronée et trop abstraite. Dans leurs prochaines contributions à ce débat, les membres de mon groupe feront des commentaires sur les différents éléments de la proposition.

Derek Roland Clark, *au nom du groupe IND/DEM.* – Monsieur le Président, le référendum irlandais bien légitime a rejeté le traité de Lisbonne, et nous avons donc besoin d'un grand programme pour détourner l'attention. D'où ce nouveau paquet. Il n'est pas réellement nouveau. Il ne fait que ressasser des propositions plus anciennes. Mais il est gros. Il parle de législation européenne, de dialogue social, de coopération, de financement, de partenariat, de dialogue, de communication... Et tout cela sur une seule page.

Permettez-moi de me concentrer sur le financement. Une économie prospère assurera le financement, mais vous vous êtes vous-même empêtrés dans l'euro, avec la BCE qui s'efforce de guider des économies les plus diverses avec un seul taux d'intérêt. Une politique à taille unique, pourrait-on dire. Mais cette taille ne va à personne.

Même au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre ne parvient pas à prendre des mesures qui conviennent à toutes nos régions. Au contraire, les journaux du week-end ont souligné le fait que le fossé économique entre le Nord et le Sud du Royaume-Uni est actuellement plus profond que jamais.

L'Union européenne est protectionniste. Vous avez peur de la mondialisation. Ne la combattez pas. N'essayez pas de la freiner. Profitez-en. Participez au marché mondial d'une population en pleine croissance. Encouragez la création d'entreprises en réduisant les contraintes bureaucratiques. Arrêtez ce flux incessant de directives et de règlements qui ne font que mettre des bâtons dans les roues aux entreprises. Acceptez le reste du monde sur un pied d'égalité et l'économie européenne se développera, avec pour conséquence le meilleur paquet social que l'on puisse imaginer: plus d'emplois, et des emplois de qualité.

En conclusion, je remarque que c'est à la présidence française qu'il revient de lancer cette initiative, mais le fera-t-elle? Selon *EurActiv*, le 3 juillet, la Commission et la présidence française ont toutes deux déclaré que la politique sociale était l'une des priorités pour 2008. Mais d'après la *Deutsche Welle* du 2 juillet, le président français Nicolas Sarkozy a déclaré que la politique sociale ne serait pas une priorité. La priorité serait accordée au contraire à des questions comme l'immigration, le changement climatique et l'énergie.

Alors, quelle déclaration croire? En ce qui me concerne, je pense que les Français feront ce qu'ils font toujours, c'est-à-dire s'occuper de leurs propres intérêts. Je les en félicite. J'aimerais que mon propre gouvernement en fasse de même.

Carl Lang (NI). - (FR) Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Ministre, c'est de coutume dans cette assemblée de nous gargariser de mots du domaine social. Malheureusement, le modèle social européen n'est plus qu'un mythe, car la réalité sociale dans notre pays, la France, en particulier et dans ma région, Nord-Pas-de-Calais, tout particulièrement, c'est un état de régression sociale, d'angoisse sociale, de précarité sociale, de chômage de masse et de dénatalité, elle aussi, tout à fait inquiétante et massive.

Nous raisonnons comme si le modèle social des années soixante existait toujours, c'est-à-dire, un modèle de financement social basé sur le plein emploi et s'appuyant sur une population active nombreuse. Or, depuis trente ans, nous avons à faire à un chômage de masse et nous subissons une dénatalité considérable, entraînant à terme, en passant du *baby boom* au *papy boom*, un état de choc de financement de notre système de retraite.

Cessons de considérer que nous devons défendre le modèle social européen, mais préparons-nous à réorganiser le modèle social européen et, compte tenu de l'analyse économique et historique que nous faisons, cela doit s'appliquer à partir de deux notions: premièrement, la mise en place d'une politique familiale de reconquête de la natalité, faute de quoi, nous serons incapables, dans les décennies qui viennent, de financer notre système de retraites et, deuxièmement, la mise en œuvre d'une politique de reconquête du marché intérieur et de retour à l'emploi.

Pour reconquérir le marché intérieur au sein de l'Union européenne nous devons réindustrialiser et malheureusement, si nous continuons à nous soumettre au dogme, quasi religieux, du libre-échange et du libéralisme sauvage, nous ne pourrons pas faire ce qui est nécessaire afin que nos entreprises soient capables d'être compétitives dans notre propre marché intérieur.

Voilà pourquoi c'est autour de cette notion de préférence nationale et communautaire et de protection nationale et communautaire que nous devons axer, à l'avenir, notre engagement et notre exigence de reconquête sociale.

Thomas Mann (PPE-DE). - (DE) Monsieur le Président, la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi a contribué à créer plus d'emplois de qualité. Cette réussite est mise en doute par ceux qui ont du mal à accepter cette Europe du changement, de l'externalisation, de la rationalisation et des rachats d'entreprises. Il est impossible de se réjouir de l'essor des exportations européennes quand on a en permanence la sensation d'être une ressource dont on peut se débarrasser. C'est pour contrebalancer ce sentiment d'insécurité que nous avons besoin d'une nouvelle stratégie sociale cohérente. Toutefois, le paquet qu'on nous propose est d'une telle envergure qu'il n'a aucune chance d'être mis en œuvre en 2009. Ceci nuit à la crédibilité d'une approche par ailleurs respectable.

Monsieur le Commissaire Špidla, notre objectif ne peut être d'agir uniquement pour faire quelque chose. Tout est question de durabilité. Nous ne pouvons pas non plus avoir pour objectif de nous livrer à une propagande électorale sans vergogne comme vient de le faire Monsieur Schulz, mais je vois qu'il a déjà quitté la salle. Nous partageons la responsabilité de veiller à ce que les citoyens ne soient pas marginalisés et qu'ils ne se retirent pas dans des sociétés parallèles ou des mondes de faux-semblants. Ces efforts commencent à l'école. Il faut réduire considérablement le nombre de jeunes qui abandonnent prématurément l'école, afin d'éviter que ne se creuse encore plus le fossé entre les travailleurs qualifiés et ceux qui ne possèdent aucune qualification. Pour y parvenir, nous avons besoin de leçons motivantes. Nous devons encourager le talent et les compétences dès le plus jeune âge – un investissement qui s'avère toujours payant. Notre stratégie d'apprentissage tout au long de la vie apportera ensuite une valeur ajoutée spécifiquement européenne, la création généralisée de richesses dont M. Schulz regrettait l'absence. Une autre contribution viendra de nos programmes d'éducation, Socrates, Leonardo et Erasmus, qui doivent être adaptés d'urgence au monde du travail. Pour y parvenir, nous devons arriver à travailler en tandem avec les PME. Les petites et moyennes entreprises sont les principales sources d'emploi, et elles proposent des postes d'apprentissage. Cependant, elles doivent aussi travailler dur pour ne pas arrêter d'investir dans l'éducation continue et dans la formation, sous peine de nuire à notre capacité d'innovation.

Nous continuons à négliger de façon coupable l'une de nos ressources, à savoir les travailleurs âgés. Il est grand temps de mettre leur expérience, leur créativité et leur persévérance à la disposition de notre économie. Ils sont pourtant encore en queue du classement démographique en termes d'emploi.

Enfin, il faut renforcer la cohésion de notre société. Dans la directive sur les comités d'entreprise européens par exemple, nous devons parvenir à un compromis acceptable entre les employeurs et les employés. Nous ferons tout ce que nous pourrons, au sein de la commission de l'emploi et des affaires sociales, pour contribuer à la réalisation de cet objectif. Nous avons également besoin d'un équilibre entre les régions, c'est pourquoi nous proposons le Fonds social européen, le Fonds régional et le Fonds de mondialisation. Il reste cependant un problème qui nous semble particulièrement critique, à savoir celui de la lutte contre les discriminations. Le groupe PPE rejette la directive horizontale. Il ne ferait qu'aggraver l'incertitude juridique actuelle et restreindrait encore plus les possibilités d'actions créatives au niveau national. Pour que l'agenda social réussisse dans son ensemble, la responsabilité première doit rester aux mains des États membres. Il est plus facile de coordonner et de communiquer au niveau national, régional ou local, et il est temps de commencer à adopter les bonnes pratiques au lieu de simplement les observer et les analyser. Nous aurions alors de bonnes chances de réaliser les changements économiques et sociaux que nous souhaitons et dont nous avons besoin, et ainsi de donner vie au modèle social européen.

PRÉSIDENCE DE M. DOS SANTOS

Vice-président

Harlem Désir (PSE). - (FR) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, chers collègues, ce nouvel agenda social arrive tard et il est une réponse faible face à la précarité, aux inégalités, aux effets de la crise économique qui frappent aujourd'hui les salariés et nombre de nos concitoyens en Europe.

Plus de 70 millions de personnes frappées par la pauvreté, même là où le chômage baisse, la précarité et les contrats atypiques qui se développent, il y a effectivement besoin d'un socle social fort, d'une Europe qui protège. C'est un des thèmes de la présidence française de l'Union européenne. Et vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, que l'année 2008 devait être l'année du retour, de la relance de l'Europe sociale. Malheureusement, votre présidence n'a pas fait de la question de la dimension sociale une des quatre priorités de sa présidence. Nous sommes aujourd'hui en fin de mandat de la Commission européenne et nous avons des propositions, dont certaines, il faut reconnaître, répondent enfin à des demandes du Parlement européen, et en particulier de notre groupe: une véritable directive contre les discriminations qui concerne tous les champs et pas simplement le handicap; la mise à l'ordre du jour – enfin – du renforcement, de la révision de la directive sur les comités d'entreprises européens, des dispositions pour assurer que nos principes et la législation déjà existante en matière d'égalité salariale hommes et femmes seront véritablement appliqués dans les États membres.

Mais que de manques, que de lacunes, dans ce nouvel agenda social! Et j'en mentionnerai principalement deux. L'un, c'est la réponse aux arrêts récents de la Cour de justice – Laval, Rüffert, Viking – qui ont mis en cause la lutte contre le dumping social au sein de l'Union européenne. Nous pensons qu'il ne suffit pas, comme le propose la communication de la Commission, de dire que la Commission va fournir des éclairages juridiques, des clauses d'interprétation concernant cette directive, mais qu'il faut prendre acte du fait – et nous avons organisé au sein de ce Parlement des auditions sous l'égide de la commission de l'emploi et des affaires sociales – qu'il y a des failles dans la directive et qu'il faut que la législation de l'Union fasse clairement apparaître, à la faveur d'une révision de la directive sur le détachement des travailleurs, qu'en aucun cas les libertés économiques de l'Union, la liberté d'établissement des entreprises, ne peuvent jouer contre les droits fondamentaux des travailleurs, contre leur droit à la négociation collective, contre leurs droits salariaux, contre leur droit de grève qui leur permet, si cela est nécessaire, de défendre leurs intérêts.

Nous demandons donc qu'une révision de cette directive soit mise à l'ordre du jour et que soit établie une clause de sauvegarde sociale qui garantisse qu'aucune directive à l'avenir, qu'aucune politique de l'Union européenne, qu'aucun des principes du traité, ne pourront être utilisés aux dépens des droits des travailleurs; que jamais plus, comme nous l'avons vu dans la version initiale de la directive services, c'est-à-dire la version Bolkestein, au travers du principe du pays d'origine, on ne puisse mettre en cause le respect des droits des travailleurs là où il est plus élevé dans un pays que dans un autre de l'Union.

Deuxièmement, vous nous avez dit, Monsieur Bertrand, que les services sociaux d'intérêt général, que les missions d'intérêt général, devaient être promus pour l'équilibre de notre modèle social. Il n'y a aucune proposition de directive sur les services d'intérêt économique général. On ne pourra pas protéger correctement les services sociaux d'intérêt général, mettre en œuvre les dispositions de l'article 14 du traité de Lisbonne, qui prévoient la possibilité d'adopter une disposition, si le Conseil n'adresse pas une demande à la Commission et si la Commission n'utilise pas son droit d'initiative pour qu'enfin nous puissions débattre d'un cadre

juridique qui protège les missions de service public, qui garantit l'autonomie des collectivités locales, notamment pour leurs services publics locaux, et qui nous assure que, désormais, les arrêts de la Cour de justice ne mettront pas en cause cet élément fondamental du modèle social européen et que les citoyens n'auront pas le sentiment, effectivement, comme le disait M. Schulz, que l'Europe joue contre leur modèle social, mais au contraire que la Commission et les institutions européennes protègent leur modèle social.

Bernard Lehideux (ALDE). - (FR) Monsieur le Président, même si la Commission s'est prêtée à un habile exercice de communication en présentant, en paquets a-t-on dit, des textes de nature et de qualité très inégales, elle a enfin utilisé son droit d'initiative sur des sujets importants et va dans la bonne direction et il faut s'en réjouir.

La balle est donc désormais dans notre camp et peut-être surtout dans celui du Conseil. Chacun sait que le Parlement sera exigeant et cherchera à élaborer des textes novateurs, répondant aux besoins des citoyens européens. En sera-t-il de même du Conseil? Nous savons que l'on peut en douter. J'espère qu'ils vous entendront, Monsieur le Ministre.

Les effets d'annonce qui accouchent de textes ambigus et non contraignants décrédibilisent gravement notre action. Prenons trois sujets parmi beaucoup d'autres.

Depuis longtemps, je fais partie de ceux qui demandent une directive globale pour lutter contre toutes les formes de discrimination. Nous devons nous appuyer, pour cela, sur le rapport Lynne de mai 2008, beaucoup plus ambitieux que la proposition de la Commission.

Deuxième exemple: les comités d'entreprise. Nous serons attentifs à ce que le texte clarifie leurs compétences transnationales. La consultation des partenaires sociaux est en effet de plus en plus cruciale en cas de restructurations dans les entreprises intervenant dans plusieurs pays de l'Union. Nous veillerons ce que la consultation des salariés puisse intervenir en amont des restructurations et que les comités d'entreprise disposent des moyens de se prononcer sur des questions souvent très techniques.

Troisième exemple: les services sociaux d'intérêt général. Nous avons assez perdu de temps dans ce domaine. Les opérateurs sont dans le flou. L'incertitude juridique est maximale et nuit à la qualité de services qui sont absolument nécessaires à la cohésion de nos sociétés. Pourtant, nous nous apprêtons à perdre une année supplémentaire. Ceci n'est pas responsable.

Voilà qui montre, à mes yeux, que le travail de la Commission, qui paraît large et balayant beaucoup de domaines d'action, est insuffisant parce qu'il laisse volontairement de côté des points essentiels.

Je conclus avec une exigence: le paquet social ne doit être qu'une étape. Je suis convaincu que la méthode ouverte de coordination a atteint ses limites dans un certain nombre de domaines. Nous devons décider d'aller vers davantage de coopération mais aussi vers davantage d'harmonisation, dès que cela est possible.

Ryszard Czarnecki (UEN). - (PL) Monsieur le Président, le représentant du Conseil a appelé de ses vœux une Europe plus sociale. J'aimerais répondre à Monsieur le Ministre en demandant davantage de bon sens. Cela serait préférable. L'Union européenne peut bien entendu proposer bien des choses, mais il faut souligner que la politique sociale est un domaine dans lequel les États membres gardent un pouvoir souverain de décision. Bref, nous avons besoin de moins de rhétorique et de plus d'actions concrètes.

L'Union européenne propose non moins de 19 initiatives intéressantes, dont trois seulement sont des propositions législatives. La plus intéressante sans doute de ces propositions, concernant les soins de santé transfrontaliers, ne fera pas l'objet de discussions aujourd'hui. C'est très regrettable, et il est bien dommage que cette discussion doive attendre que le ministre français de la santé se présente au Parlement. En conclusion, il convient de souligner que les États membres de l'Union européenne consacrent 27 % de leur PIB à la politique sociale, contre 15 % aux États-Unis. Il faut se demander si cet argent est bien dépensé.

Elisabeth Schroedter (Verts/ALE). - (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, il semble qu'il ait fallu le vote négatif de l'Irlande, la victoire des adversaires d'une Europe commune, pour faire sortir la Commission de sa léthargie. Le fait est que la Commission, en menant des politiques néolibérales, s'est distancée depuis longtemps des intérêts des citoyens de l'Union. La demande d'une Europe plus socialement responsable est à l'ordre du jour depuis longtemps déjà

Il est franchement gênant de voir les négligences des années passées s'accumuler sur la table à la fin de ce mandat. Je trouve également culoté d'essayer de nous vendre tout cela sous le titre grandiloquent d'un nouvel agenda social. Les questions qui ont fait l'objet de discussions en juillet dernier auraient dû être abordées

depuis longtemps. Lorsqu'on examine leur contenu concret, il semble que la Commission n'ait toujours pas appris sa leçon. À deux exceptions près, les propositions d'aujourd'hui ne parlent pas de solidarité, d'égalité des chances, d'équilibre social ni de participation publique. Au contraire, elles sont largement le produit d'une attitude néolibérale de base.

La Commission demande davantage de mobilité de la part des travailleurs. Parallèlement, elle cherche à obtenir des décisions judiciaires qui contribueraient à diminuer la protection des travailleurs détachés. Elle prétend ensuite que nous pourrions résoudre ce problème par le biais d'un forum. Mais les travailleurs ont besoin de protection, pas d'un forum. Croyez-vous vraiment que vous aiderez ceux qui sont privés chaque jour de salaire en leur disant d'attendre jusqu'à ce que vous ayez discuté de leurs problèmes dans un forum quelconque? De plus, Monsieur le Commissaire, la directive modifiée sur les comités d'entreprise, que nous attendons depuis neuf ans, ne tient pas vos promesses. Le Parlement va devoir apporter de nombreuses améliorations à ce projet. Par exemple, aucun mécanisme de sanction n'est prévu.

Mais passons au thème de la solidarité. La directive sur les soins de santé fait fi des critiques en ouvrant la porte à davantage de services de santé régis par le marché, et en sapant par là même le principe de solidarité des systèmes sociaux des États membres. Plutôt que de renforcer la solidarité, elle la met en péril. Rares sont les éléments de ce paquet qui reflètent réellement l'aspiration des citoyens à voir l'Europe mener une politique sociale progressiste. Parmi ces quelques éléments, j'aimerais attirer l'attention sur la nouvelle directive relative à la lutte contre la discrimination en dehors du lieu de travail. Toutefois, cet instrument avait déjà été annoncé en 2004, et seule la pression exercée par le Parlement a finalement poussé la Commission à le proposer. Il est clair qu'une majorité du Parlement soutiendra également cette directive. Mais elle aura également besoin d'être améliorée sur de nombreux points, notamment en ce qui concerne les droits des personnes handicapées.

D'une façon générale, le terme «paquet social» est tout simplement trompeur. Selon moi, le bilan de la Commission en matière de politique sociale est largement négatif.

Dimitrios Papadimoulis (GUE/NGL). – Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, ces dernières années, votre politique, l'intégrisme du marché, a renforcé dangereusement les inégalités et provoqué l'érosion de l'État social.

Le paquet que vous venez de nous présenter avec de beaux discours n'est qu'une coquille vide. Sur les 19 propositions, trois seulement sont de nature législative et l'une d'entre elles, la proposition relative aux soins de santé transfrontaliers, adopte une approche néolibérale qui revient à faire passer en douce la directive Bolkestein.

Alors même que vous prononcez ce beau discours en présentant cette coquille vide, le gouvernement Sarkozy joue un rôle essentiel dans l'adoption, au sein du Conseil, d'une directive regrettable sur le temps de travail. Celle-ci constitue un recul social considérable.

Plutôt que d'essayer de faire bonne impression avec vos belles paroles dans la perspective des élections européennes, que vous voyez arriver avec appréhension depuis le «non» irlandais, vous feriez mieux de proposer des mesures spécifiques et de leur accorder un financement sur la base du budget communautaire.

Un mot à l'attention de Monsieur Schulz, s'il m'écoute. Il est vrai que les gouvernements de droite ont largement contribué à détruire le modèle social européen. Dans plusieurs pays, Monsieur Schultz, comme dans votre pays, l'Allemagne, ou encore aux Pays-Bas ou en Autriche, ils se sont alliés aux sociaux-démocrates pour détruire le modèle social européen.

Hanne Dahl (IND/DEM). – (DA) Monsieur le Président, j'aimerais profiter du temps de parole qui m'est alloué aujourd'hui pour me concentrer sur l'agenda en matière de politique de santé. La proposition actuelle de directive relative aux droits des patients dans le cadre des soins de santé transfrontaliers représente une amélioration considérable par rapport à la proposition initiale. Cependant, et malheureusement, aucune modification n'a été apportée en ce qui concerne les principes fondamentaux pour toutes les questions qui tombent sous le coup du marché intérieur. La protection du libre marché l'emporte toujours sur la protection des personnes.

Il va de soi que nous voulons tous être en mesure de recevoir le meilleur traitement possible aussi rapidement que possible en cas de maladie grave. Malheureusement, cette directive n'offre aucune garantie en la matière. Elle garantit uniquement que les patients les plus riches des pays les plus riches de l'Union européenne bénéficieront du meilleur traitement possible. Il y a donc un risque important de voir apparaître deux catégories

de patients. Les patients les plus fortunés auront la possibilité d'obtenir le meilleur traitement possible dans d'autres pays, alors que ceux qui n'ont pas d'argent ni de pouvoir n'auront pas cette possibilité.

La directive assure le droit au traitement dans un autre pays aux dépens de ce même traitement dans le pays d'origine du patient. Ceci risque également de faire apparaître deux catégories de pays. Le coût d'un même traitement variera naturellement d'un pays à l'autre. La directive actuelle permet aux lois du marché de déterminer le résultat, mais cette approche est extrêmement risquée. Lorsque le marché réagit, les perdants seront toujours ceux qui ne sont pas capables de faire face aux conditions du marché.

Andreas Mölzer (NI). – (DE) Monsieur le Président, je pense que l'Europe aurait dû réagir depuis longtemps aux vagues d'augmentation des prix et à l'augmentation de la pauvreté. Je suis heureux de constater que le nouveau projet de paquet social européen représente un pas dans la bonne direction. Il convient par exemple de saluer l'intention de faciliter l'accès aux soins de santé dans d'autres pays européens. Dans la pratique, les vacanciers, par exemple, sont souvent victimes d'une exploitation scandaleuse. Ils reçoivent des factures médicales qui ne sont remboursées que partiellement, voire pas du tout, dans leur propre pays. De même, les États membres se doivent de millions d'euros les uns aux autres. Dans de tels cas, de simples déclarations d'intention ne suffisent pas.

Il ne suffit pas non plus de se prononcer en faveur de causes comme celle d'un meilleur équilibre entre le travail et la vie de famille. Pour que davantage de personnes puissent se permettre d'avoir des enfants, il est essentiel d'agir contre le dumping salarial et le dumping social – une tâche qui, malheureusement, est largement ignorée. Il est également inacceptable d'exiger que les marchés publics soient ouverts aux soumissionnaires de tous les pays européens, et de voir ensuite la Cour de justice européenne rejeter la clause contractuelle imposant aux soumissionnaires de payer au moins le salaire minimum légal sous prétexte que cette clause est incompatible avec les directive sur les services au sein du marché intérieur et sur le détachement de travailleurs. L'Union européenne révèle par là sa vraie nature, celle d'une communauté strictement économique qui s'efforce de calmer les plus défavorisés par de belles paroles et quelques miettes.

Les slogans vides de sens ne suffisent plus à apaiser les citoyens de l'Union européenne, ni à amortir l'impact de la baisse de la natalité et de la pauvreté croissante. Vous pouvez écrire ce que vous voulez, mais les citoyens en ont assez des promesses sans lendemain.

Philip Bushill-Matthews (PPE-DE). – Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier Martin Schulz d'avoir appelé à tous que le centre droit constitue le groupe le plus important de ce Parlement, que le centre droit possède le plus grand nombre de Commissaires et, effectivement, que le centre droit représente le plus grand nombre de gouvernements parmi les pays de l'Union européenne. J'aimerais lui rappeler qu'il y a une raison à cela: c'est la décision des citoyens. Les citoyens en ont décidé ainsi parce qu'ils ont constaté l'écart croissant entre la rhétorique de la gauche la réalité, et qu'ils l'ont rejetée. J'aimerais également lui rappeler, en bon démocrate, que le peuple a toujours raison.

En ce qui concerne le paquet social d'une façon générale, nous saluons les commentaires réfléchis de Monsieur le Commissaire et son initiative concernant le nouvel agenda social, en particulier le thème qui me rappelle à tous que l'Union européenne a été conçue pour les citoyens, pour donner à ses citoyens plus de bonnes opportunités, et en particulier pour leur permettre de faire face aux défis que représente le changement.

J'aimerais revenir brièvement sur trois points soulevés par l'excellente intervention de mon collègue Joseph Daul. Il y a tout d'abord l'importance du rôle joué par les États membres, l'importance de la subsidiarité. De nombreux États membres adoptent des approches différentes, mais tous peuvent se réjouir des thèmes et de la direction qu'il a décrits.

Le deuxième point concerne l'importance des emplois. Harlem Désir a parlé avec justesse des droits des travailleurs. Nous respectons l'importance des droits des travailleurs, mais mon groupe politique insiste également sur le droit de ceux qui ne travaillent pas – de ceux qui sont actuellement sans emploi, qui ont été exclus du marché de l'emploi pour une raison quelconque et qui veulent travailler. Ils sont particulièrement importants, en particulier à cette époque difficile de crise du crédit, où la situation en matière de chômage risque de s'aggraver avant de s'améliorer. Nous devons donc veiller à ce que tout ce que nous faisons contribue à créer des emplois et à donner du travail au plus grand nombre.

Le troisième point concerne les petites et moyennes entreprises (PME), qu'il mentionne également. J'ai lu hier dans le *Financial Times* qu'il y avait une référence à l'accord passé au Royaume-Uni à propos des travailleurs intérimaires, et les PME disent qu'elles n'ont même pas été consultées à ce sujet. Il ne s'agit pas d'une particularité britannique, mais il y a un réel problème – et je le dis à Monsieur le Commissaire – en termes

d'implication des PME dans le processus consultatif, parce que les PME ne sont pas uniquement les employeurs les plus nombreux, elles sont aussi les employeurs qui assurent le plus grand nombre d'emplois. Les référendums, par exemple sur le traité de Lisbonne, nous ont appris que les solutions imposées par en haut ne fonctionnent pas: nous devons communiquer avec les citoyens, et la plupart des gens travaillent pour des PME.

Enfin, en ce qui concerne les comités d'entreprise européens, auxquels Monsieur le Commissaire et Monsieur le Président en exercice ont tous deux fait référence et à propos desquels je suis rapporteur, mon groupe politique admettra certainement la réalité d'un accord bienvenu entre les partenaires sociaux. Personnellement, cet accord ne me plaît pas beaucoup. Mais je salue avec enthousiasme la conclusion d'un accord et je pense que le Parlement devrait s'efforcer d'en tirer profit, de même que nous essayerons de tirer profit de l'accord relatif au temps de travail et aux travailleurs intérimaires. Nous voulons avancer vite parce que nous voulons accomplir un réel progrès social plutôt que de faire de beaux discours politiques en vue des prochaines élections.

Magda Kósáné Kovács (PSE). - (HU) Merci, Monsieur le Président. L'annonce préliminaire du paquet social par la Commission a rempli l'espoir les partis sociaux-démocrates et les citoyens qui considèrent qu'il est de leur devoir de résoudre les problèmes sociaux. Les dettes accumulées et la série de questions qui viennent d'être posées donnent une image presque surprenante du peu de progrès réalisés malgré nos efforts et du nombre de problèmes qui restent à résoudre. Nous savons avec certitude que la croissance économique des 15 dernières années n'a pas comblé le fossé entre les riches et les pauvres, mais qu'elle l'a au contraire élargi. Toutefois, la rivalité de la pauvreté vient d'acquiescer une nouvelle dimension. Chaque pays a ses pauvres, l'ampleur et la qualité de la pauvreté varient d'un État membre à l'autre, mais nous savons que la douleur qu'elle provoque est la même. Quelle que soit la façon dont sont rédigés les quelque 18 documents de la feuille de route sociale, nous ne pouvons renforcer l'identification des citoyens européens avec l'Union que par des mesures spécifiques visibles et en permettant un progrès commun au lieu de tensions réciproques entre des pauvretés rivales.

Je me réjouis d'apprendre que la Commission, après des demandes répétées de la part du Conseil et du Parlement européen, a préparé une évaluation de la situation des Roms et des pratiques les concernant. Cependant, et malheureusement, elle n'ébauche aucune politique à long terme vis-à-vis des Roms. On peut également se demander si ce document en fait assez pour encourager les actions concrètes, s'il permet d'espérer une évaluation précise des États membres qui ne prennent pas de mesures ou qui s'écartent des pratiques souhaitées. Il me semble qu'il ne fait pas preuve d'une détermination suffisante.

Nous saluons également la directive relative à la lutte contre la discrimination. Le Parlement et la Commission n'étaient pas d'accord sur la nécessité de réglementer l'interdiction de la discrimination dans une directive globale, et conformément au point de vue socio-libéral, nous n'avons finalement pas classé les groupes victimes de discrimination. Nous pouvons espérer que cette directive assurera la protection globale des personnes et des groupes soumis à différentes menaces. Cette approche est plus que nécessaire, étant donné que ceux qui proclament la haine et ceux qui ne souhaitent donner qu'aux personnes qu'ils jugent dignes risquent également de trouver un soutien parmi les pauvres concurrents. Les électeurs ont toujours raison, mais ils peuvent se laisser fourvoyer par le populisme. Merci.

Gérard Deprez (ALDE). - (FR) Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Commissaire, chers collègues, en tant que membre et président accessoirement de la commission des libertés publiques, je me limiterai à la proposition de directive antidiscrimination.

Je commencerai, Monsieur le Commissaire, par vous féliciter pour avoir réussi finalement à faire adopter par la Commission une proposition de directive qui vise à lutter contre les discriminations basées sur la religion, les convictions, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle. Jusqu'il y a peu de temps, vous le savez, nous avons craint – nous étions inquiets et nous l'avons fait savoir – que vous ne vous limitiez à une mini-directive, qui n'aurait visé que les discriminations basées sur l'âge et le handicap.

Par ailleurs, je ne vous surprendrai pas en disant que je regrette que, sur une matière aussi fondamentale, notre Parlement ne soit que «consulté», mais j'ai cru percevoir une ouverture de la présidence à l'égard des propositions ou des suggestions qui seraient formulées par le Parlement européen. Nous allons donc nous mettre directement au travail, Monsieur le Commissaire, et je vois personnellement trois aspects du texte que nous allons tenter d'améliorer.

D'abord faire un effort de précision en ce qui concerne certains concepts ou les limites entre certains concepts. Je vise notamment la zone dite des différences de traitement objectivement fondées. Il est clair que je ne les

conteste pas mais il ne faut pas que ces différences de traitement objectivement fondées se transforment de manière directe ou indirecte en discrimination. Cela arrive vite.

Deuxièmement, il ne faut pas non plus que la directive soit vidée de sa substance par le recours intempestif à des concepts tels que ceux de sécurité publique ou d'ordre public, comme cela me semble, par exemple, être le cas actuellement dans un grand pays du Sud de l'Union européenne que je ne citerai pas.

Troisièmement, faire un effort en matière de sanctions. Quand vous écrivez dans l'article 4 «Les États membres déterminent le régime des sanctions applicables aux violations des dispositions nationales adoptées en exécution de la présente directive», Monsieur le Commissaire, on ne va pas très loin.

Bref, j'espère que cette directive, qui suscite tant d'espoirs, ne se révélera pas, à l'expérience, une vraie grande mini-directive, généreuse dans les principes mais très vague dans son dispositif.

Wojciech Roszkowski (UEN). - (PL) Monsieur le Président, la croissance économique doit servir à améliorer la situation matérielle de nos sociétés. Toutefois, en privilégiant le confort et la sécurité, nous risquons d'oublier que le modèle social de l'économie implique en pratique une plus grande bureaucratie. Si nous oublions également que le fondement le plus sûr de la politique sociale est la croissance économique, nous risquons de nous laisser égarer par des slogans attrayants sans rapport avec la réalité et qui risquent, tout comme les dispositions relatives à la lutte contre la discrimination, d'enfreindre les principes de la subsidiarité et du bon sens.

Comment casser ce cercle vicieux? Le nouvel agenda social ne répond que partiellement à ce défi. Il parle trop de droits et de privilèges et trop peu du fait qu'il est impossible de garantir ces droits et ces privilèges sans un effort bien organisé et sans assumer la responsabilité des conséquences économiques à chaque étape. Chacun donne selon ses capacités, chacun reçoit selon ses besoins. Cette vision utopique ne peut qu'entraîner une pénurie de biens et de services de qualité.

Tatjana Ždanoka (Verts/ALE). – Monsieur le Président, j'aimerais, après mes collègues, parler de la lutte contre les discriminations. Tout d'abord, je tiens à remercier la Commission pour le courage dont elle a fait preuve en adoptant une approche horizontale dans le projet de directive sur l'égalité de traitement en dehors du lieu de travail. Nous devons tenir compte du fait que certains États membres continuent à bloquer l'adoption de ce document nécessaire.

Néanmoins, le Parlement européen a la possibilité d'y apporter certaines améliorations. Je ne comprends pas pourquoi la directive prévoit une exception pour les particuliers en matière de fourniture de biens et de services. La directive existante en matière de race ne prévoit pas une telle exception. Malheureusement, ce projet n'aborde pas non plus de façon adéquate le problème des discriminations multiples. J'espère donc que nous pourrions travailler tous ensemble à cette directive.

Jacky Hénin (GUE/NGL). - (FR) Monsieur le Président, après 51 ans d'existence, les institutions de l'Union découvrent le social. Découverte relative car le social est absent des priorités de la présidence française; découverte dérangeante pour des institutions si proches des milieux d'affaires et qui confondent l'intérêt général des peuples de l'Union avec les intérêts particuliers des marchés financiers; découverte faite sous pression des «non» irlandais, hollandais et français et des multiples mouvements sociaux dans l'Union porteurs de revendications sur les salaires.

Oui, la Commission et la majorité de ce Parlement se voient contraintes d'admettre que l'Union n'est pas seulement peuplée d'actionnaires et de consommateurs, mais aussi de salariés, dont le travail crée la richesse européenne.

Ainsi la Commission se voit contrainte d'exhumer la directive sur les comités européens d'entreprise: l'effort est méritoire mais le contenu est faible. Les comités européens d'entreprise doivent devenir un véritable lieu de démocratie sociale, donnant aux salariés les pouvoirs d'intervention nécessaires sur les choix stratégiques des entreprises.

Oui, l'Europe a besoin, d'urgence, d'une authentique démocratie sociale qui empêche les mauvais coups, comme celui de porter le temps de travail à presque 70 heures par semaine.

Alors, pour les salariés, allons plus vite, beaucoup plus vite.

Nils Lundgren (IND/DEM). – (SV) Monsieur le Président, au cours de cette séance, nous allons débattre du nouvel agenda social, des objectifs du millénaire et de bien d'autres choses encore. Dans quelques heures,

nous voterons sur les programmes culturels, l'identification des produits biologiques, les exigences en matière d'harmonisation fiscale, autant de questions dont l'Union européenne ne devrait même pas se mêler.

Cette concentration du pouvoir politique ne fait qu'accroître la distance entre les citoyens et ceux qui les gouvernent. L'indignation se répand chez nos concitoyens. L'*establishment* se voit contraint d'adopter des mesures de plus en plus dures pour ignorer la volonté du peuple. Il vaudrait nettement mieux rédiger un rapport sur ce que nous entendons par «subsidiarité» et en débattre en profondeur. Voilà ce que nous devrions faire avant d'essayer d'imposer centralement un comportement aux partenaires sociaux de 27 pays différents.

Dans mon propre pays, la colère monte face au fait que l'Union européenne et ses juges puissent prendre la liberté de contrôler la mise en place d'un marché du travail différent de celui qui s'est développé pendant 70 ans d'un consensus national remarquable.

Jana Bobošíková (NI). – (CS) Mesdames et Messieurs, la proposition de directive relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement, qui interdit toute forme de discrimination en dehors du lieu de travail, est une réglementation superflue dont nous ne devrions pas discuter. J'aimerais souligner que la discrimination est déjà interdite par trois directives européennes, par la charte des droits fondamentaux des Nations unies, par la charte européenne des droits fondamentaux et par la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées. L'égalité de traitement est également régie par le traité d'Amsterdam et par la stratégie de Lisbonne.

J'aimerais également souligner que cette directive exige deux choses particulièrement dangereuses. Elle impose la discrimination positive, et elle transfère la charge de la preuve du plaignant au défendeur. Ceci est contraire à la tradition juridique européenne, et risque d'entraîner des injustices et de nouveaux préjudices.

Mesdames et Messieurs, je suis convaincue que l'Union européenne reste une région démocratique et civilisée, qui tient compte de la situation des personnes réellement handicapées et qui vient en aide aux plus faibles. Cependant, les capacités humaines, qu'elles soient innées ou développées par l'éducation, sont individuelles, différentes pour chaque personne et donc, par définition, inégales. En essayant d'éliminer ces inégalités par la législation, nous ignorons avec arrogance la diversité culturelle et nous nous ingérons dans le développement naturel de la société. Pire encore, nous privilégions l'égalité au détriment de la liberté de choisir. La directive relative à l'égalité de traitement n'a donc pas lieu d'être.

Juan Andrés Naranjo Escobar (PPE-DE). – (ES) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Mesdames et Messieurs, ce paquet social ne pourra fonctionner et porter ses fruits que si nous parvenons à un accord sur le contenu des initiatives essentielles. Il est clair que le chômage est le plus important des problèmes sociaux que nous avons à combattre. Il est le facteur le plus important dans la déstabilisation de la société, et il est lui-même la cause d'autres maux moins importants. La meilleure politique sociale est donc celle qui contribue à la création d'emplois.

Nous devons oublier le faux dilemme entre solidarité et compétitivité, car elles ne sont pas incompatibles. Cependant, pour élaborer une politique sociale saine et efficace et éliminer la pauvreté, nous avons besoin de croissance et de stabilité. Notre modèle social doit donc s'accommoder de la nouvelle réalité. La mondialisation est également porteuse d'opportunités: ceux qui s'y adaptent en sortent vainqueurs, les autres en sortent perdants.

L'Europe n'est pas confrontée à une crise typique de croissance, ni à des problèmes cycliques, mais à des changements fondamentaux. Le bien-être des générations futures dépend de notre sagesse et de notre capacité à prendre les bonnes décisions aujourd'hui. L'Europe est d'ores et déjà touchée par le vieillissement de la population et par le recul démographique. Il ne s'agit pas là de menaces, mais d'une réalité: il ne sert à rien de nous voiler la face.

Comment pouvons-nous réagir aujourd'hui aux nombreuses conséquences de cette tendance? Nous avons très peu de possibilités. Par exemple, nous ne disposons pas des incitants ni des outils nécessaires pour permettre une retraite souple et planifiée qui permettra à nos concitoyens de travailler au-delà de l'âge moyen auquel les gens quittent le marché du travail. Il est essentiel de parvenir à un niveau uniforme de protection contre la discrimination et l'exclusion, mais la législation européenne ne garantit pas l'élimination des discriminations. C'est pourquoi le travail visant à éliminer ces pratiques sociales regrettables doit commencer à l'école.

L'échec scolaire et les taux d'abandon sont une tragédie de notre époque, et risquent de rester une tragédie pour l'avenir. Les enjeux sont importants dans ce domaine. C'est là-dessus que nous devons concentrer nos efforts, concentrer la valeur ajoutée de l'Union européenne afin de mettre un terme à cette situation.

Bref, Mesdames et Messieurs, nous ne devons pas abandonner notre modèle social mais le renouveler, lui donner davantage de flexibilité, de mobilité et de sécurité afin que les plus vulnérables ne soient pas laissés de côté.

Stephen Hughes (PSE). – Monsieur le Président, je souhaite remercier Monsieur le Commissaire Špidla pour le simple fait d'avoir proposé un paquet social quel qu'il soit, car comme je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, sa tâche au sein de la Commission Barroso ne doit pas être facile.

Ce paquet lui-même illustre en fait les tensions au sein de la Commission Barroso entre ceux qui souhaitent poursuivre le programme néolibéral quelles qu'en soient les conséquences et ceux qui comprennent la nécessité urgente de redonner un sens à l'Europe aux yeux de ses citoyens.

Nous devons faire comprendre à nos concitoyens que l'Europe fait partie de la solution, et non du problème, quand il s'agit de faire face au problème soulevé par la mondialisation, l'évolution démographique, le changement climatique et d'autres défis mondiaux.

Si tel est l'objectif à atteindre, je dois malheureusement dire que ce paquet n'est pas à la hauteur. Il s'agit d'un paquet mesquin contenant trop peu de mesures proposées trop tardivement. Même les bons éléments sont gâchés par la réticence avec laquelle ils ont été inclus. La directive horizontale sur la lutte contre les discriminations en est un bon exemple. Elle fait partie du paquet, mais nous savons tous avec quelle véhémence le président Barroso s'est opposé à son inclusion jusqu'à la dernière minute.

La proposition de directive sur les comités d'entreprise européens est un autre exemple. Son contenu est extrêmement faible par rapport à la communication antérieure de la Commission vis-à-vis des partenaires sociaux. Je pense que les forces néolibérales au sein de la Commission et leurs alliés au sein de cette assemblée devraient se réveiller et regarder la réalité en face. Des millions de nos concitoyens vivent dans la peur, la pauvreté et l'exclusion, et leurs rangs n'ont fait que gonfler pendant les années Barroso.

Tout ceci semble être une tentative tardive de la part du président Barroso de convaincre la gauche qu'il a une conscience sociale et qu'il mérite un second mandat en tant que président de la commission.

Eh bien je ne suis pas dupe, et bon nombre de mes collègues ne sont pas dupes non plus. Comme je l'ai dit, c'est beaucoup trop peu et beaucoup trop tard – beaucoup trop tard, en fait, pour assurer une adoption facile des quelques éléments de valeur avant les élections de l'année prochaine.

Le président Barroso insulte l'intelligence non seulement des groupes de gauche de ce Parlement, mais aussi des millions de citoyens européens qui méritent mieux.

Ona Juknevičienė (ALDE). – Monsieur le Président, le rapport de la Commission sur la première année de fonctionnement du Fonds européen d'adaptation à la mondialisation indique que le Fonds est venu en aide à 13 000 employés licenciés dans huit États membres. Seuls 3,7% des fonds disponibles ont été distribués. C'est évidemment très peu.

La Commission suggère de simplifier les procédures, de faire mieux connaître ce programme, de diffuser l'expérience acquise et de prolonger la durée de l'aide. Je salue ces mesures. Ce fonds a été mis en place par solidarité avec les employés licenciés des entreprises frappées par la mondialisation. Il est donc essentiel que cet argent parvienne réellement aux personnes qui en ont besoin. Il ne faut pas le distribuer à des intermédiaires, des formateurs ou des éditeurs de brochure. Nous découvrirons les véritables résultats du programme dans un an. La question n'est pas de savoir combien d'argent a été distribué, mais combien de salariés licenciés ont trouvé un nouvel emploi.

Je demande à la Commission et aux États membres de définir des critères et des valeurs de référence permettant d'évaluer les résultats obtenus. Nous devons utiliser efficacement le budget européen.

Ewa Tomaszewska (UEN). – (PL) Monsieur le Président, je suis heureuse de constater que le nouvel agenda social prévoit la révision de la directive sur les comités d'entreprise européens dans l'ensemble des activités à venir.

Nous avons récemment débattu des problèmes causés par le manque de précision des dispositions de cette directive, dont l'objectif était de garantir le droit des salariés à être informés et consultés. La directive sur le

travail à temps partiel et sur la lutte contre la pauvreté parmi les travailleurs à temps plein est également d'une importance capitale. Je fonde de grands espoirs sur la mise en avant de la situation des jeunes, de leur accès à l'éducation et aux soins de santé, et de la lutte contre leur exclusion. La mobilité professionnelle des futurs travailleurs représente une grande chance pour eux-mêmes, mais aussi pour l'économie. L'importance accordée à la protection des droits des patients est une exigence fondamentale pour la protection de la santé publique. Toutefois, le livre vert que nous attendons sur les salariés du secteur de la santé sera important pour la mise en œuvre de ces mesures.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (PT) Monsieur le président, ce prétendu paquet social ne fait que semer des illusions concernant la gravité des inégalités sociales qui touchent environ 80 millions de personnes vivant dans la pauvreté, y compris les millions toujours plus nombreux de travailleurs mal payés dans des emplois précaires et les millions de chômeurs, alors que les bénéfices scandaleux des groupes économiques et financiers et les délocalisations des multinationales se poursuivent.

Les véritables causes de cette situation sont ignorées: la poursuite des politiques néolibérales que la proposition de directive sur les soins de santé ne ferait qu'intensifier, la flexibilité du travail qui serait exacerbée par les propositions sur le temps de travail, et les attaques contre les services publics et les secteurs de production essentielle au développement.

Nous demandons donc un véritable paquet social qui rejette la nouvelle proposition de directive sur le temps de travail, qui préconise une réduction du temps de travail sans perte de salaire, qui abolisse le pacte de stabilité et la stratégie libérale de Lisbonne, qui modifie les critères d'action de la Banque centrale européenne et sa fausse indépendance, qui propose comme alternative un pacte sur l'emploi et le progrès social, qui encourage les investissements et le soutien aux micro-entreprises et aux petites entreprises ainsi qu'aux services publics, et qui respecte la dignité des travailleurs.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE). – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, «la valeur des choses est déterminée par les gens.» C'est en tout cas ce que pensaient les anciens Grecs. Par conséquent, si les gens prennent la responsabilité de mettre en œuvre le paquet qui nous est présenté aujourd'hui, s'ils peuvent concilier les anciennes mesures et propositions avec les nouvelles, alors ces gens ne seront pas en fait utilisés comme des ressources, mais agiront activement en tant qu'employeurs, salariés et chômeurs, en tant que personnes impliquées dans des petites et des grandes entreprises, en tant qu'hommes et femmes, en tant que jeunes et vieux. Il n'y aura plus de discrimination au sein de l'Union européenne en matière de démocratie et de subsidiarité, plus de verbiage belliqueux à propos de l'autorité, à propos des obédiences de droite et de gauche comme ceux que nous avons entendu ici même. Mon collègue M. Óry, ici même à mes côtés, me dit que dans son pays, le gouvernement socialiste lutte contre les allocations sociales.

Nous ne pouvons donc pas accuser la crise mondiale, nous devons voir les choses de façon positive. Nous devons affronter notre propre crise démographique de la meilleure façon possible. Souvenons-nous de nos anciens engagements, des décisions de Barcelone sur l'harmonisation de la vie professionnelle et familiale, de l'Alliance européenne pour les familles, du Pacte européen de la jeunesse, de la politique d'immigration commune, de l'amélioration de la mobilité dans l'éducation et de la formation à la mobilité professionnelle. Nous devons respecter la diversité, les traditions et la langue des travailleurs immigrés. Nous devons nous opposer à la discrimination sociale, et nous devons faire respecter les droits des plus faibles, des personnes défavorisées et des enfants tels que nous les avons défendus au sein de l'Union européenne. Il faut lutter contre la pauvreté, et l'année 2010 sera consacrée à cette lutte. Nous devons renforcer la cohésion sociale et territoriale de nos régions par le dialogue, la bonne volonté et la transparence dans l'utilisation des mécanismes financiers.

Alejandro Cercas (PSE). – (ES) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Ministre, je me joins à mes collègues députés qui considèrent cet agenda comme un pas en avant, même s'il s'agit d'un pas extrêmement modeste qui est bien loin de répondre à tous les besoins auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui en Europe. C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire, je dois malheureusement dire que vous avez eu tort d'affirmer il y a quelques instants que cet agenda allait apaiser les préoccupations du public. La population est inquiète, et à juste titre, face à une Union européenne incapable de résoudre les problèmes fondamentaux qui la préoccupent au quotidien.

Cet agenda a reçu un titre grandiloquent, l'agenda pour le XXI^e siècle. Malheureusement, l'une de ses caractéristiques a déjà été condamnée: il s'agit d'un engagement interne envers les contradictions au sein de l'Europe, entre ceux qui souhaitent plus d'Europe et ceux qui préféreraient une Europe moins présente. Il

s'agit donc d'une forêt de rhétorique vide et d'un désert sans contenu spécifique. Trois directives à peine sont résumées par la gauche européenne, et en des termes assez critiques.

S'agit-il là des ambitions de l'Europe pour le XXI^e siècle? Non, Monsieur le Commissaire. Débattre des problèmes sociaux n'est pas seulement notre ambition. L'Union européenne, et pas seulement l'Europe, a besoin de réponses. Et il est bien difficile de fournir ces réponses si, comme l'affirme l'agenda, elles doivent être trouvées au niveau national. Il y a certaines réponses au niveau national et il devrait y avoir d'autres réponses au niveau de l'Union européenne. La construction du marché intérieur devrait s'accompagner de règles qui lui donnent un visage humain, qui empêchent le dumping social et qui mettent en pratique chacun des pouvoirs instaurés par les traités.

C'est une bien belle chose que de débattre des problèmes, mais il vaudrait mieux les résoudre et ne pas créer d'autres problèmes par des mesures comme la directive sur le temps de travail.

Monsieur le Commissaire, l'Europe a besoin d'initiatives plus fortes. L'Europe a besoin d'un agenda nettement plus volontariste pour se rapprocher de la population, et j'espère que lors des prochaines élections, et il ne s'agit pas ici d'une simple figure de rhétorique, les Européens qui souhaitent d'autres politiques donneront aux politiciens européens un nouveau visage plus social.

Sophia in 't Veld (ALDE). – Monsieur le Président, je salue la proposition tant attendue sur l'achèvement du paquet antidiscriminatoire, qui nous permet de mettre enfin un terme à la hiérarchie des droits. Une Union européenne dans laquelle certains Européens sont plus égaux que d'autres a échoué dans sa mission.

Je suis tout à fait d'accord avec les paroles sages de Gérard Deprez: cette directive a besoin d'être considérablement améliorée. Elle contient beaucoup trop d'exceptions et d'échappatoires qui risquent d'entériner les pratiques discriminatoires existantes au lieu d'y mettre un terme. Le droit familial et l'ordre public sont et restent des compétences nationales, mais dans la pratique ces considérations sont utilisées – de façon abusive – pour justifier les discriminations, principalement à l'encontre des homosexuels. Il est dommage que la Commission semble l'approuver.

La liberté de culte est un droit fondamental et un droit que je défendrai farouchement, mais il s'agit d'un droit individuel: Il ne s'agit pas d'un droit collectif qui autoriserait certains groupes à pratiquer la discrimination et à ne pas appliquer la loi.

Enfin, j'aimerais ajouter que, fort ironiquement, ce paquet semble assurer une protection plus importante contre toutes les discriminations autres que la discrimination basée sur le sexe. Il faudra combler le fossé entre cette directive et la directive relative à la discrimination fondée sur le sexe.

Kyriacos Triantaphyllides (GUE/NGL). – Monsieur le Président, le débat sur le paquet social appelle notre critique. En effet, sans parler du timing qui suscite la suspicion quant à ses objectifs cachés, nous sommes fondamentalement en désaccord avec son contenu.

Ce paquet est proposé à un moment où la population européenne manifeste son mécontentement face au visage social de l'Europe. Ce n'est pas nous qui le disons; les données européennes elles-mêmes donnent une image fort sombre de l'avenir. Tel est le sentiment qui règne parmi les citoyens européens, en particulier les jeunes, et il ne fait que s'aggraver.

Ce paquet a peut-être pour objectif de rétablir la confiance des citoyens avant les élections européennes.

En tant que groupe de gauche, nous ne pouvons accepter le contenu de ce paquet. Ses règles législatives renforcent la libéralisation du marché, notamment la proposition de directive sur les soins de santé transfrontaliers basée sur les anciennes propositions Bolkestein.

Parallèlement, la proposition de la Commission sur les soins de santé transfrontaliers mène à une ségrégation sociale en matière de santé: les plus riches et les mieux éduqués ont ainsi la possibilité de faire leur shopping de santé et de se faire soigner là où cela leur convient le mieux.

Une Europe plus sociale a besoin d'une philosophie plus large, et pas simplement d'annoncer des mesures qui ne font qu'effleurer la surface des problèmes et qui restent dans les limites étroites de l'Union européenne telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Anja Weisgerber (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, l'Europe est plus qu'un marché commun. En plus d'une entité économique, l'Europe est une communauté fondée sur des valeurs communes. Je perçois l'Union européenne comme une réponse à la mondialisation. Dans un monde globalisé, un cadre social à l'échelle

européenne apporte une protection essentielle. Tel est le principe du modèle social européen, et c'est un principe que je défends.

D'un autre côté, nous devons également réussir face à la concurrence internationale. Dans la stratégie de Lisbonne, nous soulignons notre objectif de faire de l'Union le cadre économique basé sur la connaissance le plus concurrentiel au monde. À cette fin, nous devons concentrer notre attention sur les petites et moyennes entreprises, qui forment le pilier du développement économique.

Nous devons également admettre qu'il est légitime de demander quel impact nos réglementations ont sur ces sociétés. La politique de lutte contre les discriminations en est un bon exemple. Il va de soi que je suis contre la discrimination, mais selon moi, et selon 261 autres membres du Parlement européen, une directive-cadre globale n'est pas la bonne approche. Plus particulièrement, ce n'est pas la bonne façon de protéger les victimes. Nous allons obtenir exactement le résultat contraire, et nous risquons davantage de marginaliser ces personnes. Cette proposition crée une incertitude juridique considérable pour les États membres et pour les citoyens européens. À l'heure actuelle, de nombreuses procédures d'infraction sont en cours contre 14 États membres pour défaut de mise en œuvre des quatre directives existantes. La première chose que nous devrions faire, avant de créer de nouvelles règles, est de mettre en œuvre la législation existante. Une nouvelle directive de lutte contre les discriminations ne nous apportera tout simplement pas la clarté promise par Monsieur le Commissaire Špidla.

Les nouvelles règles suscitent de nombreuses questions. Qui, par exemple, bénéficie d'une protection contre la discrimination fondée sur les croyances religieuses ou idéologiques? Ce droit s'étend-il aux scientologues ou aux membres de groupements d'extrême droite? Est-ce que tous les restaurants, aussi petits soient-ils, sont désormais dans l'obligation d'installer une rampe permettant l'accès en fauteuil roulant? Le projet de directive prévoit certes une protection contre les mesures disproportionnées, mais comment ces mesures seront-elles définies – par le droit national ou par la décision d'un tribunal? Les instruments imprécis et amorphes comme la directive-cadre sont peu pratiques, mais surtout, ils ne font rien pour aider les victimes. Cette approche n'est pas conforme au principe du modèle social européen. Elle ne fonctionnera pas.

Anne Van Lancker (PSE). – (NL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Ministre, je fus autrefois rapporteur pour le plan d'action sociale qui nous avait été présenté par Mme Diamantopoulou et qui avait été élaboré sous la précédente présidence française sous la direction de Mme Aubry. Ce qui me préoccupe, Mesdames et Messieurs, est de voir de quelle façon les ambitions sociales européennes ont été systématiquement érodées. Je pense qu'il existe des raisons politiques claires à cela: Il est remarquable de voir la Commission souligner sans cesse que la politique sociale doit rester une compétence nationale. Monsieur le Commissaire, le paquet social contient des déclarations et des documents de travail très intéressants, mais seulement quatre initiatives législatives. Il s'agit là sans conteste d'un maigre résultat, aussi bienvenu soit-il! Comme si le fait de protéger les droits sociaux et de créer un terrain de jeu social régulier n'était une responsabilité européenne dans l'Europe des 27.

Avec le PPE et les organisations sociales, nous attendons au minimum, en plus de ce paquet social, une législation plus ferme en matière de détachement qui protège les droits sociaux, une meilleure législation visant à éliminer le fossé salarial entre les hommes et les femmes, une loi-cadre visant à protéger les services sociaux et des engagements contraignants dans la lutte contre la pauvreté. Nous avons besoin d'un véritable pacte social, avec une vision cohérente et un engagement sérieux en faveur d'une Europe sociale, afin de montrer au moins aux citoyens que l'Europe est plus qu'un simple marché. J'espère, Monsieur Bertrand, que nous pouvons à présent compter sur le soutien de la présidence française dans ce combat.

Elizabeth Lynne (ALDE). – Monsieur le Président, je mène campagne depuis des années avec d'autres personnes pour l'adoption d'une législation globale contre les discriminations qui interdise les discriminations dans l'accès aux biens et aux services pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Je sais que la discrimination en matière d'emploi est déjà couverte pour tous les motifs, mais on nous a promis des mesures pendant des années sans aucun résultat.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous sommes sur le point de réaliser cette législation et de couvrir non seulement l'âge et le handicap mais aussi l'orientation sexuelle et la religion, comme je le demandais dans mon rapport. Je tiens à remercier la Commission pour cette proposition, et en particulier Monsieur le Commissaire Špidla pour sa ténacité. Nous savons que la législation proposée n'est pas parfaite, et nous voudrions apporter des changements. Il aurait également été préférable de la soumettre au processus de codécision. Mais, ceci étant dit, je suis ravie de pouvoir affirmer aujourd'hui que nous sommes enfin sur le point de traiter tous les citoyens européens de façon égale.

Georgios Toussas (GUE/NGL). – Monsieur le Président, le prétendu «paquet social» présenté par la Commission est une vaine tentative d'apaiser l'indignation que la politique impopulaire de la Commission a suscitée chez les salariés. Il ne parvient pas à endiguer la vague de doute qui se propage à propos d'elle-même et de la structure de l'Union européenne, comme l'a démontré le retentissant «non» irlandais.

Les travailleurs et les pauvres sont menacés suite aux cruelles attaques antipopulaires de l'UE, qui ne pense qu'à accroître la popularité de ses propres cartels.

Les classes laborieuses et les pauvres doivent supporter la déréglementation et la privatisation d'organes et de services publics d'importance stratégique, l'écroulement complet des négociations salariales collectives, la mise en œuvre largement répandue de la flexicurité, des formes d'emplois temporaires flexibles ainsi que l'extension de la directive Bolkestein pour couvrir le secteur des soins de santé.

Le Conseil a décidé de répartir le temps de travail en segments actifs et en segments inactifs. Ceci oblige les salariés à travailler entre 65 et 77 heures par semaine. La mise en place de travaux lourds et insalubres rend des centaines de milliers de travailleurs grecs inutiles.

Selon les données statistiques formelles de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail – Monsieur le Président, accordez-moi quelques instants, les données que je m'apprete à fournir sont très importantes. Permettez-moi de souligner ceci: selon ces données formelles, il y a un accident de travail toutes les 4,5 secondes et un décès des suites d'un accident professionnel toutes les 3,5 minutes. Il y a 7 millions d'accidents par an...

(Le président interrompt l'orateur)

Manfred Weber (PPE-DE). - (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Ministre, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de relever deux points mentionnés au cours de ce débat. Tout d'abord, l'Europe n'est pas gouvernée par la droite mais par le centre-droit libéral. Je dois souligner que nous avons eu un gouvernement social-démocrate dans mon propre pays, et qu'à la fin de son mandat nous avons 5 millions de chômeurs. Aujourd'hui nous avons 3 millions de chômeurs, ce qui signifie que de 2 millions de personnes ont retrouvé du travail. Voilà une véritable politique sociale; voilà un progrès social.

Deuxièmement, en tant que membre de cette assemblée, je suis moi-même en colère quand nous dénigrons nous-mêmes à ce point notre idéal européen. L'Europe est un projet social aujourd'hui. Quand je pense que le marché unique crée des millions d'emplois et apporte aux gens la prospérité et des perspectives d'avenir, et que notre politique de cohésion et notre Fonds social européen fournissent des milliards d'euros qui nous permettent de pratiquer la solidarité à l'échelle européenne, d'être un modèle de solidarité européenne, je me dois d'exhorter chacun d'entre nous, malgré tous nos problèmes, à s'abstenir de dénigrer notre propre projet.

J'aimerais accorder une attention particulière à la question de la discrimination, parce que nous nous en occupons au sein de la commission des libertés civiles de la justice et des affaires intérieures. Nous rejetons tous la discrimination. Elle empoisonne notre société, et l'Europe doit montrer l'exemple dans la lutte contre la discrimination. J'espère que tous les membres de cette assemblée partagent cette opinion.

Cependant, nous avons le droit de poser des questions. Tout d'abord, cette directive est-elle une mesure proportionnée? La question des contraintes qu'elle impose aux petites entreprises a déjà été abordée.

Deuxièmement, qu'en est-il de la mise en œuvre des dispositions législatives actuelles? Une évaluation a déjà eu lieu sur papier, mais quelle est la situation sur le terrain en ce qui concerne l'application des directives existantes? Cette question doit être posée avant la création de toute nouvelle directive.

Troisièmement, avons-nous réellement des lacunes dans la législation européenne? L'Europe est-elle seule responsable de la politique sociale? Tous les États membres de l'Union européenne sont des démocraties, et ils possèdent des structures fondées sur la règle de droit. Nous devons donc nous demander s'il faut réellement que l'Europe se montre plus aimable, plus gentille et plus convaincante dans le domaine de la politique sociale. Ne pouvons-nous pas simplement, pour une fois, nous fier à la subsidiarité et laisser les États membres prendre leurs propres mesures dans ces domaines fondamentaux?

Andrzej Jan Szejna (PSE). – (PL) Monsieur le Président, l'Europe sociale est un objectif magnifique, et des progrès considérables ont déjà été réalisés pour y parvenir. Néanmoins, les inégalités existantes et les nouveaux défis auxquels le monde est confronté créent le risque de divisions sociales permanentes dans nos sociétés à de nombreux niveaux: entre les enfants de familles riches et des familles pauvres, entre les plus diplômés

et les moins diplômés, entre les hommes et les femmes, entre les immigrants et ceux qui sont Européens depuis des générations, entre les personnes d'orientations sexuelles différentes, d'âges différents ou d'états de santé différents. Je pourrais vous donner de nombreux autres exemples. La lutte contre les inégalités sur le lieu de travail et en dehors de celui-ci est une tâche fondamentale pour nous. L'Union européenne et les États membres doivent répondre à des besoins réels, créer de réelles opportunités et susciter de nouveaux espoirs dans l'intérêt de tous les citoyens de l'Europe.

Le nouveau paquet d'initiatives de la Commission dans le domaine du modèle social européen est un complément insuffisant et trop longtemps attendu aux activités lancées au niveau national dans la lutte pour améliorer le niveau de vie des citoyens européens, pour renforcer leurs droits et pour lutter contre la discrimination. J'espère que la nouvelle directive sur l'égalité de traitement, que le groupe socialiste demande depuis longtemps, nous permettra de dire que nous combattons réellement toutes les formes de discrimination. La révision de la directive sur les comités d'entreprise européens, qui joue actuellement son rôle d'instrument de dialogue social, est un élément positif du paquet social. Mais nous regrettons encore la protection incomplète des travailleurs dans le processus de restructuration radical imposé par la mondialisation. La législation en matière de politique sociale est également d'une importance capitale pour le réveil politique de l'Europe et des Européens et pour rétablir la foi en un projet commun, surtout dans la perspective de la crise institutionnelle et des prochaines élections au Parlement européen.

PRÉSIDENCE DE M. ONESTA

Vice-président

Jean Marie Beaupuy (ALDE) - (FR) Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Monsieur le Commissaire, les longs et animés débats que nous avons eus à propos des fonds européens de mondialisation résonnent encore à mes oreilles. Notre collègue, Mme Bachelot, avec laquelle j'ai travaillé, tout comme avec mon collègue Cottigny, pour ce fonds, nous a amenés à prendre des décisions extrêmement importantes. Et que voyons-nous aujourd'hui? À peine 4 % de l'aide qui était prévue a été utilisée en 2007 pour ce fonds européen.

Monsieur le Commissaire, vous avez déjà dit, et écrit, que vous envisagiez de réviser les critères. Cette révision des critères est-elle à la hauteur des problèmes posés? Que nenni! Quand il manque 96 % de la consommation de cette aide, il faut en réalité se poser la question de fond: l'objectif que nous poursuivions en adoptant cette décision relative au Fonds européen de mondialisation est-il bien posé au niveau de l'objet même? Nous nous trouvons face à des défis démographiques, vous en avez parlé, et face à de nombreux défis économiques, compte tenu de l'aspect mondial, des aspects technologiques.

Je vous demande, Monsieur le Commissaire, s'agissant de ce fonds de mondialisation, de revoir non seulement les critères, mais également l'objet même de nos interventions.

Peter Liese (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je ne peux cacher ma déception face aux déclarations du conseil et de la Commission. Bien des choses ont été dites à propos du modèle social européen, et je pense que certaines des propositions de la Commission vont trop loin. D'autres membres de mon groupe ont par exemple déjà fait certaines remarques à propos de la directive antidiscrimination. En ce qui concerne les détails pratiques de la législation conçue pour protéger les travailleurs par contre, le Conseil et la Commission esquivent leurs responsabilités.

Le président en exercice a toutefois fait référence au compromis adopté en juin à propos du travail intérimaire et des autres formes de travail provisoire, mais d'une façon ou d'une autre – poussés par la honte, sans doute – le Conseil et la Commission sont parvenus à adopter la directive sur le temps de travail. Le texte adopté en juin par le Conseil, je dois le dire, est bien loin d'être un chapitre glorieux dans l'histoire du modèle social européen. Avant d'entrer au Parlement, je travaillais comme médecin dans un hôpital. Je sais donc que de nombreux médecins salariés et d'autres salariés ont salué initialement la décision de la Cour de justice européenne selon laquelle le temps de garde constituait un temps de travail. Mais je sais aussi que la mise en œuvre de cette décision présente des difficultés, et que le temps de garde doit être pondéré sur la base des coûts et de la fréquence des appels. Le Conseil a cependant agi de façon inacceptable en renversant pour ainsi dire la décision de la Cour de justice et en ignorant les améliorations que la proposition de la Commission avait apportées à certains aspects de la situation juridique antérieure.

Nous avons besoin d'un compromis, et ce Parlement a montré la voie à suivre en première lecture en proposant l'utilisation d'un quotient. Mais lorsqu'un médecin est de garde dans un hôpital par exemple, avec la possibilité de voir arriver à tout moment un patient en danger de mort, cette garde ne peut être considérée comme une période de repos. C'est pourtant ce que permettrait le compromis adopté par le Conseil. Il s'agit là d'un autre

domaine nécessitant des améliorations, faute de quoi tout le débat sur le modèle social européen sera parfaitement inutile.

Evangelia Tzampazi (PSE). – Monsieur le Président, Monsieur le Président en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, les circonstances économiques et sociales actuelles nécessitent le renforcement de l'Europe sociale. Alors que 16 % de la population européenne actuelle vit dans la pauvreté, les discriminations restent marquées et largement répandues.

Les politiques économiques qui aggravent le chômage et l'insécurité contribuent également à aggraver la crise de confiance des citoyens face à l'Europe et à ses perspectives. Dans ce contexte, le nouvel agenda social représente un pas en avant dans le domaine de la législation sociale après une longue période d'inertie.

Cependant, parmi les nombreuses propositions du paquet, trois seulement sont légalement contraignantes. Toutes les autres ne sont que des recommandations et des communications non législatives. Nous devons donc conclure que le nouveau paquet social n'aura qu'un impact limité sur la vie des citoyens européens.

Les intentions sont bonnes, comme le montre le nouveau projet de directive contre la discrimination. Ceci représente une réussite importante pour le groupe socialiste du Parlement européen, qui a soutenu la proposition de directive horizontale visant à mettre fin au système hiérarchique qui caractérise les mesures communautaires de protection contre la discrimination. Néanmoins, le nouvel agenda social manque de clarté et d'objectifs ambitieux, et présente des lacunes importantes.

C'est pourquoi nous avons besoin de mesures politiques claires, de mettre rapidement un terme aux inégalités croissantes, et d'améliorer les conditions de vie et de travail.

Viktória Mohácsi (ALDE). – (HU) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire a très élégamment résumé ses attentes dans son discours, mais les documents mis à notre disposition ne reflètent pas ces ambitions. Un petit problème sémantique se pose: la discrimination ne doit pas être appelée «élargissement des opportunités.» Voilà quatre ans que je ne parle que de la ségrégation des enfants Roms. En outre, la moitié de nos enfants, plusieurs millions d'enfants Roms, sont considérés comme handicapés. De quoi s'agit-il ici, sinon de discrimination? L'omission du thème de la ségrégation lors de la création de la directive horizontale est un crime impardonnable. Monsieur le Commissaire Barrot devrait être impliqué dans ce travail, et les demandes du Parlement ne peuvent être ignorées non plus! Nous demandons, dans au moins quatre résolutions, un paquet relatif à l'intégration des Roms accompagnée d'une législation et d'un budget, et un groupe destiné à coordonner les commissions en vue de mettre en œuvre efficacement tous les programmes futurs. Monsieur le Commissaire Špidla ne peut résoudre ce problème seul. Merci.

Iva Zanicchi (PPE-DE). – (IT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, le document relatif au paquet social qui vient de nous être présenté constitue un défi majeur pour le développement européen dans le contexte de la stratégie de Lisbonne, que les décideurs européens ont adoptée en tant que ligne directrice pour un processus louable et irrésistible visant à intégrer, à moderniser et à développer notre foyer commun.

Ce paquet contient des mesures dans le domaine de l'emploi, des affaires sociales, de l'éducation, de la jeunesse, de la société de l'information et des affaires économiques, autant d'aspects fondamentaux qui nous touchent directement au quotidien en tant que citoyens européens et qui doivent donc faire l'objet d'une étude approfondie, coordonnée et surtout transparente.

En tant que membre de la commission de l'emploi et des affaires sociales, j'aimerais souligner l'importance et la nécessité de cette proposition qui, en abordant les domaines que je viens de mentionner, représente une tentative globale d'aborder, d'analyser et de résoudre des problèmes tels que le changement démographique, la mondialisation et l'importance du facteur humain.

Je suis heureux d'apprendre que la Commission projette de réexaminer les directives 92/85 et 96/39 relatives au congé de maternité, car cette initiative permettra d'améliorer la qualité de vie de toutes les femmes qui, tout en s'occupant de leur famille, doivent affronter tous les jours le monde du travail.

J'aimerais que la commission réponde à quelques questions concernant la lutte contre la pauvreté – et je ne parle pas ici de la pauvreté du tiers-monde, mais de la pauvreté qui sévit au sein même de la Communauté, un problème qui s'aggrave d'année en année et qui touche tous les pays de la Communauté européenne. Dans ce contexte, je souhaite poser la question suivante: quelle méthodologie spécifique la commission compte-t-elle employer pour résoudre un problème qui, d'année en année, comme je l'ai dit, touche

systématiquement les économies européennes, avec les conséquences immédiates que cela implique pour le niveau de vie de millions de citoyens européens?

Deuxièmement, j'aimerais savoir (et en tant que femme, je me sens directement concernée par cette question) quelles mesures la Commission compte prendre pour lutter contre la discrimination à l'encontre des femmes qui persiste encore dans notre société, même en 2008, notamment dans le domaine de l'emploi et plus précisément en ce qui concerne les salaires? Quelles mesures spécifiques peuvent être mises en place pour corriger ce déséquilibre?

En conclusion, je souhaite remercier Monsieur le Commissaire Špidla pour le travail accompli dans la rédaction de ce document. J'aimerais remercier les représentants du Conseil et, une fois de plus, je tiens à souligner l'importance de ce paquet social dans le contexte du nouvel agenda social.

Jan Cremers (PSE). – (NL) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Ministre, Monsieur le Commissaire, en plus de propositions bienvenues dans le domaine de la lutte contre les discriminations et des soins de santé transfrontaliers, l'agenda social de la Commission contient la proposition tant attendue sur les comités d'entreprise européens. La Commission s'oppose également à un réexamen de la directive relative au détachement, une directive qui a fait l'objet de critiques suite à plusieurs décisions fort controversées de la Cour européenne de justice. Je souhaite aborder brièvement ces deux sujets.

Tout d'abord, le droit des travailleurs européens à être informés et consultés. Nous savons tous quel est le problème. La directive est trop peu appliquée (parmi les entreprises concernées, une sur trois seulement possède un comité d'entreprise européen), les droits relatifs à l'information et la consultation ne sont pas suffisamment réglementés et il y a un manque de facilités. Je regrette sincèrement que la Commission n'ait pas proposé une politique en matière de pénalités pour non-respect de la directive. Je pense également que les dispositions subsidiaires sont en-deçà de ce qui est désirable et de ce qui a été convenu dans les bons modèles, à savoir plusieurs réunions régulières par an, ce qui peut facilement être mis en place moyennant une formation et un soutien suffisants. Une seule réunion par an ne constitue qu'une politique symbolique, et la consultation sociale en entreprise est beaucoup trop importante pour cela.

Deuxième point, la directive sur le détachement. En ce qui concerne la première restriction imposée par la cour de justice européenne par rapport aux conditions de travail en vigueur dans un État membre, on pouvait encore croire qu'il s'agissait d'un changement politique dans le droit européen, provoqué par la Cour sans le soutien du législateur européen. Après l'affaire du Luxembourg, il est clair que la Commission, elle aussi, s'efforce délibérément de démanteler les principes contenus dans la directive. Suite à l'action de la Cour de justice et de la Commission, cette directive qui visait autrefois à protéger les travailleurs contre l'exploitation et la concurrence déloyale dans la fourniture transfrontalière de services est devenue une menace qui pèse sur les obligations applicables dans un État membre en matière de conditions de travail à respecter. La commission doit assumer à nouveau sa responsabilité législative dans ce domaine et veiller à ce qu'à l'avenir, les États membres puissent continuer à faire appliquer leurs règles générales en matière de droit du travail et de convention collective.

Evelyne Gebhardt (PSE). – (DE) Monsieur le Président, j'ai simplement une liste de questions à poser. Pourquoi si peu, si tard? Pourquoi avons-nous déclaré en septembre de l'année dernière que 2008 devait être l'année de l'Europe sociale, alors que nous ne considérons même pas le bien-être social comme l'une des priorités de la présidence du Conseil? Pourquoi la droite a-t-elle mené un si long combat contre les droits sociaux dans la directive sur les services avant de poser aujourd'hui en championne de la justice sociale? Pourquoi ma commission a-t-elle voté en juillet contre le rapport Hamon et en faveur du rapport Handzlik, qui préconise exactement le contraire de ce qui a été dit ici aujourd'hui? Pourquoi toutes ces choses se sont-elles produites?

Soyez honnête et dites-nous ce que vous faites réellement au lieu de communiquer au public le message contraire. Je dois vous demander de le faire, c'est absolument essentiel. Mais pourquoi menez-vous de telles politiques? Purement et simplement parce que la droite a adopté la mauvaise philosophie. Vous pensez que le peuple est là pour servir l'économie. Nous autres socialistes pensons le contraire, à savoir que l'économie est là pour servir le peuple, et nous élaborons nos politiques en conséquence.

Gabriela Crețu (PSE). – (RO) J'espérais que ces propositions contribueraient à réduire le fossé social entre les citoyens européens. Malheureusement, ce paquet nous présente simplement un autre fossé, celui qui sépare les bonnes intentions des instruments nécessaires pour les réaliser.

C'est également ce qui se passe lorsqu'un règlement européen exige des États membres qu'ils prennent des mesures.

Un exemple en est la discrimination salariale à l'encontre des femmes sur le marché du travail. Il existe une législation dans ce domaine, des engagements répétés, mais aucune amélioration au cours des huit dernières années. Même en supposant que les employeurs aient compris leurs obligations légales et les avantages économiques d'une rémunération correcte, les difficultés restent insurmontables. Il manque un système d'évaluation non discriminatoire du travail permettant d'utiliser un critère commun pour comparer différentes activités. Sans lui, le principe d'une rémunération égale pour un travail de même valeur est illusoire, tout comme la réduction du fossé entre les secteurs.

Les systèmes de classification des emplois sont défectueux, voire inexistant. Nous avons déjà des décisions de la Cour qui admettent qu'en se basant sur le travail physique, ces systèmes ignorent les différentes compétences nécessaires au travail et créent des discriminations.

La méthode de coordination ouverte poursuit des objectifs sociaux louables, mais même les indicateurs qui mesurent certains de ces objectifs sont absents de la liste des indicateurs communs.

La conclusion qui s'impose est bien triste: le manque d'intérêt vis-à-vis des problèmes de l'égalité des sexes n'est égalé que par l'absence d'une volonté politique en faveur d'une réglementation efficace et commune du marché du travail.

Donata Gottardi (PSE). – (IT) Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, malgré toutes les analyses et toutes les études, y compris celles qui concernent la transposition correcte des directives antidiscrimination, les éléments clés restent l'efficacité et l'innovation.

Comment est-il possible de rédiger la nouvelle «directive horizontale», qui n'est actuellement que l'extension au-delà du lieu du travail de la protection dans un certain nombre de domaines, alors que la question de l'action positive est toujours considérée en termes de préservation des mesures non interdites plutôt que de recherche de nouvelles mesures?

Je perçois le signe d'un progrès trop timide dans la demande d'un nouvel engagement généralisé dans ce domaine, qui se termine par la demande d'une meilleure application des instruments consacrés aux Roms, comme l'invocation de quelque chose que nous ne sommes pas parvenus à réaliser. Ou bien faisons-nous simplement de la rhétorique? Dans ce contexte, j'en ai bien peur! Par exemple, il semble inutile à ce stade de poser des questions à la Commission ou de souligner des cas de discrimination ou d'échecs dans les législations nationales ou régionales.

Trop souvent, à vrai dire presque toujours, la réponse fait simplement référence à l'existence de la législation de protection européenne: eau fraîche, pas de progrès, silence! Néanmoins, nous débattons du principe fondamental de l'égalité de traitement, et je fais référence ici aux travailleurs détachés dans un autre pays.

Peut-être le nouvel agenda social est-il un bon exercice, mais l'ensemble des thèmes abordés fait plutôt penser à un puzzle, composé de cartes non encore utilisées à la fin d'une législature qui a finalisé une série de mesures ayant pour but un projet réellement novateur. En parlant de discrimination et de stéréotypes, Monsieur le Ministre, je vous serais reconnaissant de remercier votre président pour la cravate.

Richard Falbr (PSE). – (CS) Étant donné que les mots «trop peu, trop tard» ont déjà été prononcés à plusieurs reprises pour décrire le paquet social, je me permets de vous donner ma propre évaluation comme suit: la montagne a accouché d'une souris. Ma question est: «Qu'avez-vous fait pendant quatre ans?» Vous avez soumis des propositions socialement inacceptables, avec comme point culminant la directive sur le temps de travail dont le Conseil et la Commission sont si fiers. En conséquence, nous n'avons pas d'autre choix que de considérer le paquet social, malgré certains de ses aspects positifs, comme de la propagande visant à ajouter l'étiquette «social» à l'en-tête de la Commission européenne. La plupart des propositions ne nécessitent même pas d'être discutées et ne constituent donc que de la poudre aux yeux. Il est très facile de proclamer que le marché commun doit servir le peuple et non le contraire, ou encore que s'il faut imposer des règles contraignantes au comportement des entreprises sur le marché, il faut imposer des règles minimales concernant la position des employés européens, un salaire minimal calculé sous la forme d'un pourcentage du salaire moyen dans tous les États membres, ou encore l'égalité salariale et de traitement pour les salariés qui travaillent dans un pays autre que le leur. Il suffit de déclarer que l'Union respecte les conventions de l'Organisation mondiale du travail sur la durée maximale du travail, la liberté syndicale et les négociations collectives.

La concurrence entre les États membres pour savoir qui offre les impôts et les salaires les plus bas et le moins de transparence sur la position des syndicats continuera de plus belle, et la méthode de coordination ouverte n'est qu'une autre façon inefficace de gérer quelque chose dont personne ne veut se charger. À ceux qui critiquent la présidence française, j'aimerais dire ceci: «Attendez la Présidence tchèque. Vous n'avez encore rien vu.» Il y a quelques semaines, le président a opposé son veto à une loi interdisant la discrimination, prétendant qu'elle était superflue.

Karin Jöns (PSE). – (DE) Monsieur le Président, je dois dire que ce nouvel agenda social me laisse complètement froid. Pas un seul problème n'a été attaqué à la racine. Ceci ne saurait être une tentative sérieuse de réformer les comités d'entreprise européens, puisqu'aucune disposition n'est prise pour augmenter le nombre de réunions ni pour mettre en place des mécanismes de sanctions en cas d'infractions. L'absence de toute volonté de réformer la directive sur le détachement des travailleurs est tout aussi inacceptable.

Monsieur le Commissaire, l'absence d'une position claire sur le temps de travail dans un agenda social montre une fois de plus que cette commission ne s'indigne pas non plus de l'idée d'une semaine de travail de 65 heures. Ceci est sans aucun rapport avec le modèle social européen auquel mon groupe aspire, et que nous autres socialistes essayons de mettre sur pied.

Puis-je également dire au Conseil que la pression (pour le dire d'une façon polie) que vous exercez sur les patrons et sur les organisations syndicales à propos des comités d'entreprise européens est intolérable.

Mon groupe ne participera pas à cette mascarade. Si nous ne voulons pas que les travailleurs européens tournent complètement le dos à l'Union européenne, nous devons leur assurer une meilleure protection face aux effets de la mondialisation et préparer sans attendre des accords salariaux collectifs transfrontaliers.

Monica Maria Iacob-Ridzi (PPE-DE). – (RO) J'aimerais soumettre au débat quelques idées relatives au paquet législatif de l'agenda social européen.

J'apprécie beaucoup les initiatives de la Commission européenne dans ce domaine et celles qu'elle a présentées dans sa communication intitulée «Améliorer les compétences pour le XXI^e siècle: un programme de coopération européenne en matière scolaire.»

Outre ces initiatives, j'aimerais proposer à la Commission européenne de lancer un projet pilote instaurant une bourse européenne destinée aux enfants des régions défavorisées économiquement et géographiquement.

Au niveau européen, 19 millions d'enfants et de jeunes vivent dans la pauvreté et 6 millions abandonnent chaque année l'école secondaire. En Roumanie par exemple, selon une enquête de l'Eurobaromètre, les jeunes des milieux ruraux et des régions montagneuses ou isolées n'ont qu'une chance sur 20 de fréquenter un établissement d'enseignement supérieur. Ce pourcentage est très éloigné de l'objectif européen de 85 % de jeunes gens ayant accès à l'enseignement secondaire de deuxième cycle.

Les États membres ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour corriger eux-mêmes cette situation préoccupante. Par conséquent, l'Union européenne devrait utiliser tous les moyens possibles, qu'il s'agisse de législation, de financement ou de politiques européennes, pour améliorer les opportunités et l'accès de tous les jeunes à l'éducation.

Proinsias De Rossa (PSE). – Monsieur le Président, le chef du groupe ALDE, Monsieur Watson, affirme que le fait d'avoir un emploi est la meilleure aide sociale. Malheureusement, des millions d'Européens, bien trop nombreux, travaillent pour gagner moins que ce qu'ils toucheraient en étant au chômage. Les personnes pauvres et mal payées meurent plus jeunes, souffrent davantage de maladies physiques et mentales, sont hospitalisées plus souvent, sont plus souvent en prison, n'ont pas la possibilité de participer pleinement à la société et se voient refuser la possibilité de mener en toute sécurité une vie pleinement culturelle, sociale et civile. Leurs enfants sont condamnés dans une large mesure à suivre le même cercle vicieux de privation – à moins que les politiciens que nous sommes ne se décident à mener des politiques sociales et économiques intégrées et interdépendantes. Nous devons traiter les gens comme des citoyens, pas comme des unités économiques.

Est-ce que cet agenda atteint ces objectifs? Malheureusement non. Il contient certes des éléments positifs indéniables, comme la directive horizontale sur la discrimination. Je ne nie pas non plus que Monsieur le Commissaire Špidla ait dû lutter durement dans un environnement hostile pour faire adopter ce paquet. Nous travaillerons avec lui pour l'améliorer. La Commission et le Conseil ont neuf mois pour prouver leur bonne foi par rapport à l'Europe sociale. Le peuple rendra alors son verdict.

Mieczysław Edmund Janowski (UEN). – (PL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, nous débattons aujourd'hui de questions essentielles liées à l'emploi, aux droits sociaux et à la protection de la santé. Tout ceci concerne la famille, l'unité de base de notre société. Ces documents concernent également les personnes handicapées, les retraités ainsi que le très douloureux problème du chômage. Ce n'est pas de la charité que de garantir une relation correcte entre le salaire et le travail ou encore une sécurité sociale digne. C'est un devoir que nous impose notre préoccupation pour l'avenir de l'Europe. Les fonds alloués par les États membres à la politique sociale doivent être utilisés à meilleur escient, de même que le Fonds social européen.

Notre continent est en train de vieillir rapidement. Mais voyons-nous les lacunes de la politique familiale européenne? Qu'avons-nous à dire à propos du revenu des familles? Où est notre solidarité avec les plus pauvres? J'utilise expressément le mot «solidarité» alors que nous célébrons le 28^e anniversaire de la création du mouvement et du syndicat Solidarité, qui ont contribué aux changements radicaux survenus en Europe.

Maria Petre (PPE-DE). – (RO) Je suis heureuse que nous discutons aujourd'hui de la relance du paquet social.

L'Europe a besoin de progrès social, l'Europe en général, avec ses anciens et ses nouveaux membres. L'Europe unie est confrontée aux mêmes défis: le vieillissement démographique, la perte d'emplois face à la mondialisation, la pauvreté chez les enfants.

Monsieur le Commissaire Špidla, j'apprécie votre approche de la solidarité entre les générations. Nous avons besoin d'une nouvelle stimulation dans ce domaine, mais je salue également la réaffirmation du principe de solidarité entre les régions, car c'est ici que nous pouvons mesurer le plus précisément la cohésion sociale ou son absence.

Jan Andersson (PSE). – (SV) Monsieur le Président, je vous prie d'excuser mon arrivée tardive. J'ai participé à une réunion hier soir en Suède et je viens d'arriver. Je ne sais pas ce qui a déjà été dit, mais permettez-moi tout d'abord de dire que nous saluons bien entendu le paquet social. Nous pensons qu'il arrive un peu tard et qu'il aurait pu être lancé plus tôt dans la législation, mais au moins il est là. Il est clair que ce paquet ne reflète pas toutes les ambitions du Parlement européen, mais j'aimerais toutefois mettre en avant trois éléments positifs sur lesquels nous pouvons travailler.

Je travaille personnellement beaucoup avec les arrêts de la Cour de justice européenne et avec leurs conséquences. Je salue l'attitude plus ouverte dont la Commission fait preuve aujourd'hui, comme le montre le forum qui sera organisé prochainement. J'espère qu'il sera une réussite.

Un autre élément positif est la convention de l'OMT, qui est également liée aux arrêts de la Cour européenne de justice dans la mesure où ceux-ci invitent les États membres à signer la convention de l'OMT.

Troisièmement, le programme d'intégration sociale qui sera présenté en octobre et la lutte contre la pauvreté, l'exclusion etc. j'espère que nous parviendrons à travailler ensemble sur ces questions avec succès. Ces sujets sont extrêmement importants.

Richard Corbett (PSE). – Monsieur le Président, lorsqu'on a un marché au niveau européen (ce qui est notre cas, avec le marché unique européen), il faut bien sûr des règles communes pour permettre à ce marché commun de fonctionner efficacement et de façon juste, y compris dans le domaine social. C'est pourquoi nous instaurons des normes en matière d'emploi, un droit du travail et des règles destinées à protéger les droits des travailleurs: la directive sur le temps de travail, la législation en matière de santé et de sécurité, la directive sur le congé parental, l'information et la consultation des travailleurs.

Et pourtant, le Parti Conservateur Britannique (et je constate que pas un seul membre de ce parti n'est présent au Parlement pour participer à ce débat) aimerait voir le Royaume-Uni sortir entièrement du chapitre social du Traité s'il devait un jour revenir au pouvoir au Royaume-Uni. S'imagine-t-il un seul instant que le reste de l'Union européenne permettrait à un seul de ses États membres de se soustraire aux obligations que nous avons développées ensemble au niveau européen pour réglementer notre marché? Pense-t-il réellement que cette compétition déloyale, qui assouplirait les normes de santé et de sécurité et restreindrait les droits des travailleurs, serait acceptable? Bien sûr que non! Les conservateurs britanniques représentent un désastre potentiel pour la Grande-Bretagne et pour l'Europe.

Xavier Bertrand, Président en exercice du Conseil. – (FR) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs les députés, débat passionné, mais débat sur l'Europe sociale, qui nous rassemble

déjà par la tenue de ce débat. Débat qui montre aussi combien il est difficile, aujourd'hui, de dissocier le traitement des questions sociales au plan communautaire, des débats politiques nationaux. C'est le signe, d'une certaine façon, que l'intégration européenne progresse aussi.

La présidence a été prise à partie par certains. Je ne reviendrai pas sur les différents aspects de cette prise à partie, je ne suis pas là pour polémiquer, je suis là, comme vous, pour faire avancer l'Europe sociale.

L'Europe sociale est-elle une priorité de la Présidence française? Question qui a été posée. Oui, clairement, et vous savez d'ailleurs que sur ce point, ce n'est pas aux ambitions de départ, aux ambitions initiales que nous serons jugés, les uns et les autres, mais tout simplement aux résultats. Nous savons aujourd'hui, que les conditions sont davantage réunies pour que ces résultats soient là, positifs, et positifs pour l'Europe sociale. Je crois résolument au pragmatisme.

Alors, sur ces différents sujets, le Président Nicolas Sarkozy l'a rappelé dans son discours au Parlement, comités d'entreprises, intérim notamment, nous nous sommes engagés, par exemple, à faire aboutir le premier, le second aujourd'hui est entre les mains du Parlement, je l'ai indiqué. Et chacun, encore une fois, doit prendre toutes ses responsabilités. Je ne reviendrai pas sur les questions telles que: le gouvernement, quand il appartient au PPE, pourrait-il être davantage social qu'un autre? Je voudrais tout simplement dire qu'en ce qui me concerne, en France, je suis ministre du travail et de la solidarité. Car, si vous voulez partager des richesses, il faut les avoir créées au préalable. Et comment est-ce qu'on les crée? Par le travail. Voilà comment on crée aussi les richesses. Je ne voudrais pas non plus, sur ce point, rappeler qu'à l'époque, en 1993, quand la fameuse directive temps de travail a été présentée, c'était un gouvernement socialiste en France, et une ministre socialiste, qui s'appelait Mme Aubry, qui donc a défendu cette directive qui contenait l'*opt-out*. Alors, aujourd'hui, que fait-on, notamment, concernant cette fameuse directive? Regardons les choses telles qu'elles sont: est-ce que oui ou non, cette directive apporte une amélioration par rapport à la situation d'aujourd'hui où nous sommes dans un véritable *no man's land* au-delà des 48 heures? Chacun le sait en conscience. Mais seulement il est important de dire que, si cette directive ne correspond pas forcément à l'idée initiale de 1993, qui était la disparition de l'*opt-out*, elle apporte aujourd'hui un encadrement et des garanties supplémentaires par rapport à la situation non pas d'hier mais d'aujourd'hui. Est-ce qu'on a le droit de le dire? Bien sûr que oui, parce que je crois aux vertus de la pédagogie dans le débat public et dans le débat politique. Soit l'*opt-out* continue de se diffuser, soit effectivement, il est encadré car nous savons aujourd'hui que les problèmes de temps de garde posent des problèmes importants en raison, notamment, de la jurisprudence existante. Ou alors nous avons la possibilité d'être pragmatiques, de considérer que c'est une avancée et d'accepter une révision qui permet de régler déjà un certain nombre de problèmes et d'améliorer une situation même si bien évidemment le résultat d'aujourd'hui ne correspond pas forcément à la vision de toutes et tous et je suis bien placé pour comprendre cette position.

Il y a maintenant la question des arrêts de la Cour. L'enjeu n'est pas de porter un jugement sur un jugement, loin s'en faut. Mais il faut voir justement par rapport aux arrêts de la Cour quelle est la situation aujourd'hui créée. Quelle est la situation juridique nouvelle? Et il est nécessaire que les États concernés en premier s'expriment sur ce point. J'ai eu cette discussion avec mes homologues. Il faut aussi que les partenaires sociaux s'expriment sur ce sujet, et pas forcément séparément. Ensemble, ce serait bien mieux, de façon à ce que nous puissions en tirer toutes les conclusions. De ce point de vue, la présidence abordera ce débat sans aucun a priori. Faut-il réviser la directive? Je l'ai entendu à différentes reprises et pas seulement dans cette enceinte. La réponse à cette question, à mon sens, doit venir à l'issue du débat et pas forcément au début de ce débat. Ou alors on a des a priori, ce qui n'est pas mon cas.

Sur les services sociaux d'intérêt général, l'ensemble des États membres, me semble-t-il, sont attachés à maintenir l'organisation justement des missions des services d'intérêt général propres à chaque pays. Mais convenons-en, il y a des divergences sur ce qu'il y a à faire au plan communautaire. Certains considèrent que la subsidiarité est la seule bonne réponse, d'autres, qu'il faut un cadre juridique communautaire. Ce débat, visiblement, ne saurait être tranché dans l'immédiat. Notre proposition d'une feuille de route avec la Commission vise à assurer un traitement concret de ces dossiers au travers des échéances prévues à l'agenda de l'Union.

D'autres sujets ont été évoqués, nombreux, passionnants. Concernant la lutte contre les discriminations, la présidence s'est engagée à faire avancer la nouvelle directive. Pour aboutir, vous le savez, il faut l'unanimité des États membres.

Alors j'ai entendu, à différentes reprises, le terme disponibilité. Cela tombe bien, car il faut de la disponibilité pour permettre l'efficacité. Nous avons aujourd'hui sur ce sujet à regarder les choses clairement en face. Est-ce que l'Europe sociale est en mesure d'avancer oui ou non? Pour moi, la réponse est claire, c'est oui, et nous

devons faire avancer l'Europe sociale. L'année 2008 est avancée? Oui, j'en conviens. Est-il trop tard? Certainement pas! Il n'est jamais trop tard. Voulons-nous avancer? Visiblement, oui. Mais la question est: faisons-nous avancer l'Europe sociale ensemble? Alors là, Mesdames et Messieurs les députés, à chacun de prendre ses responsabilités!

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (CS) Mesdames et Messieurs, je pense que la profondeur et l'enthousiasme du débat que nous venons de vivre ont clairement montré le retour de l'Europe sociale. Ce débat a abordé toute une série de problèmes détaillés et je pense qu'il n'est pas nécessaire d'y réagir individuellement, puisque nous aurons l'opportunité, lors de discussions futures, d'approfondir les différents arguments et de parvenir à un équilibre adéquat. Néanmoins, j'aimerais réagir d'une façon plus générale à certaines choses.

Tout d'abord, cet agenda, par sa portée, considère que l'agenda social et la politique sociale sont la manifestation d'une approche politique complexe et la conséquence d'une approche complexe dans toute une série de politiques. Il s'agit clairement d'un concept *central*, et non d'une politique sociale poussée de côté, avec une série d'aspects techniques certes intéressants, mais néanmoins clairement marginalisés.

Cet agenda a mis la politique sociale au cœur de la politique européenne. Bien sûr, on peut se demander si cet agenda ne présente pas un intérêt politique purement technique, mais je pense que ce soupçon doit être rejeté catégoriquement. Cette approche a au contraire été formulée il y a des années. Elle est également intégrée à toute une série de documents de la Commission européenne qui ont été débattus au Parlement. Cet agenda n'est lié à aucun événement important, comme le fut par exemple le référendum irlandais.

Cet agenda démontre, entre autres, que la Commission a su faire preuve de ténacité pour concevoir l'agenda comme une procédure qui s'efforce d'utiliser tous les instruments dont dispose la Commission européenne au niveau européen: la législation, la méthode ouverte de coordination et toutes les autres méthodes. C'est pourquoi il contient non seulement des propositions législatives, mais aussi, bien entendu, des propositions de communications et d'autres documents.

Je tiens à souligner le fait que cet agenda est réaliste dans la limite des options sur lesquelles la Commission européenne peut exercer une influence. Les différentes propositions feront sans aucun doute l'objet de débats au Parlement, et feront l'objet de nombreuses modifications. Mais elles sont en tout cas de véritables propositions dont on peut discuter. Un autre soupçon a également été exprimé au cours du débat, et je pense que je me dois d'y réagir, selon lequel les propositions dans le domaine des soins de santé auraient pour but de réintroduire la directive Bolkestein dans le domaine de la santé. Tel n'est pas le cas. Ces propositions ne sont pas conçues pour libéraliser la fourniture de services, mais pour faciliter l'accès des Européens aux soins de santé. Ces propositions abordent bien entendu toute une série d'aspects extrêmement délicats, et il est clair qu'ils seront débattus en profondeur et avec sérieux. Néanmoins, leur approche fondamentale et leurs conséquences constitueront une amélioration pour les soins de santé proposés aux citoyens européens.

Un autre aspect sur lequel je souhaite m'attarder est celui de la lutte contre la pauvreté. L'idée de la lutte contre la pauvreté est formulée clairement, et le débat a suscité la question: «comment?» L'agenda ne part pas du principe qu'il n'existe qu'une seule méthode efficace pour combattre la pauvreté, mais s'efforce au contraire d'attaquer la pauvreté sous différents angles. La lutte contre le décrochage scolaire contribue à lutter contre la pauvreté. Les mesures visant à permettre l'apprentissage tout au long de la vie contribuent à lutter contre la pauvreté. L'intention clairement formulée de mettre l'accent sur l'égalité et sur l'efficacité sociale dans les systèmes de retraite contribue elle aussi à combattre la pauvreté. La lutte contre la discrimination et les directives antidiscrimination sont d'autres façons encore de lutter contre la pauvreté, dans la mesure où elles facilitent l'accès aux personnes handicapées, où elles empêchent la discrimination contre les travailleurs âgés, etc.

La question de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes a également été soulevée. Je dois dire que d'autres directives couvrent la question de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et qu'il n'était donc pas essentiel de l'inclure explicitement dans la proposition de directive.

Il y a également eu un débat concernant les conventions de l'OMT. Je tiens à souligner clairement que cet agenda montre sans aucun doute à quel point la Commission et l'Europe défendent le concept d'un travail décent au niveau mondial. Tout comme la directive qui mettra en œuvre l'accord conclu entre les travailleurs et les employeurs dans le domaine maritime, elle montre clairement la façon dont l'Europe envisage les différentes conventions de l'OMT. Tous les documents invitent les pays européens à ratifier aussi rapidement que possible toutes ces conventions.

Mesdames et Messieurs, le débat fut animé et parfois dur. Je pense que ce débat témoigne de l'importance de la politique sociale européenne.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu au cours de la prochaine période de session, quelque part sur le territoire européen.

Déclarations écrites (article 142)

Petru Filip (PPE-DE), par écrit. – (RO) Monsieur le Président, suite aux déclarations conventionnelles selon lesquelles 2008 doit être l'année de la relance de l'Europe sociale, le prétendu «paquet social» constitue un ensemble de mesures législatives dont la convergence en reste actuellement au stade des bonnes intentions. Peut-être l'heure est-elle venue pour nous d'aborder avec plus de sérieux et de fermeté un ensemble de questions dont l'impact direct sur les citoyens est plus important que jamais.

Dans ces circonstances, nous devons entreprendre de garantir des conditions de vie et de travail non discriminatoires pour tous les citoyens de l'Union. Tout d'abord, dans ce contexte, la reprise des discussions sur un salaire minimum communautaire semble non seulement opportune mais nécessaire. Deuxièmement, la même chose vaut également pour la création de conditions uniformes dans tous les pays de l'Union européenne en ce qui concerne le marché communautaire du travail. Il n'est pas acceptable qu'aujourd'hui encore, l'attitude de plusieurs gouvernements européens vis-à-vis des citoyens européens diffère selon leur pays d'origine.

Dans le même contexte, l'initiative de la Commission visant à améliorer la visibilité et les méthodes de travail dans le cadre de la stratégie européenne d'intégration et de protection sociales et à consolider son interaction avec d'autres politiques semble importante. J'ai découvert avec plaisir la proposition de la Commission pour une directive horizontale visant à lutter contre les discriminations dans les domaines autres que l'emploi.

Livia Járóka (PPE-DE), par écrit. – (HU) L'un des résultats les plus importants du nouvel agenda de politique sociale de la Commission européenne doit être le rétablissement des droits des Roms européens en tant que citoyens européens et la fin de leur exclusion sociale. Je suis heureuse que le document soutienne cette approche.

Dans les domaines mentionnés par l'agenda, les Roms se trouvent dans une situation nettement moins favorable que celle de la majorité de la population en termes d'éducation, d'emploi, de conditions de vie, de discrimination et de santé.

Les programmes d'apprentissage tout au long de la vie qui donnent aux Roms des compétences utiles pour l'emploi ou le travail indépendant pourraient constituer un outil précieux dans la lutte contre le chômage.

Les outils de lutte contre la discrimination doivent être transposés en droit national pour offrir un recours juridique aux victimes de discrimination, et pour que les autorités nationales et les organismes chargés de promouvoir l'égalité des chances puissent identifier les infractions et imposer des sanctions.

Le Fonds structurel pourrait être nettement plus efficace pour réduire l'exclusion sociale des Roms mais, pour y parvenir, il faut au minimum consulter les ONG roms pour ce qui concerne la sélection, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des projets financés par le Fonds, et il faut lancer des programmes visant à aider les ONG roms à préparer des soumissions réussies.

Nous espérons que l'agenda de politique sociale parviendra à apporter des réponses appropriées à ces questions. Je pense qu'il est important que nous puissions discuter de ces sujets lors de la grande conférence sur les Roms organisée le 16 septembre, et j'espère que la question de l'inclusion sociale des Roms sera mise au programme du Conseil européen, à la fois en tant que sujet distinct et dans le cadre de l'agenda social.

Sirpa Pietikäinen (PPE-DE), par écrit. – (FI) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le paquet social de la Commission est une réforme attendue depuis longtemps pour renforcer la dimension sociale de l'Europe. Comme bon nombre de mes collègues cependant, j'aurais aimé que la Commission fasse preuve de plus d'audace et de plus d'ambition pour ses propositions et ses réformes. Selon moi, le paquet montre des lacunes particulièrement importantes en matière de préservation des services publics fondamentaux.

Le paquet contient cependant de nombreuses propositions positives. J'aimerais en particulier remercier la Commission d'avoir décidé, après de longues délibérations, de rédiger une directive horizontale antidiscrimination couvrant tous les motifs de discrimination. Les citoyens qui sont victimes de discriminations sous différentes formes et pour différents motifs doivent être traités sur un pied d'égalité. L'approche

horizontale est la seule façon de garantir l'égalité de traitement pour tous. En outre, la proposition visant à renforcer le rôle des comités d'entreprise européens est la bienvenue.

La proposition de directive sur les droits des patients dans le cadre des soins de santé transfrontaliers, qui a reçu moins de publicité, aura un impact tangible sur la vie quotidienne de nombreux Européens. Avec l'ouverture des frontières européennes et la création de nouvelles opportunités dans le secteur des soins de santé, il est particulièrement important de clarifier qui est responsable de la santé d'un patient et de préciser jusqu'où va cette responsabilité. La proposition de directive de la Commission est une clarification utile des règles paneuropéennes.

Malgré ses lacunes, ce paquet représente clairement un pas dans la bonne direction. J'espère que la Commission continuera ses efforts pour améliorer les sentiments des citoyens européens vis-à-vis de la sécurité sociale dans les années à venir. Dans ce contexte, j'invite la Commission à aller de l'avant dans ses projets de création d'une directive visant à prolonger le congé de maternité de 14 à 18 semaines. Puisse cette directive devenir réalité aussi rapidement que possible. J'aimerais toutefois que la proposition de la Commission se concentre en particulier sur la prolongation du congé parental, et donc sur le renforcement des droits et des opportunités des deux parents de rester à la maison après la naissance de leur enfant.

Katrin Saks (PSE), par écrit. – (ET) *Matin Schultz* a certainement raison de dire que le paquet social aurait pu être plus poussé. La Commission aurait dû élaborer ce paquet plus tôt pour nous permettre de traiter ce problème important, non à l'approche des élections mais plus tôt, quand nous avons le temps d'évaluer toutes les nuances de ce paquet de toute évidence important.

Entre autres choses, j'aimerais m'attarder sur la communication de la Commission à propos du Fonds européen de mondialisation. Bien que ce fonds ait permis d'aider plusieurs milliers de personnes, par exemple en Allemagne, en France, au Portugal et en Finlande, l'évaluation pour 2007 montre qu'une partie importante du budget n'a pas été utilisée.

Les travailleurs lituaniens du textile ont reçu une indemnisation du FEM en août. Ceci montre que les nouveaux États membres, eux aussi, peuvent demander de l'aide pour affronter les changements imposés par la mondialisation.

La Commission analysera bientôt les critères sur lesquels se basent les décisions d'accorder une aide. J'aimerais souligner le fait que dans les petits pays comme l'Estonie, les petites entreprises sont contraintes de licencier des centaines de personnes à cause de la mondialisation. La simplification du processus de demande d'aide auprès du FEM permettrait sans aucun doute de simplifier aussi l'aide apportée à ces personnes.

Silvia-Adriana Țicău (PSE), par écrit. – (RO) Le traité de Lisbonne reconnaît le fait que l'Union doit se baser sur une économie de marché sociale qui assure à ses citoyens des conditions de vie et de travail décentes ainsi que des services de qualité en matière d'éducation, de santé et de protection sociale.

La population de l'Union européenne vieillit. Alors qu'en 2007, les citoyens âgés de plus de 65 ans représentaient 17 % de la population de l'Union, ce pourcentage atteindra 24,6 % en 2030.

Les dernières statistiques Eurostat montrent que le nombre de décès dépassera le nombre de naissances d'ici 2015, ce qui entraînera une diminution progressive de la population européenne de 521 millions en 2015 à 506 millions en 2060.

Dans ces circonstances, l'immigration restera certainement le principal facteur de croissance démographique au sein de l'Union. Mais les flux migratoires affectent les États membres de façon différente. Alors que la population de l'Irlande a augmenté de 21,8 % entre 1985 et 2007, celle de la Bulgarie a chuté de 14,4 % au cours de la même période.

Quelles solutions le paquet social apporte-t-il à ces défis? Les citoyens de l'Union attendent des actions décidées pour la création d'emplois bien payés, pour garantir l'accès à une éducation, à des soins de santé et à des services sociaux de qualité.

Le paquet social constitue une police d'assurance pour l'avenir de l'Union, et il est essentiel à son développement à long terme.

Bernard Wojciechowski (IND/DEM), par écrit. – Il ne fait aucun doute que le modèle social européen a besoin d'être réformé. Plus particulièrement, il est clair qu'un système social obsolète reste prédominant dans

de nombreux grands États membres. Toute discussion d'un modèle social européen est un pas dans la mauvaise direction.

Aucune politique sociale, aucun agenda social publié par la Commission ne sera susceptible de promouvoir une réelle croissance économique ou une création d'emplois. Au moment où notre continent voit se profiler les conséquences de la crise économique américaine, nos gouvernements devraient réagir pour s'assurer que nos citoyens souffrent le moins possible de cette récession. La bureaucratie européenne ne parviendra pas à endiguer une crise économique ni une récession. Les États membres devraient se concentrer sur la libéralisation de leurs économies, sur la réduction des impôts et la baisse des taux d'intérêt, et sur la simplification administrative, notamment pour les petites entreprises.

Les interventions centralisées sur l'économie ont toujours échoué. Non seulement les mesures que la Commission propose d'imposer par en haut n'aideront pas nos citoyens à lutter contre le chômage, mais elles risquent en fait de nuire à l'emploi et à la croissance économique.

(La séance, suspendue à 11 h 45, est reprise à 12 h 05)

PRÉSIDENCE DE Edward McMILLAN-SCOTT

Vice-président

Dimitar Stoyanov (NI). – (BG) Monsieur le Président, j'aimerais informer le Parlement du fait que le 30 juillet dernier, en violation du Protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes, j'ai été arrêté et battu par la police, et on m'a menacé de me trancher la gorge.

Il est scandaleux que le Parlement ne se soit pas encore exprimé sur ce crime dont j'ai été victime. Et je souhaite demander à mes collègues réunis dans cette salle: «Qu'attendez-vous donc, chers collègues, qu'on me coupe réellement la gorge? Que ces menaces soient mises à exécution, et qu'on me tue?» Une injustice cruelle a été commise contre un député du Parlement européen, et vous restez silencieux. Merci.

Le Président. – Monsieur Stoyanov, merci de nous avoir donné ces informations. Nous les transmettrons à l'organe compétent de cette institution.

5. Heure des votes

Le Président. – L'ordre du jour appelle les votes.

(Pour les résultats et les autres informations sur les votes: voir procès-verbal.)

5.1. Programme «Jeunesse en action» (2007-2013) (A6-0274/2008, Katerina Batzeli) (vote)

– *Préalablement au vote:*

Katerina Batzeli, rapporteur. – Monsieur le Président, en ce qui concerne les quatre rapports soumis au vote, permettez-moi de souligner au nom de la commission de la culture et de l'éducation que les programmes pluriannuel dans le domaine de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et de la participation citoyenne aux activités communautaires sont parmi les activités les plus importantes de l'Union européenne et en particulier du Parlement européen.

Les décisions relatives à la sélection et au financement des différentes activités couvertes par ces programmes devraient donc se baser sur des critères clairs et objectifs. Il faut adopter des procédures simplifiées afin d'éviter les retards inutiles pour les citoyens européens.

Les quatre rapports de comitologie soumis aujourd'hui au Parlement européen pour une adoption en séance plénière ont pour objectif d'assurer des procédures transparentes, rapides et efficaces. Ceci permettra simultanément de renforcer le rôle du Parlement européen dans ce domaine de procédures.

Le fait que ces propositions parlementaires aient été acceptées aussi bien par la Commission que par le Conseil est particulièrement encourageant, et nous permet d'espérer un accord interinstitutionnel à l'avenir.

Enfin, j'aimerais remercier la Commission, le Conseil sous sa présidence slovène, ainsi que la présidence française actuelle pour leur esprit de coopération et de conciliation et pour la façon dont ils ont géré ces quatre programmes communautaires.

5.2. Programme «Culture» (2007-2013) (A6-0273/2008, Katerina Batzeli) (vote)

5.3. Programme «L'Europe pour les citoyens» (2007-2013) (A6-0275/2008, Katerina Batzeli) (vote)

5.4. Programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (A6-0276/2008, Katerina Batzeli) (vote)

5.5. Protocole à l'accord CE/Ouzbékistan de partenariat et de coopération (A6-0306/2008, Jacek Saryusz-Wolski) (vote)

5.6. Protocole à l'accord CE/Kirghizstan de partenariat et de coopération (A6-0307/2008, Jacek Saryusz-Wolski) (vote)

5.7. Protocole à l'accord CE/Tadjikistan de partenariat et de coopération (A6-0320/2008, Jacek Saryusz-Wolski) (vote)

5.8. Responsabilité du Monténégro concernant les prêts à long terme accordés à la Serbie-et-Monténégro (ancienne République fédérale de Yougoslavie) (A6-0281/2008, Helmuth Markov) (vote)

5.9. Production biologique et étiquetage des produits biologiques (A6-0311/2008, Neil Parish) (vote)

5.10. Accord relatif aux pêches du sud de l'océan Indien (A6-0315/2008, Philippe Morillon) (vote)

5.11. Projet de budget rectificatif n° 5/2008 (A6-0328/2008, Kyösti Virrankoski) (vote)

5.12. Réseau judiciaire européen (A6-0292/2008, Sylvia-Yvonne Kaufmann) (vote)

5.13. Application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions en matière pénale (A6-0285/2008, Armando França) (vote)

– *Préalablement au vote:*

Armando França, rapporteur. – (PT) Ce rapport est un bon exemple de compréhension et de coopération au sein du Parlement, mais aussi de collaboration entre le Parlement et le Conseil. Je remercie donc mes collègues députés, les représentants du Conseil, l'équipe technique et tous ceux qui ont participé à cet effort complexe et difficile.

Cette décision-cadre sera très importante pour la justice pénale en Europe. Elle promeut le principe de la reconnaissance mutuelle, renforce les droits de la défense et la protection des accusés, permet de faire appliquer plus rapidement et plus efficacement les décisions rendues *in absentia*, et contribue à lutter contre la criminalité en Europe. La future décision-cadre contribuera également à renforcer la primauté du droit et de la règle de droit, mais aussi à promouvoir l'intégration européenne. L'excellent consensus obtenu au sein de la commission LIBE fut crucial, et mérite d'être souligné ici et maintenant. Merci à tous.

5.14. La pêche et l'aquaculture dans le contexte de la gestion intégrée des zones côtières en Europe (A6-0286/2008, Ioannis Gklavakis) (vote)

EN – *Préalablement au vote:*

Ioannis Gklavakis, rapporteur. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de mentionner brièvement la gestion intégrée des zones côtières, conçue avant tout pour protéger la pêche et l'aquaculture. Le débat relatif à ce rapport a été annulé pour faire place au débat sur la situation en Géorgie, qui est un problème urgent et important. C'est pourquoi je prends la parole aujourd'hui.

Mon rapport concerne principalement la protection de l'environnement, et c'est pourquoi je vous demande de voter en sa faveur. Je constate que la commission de la pêche a voté à l'unanimité.

Mon rapport contient différentes propositions, dont quatre sont particulièrement importantes. La première est l'achèvement du plan de relevé maritime; en second lieu, le plan à long terme mais aussi la continuation des discussions auxquelles participent des représentants de toutes les professions, et notamment des pêcheurs. Troisièmement, il y a la formation possible d'un organisme central de coordination, étant donné le manque de coordination entre les différents organismes ces dernières années. Quatrièmement, il faut établir un calendrier étant donné que depuis 2002, quand nous avons eu des discussions semblables, certaines mesures ont été prises sans calendrier précis.

Je suggère que nos décisions soient mises en pratique conformément à un programme établi dans le temps. Parce que je pense que nous voulons tous protéger les océans, je vous demande de voter en faveur de ce rapport et je vous remercie d'avance.

5.15. Utilisation du système d'information sur les visas (VIS) dans le cadre du code frontières Schengen (A6-0208/2008, Mihael Brejc) (vote)

5.16. Renforcement d'Eurojust et modification de la décision 2002/187/JAI (A6-0293/2008, Renate Weber) (vote)

– *Préalablement au vote sur l'amendement 19:*

Evelyne Gebhardt (PSE). – (DE) Monsieur le Président, comme je l'ai annoncé avant le vote, il y a un amendement oral de compromis dont j'ai discuté avec Mme Weber et M. Demetriou – un compromis entre les amendements 37 et 39. Cet amendement de compromis serait formulé comme suit:

- «Autres formes d'infractions lorsqu'il existe des indices concrets de l'implication d'une organisation criminelle ou de l'existence d'infractions graves.»

– Voilà comment ce compromis serait formulé, et il couvrirait à la fois les amendements 37 et 19.

(L'amendement oral est accepté.)

5.17. Évaluation du système de Dublin (A6-0287/2008, Jean Lambert) (vote)

5.18. Certains points concernant l'assurance automobile (A6-0249/2008, Nickolay Mladenov) (vote)

5.19. Stratégie coordonnée en vue d'améliorer la lutte contre la fraude fiscale (A6-0312/2008, Sharon Bowles) (vote)

Le Président. – Cela conclut le vote.

6. Explications de vote

Explications de vote orales

- Rapport: Sylvia-Yvonne Kaufmann (A6-0292/2008)

Hubert Pirker (PPE-DE). - (DE) Monsieur le Président, je n'ai pas pu donner mes explications à cause du bruit, et j'aimerais le faire maintenant. J'ai voté en faveur du rapport Kaufmann parce que nous devons exprimer clairement que le Réseau judiciaire européen est une nécessité, étant donné qu'il fonctionne efficacement depuis 10 ans avec le système d'assistance judiciaire. Il faut à présent opérer une distinction claire entre ce réseau et Eurojust. Ces deux institutions ont chacune leur propre raison d'être. Il faut parvenir à ce qu'Eurojust et le Réseau judiciaire européen collaborent et se complètent mutuellement afin de garantir la sécurité des États membres.

- Rapport: Armando França (A6-0285/2008)

Hubert Pirker (PPE-DE). - (DE) Monsieur le Président, en ce qui concerne l'application des décisions judiciaires rendues *in absentia*, il ne nous sert à rien, dans l'Union européenne, d'avoir une excellente coopération policière d'un côté alors que de l'autre, la justice pénale ne fonctionne pas aussi bien qu'elle le devrait.

Dans cette perspective, je pense que notre décision a permis de fermer une échappatoire. La reconnaissance mutuelle des décisions en matière de justice pénale signifie que les décisions rendues dans des affaires pénales, y compris celles qui ont été rendues *in absentia*, pourront être appliquées dans d'autres pays. Il s'agit d'une mesure cruciale pour permettre aux autorités judiciaires d'aider les forces de police dans leur travail.

- Rapport: Mihael Brejc (A6-0208/2008)

Hubert Pirker (PPE-DE). - (DE) Monsieur le Président, l'objectif du rapport Brejc et de nous donner les moyens de garantir enfin l'utilisation et la consultation du Système d'information sur les visas chaque fois que des ressortissants non européens entrent sur le territoire de la zone Schengen. Nous savons que de nombreuses personnes résident illégalement dans l'Union européenne parce que leurs visas ont expiré ou qu'ils ont été annulés. Grâce à cette coopération entre le système Schengen et le Système d'information sur les visas, nous créons les conditions qui nous permettront de mettre fin aux abus de visas dans l'Union européenne et d'assurer que les personnes qui entrent dans l'Union européenne ou qui la quittent ont le droit de le faire.

Frank Vanhecke (NI). - (NL) Monsieur le Président, je n'ai bien sûr pas d'objection, comme la plupart des gens j'imagine, à améliorer le Système d'information sur les visas des pays de l'espace Schengen. Mais ce que nous propose ce rapport est tout simplement ridicule. Il faudrait assouplir le système de visas à cause des temps d'attente aux frontières! Quiconque a déjà voyagé sait qu'il y a toujours des listes d'attente, et que celles-ci sont parfois nécessaires. Je me demande quelle évaluation serait possible pour permettre aux garde-frontières de décider quand il y a un danger et quand il n'y en a pas. Qui sait d'où viennent les risques terroristes et autres?

Par ailleurs, je regrette que nous soyons une fois de plus en retard sur la réalité. L'europanisation de nos contrôles aux frontières s'est faite sans réfléchir, sans préparation et sous la pression d'extrémistes idéologiques qui pensent que la sécurité des citoyens est moins importante que le bel idéal d'une nouvelle Union soviétique européenne.

Daniel Hannan (NI). - Monsieur le Président, je me lève – comme cela devient la coutume dans ces circonstances – pour souligner que l'harmonisation de la politique européenne dans les domaines de la justice et des affaires intérieures repose sur une base juridique pour le moins ténue. Les rapports que nous venons d'adopter – les rapports Kaufmann, França, Brejc, Weber et Lambert – ont pour principal objectif de donner plus de poids à des politiques, à des initiatives et, dans le cas d'Eurojust, à toute une institution dépourvue de fondement juridique correct. Il est vrai que la constitution européenne ou le traité de Lisbonne auraient fourni un tel fondement juridique, mais il est tout aussi vrai – et cette assemblée semble avoir besoin qu'on le lui rappelle régulièrement – que la constitution a été rejetée à trois reprises: par 55 % des électeurs français, par 62 % des électeurs néerlandais et par 54 % des électeurs irlandais.

Le monopole de la force pénale, exercé par le biais d'un système de justice pénale, est sans doute la caractéristique suprême qui définit un État. Un État se définit comme un territoire partageant des règles communes dont une autorité commune assure le respect. Si l'Union européenne souhaite se doter de cet attribut suprême d'un État, elle devrait avoir la décence de demander tout d'abord l'avis de sa population via des référendums. *Pactio Olisipiensis censenda est!*

- Rapport: Renate Weber (A6-0293/2008)

Hubert Pirker (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, ce rapport a pour objectif le renforcement d'Eurojust. Il s'agit d'un nouvel ensemble d'instruments dont l'objectif ultime est de renforcer la coopération efficace et de la rendre efficace. Il est apparu clairement qu'au sein de chaque pays, de nombreuses institutions sont impliquées dans la coopération judiciaire. Notre proposition de mettre en place un système de coordination au sein des États membres et entre les États membres est donc parfaitement sensée, dans la mesure où elle garantit une coopération efficace en particulier dans la lutte contre le terrorisme et contre d'autres formes de crime organisé.

Une mesure particulièrement encourageante que je souhaite mettre en avant est la mise en place de magistrats de liaison dans des pays extérieurs à l'Union européenne, d'une façon similaire à l'approche déjà utilisée en matière de police, afin d'améliorer la coopération avec ces pays. Bref, ce système nous permettra de mettre en place un autre cordon sanitaire permettant de protéger l'Union européenne.

- Rapports: Jean Lambert (A6-0287/2008), Sharon Bowles (A6-0312/2008)

David Sumberg (PPE-DE). – Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à exprimer mon grand plaisir de vous voir présider une session plénière complète ici même à Bruxelles. Un petit pas pour M. McMillan-Scott; un bond de géant, peut-être, pour le Parlement européen. Qui sait? Mais ne nous faisons pas trop d'illusions.

J'aimerais m'exprimer sur le rapport Lambert mais également sur le rapport Bowles, si vous voulez bien me donner la parole à ce sujet. J'ai du mal à soutenir le rapport Lambert. Il fait référence à l'idée de répartir les immigrés illégaux parmi la grande majorité des pays de l'Union européenne, et cette idée me semble complètement irréaliste. Plus important du point de vue du Royaume-Uni, nous devons tenir compte de la situation unique (ou presque, vu que Chypre se trouve dans la même position) du Royaume-Uni en tant qu'île. Je pense donc qu'il est important que le Royaume-Uni garde le contrôle de ses propres frontières, et que ces frontières soient contrôlées par les autorités du Royaume-Uni et non par l'Union européenne, dont les frontières sont aussi vastes que poreuses. Pour cette raison, le rapport Lambert me semble donc inacceptable.

Le rapport Bowles est lui aussi inacceptable, car malgré les quelques bonnes intentions qu'il contient, il essaie en fait de faire endosser par les paradis fiscaux la responsabilité de la charge fiscale importante que bon nombre d'entre nous doivent supporter. Mais la raison pour laquelle nous avons des impôts élevés, au Royaume-Uni en tout cas, est que nous avons un gouvernement travailliste déterminé à augmenter les recettes fiscales et à en accabler le peuple et les contribuables britanniques.

La fiscalité élevée est un problème national et doit le rester, et les gouvernements doivent en assumer la responsabilité au niveau national. Cela ne devrait pas être une responsabilité de l'Union européenne.

- Rapport: Jean Lambert (A6-0287/2008)

Frank Vanhecke (NI). – (NL) Monsieur le Président, le rapporteur, Mme Lambert, a raison de dire que les objectifs de Dublin en matière d'«asylum shopping» n'ont jamais été atteints, bien au contraire. C'est vrai. Elle a aussi raison de dire que ce système impose des contraintes disproportionnées aux États membres situés aux frontières de l'Union européenne. C'est également vrai. Il est donc juste de demander un soutien en faveur de ces États.

D'un autre côté, je pense que ce rapport néglige plusieurs points importants et je ne suis pas du tout d'accord avec la plupart des hypothèses et des objectifs du rapporteur, au contraire. Par exemple: l'évaluation effectuée par la Commission révèle que des dizaines de milliers de demandeurs d'asile sont entrés dans la clandestinité à cause du système de Dublin, et pourtant le rapporteur s'oppose à la détention. Cela ne peut être sérieux. Une collaboration étroite entre les États membres européens en matière d'asile pourrait porter ses fruits, mais pour cela, il faudra se débarrasser de toute une série d'idées politiquement correctes dont regorge ce rapport.

Philip Claeys (NI). – (NL) Monsieur le Président, il est impossible de résumer en une minute toutes les déficiences du rapport Lambert, et je me limiterai donc à quelques points. En ce qui concerne la protection des enfants, le rapport affirme qu'en cas d'incertitude quant à leur âge, il faudrait accorder aux enfants le bénéfice du doute. Cela semble raisonnable, mais constitue en fait une incitation directe à encore plus de fraude aux papiers d'identité.

Le rapport affirme également que la définition d'un membre de la famille est trop restrictive, ce qui ne fait qu'encourager une fois de plus les abus. En Afrique par exemple, tout le monde appartient à la famille de tout le monde ou presque, et si nous voulons en tenir compte, nous pourrions tout aussi bien ouvrir entièrement nos frontières.

Ce rapport s'oppose également à ce que les services policiers et les organes d'application de la loi des États membres aient accès à la base de données d'Eurodac, sous prétexte, je cite, que «cela exposerait aussi davantage les demandeurs d'asile au risque d'être stigmatisés». Cette idée est ridicule, d'autant plus qu'Eurodac pourrait contenir une mine d'informations pour la lutte contre l'immigration illégale, la criminalité internationale et le terrorisme.

- Rapport: Sharon Bowles (A6-0312/2008)

Christoph Konrad (PPE-DE). – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le rapport Bowles comprend une analyse du problème de la fraude à la TVA – à juste titre, dans la mesure où cette fraude représente 20 milliards d'euros par an. Je soutiens les propositions dans ce domaine. Mais il est important de souligner que nous avons besoin d'un changement de système, d'une réforme structurelle dans ce domaine. Dans cette perspective, ce que nous entendons de la part de la Commission ne va jamais plus loin qu'une déclaration d'intention de renforcer la coopération intergouvernementale dans ce domaine, de faire des évaluations, des recherches etc.

Étant donné le volume des fraudes commises, il est grand temps que la Commission renonce à cette attitude passive et soutienne les États membres réformateurs qui souhaitent réellement instaurer cette procédure d'autoliquidation. J'invite également M. Kovács à reconsidérer enfin sa position à propos de cette question. J'espère que nous recevrons une proposition adéquate avant la fin de cette législature et que les propositions soumises par les gouvernements autrichien et allemand seront adoptées.

Ivo Strejček (PPE-DE). - Monsieur le Président, j'ai voté contre le rapport Bowles.

J'aimerais souligner trois choses. Tout d'abord, ce rapport demande une meilleure coordination en matière fiscale. Je pense que cela nuirait à la concurrence fiscale, parce que la concurrence fiscale est saine et productive. Deuxièmement, la lutte contre la fraude fiscale ne passe pas par une diminution de la concurrence mais par l'élimination systématique des exonérations fiscales. Troisièmement, la fraude fiscale en matière de TVA devrait être éliminée par l'harmonisation des règles de la TVA. Celle-ci permettrait de réduire rapidement le nombre d'exonérations et d'échappatoires.

Le rapport Bowles propose des solutions différentes. C'est pourquoi j'ai voté contre.

Astrid Lulling (PPE-DE). – (FR) Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, je suis contre toute fraude fiscale et j'ai demandé à la Commission et au Conseil de faire diligence pour remédier à la fraude fiscale désastreuse en matière de TVA, 20 milliards par an ont été cités, soit près d'un cinquième du budget de l'Union européenne.

J'ai fait référence à un modèle développé par RT VAT, une organisation qui nous l'a présenté ici au Parlement, qui permettrait de réduire la fraude fiscale en matière de TVA de plus ou moins 275 millions d'euros par jour et de réduire la charge administrative, notamment pour les PME. Je crois que la Commission devrait analyser ces propositions, car les modèles sont là. Évidemment, il faut la volonté politique pour les adopter.

Je n'ai malgré tout pas pu voter pour le rapport, parce que les amendements de mon groupe – notamment l'amendement visant la phrase qui dit qu'une concurrence fiscale saine contribuera à préserver et à accroître les recettes fiscales des États membres et celui qui s'oppose à l'extension du champ d'application de la directive sur la fiscalité de l'épargne – n'ont pas été votés. Or nous nous opposons clairement à l'extension du champ d'application de cette directive à l'ensemble des entités juridiques et à toutes les sources de revenus financiers.

Je crois que, dans cet ordre d'idées, il ne faut pas oublier que trop d'impôt tue l'impôt et les États membres qui veulent ces extensions devraient être très vigilants parce qu'à Macao, à Singapour et à Hong Kong on se frotte déjà les mains à l'idée que nous allions dans cette direction. Voilà les raisons pour lesquelles je n'ai quand même pas voté pour le rapport parce que je veux que cela soit clair et précis.

Avril Doyle (PPE-DE). – Monsieur le Président, je souhaite simplement dire un mot sur le rapport Bowles concernant une stratégie coordonnée en vue d'améliorer la lutte contre la fraude fiscale. À lire cela, on pourrait croire qu'il serait très difficile de s'opposer à ce rapport ou même à n'importe quelle partie de ce rapport.

En vérité, bien que je sois tout à fait favorable à une approche coordonnée en matière de lutte contre la fraude fiscale (et nous avons grand besoin d'analyses sérieuses et de coordination dans ce domaine), toute suggestion d'harmonisation fiscale et/ou de diminution de la concurrence fiscale entre les 27 États membres de l'Union européenne pour lutter contre la fraude fiscale est parfaitement inacceptable.

Je ne suis pas sûre que l'Europe – que la Commission – ait pleinement conscience des dégâts qu'elle provoque dans les États membres en faisant constamment référence à la centralisation, au contrôle ou à la réduction des compétences des États membres dans le domaine fiscal. Bien qu'elle soit sans rapport avec le traité de Lisbonne, cette question a dominé les débats qui ont précédé notre référendum du 12 juin. Malgré tous nos efforts, nous ne sommes pas parvenus à convaincre ceux qui craignent l'Europe – et le souhait des institutions européennes de contrôler centralement la fiscalité, à des degrés divers et pour des raisons diverses – que le traité de Lisbonne n'est pas favorable à cette approche. Je vous demande de faire preuve d'une prudence particulière dans ce domaine.

- Rapports: Sylvia-Yvonne Kaufmann (A6-0292/2008)

Frank Vanhecke (NI). – (NL) Monsieur le Président, je n'ai pas voté contre le rapport Kaufmann, bien que je ne sois pas du tout convaincu que l'eupéanisation de nos systèmes judiciaires ou la création d'un parquet européen soit la bonne façon d'améliorer le fonctionnement de la police et de la justice ou de mieux punir la criminalité transfrontalière. Bien au contraire.

Toutefois, je préconise une coopération plus étroite et plus étendue entre tous les services de sécurité des États souverains européens. Dans cette perspective, je peux soutenir un certain nombre de recommandations, d'améliorations proposées par le rapport Kaufmann, d'améliorations au Réseau judiciaire européen. Mais ceci ne doit pas donner naissance à un système judiciaire européen surpayé et arrogant coupé du monde réel, comme nous l'avons vu ces derniers mois, et qui pratique l'ingérence dans une mesure qui dépasse largement la coopération nécessaire entre des États membres souverains. C'est pour cette raison que je me suis abstenu lors du vote final sur le rapport Kaufmann.

Explications de vote écrites

- Rapport: Katerina Batzeli (A6-0274/2008)

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), par écrit. – (FR) J'ai voté en faveur de la résolution législative approuvant, en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision, la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 1719/2006/CE établissant le programme «Jeunesse en action» pour la période 2007-2013 sur la base du rapport de ma collègue Grecque Katerina Batzeli. Je suis heureux et je soutiens les amendements ayant permis de remplacer la procédure de comitologie de type consultative par une obligation faite à la Commission européenne d'informer le Parlement européen et les États membres sans délai de toutes les mesures prises pour mettre en œuvre la décision sans l'assistance d'un comité afin de permettre une mise en œuvre plus rapide et plus efficace des décisions de sélection.

Alessandro Battilocchio (PSE), par écrit. – (IT) J'ai voté en faveur du rapport de Mme Batzeli, et je salue avec enthousiasme l'augmentation considérable des budgets relatifs. Le programme «Jeunesse en action» a joué un rôle important ces dernières années dans l'implication de la génération montante de notre Union dans le grand projet européen: il constitue donc un lien vital pour rapprocher la nouvelle génération de l'Europe et pour lui permettre de participer à plusieurs initiatives politiques et culturelles intéressantes. La Commission européenne a raison de continuer sur cette voie: en tant que jeune député au sein de ce Parlement, et connaissant l'engagement et les objectifs de M. Figel, je peux être optimiste quant à la réussite du nouveau programme pour la période 2007-2013

Slavi Binev (NI), par écrit. – (BG) Monsieur le président, chers collègues, le programme «Jeunesse en action» est un outil qui nous aide à faire participer nos enfants à des activités constructives, qui leur permettent de développer un esprit de leadership, de solidarité et de tolérance. C'est aussi la meilleure façon de montrer à nos jeunes que nous nous préoccupons de résoudre leurs problèmes et de les associer à l'idée d'un foyer commun européen. C'est pourquoi il est essentiel, pour l'avenir de l'Union, de gérer très efficacement les fonds destinés à la jeunesse européenne.

La promotion de l'esprit d'initiative, la réduction de la charge administrative et la réalisation d'une plus grande transparence font partie des principales priorités de ce Parlement. Mme Batzeli propose des solutions qui permettent de faire parvenir plus rapidement les fonds aux projets retenus, ce qui est un signe positif pour les jeunes. Simultanément, les amendements permettent de respecter le rôle du Parlement européen dans le

contrôle des dépenses du budget communautaire. C'est pourquoi j'ai voté en faveur du rapport sur la modification du programme «Jeunesse en action».

Je félicite le rapporteur pour l'excellent travail qu'elle a effectué.

Neena Gill (PSE), par écrit. – C'est avec grand plaisir que j'ai voté en faveur de ce rapport, car je pense que le programme «Jeunesse en action» est une excellente initiative. Les programmes comme celui-ci sont d'une importance capitale pour encourager les jeunes à participer au projet européen.

Cette participation est plus que nécessaire. Les habitants de ma circonscription me disent régulièrement que l'Union européenne ne fait rien pour eux. Sans un financement des programmes destinés à la société civile, ceux qui croient en l'importance du projet européen auront bien du mal à contrer les critiques à l'encontre de son déficit démocratique et du manque de réaction de ses institutions.

Cette attitude négative est particulièrement marquée chez les jeunes. Chaque fois que je me rends dans une école de ma circonscription, je suis frappée par leur cynisme à propos du rôle de l'Union européenne. Ce rapport constitue donc une réaction opportune face à un problème urgent et croissant.

Mais ce rapport s'est heurté à l'opposition des alarmistes qui prétendent qu'il risque de renforcer la Commission. Il est clair que pour être efficaces, toutes les informations fournies devront être objectives. Mais j'invite mes collègues députés à se demander comment le fait de renforcer la société civile et le rôle des jeunes citoyens pourrait donner davantage de pouvoir à la Commission.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. – (SV) La culture concerne des questions fondamentales à long terme qui touchent aux nations et aux civilisations. C'est pourquoi Junilistan considère que la politique culturelle devrait être menée par des politiciens proches de leurs citoyens, c'est-à-dire principalement au niveau national. Nous pensons que les programmes culturels ont bénéficié d'une part bien trop importante du budget européen alors qu'il s'agit d'une question qui, pour l'essentiel, devrait être réservée aux États membres. Nous sommes généralement favorables à une augmentation des budgets consacrés à la culture, mais nous nous opposons à l'augmentation des fonds accordés par des institutions européennes éloignées des citoyens.

Le vote organisé aujourd'hui sur les quatre rapports de Mme Batzeli ne concernait que des amendements techniques relatifs à la structure de la mise en œuvre de ces programmes. Nous avons cependant décidé de voter contre ces rapports afin d'exprimer clairement notre opposition à de telles dépenses dans le domaine culturel au niveau européen.

David Martin (PSE), par écrit. – Je salue le rapport de Katerina Batzeli sur le programme «Jeunesse en action». Les bourses accordées dans le cadre de ce programme sont un outil essentiel pour permettre aux jeunes Européens de profiter pleinement des opportunités que leur offre l'Union européenne. Ce rapport a pour but de réduire la bureaucratie et de simplifier le processus décisionnel utilisé pour la sélection des bourses. Je soutiens donc ses recommandations.

- Rapport: Katerina Batzeli (A6-0273/2008)

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), par écrit. – (FR) J'ai voté en faveur de la résolution législative approuvant, en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision, la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 1855/2006/CE établissant le programme «Culture» (2007-2013) sur la base du rapport de ma collègue grecque Katerina Batzeli. Je suis heureux et je soutiens les amendements ayant permis de remplacer la procédure de comitologie de type consultative par une obligation faite à la Commission européenne d'informer le Parlement européen et les États membres sans délai de toutes les mesures prises pour mettre en œuvre la décision sans l'assistance d'un comité afin de permettre une mise en œuvre plus rapide et plus efficace des décisions de sélection.

Nicodim Bulzesc (PPE-DE), par écrit. – (RO) J'ai voté en faveur de ce rapport parce qu'il a pour objectif de réduire le délai de décision lié à l'octroi d'un financement européen par le biais du programme «Culture» 2007-2013.

L'expérience de ces dernières années nous montre que la procédure d'octroi de subsides par ce mécanisme est fort lente, ce qui pose des problèmes financiers aux acteurs culturels européens.

Étant donné que les institutions culturelles et les artistes qui introduisent ces demandes de subsides se trouvent généralement dans une situation financière délicate, je salue toute mesure visant à faciliter l'accès aux fonds européens.

David Martin (PSE), par écrit. – Le rapport de Katerina Batzeli sur le programme «Culture» pour 2007-2013 simplifie la procédure d'octroi du soutien financier proposé par ce programme. L'amélioration de cette procédure profitera aux programmes tels que les Capitales européennes de la culture. J'ai donc voté en faveur de ce rapport.

Zdzisław Zbigniew Podkański (UEN), par écrit. – (PL) Monsieur le Président, les rapports de Katerina Batzeli soumis au vote, qui concernent le programme «Jeunesse en action» (2007-2013), le programme «Culture» (2007-2013), le programme «L'Europe pour les citoyens» (2007-2013) et le programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, montrent que les procédures utilisées pour l'adoption de programmes pluriannuels en matière de culture, d'éducation des jeunes et de citoyenneté active rendent clairement plus difficiles la préparation et la mise en œuvre de ces programmes. La question est: est-ce là la conséquence du fonctionnement bureaucratique de la Commission européenne, ou d'un manque de compréhension du sujet important de la citoyenneté active?

La culture et l'éducation sont incompatibles avec la bureaucratie. D'où les demandes répétées de la commission de la culture et de l'éducation en faveur d'une «procédure rapide, efficace et transparente qui protégera cependant le droit au contrôle de la prise de décision». Faute de décisions rapides, les effets escomptés ne se produiront pas. Ceci justifie parfaitement de voter en faveur de ces rapports, d'autant plus que la culture au sens large est la richesse des nations et la garantie de leur développement et de leur pérennité.

- Rapport: Katerina Batzeli (A6-0275/2008)

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), par écrit. – (FR) J'ai voté en faveur de la résolution législative approuvant, en 1ère lecture de la procédure de codécision, la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 1904/2006/CE établissant, pour la période 2007-2013, le programme «L'Europe pour les citoyens» visant à promouvoir la citoyenneté européenne active et, ce, sur la base du rapport de ma collègue Grecque Katerina Batzeli. Je suis heureux et je soutiens les amendements ayant permis de remplacer la procédure de comitologie de type consultative par une obligation faite à la Commission européenne d'informer le Parlement européen et les États membres sans délai de toutes les mesures prises pour mettre en œuvre la décision sans l'assistance d'un comité afin de permettre une mise en œuvre plus rapide et plus efficace des décisions de sélection.

Alessandro Battilocchio (PSE), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, je suis convaincu du bien-fondé de ce rapport comme de celui des rapports qui l'ont précédé, et je vote en faveur du travail accompli par ma collègue Mme Batzeli.

Le programme «L'Europe pour les citoyens» fut une initiative importante ces dernières années dans la tâche difficile de rapprocher l'Europe de ses citoyens. Trop souvent par le passé, l'Europe a été considérée comme une entité distante et bureaucratique déconnectée de la réalité quotidienne de ses citoyens.

Aujourd'hui, alors que nous nous réunissons exceptionnellement en session plénière à Bruxelles, nous avons l'opportunité d'envoyer un message qui sera accueilli à bras ouverts par les citoyens européens: commençons à discuter d'un siège unique du Parlement européen à Bruxelles. Nos citoyens comprennent de moins en moins ce «transfert» mensuel qui demande une logistique de plus en plus complexe et qui coûte de plus en plus d'argent. Nous devrions discuter de ce problème sans tabous.

David Martin (PSE), par écrit. – Je salue les propositions visant à réduire la bureaucratie du processus de décision du programme «L'Europe pour les citoyens». Une sélection plus efficace des subsides aux jumelages de villes et le soutien apporté à la société civile ne peuvent que renforcer la capacité de l'Union européenne à encourager ses citoyens à s'impliquer dans l'Europe. C'est dans cet esprit que j'ai voté en faveur du rapport de Katerina Batzeli sur le programme «L'Europe pour les citoyens» (2007-2013) destiné à promouvoir la citoyenneté active.

- Rapport: Katerina Batzeli (A6-0276/2008)

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), par écrit. – (FR) J'ai voté en faveur de la résolution législative approuvant, en 1ère lecture de la procédure de codécision, la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 1720/2006/CE établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation

et de la formation tout au long de la vie et, ce, sur la base du rapport de ma collègue Grecque Katerina Batzeli. Je suis heureux et je soutiens les amendements ayant permis de remplacer la procédure de comitologie de type consultative par une obligation faite à la Commission européenne d'informer le Parlement européen et les États membres sans délai de toutes les mesures prises pour mettre en œuvre la décision sans l'assistance d'un comité afin de permettre une mise en œuvre plus rapide et plus efficace des décisions de sélection.

David Martín (PSE), *par écrit*. – Le programme sur l'éducation et la formation tout au long de la vie contribue à financer des initiatives dans le domaine de l'enseignement comme par exemple Erasmus. Ce sont ces programmes qui permettent à des citoyens de toute l'Europe non seulement de découvrir la richesse culturelle de l'Europe, mais aussi de tirer profit de toutes les opportunités d'apprentissage que l'Union européenne propose. J'ai donc voté en faveur du rapport de Katerina Batzeli sur un «Programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie».

Andreas Mölzer (NI), *par écrit*. – (DE) Il est contreproductif d'encourager d'un côté notre propre population à apprendre, et de l'autre de venir présenter des projets de «carte bleue», parce qu'en raison de l'augmentation des contrats atypiques et de la plus grande pression concurrentielle, une bonne éducation de base et continue ne suffit plus aujourd'hui à mettre à l'abri du chômage.

Il y a déjà suffisamment de personnes qualifiées rejetées par les entreprises parce que celles-ci insistent pour engager au plus bas prix des docteurs ou des titulaires de maîtrise pour leurs McJobs, ou parce qu'elles refusent de proposer autre chose que des contrats atypiques.

Il faut absolument lancer des offensives de formation afin d'éliminer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui sert de prétexte pour justifier la situation actuelle. Si cela n'est pas possible, la préférence devrait être donnée à un modèle d'immigration saisonnière. Ceci permettra d'éviter la répétition des vagues d'immigration massive.

Dumitru Oprea (PPE-DE), *par écrit*. – (RO) J'ai voté en faveur du rapport de Mme Katerina Batzeli pour plusieurs raisons.

Il est bien connu que l'éducation et la formation sont des priorités essentielles de l'Union européenne, nécessaires pour la réalisation des objectifs de Lisbonne. L'objectif du programme de formation tout au long de la vie devrait être de préserver une société autonome et souple basée sur la connaissance, avec un développement économique et culturel important en termes de quantité et de qualité, tout ceci dans l'esprit d'une cohésion sociale renforcée. C'est pourquoi l'apprentissage tout au long de la vie devrait impliquer tous les facteurs sociaux.

Bien entendu, comme tout autre programme de cette envergure, il faut qu'il soit clair, cohérent, régulièrement contrôlé et évalué après chaque phase de mise en œuvre, ceci afin de permettre les (ré)ajustements éventuels, notamment en ce qui concerne les priorités de mise en œuvre des actions.

Néanmoins, les programmes d'apprentissage tout au long de la vie doivent aussi se concentrer sur les personnes d'âge mûr. Le fait est que la plupart du temps, l'accent est mis sur la formation dans la première partie de la vie alors que les connaissances de la personne sont limitées par la suite. Chaque citoyen devrait être encouragé à participer à une forme d'apprentissage tout au long de la vie, qui permettrait d'assurer son employabilité sur le marché du travail quel que soit son âge.

Ceci est encore plus important quand on considère les statistiques relatives au vieillissement de la population et à la diminution de la population active.

Mihaela Popa (PPE-DE), *par écrit*. – (RO) Aujourd'hui, l'Europe entière est confrontée à toute une série de changements essentiels et fondamentaux pour les citoyens de tous les âges.

La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi reconnaît l'importance de l'éducation et la formation, et le Conseil européen a souligné à plusieurs reprises le rôle de l'éducation et de la formation pour la compétitivité à long terme de l'Union européenne.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus prévoir que les gens resteront leur vie entière dans le même secteur d'activité ou au même endroit. Leur évolution professionnelle suivra des chemins imprévisibles, et ils auront besoin d'un large éventail de compétences génériques pour pouvoir s'adapter.

Pour les préparer à la vie et à la société, les écoles devraient les guider vers un apprentissage tout au long de la vie, un programme global de l'Union européenne, qui considère que les gens sont capables d'apprendre à tout âge et de rester ainsi des membres actifs de la société.

C'est pourquoi j'ai voté en faveur de ce rapport en toute confiance, parce que nous devons développer les programmes conçus dans ce but, et je pense ici en particulier aux nouveaux États membres de l'Union européenne.

- Rapport: Jacek Saryusz-Wolski (A6-0306/2008)

Marian Zlotea (PPE-DE), par écrit. – (RO) L'accord de partenariat et de coopération (APC) entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Ouzbékistan, d'autre part, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1999, avant l'élargissement de l'Union européenne à la république de Bulgarie et à la Roumanie. Le protocole de l'APC a dû être rédigé afin de permettre aux nouveaux États membres (la Roumanie et la Bulgarie) d'y adhérer.

Je pense que le Parlement devrait prendre davantage d'initiatives de ce genre, en tenant compte également des partenariats conclus avec les autres pays de la région. En ce qui concerne la situation dans la région, il faudra conclure cette année un accord de partenariat entre l'Union européenne et l'Azerbaïdjan pour permettre à l'Europe de continuer ses projets en matière énergétique.

L'Azerbaïdjan mérite une attention particulière de la part de l'Union européenne, étant donné surtout la politique particulièrement équilibrée de ce pays et sa disponibilité pour contribuer à la réalisation des projets énergétiques de l'Union européenne.

- Rapport: Helmuth Markov (A6-0281/2008)

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), par écrit. – (FR) À la suite du référendum qui a eu lieu au Monténégro le 21 mai 2006 sur l'indépendance du pays et au cours duquel la majorité des électeurs (55,4 %) se sont prononcés en faveur de l'indépendance du Monténégro, le parlement monténégrin a proclamé l'indépendance totale du Monténégro au titre du droit international, le 3 juin 2006. La Serbie a reconnu l'indépendance du Monténégro, et le 5 juin 2006, le parlement serbe a adopté une décision définissant la Serbie comme l'État successeur de l'Union étatique de Serbie-et-Monténégro qui a été le nouveau nom de la République fédérale de Yougoslavie aux termes de la nouvelle charte constitutionnelle du 4 février 2003. C'est dans ce contexte que j'ai voté la résolution législative du Parlement européen approuvant telle quelle, selon la procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil établissant une responsabilité distincte du Monténégro et réduisant proportionnellement la responsabilité de la Serbie concernant les prêts à long terme accordés par la Communauté à l'Union étatique de Serbie-et-Monténégro (ancienne République fédérale de Yougoslavie).

Brian Simpson (PSE), par écrit. – Je voterai en faveur du rapport d'Helmut Markov. Je pense qu'il est absolument essentiel, pour la stabilité et la sécurité de l'Europe, que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour aider la Serbie et le Monténégro à se remettre des bouleversements économiques et sociaux provoqués par l'éclatement de la Yougoslavie et les terribles guerres qui ont suivi.

J'espère notamment qu'une attention particulière sera accordée à l'infrastructure et aux transports. Si nous voulons nous montrer réalistes dans nos aspirations vis-à-vis de ces deux pays, cet accord est essentiel et mérite tout notre soutien. J'espère qu'à une date future, la Serbie et le Monténégro pourront tous deux adhérer à l'Union européenne.

Cet accord est le premier pas sur la route qui doit nous mener à la réalisation de cette ambition.

- Rapport: Neil Parish (A6-0311/2008)

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), par écrit. – (FR) J'ai voté, sur la base du rapport de mon excellent collègue Britannique Neil Parish, la résolution législative approuvant telle quelle, suivant la procédure de consultation, la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement de juin 2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques. Normalement le règlement du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques devait s'appliquer obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2009. L'objet de la présente proposition est de reporter l'utilisation obligatoire du logo UE dans l'attente de la création d'un nouveau logo permettant de contribuer à éviter la confusion dans l'esprit des consommateurs à la suite d'un changement rapide des logos UE et éviter une charge financière

supplémentaire pour les opérateurs tenus de modifier leurs emballages et imprimés dans un délai très court. C'est ainsi qu'il est proposé de différer jusqu'au 30 juin 2010 l'utilisation obligatoire du logo UE.

Glyn Ford (PSE), par écrit. – Je soutiens ce rapport de la commission de l'agriculture et du développement rural relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques. Je ne suis pas entièrement convaincu qu'il soit toujours préférable de maximiser absolument la production et la consommation de produits biologiques. Je pense que la science a permis d'améliorer la productivité alimentaire et la sécurité des aliments dans plusieurs domaines importants. Ma propre consommation reflète cette conviction. Néanmoins, ceux qui adoptent une position plus radicale ont le droit d'avoir la certitude que les produits «biologiques» sont réellement biologiques, et qu'il ne s'agit pas simplement d'une étiquette utilisée pour soutirer de l'argent à des consommateurs naïfs et mal informés.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. – (SV) La demande en aliments et en autres produits biologiques est importante et croissante, et pour répondre à cette demande, les consommateurs doivent bien entendu être en mesure d'identifier ces produits sur le marché. Pour permettre au marché de fonctionner à cet égard, l'étiquetage est donc nécessaire.

Cependant, nous avons voté précédemment contre l'étiquetage UE des produits biologiques, car nous sommes convaincus que les forces du marché, avec à leur tête des citoyens européens bien avertis, sont parfaitement en mesure de parvenir à ce résultat. Si une réglementation politique est nécessaire dans le domaine de l'étiquetage des produits biologiques, elle devrait avoir lieu au niveau national.

Dans le contexte du vote sur ce rapport cependant, la seule question posée était de retarder ou non l'utilisation obligatoire du logo UE sur les produits biologiques. Nous avons voté en faveur de ce report.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – J'ai voté en faveur du rapport Parish qui accepte la proposition de la Commission de retarder l'obligation d'utiliser le label biologique UE. Il convient toutefois de souligner que l'utilisation volontaire d'un tel logo n'est pas interdite, et que nous devons encourager toutes les initiatives allant dans ce sens et visant à profiter aux consommateurs.

- Rapport: Philippe Morillon (A6-0315/2008)

Jan Andersson, Göran Färm, Anna Hedh, Inger Segelström et Åsa Westlund (PSE), par écrit. – (SV) Nous avons voté en faveur de ce rapport, dans la mesure où les amendements proposés par le Parlement impliqueraient la nécessité d'obtenir le consentement du Parlement européen pour conclure des accords. Nous sommes favorables à un réexamen complet des accords européens en matière de pêche, et nous considérons ceci comme un premier pas positif qui nous permettra d'exercer une influence plus importante.

Nous prenons très au sérieux les rapports scientifiques indiquant l'épuisement des réserves marines. C'est pourquoi nous ne considérons pas les accords relatifs aux pêches de l'Union européenne comme un moyen de lutter contre la pauvreté ou d'encourager un développement durable à long terme. Nous aimerions modifier la politique européenne en matière de pêche dans un sens qui permette la reconstitution des réserves de poissons. Par le biais de modifications de la politique européenne en matière de commerce et d'aide au développement, ainsi que par diverses formes de partenariat, nous essayons également de soutenir le développement durable dans les pays pour lesquels l'accord relatif aux pêches avec l'Union européenne constitue actuellement une source de revenus importante.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – J'ai soutenu le rapport Morillon relatif à l'accord sur les pêches du sud de l'océan Indien. Je considère que les nations qui pratiquent la pêche devraient pouvoir contrôler leurs propres pêches tout en collaborant au niveau international par le biais d'organisations régionales de la pêche.

L'Union européenne possède un intérêt côtier dans l'océan Indien, et doit donc respecter ses obligations au titre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. J'appelle toutefois de mes vœux le jour où la France et les autres pays de l'Union Européenne pourront contrôler directement leurs propres intérêts en matière de pêche.

Margie Sudre (PPE-DE), par écrit. – (FR) Le Parlement européen vient de donner son avis conforme à l'accord relatif aux pêches du sud de l'océan Indien, signé par la Communauté européenne en 2006. Ayant des intérêts de pêche dans la zone, du fait de la présence de La Réunion, la Communauté était en effet tenue de coopérer avec les autres parties impliquées dans la gestion et la conservation des ressources de cette région, aux termes de la convention des Nations unies sur le droit de la mer.

Cette nouvelle organisation régionale de pêche met en place un cadre institutionnel spécifique, dont la pièce maîtresse est le Comité scientifique permanent. La principale mission de ce dernier est d'apporter une évaluation scientifique des ressources halieutiques et de l'impact de la pêche sur le milieu marin, en tenant compte des caractéristiques environnementales de la zone. De plus, l'accord encourage la coopération dans le domaine de la recherche scientifique.

Sur la base de ces recommandations scientifiques, les parties seront pleinement en mesure d'élaborer des mesures de conservation et de gestion les mieux à même de répondre aux défis qui touchent la zone. Cet accord constitue un réel pas en avant dans la promotion de la ressource halieutique et du développement durable.

- Rapport: Kyösti Virrankoski (A6-0328/2008)

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), par écrit. – (FR) J'ai voté la résolution du Parlement européen prise sur la base du rapport de mon collègue Kyösti Virrankoski relative à l'avant-projet de budget rectificatif n° 5 au budget 2008 (APBR n° 5/2008) qui couvre la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (RPT, c'est-à-dire les droits de douane, les droits agricoles et les cotisations «sucre»), les assiettes TVA et RNB et la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement, qui ont pour effet de modifier la répartition entre États membres de leurs contributions au budget de l'UE au titre des ressources propres.

- Rapport: Sylvia-Yvonne Kaufmann (A6-0292/2008)

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), par écrit. – (FR) J'ai voté la résolution législative approuvant, selon la procédure de consultation, l'initiative de plusieurs États membres destinée à renforcer le Réseau judiciaire européen sur la base du rapport de ma collègue Allemande Sylvia-Yvonne Kaufmann et qui invite, tout d'abord, tant le Conseil que la Commission à traiter en priorité toute proposition ultérieure visant à modifier le texte de l'initiative dans le cadre de la procédure d'urgence, comme le prévoit le traité de Lisbonne et dès que ce dernier sera entré en vigueur. Je soutiens le renforcement du volet «protection des données» et le fait que les points de contact du Réseau judiciaire informent les membres nationaux d'EUROJUST d'un certain nombre d'informations. En particulier je salue la référence à la future décision-cadre relative à la protection des données à caractère personnel traitées dans le cadre de la coopération policière et judiciaire en matière pénale.

Koenraad Dillen, Carl Lang et Fernand Le Rachinel (NI), par écrit. – (FR) Une fois n'est pas coutume, Bruxelles, veut faire passer par la fenêtre ce que les peuples français et néerlandais, en 2005, et irlandais, en juin 2008, ont rejeté par la porte du referendum: la création d'un parquet européen unique.

La tentation est trop forte pour nos apprentis sorciers européens. Coûte que coûte, il faut dépasser et faire fi des objections, refus et légitimes résistances des peuples d'Europe afin de communautariser de force l'ensemble des questions relatives à la justice, à la sécurité et à l'immigration.

L'Europe se trompe. La nécessaire coopération entre États en matière judiciaire, policière ou encore pénale ne doit pas être la soumission à un ordre juridique supranational établi en dépit de toutes les disparités existantes entre les systèmes et traditions juridiques des États membres.

Nous ne voulons pas cet ordre juridique supranational qui irait à l'encontre même des principes et valeurs qui nous sont propres.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, chers collègues, je vote en faveur du rapport de Mme Kaufmann relatif au Réseau judiciaire européen. Je suis d'accord avec son contenu avec son objectif, qui est de renforcer les structures existantes et d'harmoniser leur action. Les changements importants survenus ces dernières années dans le cadre de la coopération judiciaire en matière pénale nécessitent de créer et de renforcer des structures capables d'apporter une assistance et d'assurer la coordination au niveau européen.

Bien que le principe de reconnaissance mutuelle commence à être mis en pratique, de trop nombreuses difficultés pratiques subsistent, et il y a un nombre croissant de dossiers transnationaux complexes pour lesquels il est de plus en plus nécessaire d'apporter une assistance et un soutien aux autorités nationales compétentes.

Carl Schlyter (Verts/ALE), par écrit. – (SV) Je m'oppose catégoriquement à l'inclusion de la religion, de la sexualité, des opinions politiques etc. en tant qu'informations pertinentes pouvant être échangées entre les autorités, mais ce rapport ne les mentionne que dans le contexte de mesures de protection complémentaire et dans une tentative d'améliorer la législation existante. C'est pourquoi je vote en faveur de ce rapport.

- Rapport: Armando Franca (A6-0285/2008)

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), par écrit. – (FR) J'ai voté la résolution législative, prise sur la base du rapport de mon collègue Portugais Armando Franca et soutenant l'initiative de plusieurs États membres (République de Slovénie, République française, République tchèque, Royaume de Suède, République slovaque, Royaume-Uni et République fédérale d'Allemagne) et destinée à modifier une série de décisions-cadres (2002/584/JAI relatives au mandat d'arrêt européen, 2005/214/JAI concernant la reconnaissance mutuelle des sanctions pécuniaires, 2006/783/JAI relative au principe de reconnaissance mutuelle des décisions de confiscation et 2008./.../JAI relative au principe de reconnaissance mutuelle des jugements en matière pénale) en vue de prévoir les cas d'exécution des décisions rendues par défaut. Je soutiens le renforcement du volet «droits des personnes jugées par défaut» de l'initiative, en proposant une série de garanties procédurales et le fait de chercher à éliminer les approches divergentes quant aux motifs de «non-reconnaissance» des décisions visées.

Edite Estrela (PSE), par écrit. – (PT) J'ai voté en faveur du rapport de M. Franca sur l'application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions en matière pénale, parce que je pense qu'il est important de créer des règles uniformes pour la reconnaissance mutuelle des décisions prononcées *in absentia*.

Je félicite le rapporteur pour les propositions faites dans ce rapport, que je considère comme cruciales pour l'harmonisation des garanties procédurales dans tous les États membres et pour le renforcement de la protection des droits fondamentaux, comme le droit à être défendu et le droit à être jugé.

Glyn Ford (PSE), par écrit. – Je soutiendrai ce rapport sur la reconnaissance mutuelle des décisions en matière pénale. Je considère que les personnes reconnues coupables de crimes ne devraient pas avoir la possibilité de se cacher dans les interstices de l'Union européenne. Toute personne condamnée dans un État membre devrait être considérée coupable dans l'ensemble de l'Union. Si nous doutons de l'indépendance ou de l'intégrité des tribunaux d'un État quelconque de l'Union, l'appartenance de cet État à l'Union devrait être suspendue. Pour le reste, de même que nous ne faisons aucune distinction entre les criminels de Manchester et de Londres, nous ne devrions pas en faire s'il s'agit de Madrid ou de Lisbonne.

Kartika Tamara Liotard (GUE/NGL), par écrit. – (NL) J'ai voté contre le rapport Franca sur l'application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions en matière pénale, parce que l'objectif de ce rapport est d'harmoniser la justice pénale au niveau européen.

Je pense que la justice pénale est la responsabilité des États membres et non de l'Union européenne. Elle ne doit donc pas être harmonisée.

Erik Meijer (GUE/NGL), par écrit. – (NL) J'ai voté contre le rapport de M. Franca sur l'application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions en matière pénale, parce que l'objectif de ce rapport est d'harmoniser le droit pénal au niveau européen. Je pense que le droit pénal est la responsabilité des États membres et non de l'Union européenne. Je suis bien sûr en faveur du droit à une représentation correcte des accusés, mais une harmonisation n'est pas nécessaire.

Rareș-Lucian Niculescu (PPE-DE), par écrit. – (RO) La reconnaissance mutuelle est la pierre angulaire de la coopération judiciaire au niveau européen, et toute clarification des instruments destinés à faire respecter ce principe est la bienvenue.

La décision approuvée aujourd'hui est opportune. J'aimerais néanmoins attirer l'attention sur un autre problème, à savoir la façon dont certains États membres mettent en œuvre des instruments importants comme le mandat d'arrêt européen.

En janvier 2007, les autorités roumaines ont lancé un mandat d'arrêt européen contre le citoyen tchèque František Příplata, condamné à huit ans de prison pour incitation à des crimes graves dans l'affaire de l'assassinat en 2000 d'un dirigeant syndical roumain. Mais la République tchèque, sur le territoire de laquelle le tueur se trouve, n'applique la procédure d'extradition que pour les crimes commis à partir du 1er novembre 2004.

Par conséquent, huit ans après avoir commis son crime, le condamné n'a pas encore été extradé et l'application de la peine n'a pas encore commencé.

Je pense que les États membres qui souhaitent faire respecter les instruments de coopération judiciaire de cette façon devraient sérieusement reconsidérer l'opportunité de telles réserves.

Nicolae Vlad Popa (PPE-DE), par écrit. – (RO) J'ai voté en faveur du rapport d'Armando Franca sur l'application du principe de reconnaissance mutuelle des ordres de confiscation et de la *décision-cadre 2008/...* J'AI sur la reconnaissance et l'application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions en matière judiciaire imposant des peines ou des mesures impliquant une privation de liberté pour leur application dans l'Union européenne.

Il y a de plus en plus de cas dans lesquels de dangereux criminels profitent de la liberté de mouvement et de l'élimination de frontières au sein de l'Union européenne pour échapper au jugement.

Je soutiens ce rapport sans équivoque parce qu'il garantit une réglementation uniforme dans le domaine des décisions prononcées *in absentia*, un règlement absolument nécessaire pour éviter les blocages possibles du système judiciaire par ceux qui fuient la justice en se rendant dans un autre pays de l'Union européenne.

Carl Schlyter (Verts/ALE), par écrit. – (SV) Les amendements du Parlement se concentrent sur la protection accrue des personnes, et ont donc pour objectif d'améliorer le cadre réglementaire actuel. C'est pourquoi je vote en faveur de ce rapport.

Andrzej Jan Szejna (PSE), par écrit. – (PL) Je soutiens tout à fait l'initiative de modifier les dispositions légales qui régissent l'application du principe de reconnaissance mutuelle des décisions.

Nous devons faire tous les efforts possibles pour améliorer au maximum la coopération judiciaire entre les États membres. Mais nous devons également veiller à protéger tous les droits des citoyens, y compris le droit fondamental à une défense dans le cadre des procédures pénales.

Je pense que les amendements proposés permettront non seulement de faciliter considérablement la coopération entre les tribunaux, mais aussi et avant tout de renforcer les droits des citoyens vis-à-vis de la justice dans toute l'Union européenne, notamment le droit à la défense et le droit à un deuxième procès.

- Rapport: Ioannis Gklavakis (A6-0286/2008)

Jan Andersson, Göran Färm, Anna Hedh, Inger Segelström et Åsa Westlund (PSE), par écrit. – (SV) Ce rapport d'initiative met en avant la pêche et l'aquaculture dans le contexte de la gestion intégrée des zones côtières en Europe.

La gestion écologiquement durable des ressources aquatiques et des ressources de pêche est bien sûr importante pour protéger l'environnement dans lequel nous vivons. Malheureusement, ce rapport ignore les problèmes posés par le secteur de la pêche dans l'Union européenne. C'est pourquoi nous avons décidé de nous abstenir. La surcapacité des flottes de pêche européennes provoque des prises bien trop importantes. Ceci menace l'écosystème marin et les réserves de poissons comestibles.

Nous aimerions voir une réduction considérable de la flotte de pêche, et des quotas de pêche définis sur la base de données scientifiques et biologiquement sans danger. Bien sûr, les employés touchés par cette restructuration recevraient une formation pour le marché du travail et un soutien financier suffisant afin de pouvoir travailler dans d'autres secteurs économiques en manque de main-d'œuvre.

Emanuel Jardim Fernandes (PSE), par écrit. – (PT) J'ai voté en faveur du rapport de mon collègue député Monsieur M. Gklavakis relatif aux pêches et à l'aquaculture dans le contexte de la gestion intégrée des zones entières (GIZC) en Europe, et je le félicite pour la qualité de ce rapport. Je le fais parce que ce rapport souligne l'importance économique et sociale de ces activités pour les régions côtières, et parce qu'il demande que ces régions reçoivent une aide dans le cadre de la GIZC. C'est également pour cette raison qu'il est essentiel que les gouvernements nationaux et régionaux des régions ultrapériphériques préparent des stratégies de GIZC intégrées visant à garantir le développement équilibré de leurs régions côtières.

Je soutiens également avec force la suggestion faite par le rapporteur d'utiliser le Fonds européen pour la pêche pour le financement à long terme des mesures prises dans le cadre de la GIZC, puisque ce fonds soutient les actions qui contribuent au développement durable des régions pratiquant la pêche dans une approche transversale de toutes les activités maritimes de ces régions.

Enfin, il est important de souligner que la planification régionale s'est basée jusqu'à présent principalement sur la terre, sans tenir compte de l'impact du développement côtier sur certaines activités maritimes. Ceci a entraîné une dégradation des habitats marins, et c'est pourquoi une nouvelle approche est cruciale.

Ian Hudghton (Verts/ALE), *par écrit*. – Le rapport Gklavakis reconnaît à juste titre l'importance de la pêche pour les communautés côtières et pour la préservation des traditions culturelles. Trop souvent, cet aspect si humain du secteur de la pêche semble avoir été oublié dans la mise en œuvre de la PCP. Ce rapport souligne à juste titre le besoin de coopération entre les organismes européens, nationaux et régionaux en matière de gestion côtière, et je considère que, dans ce contexte, les régions côtières et les nations doivent jouer un rôle moteur alors que le rôle de l'Union européenne doit être celui d'un facilitateur.

Sebastiano (Nello) Musumeci (UEN), *par écrit*. – (IT) La pêche et l'aquaculture sont deux des activités principales qui sous-tendent le développement économique et social des régions côtières de l'Union européenne. Il est donc nécessaire de gérer ces deux activités d'une façon qui assure une exploitation durable des réserves de pêche tout en répondant à la demande croissante en produits de la pêche.

Pour y parvenir, les États de l'Union européenne doivent implémenter une série de mesures visant à protéger les régions côtières et à promouvoir un environnement marin propre. Étant donné la nature transfrontalière de nombreuses activités côtières, il faut une coopération entre les États membres ainsi qu'entre les États membres et les pays non européens limitrophes.

Une mesure de ce genre concerne la planification des projets immobiliers à destination touristique. Pour de nombreuses régions, le secteur du tourisme contribue de façon importante au PIB local. Je pense cependant que nous devrions soutenir un tourisme «écologique», c'est-à-dire une forme de tourisme en harmonie avec les politiques rurales et avec les politiques de protection de l'environnement.

Il est également nécessaire d'assurer la coordination des activités industrielles: pensez simplement à l'importance d'une politique commune efficace en matière de gestion des eaux usées pour permettre de concilier une activité économique importante aux besoins et à l'obligation de préserver l'environnement marin.

La pêche côtière à petite échelle est une source de revenus importante pour des milliers de familles et maintient une tradition centenaire que, selon moi, l'Europe devrait soutenir et préserver.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit*. – (IT) Je vote en faveur du rapport Gklavakis, qui souligne la nécessité d'une stratégie européenne de développement durable pour les zones côtières.

En fait, une stratégie de gestion intégrée des zones côtières peut fournir un cadre approprié pour l'exploitation durable de ces zones et pour les activités qui y ont lieu. Je suis tout à fait d'accord avec le rapporteur quand il affirme la nécessité d'une planification à long terme impliquant tous les secteurs concernés.

J'applaudis cette opinion, et j'aimerais également souligner que ceci ne devrait être que le début d'une plus grande attention accordée au secteur. J'invite la Commission à mettre en œuvre une politique sérieuse dans ce domaine.

Kathy Sinnott (IND/DEM), *par écrit*. – Je me suis abstenue de ce vote parce que je suis en faveur de pêches durables partout et parce que je soutiens les communautés côtières et les pêcheurs irlandais. La politique commune de la pêche, qui poursuit ces deux objectifs, a eu le résultat contraire: la destruction de l'environnement marin, l'épuisement des réserves de poissons et l'appauvrissement de l'environnement marin.

- Rapport: Mihael Brejc (A6-0208/2008)

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), *par écrit*. (FR) – Sur la base du rapport de mon excellent collègue slovène Mihael Brejc, j'ai voté la résolution législative approuvant, en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision, la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 562/2006 en ce qui concerne l'utilisation du système d'information sur les visas (VIS) dans le cadre du code frontières Schengen. Compte tenu des attentes des citoyens européens en matière de sécurité intérieure, je soutiens totalement les modifications qu'il convient d'apporter au code frontières Schengen pour garantir l'utilisation efficace du système d'information sur les visas (VIS) aux frontières extérieures. Cette proposition de règlement a pour objectif de fixer des règles communes relatives à l'obligation d'utiliser le VIS (c'est-à-dire une recherche systématique à l'aide du numéro de la vignette visa, en combinaison avec la vérification des empreintes digitales) aux frontières extérieures et, partant, de poursuivre l'élaboration d'une gestion intégrée des frontières dans l'Union européenne.

Koenraad Dillen, Carl Lang et Fernand Le Rachinel (NI), *par écrit*. – (FR) Contrairement à ce qu'elle veut afficher, l'Europe n'a pas réalisé de progrès dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice. Bien

au contraire, la suppression des contrôles aux frontières nationales a provoqué, depuis l'application des criminels accords de Schengen, une augmentation exponentielle de la criminalité organisée et des trafics en tous genres.

L'Union européenne, véritable apprentie sorcière en matière de sécurité, avec ses méthodes qui se révèlent bien trop souvent dangereuses pour la sécurité des États et de leurs peuples, nous a imposé cet espace d'insécurité et d'absence de libertés et de justice.

Le code de frontières Schengen ne servira à rien car ce sont les fondements même des Accords de Schengen qui sont mauvais et à rejeter.

La sécurité commune n'existera que si chaque État retrouve sa pleine souveraineté en matière de gestion de ses frontières et de sa politique migratoire. Le paroxysme de l'aberration est définitivement atteint quand il s'agit ici de transférer toujours plus de responsabilités à cette Union déjà paralysée.

Jörg Leichtfried (PSE), *par écrit.* – (DE) J'ai voté en faveur du rapport de Mihael Brejc sur l'utilisation du système d'information sur les visas dans le cadre du code frontières Schengen.

Nous devons modifier les règles communes relatives aux frontières extérieures de l'espace Schengen, et rendre plus efficace et plus uniforme l'utilisation du système d'information sur les visas. Ces modifications doivent être mises en place de manière prudente et réfléchie, parce que les droits de l'homme et la protection des données sont toujours prioritaires et doivent être respectés.

La vérification systématique des empreintes digitales aux frontières à l'aide du système d'information sur les visas entraînera des files d'attente inutilement longues et d'importants retards au passage des frontières, même pour les personnes qui n'ont pas besoin de visa.

Ce rapport ne propose actuellement que des consultations aléatoires du système d'information. Les gardes-frontières continueront à vérifier que les voyageurs entrants répondent à toutes les conditions d'entrée dans l'Union européenne, mais ils peuvent également décider de consulter aussi le système VIS. Cette approche continuera à garantir un niveau de sécurité élevé tout en évitant de provoquer des retards inutilement longs aux frontières.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit.* – (DE) Le renforcement du Système d'Information sur les Visas (VIS) est sans aucun doute une bonne façon de faciliter à l'avenir la lutte contre la fraude, et il mérite donc d'être salué pour autant que la protection des données soit garantie. Néanmoins, si l'octroi d'un visa Schengen nécessite à l'avenir de prendre des empreintes digitales et des images faciales, ceci entraînera des perturbations considérables dans les pays concernés. Lors du débat sur cette question en Allemagne, il a été suggéré que certaines ambassades n'avaient ni le personnel ni les infrastructures nécessaires pour faire face à ce changement. L'externalisation possible de l'entreposage des données auprès de sociétés externes, qui a également été mentionnée, est une source de préoccupation considérable et pourrait provoquer des scandales futurs dans le domaine des visas.

Le VIS a certains aspects positifs mais il n'a pas été bien pensé de façon générale, c'est pourquoi je n'ai pas été en mesure de voter en faveur de ce rapport.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (IT) Je vote en faveur du rapport Brejc. Je soutiens ses objectifs et les propositions qu'il contient. À certains moments, nos frontières sont encombrées par des foules qui souhaitent pénétrer dans l'espace Schengen.

Cette proposition représente certes un relâchement du système de contrôle normal, mais elle vise également à protéger les voyageurs et à leur éviter d'attendre aux frontières pendant des heures pour se soumettre à ces contrôles. Cependant, cette dérogation doit rester une dérogation et ne pas devenir la règle générale. Je suis d'accord pour que la durée et la fréquence de cette dérogation soient limitées au maximum. Dans cette perspective, je salue la définition de conditions spécifiques régissant l'applicabilité de cette dérogation.

Andrzej Jan Szejna (PSE), *par écrit.* – (PL) Je suis favorable à une modification du règlement n° 562/2006 relatif à l'utilisation du système d'information sur les visas dans le cadre du code frontières Schengen.

Je pense qu'il est inutile de contrôler les ressortissants de pays tiers titulaires d'un visa chaque fois qu'ils passent la frontière, et que ces contrôles prennent trop de temps. Ces contrôles provoquent des attentes inutilement longues aux frontières.

Je pense qu'une réduction de l'intensité des contrôles aux frontières ne réduira pas le niveau de sécurité au sein de l'Union européenne. Je pense donc que le fait de limiter les contrôles effectués par le garde-frontière en poste à des consultations aléatoires du système VIS est la bonne solution.

Marian Zlotea (PPE-DE), par écrit. – (RO) J'ai voté aujourd'hui en faveur du rapport Brejc, parce que l'utilisation du système d'information sur les visas (VIS) est d'une importance fondamentale pour l'efficacité de nos contrôles aux frontières. Pour garantir la sécurité aux frontières, les agents de la police frontalière devraient consulter le système d'information sur les visas systématiquement pour tous les titulaires de visas.

L'élargissement de l'espace Schengen a supprimé les frontières au sein de l'Union européenne. Les ressortissants de pays tiers ne sont contrôlés qu'une seule fois à l'entrée. 50 % des immigrants illégaux entrent légalement sur le territoire de l'Union européenne, mais, en l'absence d'un système de contrôle des visas, ils restent en Europe après l'expiration de leurs visas.

Nous voulons une Europe plus sûre, mais également accueillante vis-à-vis de ceux qui s'y rendent en touristes ou pour affaires. L'amendement adopté aujourd'hui par le Parlement européen ne peut que profiter aux citoyens européens et aux ressortissants de pays tiers qui n'ont pas besoin de visa, car il permettra de réduire considérablement les encombrements au passage des frontières.

- Rapport: Renate Weber (A6-0293/2008)

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), par écrit. – (FR) Sur la base du rapport de ma collègue Roumaine, Renate Weber, j'ai voté la résolution législative du Parlement européen qui soutient l'initiative de plusieurs États membres (Belgique, la Tchéquie, l'Estonie, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie, la Slovaquie et la Suède) destinée à renforcer EUROJUST. Je soutiens le renforcement du volet «protection des données» de la proposition et le fait que le Parlement européen soit davantage informé pour mieux contrôler les tâches et missions d'EUROJUST qui a été institué en 2002 en tant qu'organe de l'Union européenne doté de la personnalité juridique afin de promouvoir et d'améliorer la coordination et la coopération entre les autorités judiciaires compétentes des États membres. Il ressort ainsi de l'expérience acquise par EUROJUST, que son efficacité opérationnelle doit être renforcée en faisant notamment en sorte que le statut de ses membres nationaux fasse l'objet d'un rapprochement. Je soutiens, également, la cellule de coordination d'urgence, les systèmes nationaux de coordination, les partenariats avec les autres instruments communautaires de sécurité et de protection (EUROPOL, FRONTEX, OLAF) et la possibilité pour EUROJUST de détacher des magistrats de liaison dans des pays tiers.

Patrick Gaubert (PPE-DE), par écrit. – (FR) Je me félicite de l'adoption du rapport de Mme Lambert sur l'évaluation du système de Dublin. Ce rapport rappelle à juste titre que, dans l'ensemble, les objectifs du système ont en grande partie été atteints mais qu'en raison du manque de données précises il n'a pas été possible d'évaluer le coût du système. Certaines inquiétudes persistent, tant au niveau de l'application pratique qu'au niveau de l'efficacité du système.

Le rapport ouvre le débat sur l'avenir de la politique d'asile commune européenne qui a été lancée en juin 2007 avec la publication du Livre vert.

Ce rapport souligne que les aspects suivants du système doivent être clarifiés ou modifiés: respect du principe de base de non-refoulement; les demandeurs doivent recevoir toute information utile sur le système de Dublin dans une langue qu'ils comprennent et avoir accès à une aide juridique durant toute la procédure, ils doivent en outre bénéficier d'un droit d'appel suspensif contre toute décision de transfert; les critères de détermination de l'âge des mineurs devraient être harmonisés; des mécanismes devraient être conçus afin de geler les transferts vers des États qui ne respectent manifestement pas les droits des demandeurs.

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – (FR) Ce texte a pour mission principale, sous couvert de renforcement des capacités opérationnelles d'Eurojust dans la lutte contre différentes formes de criminalité, de satisfaire l'obsession du politiquement correct des tenants de la pensée.

L'objectif de contrôle de tous les propos sous menace de pénalisation, qu'ils soient écrits ou proférés en réunion, est à peine voilé. En effet, déjà différentes voix se sont élevées au sein du Parlement européen afin d'adopter une directive-cadre tendant à pénaliser le prétendu racisme et la xénophobie et à créer pour sa rapide transposition, un parquet européen unique, c'est-à-dire un nouveau Torquemada du «politiquement correct» de l'Union.

Malheureusement, plus le Parlement européen, institution qui s'autoproclame temple de la démocratie, acquiert de pouvoir décisionnel, plus les libertés fondamentales, notamment les libertés de recherche, d'opinion et d'expression sont bafouées. En réalité, cette Europe totalitaire est bien plus dangereuse que les soi-disant monstres qu'elle prétend combattre. Il s'agit avant tout pour les tenants de l'idéologie euro-mondialiste et immigrationniste d'éliminer leurs gênants adversaires, par l'adoption de législations européennes pénales répressives.

Nous ne l'acceptons pas.

Georgios Toussas (GUE/NGL), par écrit. – La proposition du Conseil et le rapport correspondant relatif à l'amendement du règlement Eurojust donnent encore plus de pouvoir à ce mécanisme européen de répression.

La juridiction d'Eurojust est ainsi étendue à presque tous les domaines pénaux, et ses pouvoirs d'intervention vis-à-vis des autorités judiciaires nationales sont renforcés. La transmission d'informations et de données personnelles (y compris l'ADN) d'un État membre à Eurojust devient obligatoire, et un réseau d'associations Eurojust nationales est créé. Ceci resserre les liens entre Eurojust et les autres mécanismes répressifs de l'Union européenne (réseau judiciaire européen, Frontex) et des pays tiers. Le renforcement d'Eurojust renforce également Europol, et augmente d'une façon générale le nombre de dossiers tenus sur les salariés européens et sur les étrangers. La mise à jour des systèmes de surveillance Schengen et VIS et l'incorporation du traité de Prüm au droit communautaire. Derrière le prétexte du terrorisme et du crime organisé se cache une tentative d'armer le capital contre la réaction populaire plus intense provoquée par la politique de l'Europe et par les gouvernements des États membres. La croissance endémique des mécanismes de répression au niveau national et européen dévoile la nature réactionnaire de l'UE, et incite plus que jamais la population à résister et à renverser cette structure impérialiste.

- Rapport: Jean Lambert (A6-0287/2008)

John Attard-Montalto (PSE), par écrit. – Les îles maltaises sont la frontière méridionale de l'UE. Situées au milieu de la Méditerranée, elles accueillent un nombre disproportionné d'immigrants irréguliers. La plupart d'entre eux sont des demandeurs d'asile.

Frontex, salué par les représentants des gouvernements comme une solution devant permettre de réduire le nombre d'immigrants irréguliers, est un échec complet.

Nous avons demandé le partage de la charge, mais nos demandes sont restées jusqu'à présent sans réponse. Maintenant que cette législature est entrée dans sa dernière année, nous proposons des mécanismes de partage de la charge. Nous reconnaissons enfin la nécessité «de contribuer à alléger la charge disproportionnée qui pourrait incomber à certains États membres, en particulier aux États membres situés aux frontières extérieures».

Le fait que nous ayons reconnu le besoin de «prévoir des mécanismes autres que financiers afin de corriger les conséquences néfastes de son application pour les petits États membres aux frontières extérieures de l'Union» mérite d'être salué, vu qu'il concerne très visiblement Malte.

Dans ce domaine, l'Union européenne ne s'est pas montrée à la hauteur de son esprit de solidarité. Il est grand temps d'oublier la rhétorique et de prendre des mesures concrètes.

L'Union européenne doit comprendre que son plus petit État ne peut pas continuer à absorber ce grand nombre d'immigrants en quête de refuge et d'asile.

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), par écrit. – (FR) J'ai voté le rapport de ma collègue britannique Jean Lambert relatif au «système de Dublin» en saluant le travail effectué par le rapporteur pour notre groupe PPE, mon ami Patrick Gaubert. Ce dispositif vise à déterminer l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée par un ressortissant de pays tiers sur le territoire de l'un des États membres de l'UE, de la Norvège ou de l'Islande. Si, d'une manière générale, les objectifs du système de Dublin, notamment la mise en place d'un mécanisme clair et viable pour déterminer l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile, ont dans une large mesure été réalisés. Mais, au-delà du coût qui n'a pas été évalué, des problèmes persistent sur l'efficacité du système et les applications pratiques. Le tout montrent l'urgence d'une politique européenne de l'immigration et de l'asile et je salue le travail effectué par l'actuel président du conseil compétent, mon ami monsieur Brice Hortefeux, ministre de la République française de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire qui vient de présider, à Paris, les 8 et 9 septembre 2008, la conférence ministérielle européenne consacrée au droit d'asile.

Jan Březina (PPE-DE), par écrit. – (CS) J'ai voté contre le rapport sur l'évaluation du système de Dublin, car je pense que celle-ci ne permettrait pas d'améliorer le système, mais qu'elle créerait au contraire un obstacle à son fonctionnement efficace.

En particulier, je considère qu'il est important de mettre en garde contre l'instauration d'un droit d'appel suspensif automatique contre la décision de transférer un demandeur d'asile vers un autre État membre. En outre, la position extrêmement réservée quant à l'utilisation de centres de détention pour le transfert des demandeurs d'asile vers l'État compétent pour évaluer la demande d'asile ne saurait contribuer à améliorer l'efficacité du système. Au contraire, elle risque de remettre le système en question et de le rendre moins clair.

Ce rapport tend donc en fait à supprimer, ou du moins à affaiblir, les outils permettant aux États membres de garantir l'applicabilité de leurs décisions dans le cadre du système de Dublin. C'est quelque chose que nous ne devons pas approuver. C'est une erreur, parce que l'aspect humanitaire non défini de l'évaluation des demandes d'asile ne doit pas avoir pour conséquence que les décisions des États membres restent simplement des décisions sur papier en cas de non-coopération de la part des demandeurs.

Je ne peux me ranger à la demande d'instaurer des mécanismes de partage de la charge au niveau européen, car je pense que les mécanismes existants de compensation financière des États les plus touchés par les demandes d'asile sont tout à fait suffisants et qu'il n'y a aucune raison d'interférer avec la souveraineté des États membres dans le domaine de l'asile par le biais de nouvelles réglementations.

Koenraad Dillen, Carl Lang et Fernand Le Rachinel (NI), par écrit. – (FR) C'est avec une certaine ironie que l'on observe que, pour la première fois, un rapport du Parlement européen qualifie de «fardeau» les arrivées massives d'immigrants sur le territoire d'un État membre de l'Union.

L'immigration ne serait-elle plus une chance, un atout pour tous les peuples européens?

Que l'on se rassure tout de suite, l'absurdité de l'obligation d'accueil des demandeurs d'asile et le respect absolu du principe de non refoulement ne sont absolument pas remis en cause. Seules les insuffisances du système de Dublin visant à définir l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile sont mises en lumière. Constat évident compte tenu de l'augmentation constante des flux migratoires à destination de pays souvent situés à la périphérie Sud de l'Union.

Ce rapport, une fois de plus, propose une solution erronée aux problèmes techniques et humains liés aux déferlantes migratoires. Ce n'est pas un système commun d'asile, forcément inefficace sur un territoire sans cesse plus étendu et aux frontières perméables, qu'il convient de mettre en œuvre. Bien au contraire, il faut laisser aux États membres le droit à l'autodétermination en matière de migration et de gestion de leurs frontières.

Konstantinos Droutsas (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Dans la pratique, le système de Dublin a montré qu'il était en fait un mécanisme destiné à promouvoir la politique globale anti-réfugiés de l'Union européenne. Les nombreuses injustices dans sa mise en œuvre révélées par ce rapport confirment sa nature réactionnaire.

L'Union européenne, qui porte une part importante de responsabilité dans la création de centaines de milliers de réfugiés par le soutien qu'elle apporte à des régimes impopulaires ou par les conflits internes, les guerres et les interventions impérialistes qu'elle encourage, a continuellement durci sa position vis-à-vis de ces demandeurs d'asile ces dernières années au lieu de respecter leurs droits et de leur accorder un refuge.

Cette politique s'illustre par exemple par le renvoi inacceptable des demandeurs d'asile d'un pays européen à l'autre. Cette pratique est consacrée par le règlement de Dublin, et est devenue réalité suite à la création de Frontex pour l'expulsion des réfugiés hors des frontières de l'Union européenne, par la récente directive autorisant leur détention pendant un maximum de 18 mois, par l'approbation de l'élargissement de l'utilisation d'Eurodac à d'autres fins, comme par exemple le maintien de dossiers, et par des traitements généralement inhumains.

Il est donc clair que nous devons nous battre âprement pour abroger ce règlement et pour mettre fin à la politique anti-réfugiés de l'Union européenne d'une façon générale. Nous devons respecter le droit des demandeurs d'asile à chercher refuge dans le pays qui leur semble le plus approprié et veiller à ce que les États membres respectent la Convention de Genève de 1951.

Pedro Guerreiro (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Nous pensons que ce rapport contient des éléments positifs dans son évaluation du système de Dublin par rapport aux demandes d'asile dans les États membres signataires.

Il s'agit notamment des aspects suivants:

- Nous partageons sa dénonciation des transferts de demandeurs d'asile vers des États membres qui ne leur assurent pas un examen approfondi et équitable et de la définition restrictive des membres de la famille. Nous pensons également que le fait de donner un accès plus large à la base de données EURODAC crée un risque que des informations soient communiquées à des pays tiers.

- Nous soutenons également les propositions qui assurent que les demandeurs d'asile aient un droit d'appel suspensif contre la décision de transférer la responsabilité à un autre État membre, les décisions qui protègent le principe du non-refoulement et le principe selon lequel une demande ne doit jamais être rejetée pour raisons de procédure, et celles qui protègent le regroupement familial et le principe des intérêts de l'enfant (évaluation de l'âge, non-détention, définition des membres de la famille, etc.).

Toutefois, nous désapprouvons sa classification et son acceptation des instruments en vigueur au niveau européen et son soutien en faveur d'une communautarisation accrue de la politique en matière d'asile, une approche fédéraliste qui est selon nous responsable des revers subis actuellement par les demandeurs d'asile au niveau européen.

D'où notre abstention.

Anna Hedh (PSE), par écrit. – (SV) J'ai voté en faveur du rapport d'initiative de Jean Lambert (A6-0287/2008) relatif au système de Dublin, bien qu'il contienne des opinions que je ne partage pas. La raison de mon vote est que je suis d'accord avec la vive critique exprimée par ce rapport sur la façon dont les règles européennes actuelles enfreignent les droits des demandeurs d'asile, par exemple en transférant les demandeurs d'asile vers des États membres qui ne sont pas en mesure de garantir un examen approfondi et équitable. Je m'oppose par contre à une harmonisation complète de la politique européenne en matière d'asile.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – J'ai voté en faveur du rapport de ma collègue Mme Lambert sur l'évaluation du système de Dublin. J'aimerais en particulier mettre en avant les sections qui soulignent que, dans les décisions qui concernent des enfants, l'intérêt de l'enfant doit être à tout moment la préoccupation principale.

Dans mon propre pays, l'Écosse, nous connaissons la situation scandaleuse du centre de détention de Dungavel, où sont en fait emprisonnés les enfants des demandeurs d'asile. Ces pratiques ne peuvent en aucun cas être décrites comme étant dans le meilleur intérêt de l'enfant, et je soutiens les efforts du gouvernement écossais pour fermer cette institution et pour remettre sous contrôle écossais la responsabilité de l'immigration.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) Il est important de clarifier certaines règles régissant la procédure de demande d'asile, y compris celles qui déterminent où se trouve la responsabilité d'exclure les demandes multiples. Alors même que la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures demande une meilleure protection des enfants dans le cadre des procédures d'asile, de plus en plus d'enfants non accompagnés se présentent aux frontières extérieures de l'Union européenne, cherchant ainsi à profiter de la protection particulière contre la déportation et le refoulement dont ils bénéficient. Ils risquent encore et encore leur vie à la recherche de nouveaux refuges toujours plus sophistiqués.

Si les règles que nous avons créées pour les protéger encouragent aujourd'hui de nouvelles formes de prise de risque, nous devons envisager de nouvelles stratégies.

Ce rapport contient déjà quelques éléments, mais dans l'ensemble je pense qu'il ne va pas assez loin. C'est pourquoi je n'ai pas pu lui donner mon soutien.

Dimitrios Papadimoulis (GUE/NGL), par écrit. – J'ai voté en faveur du rapport Lambert sur l'évaluation du système de Dublin. Ce rapport soulève des préoccupations quant aux lacunes du système, et demande à la Commission de prendre des mesures contre les États qui ne garantissent pas un examen approfondi et équitable des demandes d'asile qu'ils reçoivent.

Après le projet de directive inacceptable sur le non-refoulement adopté en juin, le Parlement européen souligne aujourd'hui que la législation européenne donne certains droits aux demandeurs d'asile et impose des obligations aux États membres.

La Grèce enfreint systématiquement les droits fondamentaux des demandeurs d'asile. Elle impose des conditions inacceptables dans ses centres d'accueil et présente l'un des taux d'approbation les plus bas. Certains États membres ont déjà refusé d'appliquer le règlement de Dublin lorsque la Grèce est le pays

responsable. D'autres encore envisagent de faire de même. Nous demandons à la Commission de proposer des mesures substantielles et efficaces pour garantir un traitement correct des demandes d'asile par les autorités grecques.

Daciana Octavia Sârbu (PSE), *par écrit*. – (RO) La législation et les pratiques en matière d'asile diffèrent encore entre les États membres, et les demandeurs d'asile sont traités différemment d'un pays à l'autre.

Faute d'un niveau de protection satisfaisant et homogène dans l'ensemble de l'Union européenne, le système de Dublin donnera toujours des résultats insuffisants tant du point de vue humain que du point de vue technique, et les demandeurs d'asile continueront à avoir de bonnes raisons de soumettre leur demande à un État membre en particulier afin de bénéficier des décisions les plus favorables au niveau national.

Le nombre important de demandes multiples et le petit nombre de transferts effectués témoignent des défaillances du système de Dublin et de la nécessité de créer un système d'asile commun pour l'Europe.

L'application du règlement de Dublin risque de provoquer une distribution inégale des responsabilités, dans le cas des personnes qui demandent une protection, aux dépens de certains États membres particulièrement exposés aux flux migratoires en raison de leur position géographique.

Selon l'évaluation de la Commission, en 2005, 13 États membres situés aux frontières extérieures de l'Union ont dû faire face à des défis croissants posés par la mise en œuvre du système de Dublin. Le critère du premier pays traversé, instauré par le système de Dublin, a mis les États membres situés aux frontières extérieures dans une situation très difficile.

Carl Schlyter (Verts/ALE), *par écrit*. – (SV) Ce rapport d'initiative se concentre sur la possibilité d'améliorer et d'accroître la protection offerte aux demandeurs d'asile, mais je ne suis pas d'accord avec la déclaration contenue dans ce rapport selon laquelle un système d'asile commun pourrait résoudre ce problème.

Malgré cela, je vote en faveur de ce rapport parce que la majorité de son contenu est favorable aux demandeurs d'asile, et que ce sont eux qui sont l'objet de ce rapport.

Olle Schmidt (ALDE), *par écrit*. – (SV) Aujourd'hui, le Parlement européen a adopté un rapport qui souligne clairement et de façon critique les faiblesses de l'actuel système de Dublin. Dans une Europe où les frontières disparaissent de plus en plus, il ne fait aucun doute que nous avons besoin d'une politique commune en matière d'immigration et d'asile au niveau européen. La question est simplement de savoir comment y parvenir.

Folkspartiet se range à la majorité des critiques et considère qu'il est opportun d'envoyer un message clair pour dire qu'il faut initier un changement dans une direction plus humanitaire. J'ai par conséquent voté pour le rapport, avec certaines réserves.

L'amendement 5 critique le fait que certains pays privent systématiquement les demandeurs d'asile de liberté en les plaçant dans des centres de détention. J'ai pensé que cette critique méritait d'être retenue, d'autant plus que la Suède fait partie des pays qui se sont rendus coupables de cette pratique. Cependant, je ne suis pas d'accord avec la proposition du groupe confédéral Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique visant à interdire complètement l'usage de la détention, même si je pense que la détention ne doit être utilisée qu'en dernier recours. Je me suis abstenu sur l'amendement 6 visant à instaurer une obligation proactive, pour des organisations comme le Croix-Rouge ou le Croissant-Rouge, de rechercher les membres de la famille. Une telle obligation ne peut être imposée qu'à des agences gouvernementales, et non à des organisations de la société civile. Dans la mesure où ni le texte original ni l'amendement ne proposait une autre option, j'ai décidé de m'abstenir.

Søren Bo Søndergaard (GUE/NGL), *par écrit*. – (DA) Bien que le rapport de Mme Lambert sur l'évaluation du système de Dublin (A6-0287/2008) contienne des opinions et des propositions que je ne soutiens pas, j'ai décidé de voter en faveur de ce rapport lors du vote final. Je l'ai fait principalement pour exprimer mon accord avec la critique claire présente dans ce rapport sur la façon dont les règlements européens actuels enfreignent les droits des demandeurs d'asile, par exemple en contribuant au transfert des demandeurs d'asile vers des États membres qui ne sont pas en mesure de garantir un examen approfondi et équitable de leur demande.

Bart Staes (Verts/ALE), *par écrit*. – (NL) Les accords de Dublin II sont basés sur la fiction politique selon laquelle les 27 États membres se font mutuellement confiance en ce qui concerne le traitement des demandes d'asile, et que tous les États membres assument leurs responsabilités dans le même respect des principes.

J'ai moi-même enquêté sur l'accueil des réfugiés tchéchènes en Pologne, parce que plusieurs réfugiés tchéchènes ont été renvoyés en Pologne depuis la Belgique sur base des accords de Dublin. Il y eut de vives protestations. C'est pourquoi j'ai fait ma propre enquête. Vous pouvez en fait voir toutes les images sur mon site web.

Aussi longtemps que les 27 États membres n'offrent pas un niveau adéquat et uniforme de protection, je pense que Dublin II n'est qu'une fiction politique et qu'il engendre une injustice grossière. J'ai pu constater par moi-même en Pologne que les principes de base des règles de Dublin n'étaient pas mis en pratique. La qualité de l'accueil, l'accueil des enfants, l'absence de mesures permettant d'assurer une scolarité, les conditions insalubres dans lesquelles les réfugiés doivent vivre, l'absence de soins de santé: tous ces éléments varient considérablement d'un État membre à l'autre.

Le rapport Lambert identifie les problèmes, part d'une évaluation exacte et propose des solutions dans plusieurs domaines. Il mérite tout notre soutien.

- Rapport: Nickolay Mladenov (A6-0249/2008)

Małgorzata Handzlik (PPE-DE), par écrit. – (PL) L'une des conséquences de la libre circulation des personnes dans l'Union européenne est la croissance de la circulation automobile transfrontalière. Celle-ci nécessite l'adoption de dispositions au niveau européen en matière d'assurance automobile afin de protéger efficacement les victimes d'accidents.

Pour réaliser cet objectif, l'efficacité du système du représentant chargé du règlement des sinistres mis en place par la compagnie d'assurance dans le pays de résidence de la victime est particulièrement importante. Le représentant chargé du règlement des sinistres a l'obligation d'informer la victime de la façon de faire valoir ses droits à l'encontre d'un ressortissant étranger, et la confiance des consommateurs ne pourrait que se trouver renforcée si le dossier d'information disponible avant la signature de la police d'assurance comprenait des informations complètes sur les règles régissant le fonctionnement et l'application du système du représentant chargé du règlement des sinistres et sur ses avantages pour la victime.

Une autre question importante soulevée par le rapporteur est celle de savoir si l'assurance de protection juridique devrait être obligatoire dans tous les États membres. Je suis d'accord avec lui pour dire que la bonne solution consiste à maintenir le système volontaire actuel. L'augmentation de la confiance des consommateurs engendré par un système obligatoire ne serait pas suffisante pour compenser l'augmentation du coût de l'assurance elle-même ni les délais engendrés par le règlement des dossiers au tribunal. Il est cependant essentiel de prendre immédiatement des mesures concernant la disponibilité de l'assurance de protection juridique, surtout dans les nouveaux États membres.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – Le rapport Mladenov accorde aux organisations de consommateurs l'importance qu'elles méritent dans l'évaluation de l'assurance automobile. Les organisations de consommateurs ont effectivement un rôle important à jouer dans ce domaine, aux côtés des institutions européennes, des États membres et du secteur de l'assurance lui-même.

Arlene McCarthy (PSE), par écrit. – J'aimerais remercier M. Mladenov, le rapporteur de notre commission.

Ce rapport sur certains points concernant l'assurance automobile est un bon exemple de la façon dont l'Europe permet à ses citoyens de profiter des avantages pratiques et pragmatiques qui découlent de l'appartenance à l'Union européenne.

Avec 1,2 million d'accidents de la route chaque année en Europe, certains citoyens seront malheureusement victimes d'un accident de la route, en tant que conducteurs, passagers aux piétons.

Pourtant, bien des gens ignorent l'existence d'une loi européenne qui leur permet de résoudre les dossiers de sinistres sans devoir traiter avec une compagnie d'assurances étrangères dans une langue étrangère.

Cette loi européenne permet aux citoyens de rentrer chez eux et de faire régler le dossier rapidement et facilement dans leur propre langue.

La quatrième directive sur l'assurance automobile assure également une aide aux victimes d'accidents en établissant des centres d'information dans chaque État membre.

Étant donné que cette loi ne prévoit pas actuellement de couverture obligatoire pour les frais de justice, les citoyens devraient envisager l'option de souscrire une assurance en protection juridique.

Bien sûr, en tant que rapporteur du Parlement sur la médiation, j'espère que les parties utiliseront des mécanismes alternatifs de résolution des litiges afin de régler leurs conflits tout en évitant les frais et les retards occasionnés par les procédures judiciaires.

C'est par des mesures concrètes et pratiques comme cette loi que nous pouvons montrer à nos citoyens la valeur de l'Europe.

Bernard Wojciechowski (IND/DEM), *par écrit.* – (PL) En 2003-2005, quelque 17 000 ressortissants de pays tiers ont été envoyés dans un autre État membre de l'Union européenne pour que leur demande d'asile y soit examinée. Parmi ceux-ci, 12 % avaient déjà introduit une demande d'asile précédemment.

À l'heure actuelle, les chances de bénéficier du droit d'asile varient considérablement d'un État membre de l'Union européenne à l'autre. Ceci est particulièrement visible dans le cas des Irakiens. Ils ont 75 % de chances d'obtenir l'asile en Allemagne, contre 2 % à peine en Grèce.

L'Union européenne ferait bien de mettre fin au phénomène des «réfugiés en orbite», à la migration double et à l'introduction simultanée de demandes d'asile dans différents pays en instaurant un système par lequel un seul État membre serait responsable d'examiner les demandes d'asile.

- Rapport: Sharon Bowles (A6-0312/2008)

Jan Andersson, Göran Färm, Anna Hedh, Inger Segelström et Åsa Westlund (PSE), *par écrit.* – (SV) La fraude fiscale entraîne des pertes financières importantes pour les États membres et réduit les opportunités de maintenir et d'améliorer la qualité des services que nous finançons avec nos impôts.

Toutefois, nous nous sommes abstenus lors du vote final en raison de plusieurs amendements qui présentent la concurrence fiscale entre les États membres comme quelque chose de positif et qui minimisent les effets néfastes des paradis fiscaux sur les économies des États membres.

Nous avons également choisi de voter contre la formulation de la deuxième partie du paragraphe trois, qui donne une image trop positive de l'harmonisation fiscale entre les États membres

Jean-Pierre Audy (PPE-DE), *par écrit.* – (FR) J'ai voté la résolution du parlement européen prise sur le rapport d'initiative préparé par ma collègue britannique Sharon Bowles et relatif à une stratégie coordonnée en vue d'améliorer la lutte contre la fraude fiscale, en réponse à une communication de la Commission sur le même sujet. Les recettes fiscales, c'est-à-dire le montant total des impôts et cotisations sociales obligatoires, ont représenté, en 2004, 39,3% du PIB dans l'Union européenne, soit 4 100 milliards d'euros. Très peu d'estimations sont disponibles quant à l'importance des impôts non collectés en raison de la fraude fiscale qui est estimée à plus ou moins 2 à 2,5% du PIB. Si la fiscalité relève de compétences nationales, la fraude fiscale constitue une entrave au bon fonctionnement du marché intérieur dans la mesure où elle entraîne des distorsions de concurrence entre les contribuables. Il n'est pas contestable que le combat de la fraude fiscale possède une dimension européenne, notamment, au plan international, par le phénomène de mondialisation de l'économie.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit.* – (PT) Nous avons voté contre cette résolution finale parce que la majorité du Parlement européen ignore la véritable cause des principales fraudes fiscales (l'existence de paradis fiscaux), même si nous avons voté en faveur de certaines propositions positives.

Bien que le rapport de la commission parlementaire contienne plusieurs propositions positives, notamment des références explicites aux paradis fiscaux et à leurs responsabilités en matière de fraude fiscale et d'érosion de la base fiscale, qui réduit les recettes publiques et diminue la capacité des États à mettre en pratique les politiques d'aide sociale, plusieurs de ces positions ont été rejetées ou atténuées lors du vote en séance plénière.

La majorité politique du Parlement européen ne souhaite pas réellement fermer les paradis fiscaux qui abritent des fortunes colossales et les bénéfices boursiers résultant de transactions plus ou moins légales. Elles souhaitent alimenter l'un des centres des profits scandaleux du capitalisme, même si cela implique une diminution des revenus des États et de leur capacité à réagir par des politiques publiques au service des travailleurs et des citoyens.

Bruno Gollnisch (NI), *par écrit.* – (FR) Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport de Mme Bowles est typique de cette assemblée: il propose des solutions à des problèmes qui n'existeraient pas sans l'Europe de Bruxelles, solutions qui de surcroît ne feraient qu'aggraver ces problèmes ou en créer de nouveaux.

En l'occurrence, les solutions proposées pour lutter contre la fraude fiscale consistent à réclamer une taxation dans le pays d'origine, avec la création d'une chambre de compensation qui ferait dépendre les recettes fiscales des États des transferts effectués par les autres États membres. Ou encore à facturer la TVA au taux de l'État membre importateur (au lieu de l'exonération actuelle) ou à appliquer le mécanisme de l'autoliquidation, propositions qui se solderaient, si elles étaient retenues, par des casse-têtes administratifs et fiscaux insolubles pour les entreprises. En outre, pour les administrations fiscales, l'accès direct aux données informatiques sur les contribuables des autres États membres serait généralisé. La fiscalité sur l'épargne et le droit pénal concernant les fraudes seraient uniformisés. Un certain nombre de taux réduits de TVA seraient supprimés.

Tout cela montre bien que le véritable objectif n'est pas tant de lutter contre la fraude, qui est un problème préoccupant et réel, mais bel et bien d'en finir avec la souveraineté fiscale des États membres.

Hélène Goudin et Nils Lundgren (IND/DEM), *par écrit*. – (SV) La lutte contre la fraude fiscale mérite bien entendu tout notre soutien. Nous avons donc voté en faveur de la proposition de résolution dans sa globalité, bien qu'elle contienne de nombreux éléments mal réfléchis ou qui ne se justifient pas. Le paragraphe 3 affirme que «pour pouvoir fonctionner, un régime de TVA fondé sur le «principe de l'origine» nécessite un rapprochement fiscal entre les pays, afin d'éviter la concurrence fiscale». Nous ne pouvons soutenir une telle formulation.

Le rapprochement des systèmes fiscaux et de TVA des États membres est une atteinte dangereuse à la souveraineté nationale dans l'un des domaines politiques les plus importants. Le Parlement européen ne devrait pas faire de déclarations aussi péremptoires sur une question d'une telle importance.

La concurrence fiscale présente également des avantages dans la mesure où elle permet à certains pays de prendre la tête et de développer des impôts plus efficaces ou d'autres solutions pour financer les dépenses publiques, pour autant qu'ils n'en soient pas empêchés par une législation européenne mal pensée.

Marian Harkin (ALDE), *par écrit*. – Je soutiens entièrement la lutte contre la fraude fiscale, et je reconnais la nécessité d'une collaboration étroite entre les autorités administratives des différents États membres et la Commission afin d'y parvenir.

Toutefois, je ne suis pas d'accord avec l'affirmation, dans l'exposé des motifs, selon laquelle l'instauration de l'ACCIS serait nécessaire de quelque façon que ce soit pour lutter contre la fraude fiscale. À ce stade, l'ACCIS est uniquement une proposition technique, aucune communication n'a été proposée et il est donc prématuré de suggérer qu'elle pourrait être utile dans la lutte contre la fraude fiscale.

Bogusław Liberadzki (PSE), *par écrit*. – (PL) Monsieur le Président, je vote en faveur du rapport sur une stratégie coordonnée en vue d'améliorer la lutte contre la fraude fiscale (2008/2033(INI)).

Sharon Bowles souligne à juste titre que la fraude fiscale a des conséquences graves pour les budgets des États. Elle est contraire au principe d'une taxation équitable et fausse la concurrence.

Les distorsions engendrées par la fraude à la TVA perturbent l'équilibre global du système des ressources. Selon différentes sources, les pertes en matière de TVA se situent entre 60 et 100 milliards d'euros par an dans toute l'Union européenne. Ceci entraîne un besoin accru d'utiliser les ressources propres des États membres sur la base du revenu national brut (RNB).

Je suis d'accord avec l'initiative de Sharon Bowles. Nous devons éliminer les problèmes causés par la fraude à la TVA. Pour garantir le bon fonctionnement de la Communauté, nous devons veiller à ce que le système des ressources fonctionne de façon équitable et transparente.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit*. – (DE) Après dix ans de tergiversations, nous n'arrivons toujours pas à nous mettre d'accord sur les méthodes à utiliser pour mettre un terme à la fraude la TVA – qui, après tout, implique une évasion fiscale représentant entre 2 % et 2,5 % de la production économique de l'Europe.

Le système de l'autoliquidation est prometteur sur papier mais semble encore trop embryonnaire, c'est pourquoi la plupart des propositions entendues concernent encore une meilleure collaboration entre les États membres.

Dans le domaine de la fraude en particulier, certains États membres se montrent étonnamment susceptibles à la fraude et présentent des contrôles fiscaux défaillants, aggravés par la prédominance d'une attitude inacceptable de laissez-faire en matière de recouvrement. Il est frappant de constater que ce rapport

parlementaire ne contient aucun message fort et ne propose aucune solution nouvelle, c'est pourquoi je me suis abstenu.

John Purvis (PPE-DE), par écrit. – La délégation du Parti conservateur britannique ne peut malheureusement soutenir le rapport de Mme Bowles. Nous sommes conscients du fait que la fraude fiscale est un problème grave qui doit être réglé d'urgence, et nous reconnaissons en particulier la nécessité de trouver une solution au problème des fraudes «carrousels» en matière de TVA.

Néanmoins, l'absence de soutien dans ce rapport envers la souveraineté fiscale et la concurrence fiscale, son approche irréaliste des paradis fiscaux et son ignorance du lien direct entre une fiscalité élevée et un degré élevé de fraude et d'évasion fiscales nous poussent à demander à l'Union européenne de réfléchir sérieusement avant de proposer des mesures fiscales qui auront pour seul effet de provoquer la fuite des capitaux, de décourager les investissements internes ou même de susciter encore plus de fraude fiscale.

Eoin Ryan (UEN), par écrit. – (GA) C'est avec plaisir que je soutiens ce rapport, qui reconnaît la nécessité de développer une stratégie de lutte contre la fraude fiscale. Bien que la mise en œuvre de politiques efficaces relève principalement de la compétence des États membres, une coopération au niveau européen est nécessaire. Il faut éviter d'imposer une charge administrative disproportionnée aux entreprises, principalement aux petites et moyennes entreprises. Étant donné le contexte de la politique de la Commission, il convient de limiter la bureaucratie et les contraintes administratives.

J'ai soutenu l'amendement proposé par l'auteur qui souligne l'importance d'une concurrence équitable en termes de fiscalité pour l'économie de l'Union européenne. Je suis déçu que ce même auteur, dans l'exposé des motifs, fasse référence à **'Assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés** (ACCIS). Il n'y a pas encore eu d'analyse suffisante de l'ACCIS pour garantir qu'un tel système de taxation aurait un impact positif, et il existe sans doute de bonnes raisons de penser le contraire. Cette affirmation se base sur de maigres spéculations, et étant donné qu'elle n'apparaît que dans l'exposé des motifs, nous n'avons pas la possibilité de voter sur la question. Par conséquent, je souhaite profiter de cette opportunité pour exprimer ma déception et pour faire connaître mes objections.

7. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

(La séance est suspendue à 12 h 50 et reprend à 15 heures)

PRÉSIDENCE DE M. PÖTTERING

Président

8. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

9. Présentation par le Conseil du projet de budget général - Budget 2009 (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur la présentation par le Conseil du projet de budget général pour 2009. J'accueille donc Éric Woerth, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, en tant que représentant de la présidence du Conseil.

Éric Woerth, Président en exercice du Conseil. – (FR) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, c'est à la fois un honneur et un plaisir pour moi d'intervenir dans votre hémicycle aujourd'hui et cela pour deux raisons: tout d'abord parce que votre assemblée incarne le cœur de la démocratie européenne. La présidence française est très respectueuse de votre action au service de la construction européenne et la meilleure preuve de notre volonté de faire avancer ensemble la construction de l'Europe a été donnée par le Président de la République française lors de son intervention à Strasbourg au mois de juillet. C'est ce même état d'esprit qui m'anime et que partagent mes collègues du gouvernement français. Ensuite, parce que le projet de budget pour l'exercice 2009, que je vous présente aujourd'hui, a été adopté à l'unanimité par le Conseil le 17 juillet dernier. Cette unanimité prouve que ce projet de budget est équilibré et permet à l'ensemble des gouvernements de l'Union européenne de s'y reconnaître.

Nos premiers contacts ont permis d'établir une base solide pour la suite de la procédure budgétaire. Le trilogue et la concertation se sont déroulés dans un climat constructif. Nous nous sommes déjà mis d'accord sur

6 déclarations et je suis convaincu que nous parviendrons à nous rejoindre sur bien d'autres sujets d'intérêt commun.

Je peux vous assurer que le Conseil est prêt à poursuivre ce dialogue de qualité afin d'obtenir un accord sur le budget pour 2009 satisfaisant pour tous.

Cet accord devra répondre à trois principes: assurer le financement des priorités politiques de l'Union européenne – et nous avons défini un cadre financier pour la période qui va de 2007 à 2013, que nous devons mettre en œuvre afin d'atteindre notamment nos objectifs en termes de compétitivité, de cohésion et de croissance. Deuxième principe: respecter les règles de discipline budgétaire et de bonne gestion financière définies dans l'accord interinstitutionnel. Les dépenses doivent rester dans les limites fixées par cet accord et des marges suffisantes doivent être préservées sous les plafonds des différentes rubriques. Enfin, les crédits doivent être réajustés en fonction de la stricte réalité des besoins. Il convient notamment de tirer les enseignements des exécutions passées pour déterminer les capacités réelles de mise en œuvre des politiques sectorielles. D'ailleurs, depuis l'instauration des perspectives financières en 1988, le budget communautaire a toujours fait l'objet d'une sous-exécution en crédits de paiement. L'exécution tend à s'améliorer grâce à l'action de la commissaire, Mme Dalia Grybauskaitė, mais les incertitudes liées à l'exercice 2009 restent évidemment importantes et rien ne permet d'affirmer à ce stade que 2009 marquera un changement par rapport aux années précédentes.

Il importe en outre de préserver les intérêts des contribuables européens - c'est d'autant plus vrai dans le contexte économique actuel -, il convient donc d'éviter autant que possible toute inscription de crédit qui ne pourrait être consommée. C'est donc l'objectif d'un budget réaliste et équilibré qui a servi de fil conducteur aux travaux du Conseil.

Avant de vous en présenter le résultat, je voudrais dire un mot de la facilité pour répondre à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement. Ce sujet sera au cœur de nos discussions au cours des prochaines semaines. Le Conseil européen des 19 et 20 juin a donné une impulsion politique forte en se félicitant de la volonté de la Commission de présenter une proposition visant à instaurer un nouveau fonds de soutien à l'agriculture dans les pays en développement. Mais le mandat du Conseil européen à ce sujet est très clair: c'est dans le strict respect des perspectives financières actuelles qu'une solution devra être trouvée.

Je sais que cette vision n'est pas partagée aujourd'hui par le Parlement européen. C'est toutefois la grille de lecture que le Conseil suivra lors de l'examen de la proposition adoptée par la Commission le 18 juillet dernier.

Enfin, je vous rappelle que le Conseil européen a réaffirmé pas plus tard qu'hier sa volonté d'accompagner la reconstruction de la Géorgie, y compris dans les zones d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, au delà des 6 millions d'euros d'aide d'urgence déjà débloqués. L'Union prendra donc l'initiative de réunir à bref délai une conférence internationale en vue d'aider à la reconstruction de la Géorgie. Le Conseil européen d'hier a enfin demandé au Conseil et à la Commission d'en engager la préparation.

Je souhaiterais maintenant vous présenter les grandes lignes du projet de budget 2009 établi par le Conseil.

Nous proposons un budget de 134 milliards d'euros en crédits d'engagement, ce qui représente une réduction de 469 millions d'euros par rapport à l'avant-projet de budget. L'augmentation des crédits d'engagement par rapport à 2008 s'élève donc à 2,8 % et les capacités d'engagement de l'Union sont donc tout à fait préservées.

Quant aux crédits de paiement, le Conseil a opéré un ajustement limité à 1,7 milliard d'euros par rapport à l'avant-projet de budget. Ainsi que vous l'avez souhaité les années précédentes, le Conseil n'a pas procédé à des coupes transversales aveugles sur l'ensemble des rubriques. Cette réduction repose au contraire sur une analyse détaillée de l'exécution en 2007 et en 2008 ainsi que sur une approche réaliste des capacités de mise en œuvre, d'exécution, des programmes communautaires. Le projet de budget s'élève par conséquent en crédits de paiement à 115 milliards d'euros.

La diminution du niveau des crédits de paiement en 2009 n'est pas – je voudrais insister sur ce point – une surprise. Elle avait été anticipée dès l'adoption du cadre financier 2007-2013. Si le plafond des crédits de paiement 2009 est donc nettement inférieur à ceux de 2008 et 2010, cela s'explique notamment par l'évolution des crédits de la politique de cohésion qui sera caractérisée en 2009 par la fin de la programmation 2000-2006 et une montée en charge progressive de la programmation 2007-2013. Nous ne disposons d'ailleurs d'aucune indication qui témoignerait d'un démarrage accéléré de nouveaux programmes. Au contraire, le dispositif de suivi de l'adoption des systèmes de gestion et de contrôle ainsi que des projets majeurs montre les lenteurs qui affectent leur lancement. Ainsi, sur 433 programmes, il n'y en a que deux, en Hongrie, pour lesquels des paiements intermédiaires ont été réalisés.

Le niveau de crédits de paiement de notre projet de budget est donc réaliste et adapté aux besoins de l'Union.

Quelques éléments méritent d'être soulignés rubrique par rubrique.

Sur la rubrique «compétitivité pour la croissance et l'emploi»: le Conseil attache une grande importance à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Il a donc veillé à en assurer un financement approprié, notamment pour les programmes de recherche et de développement technologique, les réseaux transeuropéens et l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Le Conseil a limité l'augmentation des crédits d'engagement en se fondant sur l'analyse des capacités de mise en œuvre, comme je le disais, des programmes.

Je tiens toutefois à souligner que, dans ce cadre, l'augmentation des crédits d'engagement reste très soutenue pour les programmes prioritaires. Ainsi, par rapport à 2008, le programme-cadre de recherche connaît une hausse de 10 %, le programme pour l'innovation et la compétitivité de 16 % et le programme «formation tout au long de la vie», essentiel pour les citoyens européens, augmente de 6 %.

Ces exemples illustrent bien la stratégie ciblée adoptée par Conseil. Le Conseil a par ailleurs diminué les crédits de paiement (471 millions d'euros) en faisant porter la baisse sur plusieurs lignes ciblées de manière à tirer des conséquences de l'exécution.

Sur la rubrique 1B «Cohésion pour la croissance et l'emploi»: le Conseil a accepté le montant des crédits d'engagement proposé par la Commission dans l'avant-projet de budget. Pour les crédits de paiement, nous avons eu une approche équilibrée en procédant, d'une part, à une augmentation de 50 millions d'euros pour les États et les régions de la convergence et, d'autre part, à une réduction de 300 millions d'euros dans le domaine de la compétitivité régionale.

Cela conduit à une réduction globale raisonnable de 250 millions d'euros de crédits de paiement et je me réjouis que nous soyons parvenus à une déclaration commune sur les fonds structurels et de cohésion ainsi que sur les programmes de développement rural.

Sur la rubrique «Conservation et gestion des ressources naturelles»: le Conseil a retenu une réduction limitée de 382 millions d'euros des crédits d'engagement et de 497 millions d'euros des crédits de paiement. Elle concerne principalement les lignes budgétaires liées aux interventions de marché et à l'apurement comptable et, dans une proportion raisonnable, au développement rural.

Je précise que la ligne relative au programme alimentaire, à la distribution gratuite des fruits et légumes, au lait destiné aux écoliers et aux actions de promotion a été préservée. Nous avons également maintenu les montants proposés par la Commission pour les politiques environnementales.

Sur la rubrique 3 «Citoyenneté, liberté, sécurité et justice»: le Conseil a légèrement augmenté les marges disponibles sous les plafonds pour atteindre un niveau global de 76 millions d'euros en opérant des réductions ciblées de 20 millions d'euros en crédits d'engagement. Je souligne, dans ce contexte, l'importance que la présidence française attache au programme d'immigration. Le montant proposé dans l'avant-projet de budget pour l'agence Frontex a ainsi été repris.

Sur la rubrique 4 «L'Union européenne en tant que partenaire mondial»: nous avons souhaité anticiper les besoins liés à la Palestine et au Kosovo sans attendre la lettre rectificative de la Commission, qui devrait être adoptée la semaine prochaine. Nous avons donc mis en réserve un montant supplémentaire par rapport à l'avant-projet de budget de 100 millions d'euros pour la Palestine et de 60 millions pour le Kosovo.

Concernant la PESC, le Conseil a accepté à titre conservatoire des crédits d'engagement et de paiement inscrits dans l'avant-projet de budget qui sont conformes aux montants prévus dans l'accord institutionnel du 17 mai 2006. S'agissant des crédits de paiement, la réduction opérée s'élève à 393 millions, mais la moitié de cette réduction porte sur la réserve pour l'aide d'urgence et, comme vous le savez, le Conseil estime d'ailleurs que le financement de cette réserve peut être obtenu par un redéploiement des crédits de paiement, à l'instar de ce qui a été observé ces dernières années.

Enfin, sur la rubrique «Administration»: le Conseil a retenu une augmentation maîtrisée des crédits administratifs de 3,8 % qu'il estime compatible avec le bon fonctionnement des institutions. La marge disponible sur la rubrique 5 s'élève donc à 224 millions d'euros. Le Conseil a bien entendu accepté les 250 postes liés à l'élargissement de 2007. Nous avons, par ailleurs, procédé à des réductions ciblées fondées sur l'exécution passée, de préférence aux réductions horizontales, qui étaient presque traditionnelles.

Enfin, dernier point sur les agences décentralisées: nous avons tenu compte du cycle de vie des agences. On ne peut pas traiter de façon identique les agences en vitesse de croisière et les agences dont la compétence se développe, c'est-à-dire des agences qui sont en phase de développement, et nous avons tenu compte des surplus générés par certaines agences au cours des exercices antérieurs. C'est le cas pour Frontex et pour Eurojust, deux agences qui relèvent de nos priorités.

Pour conclure, il me semble donc que ce projet de budget 2009 représente un point d'équilibre entre l'ambition que nous avons tous, évidemment, pour notre Union européenne et la juste budgétisation dont nous sommes redevables vis-à-vis des citoyens. C'est évidemment essentiel pour partager cette confiance nécessaire dans le projet européen.

La perception de votre Assemblée sera probablement différente mais nous sommes seulement au début de la procédure budgétaire et nous disposons de temps pour rapprocher nos points de vue sur l'architecture du budget 2009 et répondre aux défis qui nous sont lancés par les nouvelles propositions de la Commission. Je suis sûr que les trois institutions mettront donc tout en œuvre pour dégager, d'ici à la concertation de novembre, dans deux mois, un accord global sur toutes ces questions et je souhaite que cet accord constitue le meilleur des compromis possibles à la fois pour les institutions et pour les citoyens européens. Vous pouvez bien évidemment compter sur mon total engagement dans cette perspective.

Le Président. – Monsieur le Ministre, merci beaucoup. Vous auriez mérité un public plus fourni, mais la qualité de nos députés compte pour beaucoup. Il ne s'agit bien sûr aujourd'hui que d'une discussion préliminaire, et un ancien ministre qui occupa autrefois votre place est également présent.

Jutta Haug, rapporteur. – (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Président en exercice du Conseil, vous venez de dire que nous étions au début du processus budgétaire. Ce n'est pas le cas pour ce Parlement. Nous avons entamé la procédure budgétaire et les discussions sur la procédure et sur notre budget pour 2009 au début de l'année. Nous avons donc déjà beaucoup progressé. En outre, et en particulier, le Parlement est d'accord pour dire que ni le projet de budget préliminaire de la Commission ni le projet du Conseil (qui, comme nous le savons, a réduit les autorisations d'engagements et les crédits de paiements prévus par les estimations de la Commission), n'est particulièrement prometteur. Nous ne le considérons en tout cas pas comme un budget ambitieux répondant aux demandes qui sont faites à l'Union européenne dans tous les domaines d'activité politique.

Le Parlement a notamment du mal à accepter que, malgré les discussions incessantes et omniprésentes à propos de la nécessité de lutter contre le changement climatique, le budget ne reflète pas ces intentions. Le Parlement, comme le montre le soutien massif que cette assemblée a donné à l'équipe de négociation de la commission des budgets lors du vote de juillet, veillera à ce que la lutte contre le changement climatique soit renforcée dans de nombreuses rubriques du budget, et qu'elle puisse être menée en utilisant des fonds européens. Nous ne pensons pas qu'il soit possible de maintenir un écart de 15 % entre les autorisations d'engagements et les crédits de paiements, comme le propose la Commission, et encore moins l'écart encore plus important proposé ensuite par le Conseil.

Nous veillerons au contraire à obtenir un budget plus conforme aux principes de la précision et de la clarté budgétaires. Il ne fait aucun doute que nous aurons quelques discussions passionnées cet automne. Mais j'espère toutefois que nous parviendrons à un résultat satisfaisant une fois que nous serons parvenus à un arrangement sur certaines questions.

Janusz Lewandowski, rapporteur. – (PL) Monsieur le Président, cet automne commencera, comme d'habitude, la phase décisive du processus budgétaire, cette fois pour l'année 2009. Notre tâche est de noter et de tenir compte de tous les changements intervenus depuis la soumission des projets de budget préliminaires.

La plus grosse difficulté et le plus gros problème qui se posent à moi, en tant que rapporteur sur le budget du Parlement européen et des autres institutions européennes, est l'incertitude qui règne quant à l'avenir du traité de Lisbonne. Les prévisions budgétaires pour 2009 se basaient sur le résultat le plus probable, à savoir l'entrée en vigueur d'un traité élargissant radicalement le pouvoir de codécision du Parlement européen. Étant donné l'interrogation actuelle quant au traité, la réaction logique en matière de budget est de séparer les dépenses liées directement au traité de Lisbonne des dépenses préliminaires pour l'année à venir, et c'est la demande que nous avons soumise à toutes les institutions européennes. Nous avons reçu une réponse du Parlement européen, cette réponse est actuellement en cours d'examen. Il ne s'agit pas encore d'un document officiel du Bureau du Parlement, mais il répond à la demande de séparation des dépenses liées au traité de Lisbonne, qui pourront être prises en compte ultérieurement si la situation évolue.

Il va de soi que l'incertitude quant au traité de Lisbonne qui pèse sur le budget 2009 ne nous dispense pas d'appliquer les autres principes qui régissent l'élaboration du plan des dépenses pour 2009. Nous devons tenir compte des nouvelles règles relatives à la rémunération des députés européens, et à la rémunération et à l'emploi des assistants. Nous devons couvrir les coûts liés à la campagne électorale des élections européennes et tenir compte de l'évolution des prix des différentes sources d'énergie survenue en 2008. Avant tout, 2009 est une année électorale au cours de laquelle nous devons nous efforcer de faire preuve de rigueur et de discipline financière. Un élargissement de la bureaucratie européenne (en d'autres termes, de l'administration européenne) n'est pas le meilleur message que nous puissions envoyer aux citoyens à qui nous demandons de renouveler nos mandats de députés du Parlement européen.

J'aimerais attirer l'attention sur une autre question qui me préoccupe, non en ma qualité de rapporteur du Parlement européen, mais en tant que membre d'une communauté de nations démocratiques soucieuses de droits de l'homme et de la souveraineté de toutes les nations d'Europe. Nous devons réagir, au niveau budgétaire également, à ce qui s'est passé en Géorgie. Je pense que le Parlement européen devrait adopter une position sur cette question en première lecture, puisqu'il sera difficile de convaincre les contribuables européens de continuer à fournir une assistance inconditionnelle à la Russie alors qu'elle dépense l'argent en guerres à l'extérieur de ses frontières.

Kyösti Virrankoski, *vice-président de la commission des budgets*. – (FI) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, j'aimerais tout d'abord exprimer ma gratitude de voir le projet de budget pour l'année prochaine soumis au Parlement. Parallèlement, je tiens à dire à quel point je suis désolé que le président de notre commission, Reimer Böge, ne puisse pas être présent au débat, ceci en raison d'obligations importantes dans son pays. C'est pourquoi je prononcerai à sa place le discours au nom de la commission des budgets.

Je tiens à remercier le Conseil et sa présidence pour leur collaboration constructive, étant donné les déclarations communes importantes que nous avons faites à l'occasion de la réunion de conciliation budgétaire de juillet à propos de la mise en œuvre du Fonds structurel et du Fonds de cohésion, du Fonds européen de solidarité, du Fonds européen d'adaptation à la mondialisation et des dépenses liées au personnel, entre autres questions. Ceci permet d'espérer une atmosphère positive lors de la réunion de conciliation de novembre. Malheureusement, le Conseil ne s'est pas montré aussi coopératif en ce qui concerne le financement, par exemple, des nombreux postes nouveaux discutés et inclus dans les résolutions lors du Conseil européen de juin.

Le projet de budget préliminaire de la Commission était déjà fort maigre. Les autorisations d'engagement s'élevaient à 134,4 milliards d'euros, soit 2,6 milliards de moins que la perspective financière, et les crédits de paiement étaient encore plus faibles à 116,7 milliards d'euros. En termes de paiements, ceci correspond à peine à 0,9 % du PIB de l'Union européenne, ce qui est nettement inférieur au cadre financier déjà extrêmement compromis, qui est en moyenne de 1 %. Le Conseil a encore réduit le budget d'un total de 500 millions d'euros d'autorisations d'engagements et de 1,8 milliard d'euros de crédits de paiement.

Selon moi, ce budget considérablement réduit ne reflète pas les priorités de l'Union européenne ni celles du Parlement. Il est très imprudent d'avoir réduit la rubrique 1, qui est essentielle pour assurer la croissance durable et l'emploi. La pauvreté des crédits de paiement représente une menace particulière pour la politique structurelle, qui constitue l'une des principales priorités du Parlement. Sa mise en pratique a d'ores et déjà subi un retard important.

Il est clair que la rubrique 1 du budget nécessite une attention particulière, mais c'est également le cas de la rubrique 4, qui semble être systématiquement sous-financée d'une année à l'autre. En ce moment même, il y a des difficultés avec le Kosovo et la Palestine.

Et enfin, j'aimerais aborder deux sujets. Le premier est l'instrument relatif à la facilité alimentaire. La Commission propose environ 1 milliard d'euros pour le développement de l'aide alimentaire et de la production alimentaire dans les pays en développement. Le parlement soutient cette initiative, mais regrette que la Commission n'ait pas proposé d'instruments adéquats. L'accord interinstitutionnel est une bonne opportunité de le faire, et la commission des budgets est prête et disposée à la soutenir également sur cette question.

Le Parlement européen est également prêt à soutenir la reconstruction en Géorgie. Le processus budgétaire prévoit également des opportunités pour le faire. Nous espérons que lorsque la Commission fera des promesses au nom de l'Union européenne lors de la prochaine Conférence des donateurs, elle en aura discuté avec les autorités budgétaires au préalable.

Dalia Grybauskaitė, *membre de la Commission*. – Monsieur le Président, j'aimerais rappeler l'excellente atmosphère de nos négociations commencées au printemps et finalisées avant les vacances d'été. J'espère que nous pourrions continuer de cette façon pendant l'ensemble du processus.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que nos négociations présentent quatre blocs de problèmes principaux. Le premier concerne le niveau des crédits de paiement, que le Conseil a réduits de 1,8 milliard d'euros. Dans l'évaluation de la proposition de la Commission, le Parlement pense qu'elle est trop modeste et le Conseil pense qu'elle est trop ambitieuse. J'espère donc que nous parviendrons à un compromis et à un budget correct pour l'Europe à la fin de nos négociations.

Le deuxième bloc de problèmes se situe principalement à la rubrique 4, et j'aimerais mentionner trois éléments: les ressources supplémentaires pour le Kosovo la Palestine; la réserve d'aide d'urgence, d'autant plus qu'il y aura des besoins nécessitant une réaction rapide cette année et l'année prochaine; et bien sûr, la prochaine conférence des donateurs pour aider la Géorgie, et à ce sujet – aujourd'hui du moins – nous n'avons pas encore de décision sur la table.

Le troisième bloc que la Commission considère comme un problème concerne les dépenses administratives, où, comme d'habitude, le Conseil approuve de nouveaux postes mais diminue le financement. Cela signifie que pour la Commission, à ce stade et avec ces propositions, il ne sera pas possible de recruter du personnel supplémentaire, bien que 250 postes liés à l'élargissement aient été approuvés.

Le quatrième bloc concerne la facilité alimentaire. À l'invitation du Conseil, nous avons fait une proposition qui, à ce stade, n'a pas encore été approuvée comme instrument par le Parlement. C'est donc là le quatrième bloc que je considère problématique pour nos négociations.

Ainsi, d'une façon générale, seuls ces quatre points sont susceptibles de causer des difficultés. Le budget est par ailleurs bien préparé et bien calculé, et je pense que nous pouvons parvenir rapidement à un accord sur la plupart des points. Si nous gardons l'esprit de coopération que nous connaissons aujourd'hui, j'espère que nous parviendrons à résoudre tous nos problèmes.

Éric Woerth, *Président en exercice du Conseil*. – (FR) Monsieur le Président, tout d'abord, merci pour ces échanges. Je voudrais dire à Mme Haug que ce budget traduit évidemment une ambition, même si les niveaux ne sont pas tout à fait les mêmes lorsque vous évoquez les différentes rubriques. Mais nous partageons, naturellement, la même ambition et nous devons évidemment faire converger nos auditions. Nous avons maintenant deux mois pour le faire.

Ensuite, Monsieur le député Lewandowski, s'agissant de vos propos sur les conséquences du traité de Lisbonne, nous partageons votre souhait qui est en réalité de considérer que le processus de ratification n'est pas parvenu à son terme et qu'il est donc sage de ne pas inscrire ces dépenses dans le budget. Je pense que nous partageons la même opinion, bien évidemment, sur ce point. Vous avez évoqué la Géorgie. Le commissaire européen l'a effectivement citée dans les points principaux que nous devons régler, et le Conseil s'est prononcé là-dessus. Nous devons donc travailler maintenant à donner vie aux axes politiques fixés hier après-midi.

Monsieur Virrankoski, en ce qui concerne l'avant-projet, vous dites qu'il est déjà très restreint et que, en réalité, nous le restreignons plus encore. Certes. Mais d'abord, il faut effectuer une distinction entre les crédits d'engagement et les crédits de paiement. Dans les crédits d'engagement, il y a une augmentation d'un peu moins de 3 % par rapport à l'année 2008. Je crois que c'est le signe d'une ambition. Concernant les crédits de paiement, il est vrai, une réduction de proportion à peu près identique est prévue. J'ai essayé d'expliquer que nous avons effectué une analyse très détaillée, que ce n'est pas là le fruit d'une méthode anonyme, aveugle, de réduction des crédits de paiement. Il s'agit simplement du résultat d'une analyse de la consommation exacte, réaliste, des politiques. J'ai essayé d'expliquer, rubrique par rubrique. Sur la rubrique 1, pour y revenir rapidement, il est vrai qu'il y a une réduction, mais en même temps, à l'intérieur de cette réduction, est prévue une augmentation de 50 millions d'euros pour les États et les régions de la convergence, je souhaitais l'indiquer. Et sur la rubrique 4, le commissaire européen l'a indiqué, il y a une augmentation des crédits pour la Palestine et pour le Kosovo et la moitié de la réduction des crédits contenus dans le projet de budget porte sur la réserve d'urgence qui peut être financée, comme ça a été le cas jusqu'à présent, par redéploiement. Évidemment, nous avons jusqu'au mois de novembre pour avoir une discussion très approfondie sur des points précis, clairement définis et périmétrés, et nous nous emploierons à trouver le meilleur des compromis, c'est-à-dire un compromis qui fasse avancer, bien évidemment.

Le Président. – Ceci fut un débat intermédiaire important sur le budget. Vous avez tous fait référence sans tarder à la crise et à la guerre en Géorgie. Comme vous le savez, j'ai fait hier une déclaration au Conseil

européen sur cette question, et j'ai l'impression que l'opinion que j'ai exprimée hier est partagée par l'ensemble des institutions européennes. Merci.

10. Réseaux et services de communications électroniques - Autorité européenne du marché des communications électroniques - Démarche commune d'utilisation du spectre libéré par le passage au numérique - Réseaux et services de communications électroniques, protection de la vie privée et protection des consommateurs (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat conjoint sur:

– le rapport (A6-0321/2008) de Catherine Trautmann, au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives 2002/21/CE relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques, 2002/19/CE relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées ainsi qu'à leur interconnexion, et 2002/20/CE relative à l'autorisation des réseaux et services de communications électroniques [COM(2007)0697 – C6-0427/2007 – 2007/0247(COD)];

– le rapport (A6-0316/2008) de Pilar del Castillo Vera, au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil instituant une Autorité européenne du marché des communications électroniques [COM(2007)0699 – C6-0428/2007 – 2007/0249(COD)];

– le rapport (A6-0305/2008) de Patrizia Toia, au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, «Tirer pleinement parti du dividende numérique en Europe: pour une démarche commune d'utilisation du spectre libéré par le passage au numérique» [2008/2099(INI)]; et

– le rapport (A6-0318/2008) de Malcolm Harbour, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2002/22/CE concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques, la directive 2002/58/CE concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques et le règlement (CE) n° 2006/2004 relatif à la coopération en matière de protection des consommateurs [COM(2007)0698 – C6-0420/2007 – 2007/0248(COD)].

Luc Chatel, Président en exercice du Conseil. – (FR) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs les députés, pour mesurer l'importance stratégique pour l'Europe des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information, il suffit de regarder quelques chiffres: les technologies en matière de télécom représentent à elles seules un quart de la croissance européenne et 40% de nos gains de productivité. Et si on regarde un certain nombre d'études, on s'aperçoit que l'écart de croissance depuis douze ans entre les États-Unis et l'Europe est pour moitié lié aux différentiels de développement de nos technologies en matière d'information et de communication. Il est donc nécessaire pour notre continent, pour nos pays, d'investir durablement dans ce secteur. La révision rapide de notre cadre réglementaire européen des communications électroniques est donc d'une importance majeure pour favoriser la compétitivité, la croissance de l'économie européenne.

Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer lors de mon audition par la commission ITRE, l'objectif de la présidence française est de parvenir à un accord politique au Conseil du 27 novembre prochain, dont le contenu devra bien sûr s'appuyer le plus possible sur les positions du Parlement européen. Pour cela, le Conseil a prévu une quinzaine de réunions de travail tout au long de ce deuxième semestre de l'année 2008. Je voudrais donc, en quelques minutes, vous faire part de la position qui prédomine aujourd'hui au niveau du Conseil sur les principaux thèmes qui sont abordés par les trois rapporteurs, Mme Trautmann, Mme Del Castillo et M. Harbour. Mon collègue, Eric Besson, quant à lui, traitera du rapport de Mme Toia sur la question des dividendes numériques.

Je voudrais saluer le travail tout à fait considérable qui a été effectué par les trois rapporteurs dont je vais évoquer les sujets. À mon sens, ils constituent une clarification de la situation et permettent d'engager les discussions du Conseil sur une nouvelle base, et je voudrais souligner la convergence de vues qui existe entre nos deux institutions, le Parlement et le Conseil.

Je voudrais d'abord féliciter Mme Catherine Trautmann pour les travaux qu'elle a menés jusqu'à présent en tant que rapporteur sur la directive amendant les directives-cadres «Accès» et «Autorisations». Je voudrais saluer sa volonté de prendre en compte le défi du déploiement des réseaux de nouvelle génération, qui est une préoccupation partagée par l'ensemble des acteurs du secteur et par les États membres.

Madame le député, votre rapport souligne la nécessité de continuer à promouvoir la concurrence, en particulier la concurrence par les infrastructures, c'est le point de vue du Conseil. Votre rapport suggère un recours plus fréquent à la segmentation géographique des marchés afin de pouvoir lever les obligations *ex ante* là où la concurrence est effective. Ce deuxième point fait davantage débat au sein du Conseil.

Concernant la régulation des marchés, notamment la proposition d'extension du pouvoir de veto de la Commission aux remèdes proposés par les régulateurs. Mme Trautmann souligne dans son rapport que la Commission devrait jouer un rôle d'arbitre et non de juge, elle propose par conséquent un mécanisme de co-régulation permettant de saisir le groupe rénové des régulateurs, par exemple, lorsque les remèdes proposés par l'un d'entre-eux, sont contestés par la Commission. Ainsi, le rapporteur du Parlement cherche un compromis entre le *statu quo* et le pouvoir de veto qui avait été initialement proposé par la Commission et qui suscite – vous le savez – un certain nombre d'oppositions de la part des États membres. Il s'agit réellement d'une avancée par rapport au texte initial sur un sujet qui est extrêmement sensible pour le Conseil et qui ne semble pas, aujourd'hui, totalement disposé à donner autant de pouvoir à la Commission.

Autre sujet vivement débattu: la séparation fonctionnelle. Le rapport de Mme Trautmann propose de maintenir l'introduction de la séparation fonctionnelle en tant que remède exceptionnel pour les autorités de régulation nationales. Ce remède exceptionnel serait davantage encadré dans son application, l'accord préalable de la Commission devant être requis avec un avis favorable du BERT. De manière générale, la démarche qui est adoptée par le rapporteur semble rejoindre, sur ce sujet, le compromis qui se dégage au sein du Conseil, à savoir: maintenir l'introduction de ce remède tout en évitant sa banalisation.

Enfin, autre point important de cette négociation: la gestion des fréquences. Votre rapporteur se montre, comme le Conseil, favorable à une approche graduelle de l'évolution de la gestion du spectre qui concilie les principes de neutralité mis en avant par la Commission avec la complexité de la gestion de cette ressource, qui est rare. Le rapport issu des votes en commission ITRE introduit par ailleurs un élément nouveau en préconisant la création d'un comité de la politique du spectre radio (RSPC) destiné à conseiller à la fois le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la politique du spectre. Ce comité serait chargé d'établir un programme législatif stratégique sur l'utilisation du spectre. Sur ce point le Conseil a, me semble-t-il, bien intégré la demande légitime du Parlement européen d'être mieux associé à la définition des grandes orientations en matière de gestion des fréquences, cependant vous savez que le Conseil est également attaché à ne pas multiplier les instances en charge de cette ressource et à préserver la réactivité qui est nécessaire sur ces marchés et sur cette ressource qui est stratégique pour l'innovation.

Sur le rapport de Mme Pilar Del Castillo sur l'autorité européenne, dont je tiens à saluer la qualité, je rappelle qu'il est consacré à une question éminemment sensible et qu'il témoigne encore d'une convergence de vue entre le Parlement et le Conseil. Ce rapport, Madame le député, conclut que l'autorité européenne, sous la forme initialement proposée, n'est pas la solution appropriée pour renforcer la coopération entre régulateurs et favoriser l'harmonisation des pratiques, c'est également la position du Conseil. Vous vous opposez à la création d'un super régulateur européen et vous proposez la mise en place d'une entité qui soit plus proche des régulateurs, le BERT, plus indépendant vis-à-vis de la Commission européenne et doté d'une organisation et d'une gouvernance plus simples que celles initialement proposées. Le Conseil est sensible à tous ces arguments mais, vous le savez, une majorité d'États membres sont, aujourd'hui encore, réticents au principe de la création d'une entité communautaire. Le Conseil devra donc, dans les prochaines semaines, trouver un équilibre entre deux options: l'institutionnalisation d'une entité de droit privé regroupant les régulateurs européens ou la création d'une entité communautaire dont l'indépendance devra être garantie.

Enfin, Monsieur le Président, mes derniers commentaires concerneront le rapport de M. Malcolm Harbour, que je tiens à remercier pour la qualité de ses travaux, et je salue notamment le fait qu'il prenne en compte l'intérêt fondamental des consommateurs. Le Parlement, comme le Conseil, soutient les initiatives de la Commission qui visent à renforcer la protection des consommateurs, sujet qui a pris de l'ampleur récemment avec la croissance du service des communications dans la vie de nos concitoyens.

Le rapport de M. Harbour propose notamment de détailler les informations devant figurer sur les contrats, de renforcer les mesures à prendre par les États membres en faveur des utilisateurs handicapés ou encore, de réduire les délais de portabilité afin de renforcer la concurrence. Le Conseil souscrit globalement à toutes ces dispositions.

La question de la protection de la vie privée, qui a été traitée en coopération renforcée avec M. Alvaro en commission des libertés publiques, me semble également un point important à aborder et je me félicite, par exemple, de la prise en compte des communications non sollicitées via SMS.

Enfin, sur la question spécifique du droit d'auteur, le rapport de M. Harbour propose de maintenir une obligation générale d'information des abonnés par les fournisseurs de réseaux des services de communications électroniques sur les utilisations illégales des réseaux et des services. Il propose également d'encourager la coopération entre parties prenantes afin de favoriser la diffusion d'offres légales. Ces dispositions paraissent équilibrées mais il faudra tenir compte de la grande sensibilité de ce sujet, tant pour votre assemblée que pour le Conseil.

En conclusion, Monsieur le Président, avant de céder la parole à mon ami, Eric Besson, sur la question des dividendes numériques, sur les sujets dont j'ai la responsabilité, nous avons le sentiment que les positions du Parlement et celles du Conseil convergent avec, il est vrai, un certain nombre de nuances sur le degré de précision à apporter au sein de cette directive. Nous nous attacherons naturellement à poursuivre une coopération étroite afin de rendre possible des compromis dans les trois institutions le plus rapidement possible.

Le Président. – Merci, Monsieur Chatel. Luc Chatel est Secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation.

Nous innovons aujourd'hui en entendant un deuxième représentant du Conseil, à savoir Monsieur Éric Besson, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre.

Éric Besson, *Président en exercice du Conseil.* – (FR) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs les députés, il me revient, comme vient de le dire mon collègue Luc Chatel, de m'exprimer devant vous à propos du sujet si important du dividende numérique.

Le 12 juin 2008, le Conseil a adopté des conclusions relatives à la communication de la Commission intitulée «Tirer pleinement parti du dividende numérique en Europe: pour une démarche commune d'utilisation du spectre libéré par le passage au numérique». L'extinction de la radiodiffusion analogique permettra de libérer des fréquences dans la bande UHF, particulièrement intéressante en termes de propriétés de propagation. Le passage à la radiodiffusion numérique constitue donc une opportunité sans précédent, dont il faut tirer le meilleur parti. C'est l'objet du rapport de Mme Toia, sur lequel vous allez vous prononcer, et je veux ici saluer la qualité des travaux qu'elle a menés.

La valeur totale des services de communication électronique qui dépendent de l'utilisation du spectre radioélectrique s'élève, dans l'Union européenne, comme le montre Mme Toia dans son rapport, à plus de 250 milliards d'euros, soit environ 2,2 % du produit intérieur brut européen annuel. Une bonne gestion du spectre peut contribuer de manière significative aux objectifs de compétitivité et de croissance économique de la stratégie de Lisbonne et répondre à un vaste éventail de besoins de citoyens européens en matière sociale, culturelle et économique. Concrètement, une utilisation rationnelle et judicieuse du dividende numérique contribuera à la diminution de la fracture numérique, en particulier pour les régions défavorisées éloignées ou rurales. Il est nécessaire, comme le souligne à juste titre votre rapporteur, de réattribuer les fréquences libérées par le passage au numérique le plus rapidement possible.

Je peux d'ores et déjà vous indiquer que le Conseil partage pour l'essentiel la vision du rapporteur selon laquelle une approche coordonnée de l'utilisation du dividende numérique à l'échelle européenne permettra d'optimiser son usage. L'identification d'une sous-bande harmonisée au profit de nouveaux services de communication électronique permettra, en effet, aux opérateurs et aux équipementiers de bénéficier d'un marché de taille suffisante. Cette question revêt un caractère stratégique pour le positionnement industriel et politique de l'Europe.

L'Europe, si elle parvient à se coordonner sur le dividende numérique, comme elle l'a fait pour le GSM, a devant elle une opportunité historique, celle de relancer pour les vingt années à venir une grande politique au service de son industrie et de ses consommateurs. Le Conseil considère toutefois, comme l'ont souligné les ministres en juin dernier, qu'il faut respecter le principe d'une utilisation souple du dividende numérique. Cela doit se faire sans préjudice des contraintes nécessaires pour éviter des interférences nuisibles ou pour promouvoir des objectifs d'intérêt général comme, par exemple, une grande disponibilité du service ou le pluralisme des médias et la diversité culturelle et linguistique. Les réflexions nationales relatives à l'affectation doivent progresser rapidement mais la démarche communautaire, pour être acceptée, doit rester conciliable avec les arbitrages nationaux en cours sur la réutilisation des fréquences.

Je conclus en disant que le Conseil invite donc la Commission – et je sais qu'elle le fait déjà – à procéder aux études et aux consultations nécessaires afin de définir une assise cohérente pour l'utilisation coordonnée du spectre. La Commission est également invitée à soutenir et à assister les États membres dans cet objectif. Le Conseil attendra donc avec grand intérêt le rapport de la Commission sur les résultats de ce processus et sur toute autre mesure se révélant nécessaire d'ici décembre 2008.

Viviane Reding, *membre de la Commission*. – Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier les rapporteurs, Catherine Trautmann, Pilar del Castillo Vera, Patrizia Toia et Malcolm Harbour, pour le travail difficile qu'ils ont accompli et pour leurs propositions constructives. J'aimerais remercier le Parlement de façon générale, parce que le travail a été très difficile, et je sais qu'il a nécessité des préparations complètes et minutieuses (des audiences avec les parties intéressées et l'examen de centaines d'amendements), et je sais également que vous avez été pressés par le temps, mais c'est souvent dans de telles circonstances qu'on obtient les meilleurs résultats, comme ce fut certainement le cas ici.

Aussi adéquat que puisse être le cadre réglementaire actuel à de nombreux égards, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut absolument l'améliorer. Pourquoi? Nous devons renforcer la protection des consommateurs en leur donnant la possibilité de faire un choix informé parmi une variété de produits et de services concurrents. Nous devons veiller à ce que, lorsque les États membres gèrent leur spectre national (qui représente une ressource extrêmement précieuse, comme cela a déjà été dit), ils en tirent des avantages socio-économiques grâce à leur gestion efficace, transparente et souple et grâce à une meilleure coordination au niveau européen. Nous devons veiller à ce que notre système réglementaire facilite les investissements dans les réseaux de la prochaine génération au lieu de les rendre plus difficiles, afin que l'Europe reste compétitive au XXI^e siècle.

Enfin, et c'est cela qui sous-tend tous nos efforts, nous devons renforcer le marché intérieur. Il ne s'agit pas ici de vaines paroles, mais de doter l'Union européenne d'un marché unique efficace et concurrentiel qui permette des économies d'échelle non seulement dans le secteur des communications électroniques, mais aussi à l'échelle des citoyens et du reste de l'économie. C'est l'économie au sens large qui en profite et qui doit être renforcée. Profitons de notre continent européen: débarrassons-nous des barrières qui provoquent la fragmentation et qui réduisent notre efficacité économique et sociale.

Ces quatre sujets fondamentaux – la protection des consommateurs, le spectre, les investissements et le marché intérieur – sont très importants, et le Parlement l'a compris. Je dois féliciter le Parlement d'avoir identifié les problèmes sous-jacents et d'avoir posé le bon diagnostic afin de proposer de vraies solutions.

Passons maintenant aux mécanismes du marché intérieur. C'est ici que les enjeux sont les plus importants, et c'est ici que les discussions à venir avec le Conseil risquent d'être les plus difficiles. Je dis ceci malgré la reconnaissance, par les ministres eux-mêmes à la fin de la présidence slovène que nous devons renforcer la cohérence du marché intérieur des communications électroniques.

La prise de conscience est une bonne chose, mais quelles sont les solutions? Le Parlement a compris à juste titre qu'il n'existe qu'un seul débat – et non deux – en ce qui concerne l'organe et les mécanismes destinés à améliorer le fonctionnement du marché intérieur, en particulier les mécanismes de l'article 7 pour la notification des examens de marché intérieur. Il s'agit là des deux faces d'une même médaille du marché intérieur, et elles doivent être traitées ensemble.

Nous savons tous que, pour être utiles, les arrangements existants pour la coopération entre les régulateurs nationaux au sein du cadre communautaire – c'est-à-dire du Groupe des régulateurs européens, l'ERG – doivent être améliorés. C'est pourquoi la Commission salue les amendements qui se placent dans la ligne de la proposition de la Commission pour une forme de coopération plus transparente, efficace et responsable.

En particulier, la Commission salue les propositions du Parlement pour un organe communautaire. Un tel organe communautaire, avec tout ce qu'il implique, doit être à la hauteur de ses objectifs: il doit fonctionner de façon efficace, fiable et équitable, et ne pas se prêter au soupçon qu'il puisse être plus proche de certains régulateurs que d'autres. C'est pourquoi, si nous voulons être cohérents, nous devons également faire preuve de cohérence en matière de financement. Un financement national, quelle que soit sa proportion, sèmera le doute sur la crédibilité de l'organe et suscitera une incertitude administrative et juridique.

Nous savons par expérience qu'un financement hybride crée des problèmes, et nous devons donc éviter de créer de tels problèmes. À cet égard, j'aimerais mettre le Parlement en garde contre ce que j'appelle l'approche «club de football belge», que je me dois de vous expliquer. Vous savez que l'ERG a été créé par la Commission pour servir de conseiller à la Commission. Récemment, les régulateurs nationaux ont créé un organe privé de droit belge pour faire office de secrétariat au Groupe des régulateurs internationaux, l'IRG. L'IRG fonctionne

en dehors du cadre communautaire – certains de ses membres ne font pas partie des 27 États membres – et dans la pratique, personne ne sait où commence l'IRG et où se termine l'ERG. La Commission a souhaité mettre fin à cette confusion en créant une autorité responsable et clairement définie. Nous ne voulons certainement pas qu'un organe privé belge, étranger à l'approche communautaire et aux garanties offertes par celle-ci, soit impliqué dans le processus décisionnel européen.

C'est pourquoi nous devons encore réfléchir à un certain nombre de questions juridiques et institutionnelles concernant la création de cet organe, et en particulier sa structure de gouvernance. Nous devons trouver le bon moyen de protéger l'indépendance des régulateurs nationaux tout en garantissant une approche communautaire.

Mais avant tout, je dois insister sur le fait que cet organe doit servir un objectif et ne pas être une fin en soi. L'organe n'est rien d'autre qu'un instrument destiné à améliorer la cohérence réglementaire. C'est pourquoi l'autre côté de la médaille du marché intérieur est si important et c'est pourquoi le Parlement Européen a parfaitement raison de renforcer la procédure de cohérence de l'article 7 pour la notification des examens des marchés nationaux, où l'organe aura d'ailleurs son rôle à jouer.

Le nouveau mécanisme d'arbitrage du Parlement de l'article 7 bis montre que la Commission et le Parlement sont tous deux convaincus de la nécessité de mécanismes de cohérence opérationnelle capables de faire une réelle différence.

La solution du Parlement est de permettre à la Commission d'intervenir pour demander à un régulateur national de modifier son approche si, après une évaluation par les spécialistes de l'organe, un problème a été identifié. Nous devons discuter des autres détails de l'approche du Parlement afin de respecter l'équilibre institutionnel prévu par le traité, mais la logique de l'approche choisie me semble parfaitement juste dans la mesure où elle consiste à trouver un équilibre entre les intérêts de la subsidiarité et ceux du marché intérieur, puis d'en tirer des conclusions opérationnelles claires.

Grâce à l'évaluation par les pairs effectuée par le biais de l'organe, il sera possible de bénéficier de l'expérience combinée des régulateurs nationaux et de leur sensibilité aux différences locales légitimes. Il va de soi que lorsque l'organe conclura qu'il existe un problème par rapport au marché intérieur, en combinaison avec les préoccupations soulevées par la Commission en tant que gardienne du traité, il faudra qu'il y ait des conséquences.

Dans l'intérêt du marché intérieur et de la sécurité juridique (et «juridique» signifie également «commerciale» dans ce contexte), la Commission devra avoir le pouvoir d'obliger le régulateur national à modifier son approche dans un tel cas. En effet, il serait inacceptable qu'au terme du long processus d'examen de l'article 7, le régulateur national notifiant puisse dire «merci beaucoup pour votre avis, mais je préfère mon approche» et continuer à agir comme si rien ne s'était passé.

C'est pourquoi je félicite le Parlement, qui a raison de dire que tout ce processus ne peut pas se terminer sans résultat concret. L'industrie, les consommateurs et les contribuables n'apprécieront pas que nous construisions des systèmes réglementaires sophistiqués et qui prennent du temps sans parvenir à faire une différence. C'est pourquoi le système doit avoir une garantie, à savoir qu'au terme du processus il peut y avoir une décision contraignante de la Commission.

J'ai mentionné précédemment l'importance de créer un cadre réglementaire qui soit propice aux nouveaux investissements. C'est pourquoi la Commission, dans sa proposition, maintient et renforce encore plus son approche de la réglementation fondée sur la concurrence, dans la mesure où les marchés concurrentiels suscitent de nouveaux investissements. C'est également pour cette raison que la Commission est reconnaissante envers la commission de l'industrie, de la recherche de l'énergie d'essayer de rendre les règles en matière de télécommunications plus favorables aux investissements, notamment en ce qui concerne les investissements importants qui sont nécessaires pour remplacer les anciens fils de cuivre par de nouveaux réseaux rapides en fibre optique.

Ces boucles locales obsolètes – qui desservent la grande majorité des ménages européens et des petites entreprises dont la survie dépend de leur connexion à Internet – représentent le goulot d'étranglement de l'Internet à haut débit, l'endroit où les autoroutes de l'information roulent au pas. C'est pourquoi j'approuve l'initiative du Parlement d'encourager la concurrence infrastructurelle autour de ces réseaux d'accès de la prochaine génération en promouvant de façon proactive le partage des conduites qui abritent les nouvelles fibres et le partage des risques de nouvelles infrastructures. Ces efforts sont les bienvenus et sont conformes à la recommandation que je prépare actuellement afin de guider les régulateurs nationaux sur ces questions.

Mais la modernisation des goulots d'étranglement de l'Internet à grande vitesse ne doit pas devenir un nouvel obstacle permanent pour la concurrence future. Nous avons de bonnes raisons de penser que le passage à la fibre rendra la situation des investisseurs alternatifs beaucoup plus difficile. À l'heure actuelle en effet, il n'est pas techniquement ni économiquement possible de découper les réseaux en fibre, ce qui signifie que les opérateurs alternatifs doivent investir dans leur propre fibre ou acheter de la bande passante à l'opérateur en place.

Nous devons regarder la réalité en face: dans de nombreuses régions où la concurrence en matière d'infrastructure s'avère impossible, une réglementation adéquate restera la seule façon de garder une certaine concurrence. La concurrence fait baisser les prix, offre davantage de choix et de meilleurs services, et les consommateurs en sont les grands bénéficiaires.

Mais je ne me fais pas d'illusions. Je vois que le Parlement partage ces préoccupations. Le choix doit être réel. Les consommateurs doivent être en mesure de tirer le meilleur parti de la concurrence, et il faut pour cela qu'ils soient bien informés. C'est pourquoi il est si important de faciliter le changement de fournisseur. Je salue le soutien du Parlement quant à la nécessité de permettre le transfert d'un numéro d'un opérateur à l'autre en un jour. Si ce transfert peut déjà se faire en Australie en 2 heures, l'Europe devrait bien être capable de le faire en un jour.

Je salue également la clarté que le Parlement a ajoutée par les modifications relatives à l'amélioration des informations fournies aux consommateurs, afin que les consommateurs sachent réellement quels services ils reçoivent de leurs fournisseurs et qu'ils puissent faire des comparaisons utiles. Cette transparence accrue permet également de soutenir l'architecture ouverte de l'internet, que nous soulignons, que nous désirons, que nous défendons. S'il y a des restrictions quelconques concernant l'accès à l'internet, il est impératif que les consommateurs en soient clairement informés et je suis heureuse de constater que la Commission et le Parlement sont d'accord sur ce point.

Par contre, j'ai plus de mal à comprendre pourquoi le Parlement a modifié le texte d'une façon qui ne permet pas aux abonnés de bénéficier des mêmes capacités et de recevoir les mêmes informations en ce qui concerne la protection de leurs données personnelles. Je sais que le Parlement prend très au sérieux la protection des consommateurs et des droits fondamentaux des citoyens, et c'est pourquoi je suis si surprise de constater que les modifications proposées assouplissent les exigences d'avertissement en cas de mauvaise utilisation, de vol ou de perte de données prévues par les propositions de la Commission.

La position de base devrait être que les abonnés doivent être informés de tout problème concernant la sécurité de leurs données personnelles afin de pouvoir prendre leurs précautions. Nous ne pouvons pas laisser le fournisseur de services décider si ce problème de sécurité est susceptible ou non de causer un préjudice à l'abonné – c'est l'abonné, et ses propres données, qui doivent être protégés. Par exemple, comment le fournisseur peut-il savoir à quel point des informations sont sensibles dans un cas particulier? J'invite donc le parlement à reconsidérer sa position sur cette question.

Enfin, en ce qui concerne le spectre: je n'ai pas eu à convaincre le Parlement de l'importance de ce sujet. C'est pourquoi la Commission salue la politisation du débat autour de la question du spectre. Ce débat dépasse largement le domaine technique. Même si elle continuera à devoir beaucoup au dur travail et aux solutions proposées par le «Radio Spectrum Committee», la décision sur le spectre radio a produit des résultats considérables. Nous devons protéger ces résultats. Mais le Parlement a raison: pour progresser encore, il faut ajouter à ce processus une dimension politique permettant de débattre de façon adéquate des enjeux. Une approche plus efficace (c'est-à-dire mieux coordonnée) entre les États membres permet d'espérer un scénario gagnant-gagnant qui permettra de réaliser les objectifs sociaux et culturels tout en profitant largement à l'économie européenne.

Seules la stratégie et les décisions politiques importantes convenues par le Parlement et le Conseil permettront de maximiser réellement le dividende numérique et de réaliser d'autres progrès importants dans ce domaine. La Commission soutient donc l'objectif légitime du Parlement d'être plus impliqué dans la définition de la politique en matière de spectre et accepte en principe les modifications proposées par le Parlement.

Bien entendu, le conseil aura son mot à dire. Je tiens à dire que la Commission se rangera aux côtés du Parlement dans ce débat et qu'elle aidera le Conseil à parvenir à un accord avec le Parlement.

PRÉSIDENTE DE Mme ROURE*Vice-présidente*

Catherine Trautmann, rapporteur. – (FR) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Messieurs les Ministres et chers collègues, la révision du cadre que nous examinons doit, pour être justifiée, apporter des améliorations tangibles, d'une part, pour les consommateurs, en termes de prix, d'accès, de vitesse de débit et, d'autre part, pour les entreprises, en termes de perspective d'une concurrence juste et d'investissements nouveaux et de compétitivité.

Qui dit multitude d'acteurs dit intérêts divergents, voire contradictoires. J'ai pris, pour ma part, très en amont le soin d'écouter toutes les positions, d'envoyer aussi des signes rapides et fiables dans le but d'établir ou de rétablir la confiance des entreprises et celle des consommateurs.

Les communications électroniques sont une véritable opportunité pour la croissance européenne. Le secteur représente 3 % du PIB européen. Encore faut-il savoir pleinement tirer les bénéfices de ce potentiel dans l'Union au niveau des investissements et du développement des services. Cela passe par la concurrence, mais ne s'y arrête pas. Il s'agit bien de créer les conditions d'un développement durable et responsable, autrement dit un écosystème de cette économie de la connaissance que nous appelons tous de nos vœux.

Nous devons à présent considérer les TIC comme une ressource en tant que telle. C'est donc bien un enjeu public/privé qui impose de miser sur une régulation flexible et sur la responsabilité de toutes les parties prenantes au moyen d'une coopération entre régulateurs et Commission, de la même façon qu'entre opérateurs et clients par le contrat.

Je dénombre quatre piliers que je me suis attachée à renforcer: le service au consommateur, que ce soit en termes d'accès – par un déploiement territorial plus ambitieux –, de prix juste ou de qualité; une activité industrielle soutenue, pour garantir l'emploi et l'innovation, le progrès technologique étant également un facteur de baisse de prix; la compétitivité de nos entreprises, petites et grandes, qui garantit une concurrence durable dans nos territoires et les investissements nécessaires, notamment dans la fibre, pour renforcer notre rang à l'échelle mondiale; enfin, la sécurité juridique, c'est-à-dire la fiabilité du système au travers de la responsabilisation des acteurs et de leur coopération mutuelle, en particulier entre régulateurs eux-mêmes, mais aussi avec la Commission.

J'ai été heureuse de constater que sur cette base, la commission ITRE a accepté, souvent à une large majorité, mes propositions de compromis et je remercie mes collègues pour leur grande disponibilité, malgré des délais parfois courts, mais qui nous permettent aujourd'hui d'être dans les temps pour tenir l'objectif d'un renouvellement de cette régulation avant la fin de la mandature. Ce résultat est collectif.

Je crois pour ma part que les acteurs du secteur ont répondu plutôt positivement à ces orientations et j'espère qu'elles inspireront tout autant nos partenaires du Conseil. J'ai bien écouté MM. les ministres et leurs appréciations, ainsi que Madame la Commissaire, et je les remercie pour leurs avis éclairés et positifs pour la plupart.

Pour revenir sur les points qui sont encore en débat, évoquons la question des remèdes.

Sans faire injure à la compétence des régulateurs nationaux, un consensus s'est fait jour en faveur d'une application plus cohérente des remèdes à l'échelle de l'Union. Toutefois, le veto sur les remèdes que la Commission a proposés fait l'objet d'une unanimité – ou quasi-unanimité –, contre lui. Dans le mécanisme que j'ai prévu, à chaque entité sa juste place: la Commission peut soulever un doute sur un remède mais ne peut le remettre en cause totalement que si BERT émet concomitamment une opinion négative. Inversement, dans l'hypothèse de la séparation fonctionnelle, il faut un double accord de la Commission et de BERT. Ainsi encadrée, cette séparation demeure une menace tangible mais elle ne peut être dégainée à la légère.

S'agissant du spectre, nos propositions vont dans le sens d'une flexibilité accrue de la gestion de cette ressource rare mais de manière progressive et proportionnée, parallèlement à l'introduction d'éléments d'optimisation de cette gestion. La première pierre pour nous est celle d'une véritable politique européenne du spectre qui peut être posée dès l'adoption du paquet, à l'occasion d'une grande conférence au début du prochain mandat.

Les nouveaux réseaux: ils étaient absents de la proposition de la Commission, ou insuffisamment évoqués, alors que l'Europe est déjà engagée dans cette révolution technologique. Il nous a semblé essentiel de donner dès maintenant aux États membres et aux régulateurs des orientations et des outils pour encourager les

investissements et encadrer, si nécessaire, le déploiement. À ce titre, nos propositions ont été validées par un panel d'experts reconnus juste avant les congés d'été.

Un dernier problème est apparu sur le tard, celui de la protection de la propriété intellectuelle. Je regrette que ce débat ait interféré à ce point dans l'examen du paquet, je ne crois pas que ce soit le lieu pour approfondir les mécanismes permettant le strict respect de la propriété intellectuelle.

Je veux simplement dire que je souhaite que nous puissions terminer l'examen de ce paquet dans la sérénité, sans se laisser perturber par cette question, certes importante, puisque les contenus créatifs font l'objet d'une communication de la Commission. Les autres points, je les aborderai dans les deux minutes qui me resteront pour conclure.

Pilar del Castillo Vera, rapporteur. – (ES) Madame la Présidente, j'aimerais commencer par souligner ce qu'a dit M. Chatel: le secteur des communications électroniques est responsable de 25 % de la croissance européenne et de 40 % de la productivité. Bref, ces chiffres confirment les déclarations du programme de Lisbonne quant à la nécessité de développer une économie européenne basée sur la connaissance dans laquelle les communications électroniques sont en fait le moteur du développement.

La Commission a montré qu'elle comprenait et qu'elle avait conscience de ces éléments en proposant un ensemble de mesures visant à redéfinir le cadre réglementaire adopté en 2002.

Mais bien entendu, je me concentrerai sur la position du Parlement. Une position, Monsieur Chatel, représentant du Conseil, Madame Viviane Reding, représentante de la Commission, Mesdames et Messieurs, qui présente un dénominateur commun, un facteur qui la rend selon moi particulièrement systématique, cohérente et puissante. Ce dénominateur commun aux rapports rédigés par le Parlement et approuvés par les commissions compétentes est tout simplement le concept du partage des responsabilités.

Le rapport de Mme Trautmann se base sur le partage des responsabilités. La proposition d'instaurer un organe de régulateurs nationaux se fonde sur le partage des responsabilités. Dans les deux cas, nous avons entendu que le partage des responsabilités est l'outil qui manque encore aujourd'hui au marché des télécommunications électroniques en Europe, et tout ce qui a été proposé part du concept du partage des responsabilités, qu'il s'agisse du partage de la réglementation entre la Commission et le conseil des régulateurs nationaux, le BERT, ou de l'organisation et du financement du BERT.

Étant donné que le temps presse et que les discussions ont déjà été longues et le resteront à l'avenir, je dois maintenant me référer uniquement aux BERT. Il s'agit d'une proposition conforme au concept du partage des responsabilités et au développement d'un marché essentiellement réussi qui nécessite encore quelques ajustements pour être complètement conforme aux règles de la concurrence, d'un conseil basé sur la collaboration entre la Commission et les États membres sous la forme de leurs organes régulateurs. Dans ce contexte, et en tenant compte de la situation actuelle, les missions du conseil sont mieux définies, tout comme sa structure, ses responsabilités et son financement.

Et à cette fin je voudrais dire, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, Monsieur Chatel, qu'il est essentiel de maintenir la cohésion et la cohérence. Le cofinancement que j'ai proposé et que je préconise pour ce conseil est compatible avec le concept de partage des responsabilités qui forme l'épine dorsale de toutes les propositions faites par ce Parlement, aussi bien dans le rapport de Mme Trautmann que dans le mien.

Ce ne serait par contre pas faire preuve de cohérence ni de cohésion que de réintroduire par la porte de derrière un mécanisme de financement basé uniquement sur le budget communautaire. Un tel mécanisme ne correspondrait pas au reste de la proposition et entraînerait donc un dysfonctionnement énorme par rapport au concept et à la raison d'être de la réforme que propose le Parlement.

Je suis convaincu que le Parlement et la Commission, ainsi que le Conseil, cherchent à atteindre les mêmes objectifs, nous l'avons prouvé. J'appelle donc au maintien de l'équilibre et de la bonne compréhension que nous avons connus jusqu'à présent afin que nous puissions continuer dans cette voie. Le secteur dont nous débattons le mérite.

Patrizia Toia, rapporteur. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, dans le monde des télécommunications, tout médium permettant la transmission de la voix, de données et d'images est une ressource précieuse. C'est pourquoi l'idée que, dans quelques années, une énorme quantité de spectre radio deviendra disponible, c'est-à-dire de nouvelles fréquences disponibles pour de nouvelles utilisations, représente

une opportunité sociale et culturelle considérable autant qu'une opportunité commerciale et économique: en fait, la valeur commerciale du dividende numérique a déjà été quantifiée.

Nous avons donc besoin d'une politique européenne adéquate, capable d'exploiter cette ressource au maximum et de faire de l'Europe un moteur et pas simplement un rassembleur de politique nationale. Nous savons tous que cette ressource est déjà largement utilisée dans d'autres parties du monde comme le Japon et les USA, ce qui donne un avantage concurrentiel aux entreprises de ces régions.

Nous devons donc rattraper le temps perdu, ou du moins accélérer la cadence, et même si le passage au numérique est complété en 2012, une date que nous devons absolument respecter, nous devons nous concentrer dès à présent sur la réforme du spectre radio et sur le dividende numérique.

Le spectre radio est une ressource naturelle et donc publique. Sa valeur doit donc être exploitée, à des fins économiques bien sûr, mais il a aussi une valeur sociale qui doit être exploitée au profit de la population, par exemple en garantissant un large accès à tous les citoyens, y compris les citoyens défavorisés, en proposant les services à haut débit jusque dans les régions les plus reculées de notre pays et donc en éliminant le fossé numérique qui caractérise encore de si nombreuses parties de l'Europe, et je ne pense pas simplement aux régions rurales mais aussi aux régions urbaines et industrielles.

J'ai déjà dit que le temps pressait pour le dividende numérique, et je pense que nous devons mettre à profit cette dernière partie de la législature pour progresser ensemble, les États membres et l'Europe. À la Commission et au Conseil, je dirais ceci: avancez ensemble dans la direction d'une réponse plus positive au besoin d'harmonisation, une réponse qui comme nous l'avons tous dit, nous permettra d'utiliser le dividende numérique de façon plus efficace et optimale. Nous espérons une coordination forte au niveau européen et la capacité de parler d'une même voix dans les négociations internationales, qui ont débuté, je pense, à Genève.

Notre rapport aborde de nombreux points, et je me contenterai d'en mettre un ou deux en évidence: la nécessité d'une stratégie gagnant-gagnant, comme le disait Madame la Commissaire, en d'autres termes une allocation des ressources qui satisfasse les opérateurs audiovisuels et les médias (qui sont déjà présents dans le domaine pour garantir le pluralisme culturel et pour défendre les identités culturelles) tout en répondant aux besoins du secteur des télécommunications et en lui laissant l'espace nécessaire pour développer de nouveaux services et un large éventail de technologies visant à satisfaire les attentes des consommateurs modernes. Cela signifie que les médias et les télécommunications peuvent fonctionner ensemble, dans un esprit de collégialité et sur un terrain de jeu régulier.

Mais il y a également un troisième groupe qui doit lui aussi sortir gagnant, comme les autres: à savoir les utilisateurs, même sans licence, qui sont représentés par des organisations caritatives, des entités locales, des petits réseaux communautaires et des associations d'intérêt général. Un autre point sur lequel je conclurai, Monsieur le Président, est un aspect sur lequel, comme l'ont mentionné également les représentants du Conseil, les opinions du Parlement et des différents États membres diffèrent. Il s'agit du niveau de collaboration entre les différentes autorités dans ce domaine.

Je pense que, d'un côté (et le Parlement est d'accord avec cela), nous devons respecter la compétence des États membres en termes d'allocation des fréquences, mais nous devons également évaluer ensemble la nécessité vitale d'une harmonisation, parce que nous devons tous être conscients que si nous ne parvenons pas à harmoniser, si nous ne parvenons pas à nous coordonner et à prendre des décisions communes, la valeur économique et sociale du spectre s'en trouvera diminuée. Je pense notamment à la réussite que nous avons connue en matière de GSM.

Donc, sur la base d'analyses coûts/bénéfices réalisées dans différents pays dans le cadre de projets nationaux et concernant le dividende visé par notre rapport, sur la base du débat le plus large possible à organiser dans les États membres, impliquant aussi bien les opérateurs que le grand public, je pense qu'en fin de compte, avec une bonne dose de volonté politique au niveau européen, nous devons tous comprendre la valeur ajoutée d'une gestion à l'échelle européenne de cette ressource qui, je pense, présentera un défi à l'Europe au niveau social comme au niveau économique.

Malcolm Harbour, rapporteur. – Madame la Présidente, c'est un privilège pour moi d'être rapporteur ici pour la deuxième fois, parce que j'ai été rapporteur pour cette directive en 2001. Ce fut également un privilège de travailler avec mes collègues Mme Trautmann et Mme del Castillo, car nous avons fait un travail d'équipe. Il s'agit ici d'un paquet.

Comme l'a dit Madame la Commissaire, ceci est une réalisation majeure. C'est pourquoi nous voulons réformer et améliorer les droits des consommateurs, afin qu'ils soient bien informés et en mesure de tirer profit des offres disponibles et d'encourager l'innovation.

Nous avons bien sûr besoin d'une structure qui fonctionne, et je rappelle à Mme la Commissaire que c'est ce Parlement lui-même qui a défendu le rôle de la Commission aux termes de l'article 7. À l'époque, nous avons défendu ce rôle contre l'avis du Conseil. Personne n'est plus conscient que ce Parlement de l'importance de parvenir à un bon équilibre, mais quand je regarde la position de l'équipe, j'ai presque envie de dire qu'il est temps pour les régulateurs non seulement d'accepter la responsabilité, au niveau national, de mettre en œuvre correctement le règlement, mais aussi d'endosser une partie de ce travail de définition de la politique communautaire. Selon moi, le résultat de notre travail ne pourra fonctionner que si les régulateurs sont parties prenantes de cet organe – et je vous laisse décider ce que je veux dire par là!

Je souhaite rendre hommage à tous les membres de l'équipe qui ont travaillé avec moi à l'amélioration de cette directive. Je remercie Monsieur le Ministre et Madame la Commissaire pour leurs remarques positives à propos des améliorations que nous avons proposées. Il s'agit d'un travail combiné sur les droits des utilisateurs et sur la directive relative «E-privacy».

Au sein de ce Parlement, la responsabilité en matière de protection des données incombe à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, qui possède également l'expertise nécessaire. Je pense que ce fut une erreur de regrouper les deux aspects en un seul paquet, mais je pense que nous y sommes parvenus. Mon collègue Alexandro Alvaro répondra à propos de ces aspects, et Madame la Commissaire peut le remercier d'avoir complété les détails relatifs au fonctionnement de la notification des fuites de données, parce qu'il était parfaitement inacceptable que la Commission nous envoie une proposition dont tous les détails de mise en œuvre étaient délégués à une commission. Il s'agit de décisions politiques importantes. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il nous reste du travail, mais vous devriez commencer par le remercier d'avoir fait ce travail à votre place.

De mon côté, je suis déçu que l'aspect relatif au service universel ne soit traité que plus tard. Nous faisons ce travail en deux fois. Nous attendons votre rapport, qui arrivera prochainement. J'ai progressé autant que possible sur la question des droits des utilisateurs, mais nous avons encore du travail à faire. Je veux dire par là que nous voulons donner à ces consommateurs autonomes et bien informés la possibilité de faire leur choix sur la base d'un maximum d'informations claires sur le prix, sur le contenu du service, sur les restrictions éventuelles et sur l'inclusion ou non d'un appareil s'ils concluent un contrat plus important. Nous voulons leur donner la possibilité de faire leur shopping facilement et de transférer rapidement leur numéro, et je suis heureux de voir que vous nous soutenez sur ce point. Nous voulons également qu'ils puissent étudier la durée du contrat, et nous voulons que la durée du contrat ne puisse pas imposer de restrictions lorsqu'ils souhaitent changer d'opérateur.

Nous voulons également analyser les choses auxquelles les consommateurs ont droit. Ils ont droit à la sécurité de leurs données. Ils ont droit à des réseaux sécurisés et disponibles. Ils ont droit à des réseaux sur lesquels les opérateurs ne bloquent pas un service ou un contenu particulier pour limiter la concurrence. Nous sommes d'accord avec votre idée d'imposer une nouvelle obligation en matière de qualité de service, et nous pensons avoir amélioré votre proposition. Il s'agit là d'un droit essentiel. Les consommateurs ont droit à des services d'urgence universels de qualité et à des services de localisation de l'appelant. Les utilisateurs handicapés en particulier ont droit eux aussi à ces services et à de meilleurs services.

Cependant, je pense que les consommateurs ont également le droit d'être informés de certains des problèmes qu'ils risquent de rencontrer, qu'il s'agisse du risque de violation du copyright, du risque d'utilisation non autorisée ou du risque, par exemple, d'acheter des choses qui pourraient nuire à leur santé, comme des contrefaçons de médicaments. Pourquoi ne pourrions-nous pas exiger des fournisseurs de services électroniques qu'ils communiquent des messages d'intérêt public comme le font actuellement les chaînes de télévision? C'est de cela que nous parlons, chers collègues. Nous ne parlons pas d'un mécanisme destiné à faire respecter le copyright, ce qui est la responsabilité des gouvernements nationaux, mais nous parlons de faciliter la vie des consommateurs.

Il nous reste du travail à faire, Madame la Commissaire, mais je suis heureux de pouvoir dire que nous sommes d'accord sur un grand nombre de compromis et je ne doute pas qu'ils seront adoptés. Je me réjouis de travailler avec la présidence française pour respecter le calendrier ambitieux, parce que l'Europe a besoin que nous respections ce calendrier.

Jutta Haug, *rapporteur pour avis de la commission des budgets*. – (DE) Madame la Présidente, l'intérêt de la commission des budgets pour la législation sur les communications électroniques, le paquet télécom, se concentre naturellement sur les aspects impliquant des dépenses puisées sur le budget communautaire. En d'autres termes, nous nous intéressons à l'agence – l'Autorité européenne des marchés de communications électroniques proposée par la Commission et rebaptisée Organe des régulateurs européens des télécommunications (BERT) par nos collègues de la commission spécialisée.

Pour le dire clairement, à l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment d'argent sous la rubrique 1 bis pour permettre la création de l'agence sous aucune de ces formes. C'est pourquoi nous nous réjouissons que la commission responsable ait tenu compte de nos amendements dans son rapport et propose une structure moins gourmande vis-à-vis de notre budget. Mais nous devons tous collaborer pour faire du BERT un organe européen et pour qu'il reste sous le contrôle du Parlement. Je dois également rappeler à cette assemblée qu'au titre de l'article 47 de l'accord interinstitutionnel, le Parlement et le Conseil doivent parvenir à un accord concernant le financement du BERT.

Karsten Friedrich Hoppenstedt, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires*. – (DE) Madame la Présidente, en tant que rapporteur pour avis sur la première partie – une meilleure législation – de la commission des affaires économiques et monétaires, je renvoie cette assemblée à mon avis écrit, mais il y a trois points auxquels j'attache une importance particulière. Le premier concerne la promotion et le développement de réseaux en fibre optique, connus sous le nom de réseaux de prochaine génération. Pour promouvoir ces réseaux, nous devons tenir compte du partage des risques et des coûts des nouvelles infrastructures ainsi que du partage des conduites. Outre les entreprises de télécommunications, d'autres entreprises publiques doivent également être impliquées dans ce *duct-sharing*.

Mon deuxième point – et il a déjà été abordé – est qu'il faut résister fermement aux tentatives de centralisation de la Commission, qu'elle le fasse par la voie administrative, par son droit de veto ou par la procédure de comitologie. Enfin, la répartition exacte des fréquences ne doit pas être définie jusqu'à ce que nous ayons obtenu une réponse à de nombreuses questions préliminaires. Cette responsabilité incombe-t-elle à l'Union européenne? Sur quels aspects est-elle compétente? Quelle est l'ampleur réelle du fossé numérique? Et quel est l'impact des modèles de distribution spécifiques?

Il ne faut pas mettre en péril les services secondaires comme les systèmes de microphones sans fil, car ces systèmes sont responsables de la transmission d'événements majeurs comme les Jeux olympiques. C'est pourquoi nous devons tenir compte des résultats des études réalisées actuellement par des organes spécialisés dans le processus décisionnel politique concernant la répartition du spectre de fréquences.

J'espère qu'ensemble, nous parviendrons à apporter une valeur ajoutée européenne à toutes les parties prenantes.

Gunnar Hökmark, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires*. – Madame la Présidente, la capacité de l'Europe à jouer un rôle moteur dans le domaine des télécommunications et de l'Internet mobile dépend de notre capacité à ouvrir la voie à de nouvelles innovations et à de nouveaux services.

Dans cette perspective, il serait dangereux d'essayer de défendre les vieilles structures et les anciens acteurs. Nous devons nous ouvrir, et c'est pourquoi il est si important d'utiliser le dividende numérique d'une façon qui libère l'ensemble du spectre pour de nouveaux services et de nouvelles opportunités, tout en défendant les diffuseurs et leurs services actuels.

Nous devons libérer la possibilité de développer différents services dans toutes les parties du spectre. Dans les endroits où il n'existe pas encore de concurrence en matière d'infrastructures, nous devons assurer une réelle concurrence par le biais d'une séparation fonctionnelle.

Robert Goebbels, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires*. – (DE) Madame la Présidente, permettez-moi, en l'espace de soixante secondes, de faire quelques brèves remarques au nom de mon estimé collègue Bernard Rapkay. Pour nous autres socialistes en particulier, la création d'un marché intérieur efficace pour les services de télécommunications est une priorité de première importance. Nous saluons le rôle actif de la Commission dans ce domaine. Les consommateurs doivent notamment bénéficier d'une protection contre les abus de pouvoir manifestes de la part des grands opérateurs. Il reste clairement une marge de manœuvre importante en matière de réduction des tarifs. Les initiatives de la Commission en matière de roaming montrent que des interventions dans le domaine des prix restent nécessaires dans une économie de marché. Nous préférons voir la main visible de la Commission plutôt que de ressentir la main

invisible du marché, qui est souvent la main d'un pickpocket plongée dans les poches et le portefeuille des consommateurs.

, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires.* – (FR) Je terminerai, Madame la Présidente, en remerciant tous les rapporteurs et surtout Catherine Trautmann, qui a abattu un travail formidable, grâce auquel nous pourrons disposer, demain, d'une très large majorité.

Sophia in 't Veld, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires.* – (NL) Madame la Présidente, ce paquet en lui-même contient des propositions saines pour protéger les droits et la vie privée des consommateurs, mais il manque malheureusement de cohérence et engendre ainsi une incertitude juridique tant pour les entreprises que pour les consommateurs, parce que sa portée manque complètement de clarté.

J'ai l'impression que la Commission s'est laissée guider davantage par les structures institutionnelles internes et par la base juridique que par la réalité, car enfin, de quoi parlons-nous exactement? S'agit-il des systèmes téléphoniques? Cette approche serait tout à fait obsolète! Ou s'agit-il de téléphones mobiles? Mais alors, qu'est Skype au juste? Que sont les services de paiement par téléphone? S'agit-il également de télécommunications? Qu'en est-il des réseaux RFID? Tout cela n'est pas clair. Pourquoi y a-t-il des règles sur la notification des fuites de données pour les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à l'internet, mais pas par exemple pour les banques, pour les compagnies d'assurances ou pour les services sociaux, qui utilisent souvent les mêmes données? Que se passe-t-il si les données personnelles rassemblées par une entreprise sont utilisées par quelqu'un d'autre, par exemple des services gouvernementaux, la police, ou encore les autorités judiciaires, comme le prévoit la directive sur la protection des données? Qui est alors responsable de ces données? Quelle utilité cela a-t-il pour le citoyen? Vers qui puis-je me tourner en tant que citoyen?

Enfin, je pense que nous devons commencer d'urgence à envisager, avec les États-Unis, des normes transatlantiques et internationales dans ce domaine.

Reino Paasilinna, *rapporteur pour avis de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie.* – (FI) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, et Madame Trautmann en particulier, le moment est venu de penser concrètement aux droits de l'homme dans la société de l'information, que nous améliorons, avec pour objectifs principaux la démocratie et les bonnes pratiques commerciales. Une amélioration est donc nécessaire, et nous améliorons également la protection de la vie privée de la sécurité, comme dans le cas du junk mail. Nous insistons pour accorder un rôle au principe du droit d'accès, et nous légiférons en matière d'accès aux services, qui n'est pas une question triviale: les tarifs doivent être modestes et le haut débit pour tous, par exemple, est un droit civique. Nous avons à présent renforcé notamment la position des personnes âgées et les handicapés, et je pense qu'il s'agit d'un objectif humain et justifié.

Deuxièmement, les réseaux doivent être concurrentiels et nous devons empêcher les opérateurs de supprimer la concurrence. Au contraire, il faut encourager la concurrence et interdire la fabrication de terminaux de données qui ne permettent d'écouter qu'un seul opérateur. C'est aussi insensé qu'un poste de radio qui ne pourrait écouter qu'une seule station.

Les diffuseurs devraient se voir garantir leurs propres fréquences aujourd'hui et pour toujours, parce qu'ils n'ont jamais suffisamment d'argent pour participer à des mises aux enchères. Il s'agit là en fait d'une base solide pour la société de l'information, et nous devons toujours la préserver. Nous avons cependant besoin d'espace pour les réseaux 3G, et ces mesures sont actuellement organisées. Nous devons également garantir un espace suffisant pour les nouvelles technologies et pour l'innovation.

Il me reste une chose à dire. Plus l'Europe sera équitable et technologiquement avancée, mieux nous réussirons en tant que force démocratique de la société de l'information et en tant que communauté capable d'accomplir les objectifs de Lisbonne, qui semblent encore bien loin à l'heure actuelle. Cela dépend de nous: ce paquet législatif est un pas dans la bonne direction.

Marian Zlotea, *rapporteur pour avis de la commission IMCO* – (RO) Madame la Présidente, chers collègues, Madame la Commissaire, Messieurs les Ministres, j'aimerais féliciter les rapporteurs qui ont collaboré au paquet télécom.

Je pense que le rapport de Mme Trautmann présente une position équilibrée, et je soutiens les amendements de compromis proposés. Je me félicite également de l'adoption de certains amendements, en particulier ceux

qui concernent l'harmonisation du spectre, ainsi que de certaines mesures relatives aux services de télécommunications globaux.

La croissance économique européenne et le bien-être des consommateurs dépendent d'un secteur des télécommunications dynamique et concurrentiel. Les marchés concurrentiels proposent le haut débit, les nouveaux-venus sur le marché ont permis une vitesse accrue et des services novateurs.

La directive-cadre du paquet sur les télécommunications devrait mettre l'accent sur l'augmentation des investissements. Nous devons également tenir compte des réseaux de la prochaine génération, et les options proposées aux consommateurs doivent être plus variées, afin qu'ils puissent bénéficier de tarifs moins élevés et de services de meilleure qualité.

En conclusion, j'aimerais exprimer ma confiance dans les changements que nous proposons d'apporter au paquet télécom, qui profiteront aux consommateurs et leur offriront un large éventail d'options, des coûts réduits et des services plus diversifiés.

Edith Herczog, *rapporteur pour avis de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs.* – (HU) Merci, Madame la Présidente. Nous pouvons dire en toute confiance que l'Union a fait preuve de réussite dans le secteur des communications électroniques au cours de la dernière décennie. Il reste toutefois certains problèmes transfrontaliers et des inégalités en matière d'accès au haut débit, à la société numérique et aux services. Si nous souhaitons réellement un marché «commun», nous devons créer les conditions nécessaires à ce marché.

Suite aux débats qui ont eu lieu ces derniers mois, nous avons voté en faveur de la création du BERT, qui permettrait de simplifier la coopération par les autorités régulatrices nationales et qui garantirait une réelle participation. Nous continuons à penser que BERT devrait rendre compte aux institutions européennes et être transparent vis-à-vis de celles-ci. Toutefois, ceci nécessite un financement communautaire. On pourrait penser que le cofinancement par les États membres permettrait d'assurer une plus grande indépendance et une meilleure efficacité, mais tel n'est pas le cas: Nous permettrions simplement à cette organisation d'échapper au contrôle de l'Union européenne et du Parlement européen. Nous ne pouvons nous rendre complices de cela. Nous devons continuer à nous battre, avec la Commission, pour protéger les intérêts des consommateurs, afin que ceux-ci ne doivent supporter les coûts des nouvelles technologies que lorsque c'est nécessaire, et afin que, comme dans le cas du roaming, les consommateurs ne soient pas victimes d'escroquerie à la facture. Merci.

Manolis Mavrommatis, *rapporteur pour avis de la commission de la culture et de l'éducation.* – (EL) Madame la Présidente, en tant que rapporteur pour avis de la commission de la culture et de l'éducation, permettez-moi de souligner qu'il est extrêmement important de traiter les droits intellectuels des créateurs comme des droits fondamentaux.

Surtout en tant que législateurs, nous devons tous garder à l'esprit que si nous ne protégeons pas la créativité intellectuelle, et si nous enfreignons les droits des créateurs au nom de la protection des données personnelles, nous risquons d'entraîner une restriction du contenu artistique mis à la disposition des utilisateurs.

Le piratage et la distribution illégale de musique et de films sur l'internet sont une réalité indiscutable. Le revers de la médaille technologique est cependant que dans ce cas, les créateurs sont la partie lésée. Que cela nous plaise ou non, ils sont la source du contenu proposé.

Au nom de la commission de la culture, j'invite donc tous les députés de toutes les commissions et de tous les groupes politiques à protéger la créativité européenne et donc à protéger les contenus artistiques fournis par le biais des nouveaux médias.

Cornelis Visser, *rapporteur pour avis de la commission de la culture et de l'éducation.* – (NL) Madame la Présidente, Madame la Commissaire Reding a démontré une fois de plus sa capacité de décision avec le paquet télécom. En ce qui concerne la proposition de la Commission sur le dividende numérique, j'ai travaillé de façon très constructive avec Mme Toia pour la commission de la culture et de l'éducation. Au nom de la commission de la culture et de l'éducation, je tiens également à remercier la présidente de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, Mme Niebler, pour son excellente collaboration.

La commission de la culture et de l'éducation considère la radio et la télévision comme des médias cruciaux pour la propagation de la culture et de la langue. Suite au passage de la télévision analogique à la télévision numérique, il reste actuellement de la place sur le spectre. Les opérateurs de téléphonie mobile et les fournisseurs d'accès à l'internet à haut débit s'intéressent particulièrement à ces fréquences. La commission

de la culture et de l'éducation n'est pas opposée à l'innovation technologique, mais elle souhaite protéger les droits des utilisateurs actuels, qu'ils soient publics ou commerciaux. Il faut continuer à garantir entièrement la diversité linguistique et culturelle des émissions et les intérêts des consommateurs, et protéger leurs investissements en matériel télévisuel.

Gyula Hegyi, *rapporteur pour avis de la commission de la culture et de l'éducation*. – Monsieur le Président, il est important de souligner le fait que l'évolution des télécommunications n'est pas simplement un processus technologique et économique, mais aussi un événement social et culturel. Nous devons préserver et confirmer le rôle moteur de l'Europe dans ce processus.

Il faut tenir compte de deux aspects: l'accès généralisé et démocratique aux services de communications électroniques, ce qui signifie que chacun devrait avoir le droit d'accéder à ses services, et aussi le principe selon lequel l'héritage culturel et éducationnel doit être transmis et respecté. La commission de la culture s'est efforcée de parvenir à un équilibre entre ces deux intérêts.

En tant que rapporteur pour avis de la commission de la culture sur l'Organe régulateur européen des télécommunications (BERT), je me suis concentrée uniquement sur les aspects qui relèvent du domaine de compétence de la commission de la culture. Le BERT doit être ouvert aux contacts non seulement avec l'industrie et avec les associations de consommateurs, mais également avec les groupes d'intérêts culturels, étant donné que ceux-ci sont en mesure de fournir des informations utiles et fiables sur les aspects culturels.

Je pense que si nous utilisons correctement l'évolution des télécommunications, tout ce processus peut contribuer à faire de l'Europe la première société de la connaissance au monde, ce qui est notre principal objectif.

Ignasi Guardans Cambó, *rapporteur pour avis de la commission de la culture et de l'éducation*. – (FR) Madame la Présidente, mes félicitations d'abord aux rapporteurs pour leur travail.

La commission de la culture a pris dès le début ce dossier très au sérieux et ce parce qu'on ne peut plus légiférer sur le réseau électronique ou sur le spectre en ignorant la réalité des contenus qui y circulent et l'utilisent. Ceci ne peut pas se faire avec des critères purement techniques, voire économiques, qui ne tiendraient pas compte des objectifs de politique culturelle et de la défense de la diversité. La réalité d'un monde numérique nous oblige à travailler ensemble, opérateurs de télévision et fournisseurs de services électroniques, et à légiférer pour un marché intérieur des télécommunications, qui est devenu inséparable du marché audiovisuel.

Il nous faut aussi une réponse équilibrée au problème des contenus illégaux sur Internet, qui met chacun devant ses propres responsabilités dans une lutte qui doit nous intéresser tous pour protéger et les enfants et la culture telle que nous la connaissons.

Je soutiens donc l'ensemble de ces textes tels qu'ils sont arrivés jusqu'ici avec l'espoir que notre débat et le vote final ne soient pas contaminés par des pressions extérieures pas assez informées.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg, *rapporteur pour avis de la commission des affaires juridiques*. – (PL) Madame la Présidente, la législation cadre européenne en matière de télécommunications a été adoptée dans les années 90, libérant ainsi en pratique les marchés nationaux des monopoles d'État. Elle a permis une réduction considérable du prix des appels proposés par des opérateurs concurrents. Nous avons assisté ces dernières années à des changements révolutionnaires dans la technologie de communication: les téléphones portables et le développement de l'internet et des réseaux sans fil ont modifié radicalement le visage des télécommunications. Le droit de l'Union européenne doit refléter ces changements et leurs conséquences sociales.

Environ 15 % des Européens souffrent d'un handicap, et d'ici 2020, les personnes âgées représenteront 25 % de notre société. Ce sont justement ces personnes présentant des besoins particuliers qui devraient bénéficier d'un accès plus aisé aux services de télécommunications. Il est nécessaire d'assurer un accès gratuit à un numéro d'urgence commun, le 112, pour tous les habitants de l'Union, y compris les utilisateurs de la téléphonie par l'internet ainsi qu'à d'autres services électroniques de communication vocale. En outre, les clients ont le droit d'être pleinement informés des obligations légales résultant de l'utilisation d'un service donné, par exemple en ce qui concerne les droits d'auteur, et de toutes les restrictions imposées par la loi. Avant tout, la clé d'une meilleure protection des consommateurs est une définition précise des responsabilités des organes régulateurs nationaux en ce qui concerne le respect des droits des consommateurs au quotidien.

Manuel Medina Ortega, *rapporteur pour avis de la commission des affaires juridiques*. – (ES) Madame la Présidente, le rapporteur, Mme Trautmann, a déclaré que les questions de propriété intellectuelle ne devaient pas faire

partie de ce débat. Je suis d'accord avec elle parce que je pense que la protection de la propriété intellectuelle, tout comme la protection de la vie privée et d'autres concepts juridiques, a déjà été définie dans d'autres cadres juridiques.

Toutefois, il convient de souligner aujourd'hui que la protection de la propriété intellectuelle reste importante en ce qui concerne les mises à jour de contenu. Les télécommunications ont été décrites comme une autoroute sur laquelle on se déplace librement. Mais si quelqu'un commet un crime sur l'autoroute, la police intervient. Vous ne pouvez pas voler une voiture, la conduire sur l'autoroute et rejeter l'intervention de la police en invoquant la libre circulation sur l'autoroute.

Je pense qu'il est important, du point de vue du Parlement, de réaffirmer l'importance de protéger la propriété intellectuelle et la vie privée, de réaffirmer également le droit au respect de la vie privée, un droit violé à l'heure actuelle par les grandes entreprises de télécommunications.

Alexander Alvaro, rapporteur pour avis de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures. – (DE) Madame la Présidente, si vous m'accordiez le même temps de parole qu'aux trois orateurs qui m'ont précédé, cela me conviendrait parfaitement. Je dois toutefois remarquer au passage que j'avais l'impression d'avoir droit à deux minutes et demie.

Afin de ne pas perdre une seconde ce temps, permettez-moi de remercier Malcolm Harbour, Catherine Trautmann et Pilar del Castillo Vera pour notre collaboration réellement excellente, à laquelle Malcolm a déjà fait référence. Nous avons traité cette question sans tension, dans un esprit de confiance mutuelle et en étroite collaboration. Il est malheureusement trop tard à présent pour corriger la faiblesse structurelle qui consiste à regrouper deux directives.

Néanmoins, permettez-moi de profiter du peu de temps qui m'est imparti pour dire que je me félicite de ce que la Commission ait abordé le problème général de la confidentialité des données, fût-ce de façon superficielle. Le fait est, Madame la Commissaire, que vous n'accepteriez sans doute pas de me donner le numéro de votre carte de crédit, votre numéro de téléphone et votre adresse, même si je vous le demandais gentiment. Le problème, lorsqu'on utilise l'internet, est qu'une bonne partie de ces informations s'y trouvent sans doute déjà, dans des endroits que vous n'imaginez pas et où vous n'aimeriez pas qu'elles se trouvent. Dans cette perspective, je suis heureux d'avoir pu contribuer, en collaboration avec d'autres groupes et avec d'autres députés, à l'inclusion dans ce paquet du droit des consommateurs au traitement confidentiel de leurs données personnelles et à la protection de leurs systèmes personnels.

Je vois que j'arrive à la fin de mon temps de parole, mais j'espère que nous aurons d'autres opportunités de débattre plus en profondeur de certaines questions. Je souhaite donc vous remercier à nouveau pour notre collaboration constructive, et peut-être que nous parviendrons à faire progresser la confidentialité des données en Europe pour le plus grand bien des consommateurs.

Angelika Niebler, au nom du groupe PPE-DE. – (DE) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Monsieur le Président en exercice, Mesdames et Messieurs, permettez-moi également de commencer par remercier nos rapporteurs Mme Trautmann, M. Harbour, Mme del Castillo et Mme Toia ainsi que tous les rapporteurs fictifs pour le travail de qualité accompli par tous et pour leur collaboration fructueuse avec ceux qui étaient impliqués moins étroitement dans ce dossier.

Le dernier cadre juridique pour la libéralisation du marché date de 2002. D'autres que moi ont déjà souligné aujourd'hui l'importance du marché. Après tout, si vous me permettez de vous rappeler une statistique, le secteur des télécommunications représente un chiffre d'affaires de plus de 300 milliards d'euros rien qu'en Europe. Des milliers d'emplois dépendent de ce marché, et il est donc important de continuer à développer le cadre juridique que nous utilisons avec succès depuis 2002 de façon à ajouter de nouveaux chapitres à l'histoire de cette réussite européenne. Pour y parvenir, nous devons bien sûr commencer par modifier notre cadre juridique pour tenir compte des nouveaux développements technologiques.

Sur le peu de temps qui m'est imparti, permettez-moi de souligner deux points qui sont particulièrement important pour moi. Le premier concerne l'investissement dans les infrastructures de haute technologie en Europe. L'Europe est confrontée au défi formidable d'investir autant que possible et aussi rapidement que possible dans ces nouveaux réseaux à grande vitesse et à haut débit. C'est là l'une des clés de la compétitivité européenne. Nous devons créer les conditions juridiques qui permettront à ces investissements de porter leurs fruits. D'un autre côté, nous ne devons pas créer de nouveaux monopoles et des marchés fermés.

En commission, nous avons veillé à ce que les risques liés au développement de ces nouveaux réseaux soient répartis de façon équitable et à ce que les régulateurs soient contraints à l'avenir de tenir compte de ce partage des risques.

Par ailleurs, nous avons accordé une attention considérable à la politique en matière de fréquences. Nous préconisons une politique plus souple en matière de fréquences en Europe. Je pense qu'il est possible de trouver une bonne façon de partager le dividende numérique de façon à tenir compte des intérêts légitimes des diffuseurs tout en assurant une flexibilité maximale pour les nouveaux services également.

Erika Mann, *au nom du groupe PSE.* – (DE) Madame la Présidente, je souhaite simplement aborder deux points. J'aimerais commencer par un domaine dans lequel nous avons encore une ou deux questions à clarifier avec Pilar del Castillo Vera. Je fais référence à la question de savoir comment garantir l'indépendance et l'autonomie de la future petite agence, et quelle est la meilleure façon de la financer. Les opinions diffèrent considérablement sur ce point. J'aimerais beaucoup que le Conseil nous dise comment évoluent ses débats sur ce sujet, et comment le Conseil envisage de garantir la création du secrétariat ou de BERT – quel que soit le nom retenu – et comment il envisage son financement. À cet égard, je pense que Madame la Commissaire a eu parfaitement raison de dire que nous souhaitons une structure européenne et que nous ne voulons pas créer de structures qui ne s'alignent pas sur le système juridique européen.

Comme vous le savez, deux méthodes de financement possibles font actuellement l'objet de discussions. La première est le financement mixte proposé par le rapporteur, et la deuxième est la proposition que j'ai faite, et que mon groupe soutient, et qui consiste à assurer ce financement par le biais du budget communautaire. Quoi qu'il en soit, il serait intéressant d'entendre l'avis du Conseil (qui a évidemment eu des discussions animées sur ce point) et des régulateurs nationaux sur la question du financement.

Ma deuxième question, que j'adresse également au Conseil, concerne le financement des nouveaux réseaux. Ici aussi, nous avons adopté différents amendements, y compris celui que j'ai soumis à la commission de l'industrie, de la recherche de l'énergie, qui abordent plus en détail une forme possible de partage des risques si les entreprises font les investissements nécessaires et si l'objectif est de permettre immédiatement aux concurrents d'avoir accès à ces réseaux. À ma connaissance, le Conseil a une opinion différente à ce sujet et ne souhaite pas entrer dans ce genre de détails ni donner aux entreprises la garantie qu'une forme quelconque de partage des risques sera mise en place. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir vous exprimer sur ces points.

Patrizia Toia, *au nom du groupe ALDE.* – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le ralentissement de la production et de la croissance économique en Europe se fait également sentir dans le secteur des télécommunications, qui est actuellement confronté à plusieurs crises. Il s'agit d'un secteur qui nécessite des investissements importants, dont le moteur est la recherche et l'innovation, et qui a également besoin d'un certain temps pour faire ses propres choix. Je pense donc que nous devons lui apporter tout le soutien possible et que notre paquet de réexamen relatif au cadre réglementaire peut contribuer à revitaliser ce secteur en lui apportant un cadre juridique stable, robuste et efficace.

Ceci me semble être l'objectif de notre travail au Parlement et au sein de la commission ITRE. Nous avons travaillé avec cet objectif à l'esprit: comme Mme Trautmann le disait, fournir un cadre moins complexe, plus clair et plus efficace que le précédent, dans la conviction qu'il ne faut pas toujours de nouvelles règles ni plus de lois, mais plutôt des instruments fiables et efficaces permettant de faire appliquer les règles existantes et même parfois de démanteler le cadre actuel.

Nous avons travaillé dur pour créer un marché ouvert et concurrentiel, en essayant de résoudre la dichotomie éternelle entre les opérateurs anciens, pour ne pas dire historiques et autrefois monopolistiques, et les nouveaux opérateurs, en disant qu'un cadre équilibré peut assurer une place à chacun moyennant l'acuité commerciale et l'expertise technique, et pour autant que les ressources soient disponibles.

Enfin, je pense que nous avons souligné – et ce point me semble personnellement particulièrement crucial – que dans un cadre plus souple et moins réglementé, le rôle de la régulation, des différentes responsabilités, de la chaîne de responsabilité, est essentiel. Et je me range à ce que vient de dire Madame la Commissaire, à savoir qu'il est important de donner aux différents organes chargés de la tâche importante de la régulation des rôles et des domaines de responsabilité clairement définis.

Un dernier point, qui a été mentionné par plusieurs collègues en plus du rapporteur, dont nous avons tous salué le travail, est le rôle du consommateur: le consommateur est souvent relégué à l'arrière-plan, mais nous

voulons le remettre à l'avant-plan et sous les feux de la rampe, car je pense qu'il est lui aussi le moteur du marché, et pas seulement les entreprises.

Roberts Zile, *au nom du groupe UEN.* – (LV) Merci, Madame la Présidente. J'aimerais commencer par remercier tous les rapporteurs du paquet sur les communications électroniques pour leur travail, depuis l'organisation d'audiences jusqu'à la préparation des rapports. J'aimerais également remercier Madame la Commissaire Reding pour son travail fiable et actif dans le domaine des communications électroniques, tant en ce qui concerne le roaming que dans le contexte de ce paquet. En même temps, je ne suis pas convaincu que les modifications apportées par les différentes commissions aux projets de la Commission permettront une meilleure utilisation des ressources, une concurrence au sein du marché unique européen et davantage d'efficacité pour les consommateurs. Je vais vous donner quelques raisons à cela.

Tout d'abord, il est possible que la structure commune composée des régulateurs nationaux, BERT, sera une structure de régulation plus démocratique que l'autorité proposée par la Commission, mais il se peut aussi que BERT fonctionne selon des principes de coopération moins positifs et qu'il réduise la capacité de la Commission à prendre des décisions en matière de régulation. Pour prendre un deuxième exemple, la distribution fonctionnelle des entreprises de télécommunications, qui distingue l'accès aux réseaux d'autres produits de détail, fut une proposition courageuse de la part de la Commission. Il semble toutefois que cette exigence de séparation à titre exceptionnel, qui pourra être imposée par le régulateur national, ne sera en fait jamais utilisée dans de nombreux marchés. Chacun sait que dans les petits États membres européens, la capacité des régulateurs à adopter de telles mesures exceptionnelles à l'encontre de grandes entreprises sera très limitée. Je ne suis donc pas convaincu que dans ce cas, le Parlement progresse vers le renforcement du marché unique européen par rapport à la proposition de la Commission.

Rebecca Harms, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (DE) Madame la Présidente, j'aimerais ajouter mes propres remerciements aux nombreux mercis que nous avons déjà entendus. J'étais responsable de la directive-cadre au sein de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, et c'est grâce à l'instinct politique de Catherine Trautmann en matière de médias et à sa capacité à travailler de façon structurée et systématique que le Parlement est sans doute parvenu à empêcher une politique malencontreuse en matière de médias grâce à ce rapport sur la directive-cadre. Nous verrons.

Madame la Commissaire, je pense que le Parlement a apporté des modifications cruciales au projet de directive-cadre en matière de droit de la concurrence mais aussi, et plus spécialement, en matière d'échange des fréquences. J'ai trouvé que vos propositions initiales pour la directive cadre étaient entièrement basées sur le marché et qu'elles surestimaient largement le dividende numérique. Heureusement, ces propositions n'ont pas plu aux membres de la commission de la culture et de l'éducation ni, par la suite, à ceux de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie. Au contraire, mes collègues députés ont mis les intérêts culturels et politiques de la population et le bien public au centre de leurs discussions. Je pense que cette approche se reflète particulièrement bien dans les éléments suivants du rapport Trautmann: les fréquences radio sont définies comme un bien public et resteront sous la responsabilité des États membres. La priorité sera accordée aux services de diffusion en particulier, mais aussi aux services de formation d'opinion. Madame la Commissaire, votre tentative de mettre les diffuseurs sur la défensive a échoué. Il sera plus facile de lancer des services paneuropéens – ce qui est une bonne chose, je suis sûr que vous serez d'accord avec moi. Les États membres auront également la responsabilité première en matière d'harmonisation des fréquences. En cas de difficulté, les décisions ne seront pas prises par la Commission seule – le Parlement devra lui aussi être appliqué. BERT jouera un rôle majeur. En ce qui me concerne, il va sans dire que son financement doit être européen. J'espère que nous parviendrons à assurer un tel financement.

Outre la directive cadre et ma remarque concernant les fréquences, j'aimerais également dire quelque chose à propos des deux autres rapports, en commençant par le rapport Harbour. Monsieur Harbour, votre rapport contient quelques dispositions excellentes pour les consommateurs et la protection de leurs intérêts. À l'avenir par exemple, une plus grande attention sera accordée aux personnes souffrant d'un handicap. Je crois également que par les règles que vous proposez en matière de services obligatoires, vous contribuez même au pluralisme des médias.

Mon groupe s'oppose par contre à la tentative faite dans le rapport de réguler aussi le copyright. Cela ne nous plaît pas du tout. Nous ne sommes favorables ni au modèle français – et ceci s'adresse également à la présidence du Conseil – ni au modèle «trois chances», bien au contraire. Cette tentative n'apaise aucune de nos préoccupations en matière de copyright ou de protection de la vie privée sur l'internet.

Permettez-moi de conclure par quelques mots sur le rapport Alvaro. Monsieur Alvaro, vous avez parlé une fois de plus avec beaucoup de conviction de la confidentialité des données. Je pense également, comme vous l'avez suggéré dans vos discours, qu'il n'y a pas encore de position cohérente quant à des questions comme la protection des adresses IP. Notre expérience du scandale des télécoms et de l'échange d'adresses par les centres d'appels a démontré la nécessité d'accorder une protection maximale aux adresses IP, et j'espère que nous parviendrons à un accord à ce sujet au cours des deux prochaines semaines.

Eva-Britt Svensson, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (SV) Madame la Présidente, j'espère que nos concitoyens sont nombreux à suivre ce débat et à s'impliquer avant le vote, étant donné l'importance des changements qu'il concerne, notamment en matière de services Internet.

La Gauche unie européenne souhaite mettre l'accent sur trois domaines en particulier:

Tout d'abord, le Groupe confédéral de la Gauche unie européenne/Gauche verte nordique s'oppose à la proposition de créer une nouvelle autorité européenne dans ce domaine. Elle sera plus coûteuse et plus compliquée. Il est inutile de créer une nouvelle autorité européenne de plus.

Deuxièmement, en matière de services électroniques, il faut accorder davantage d'importance aux différences géographiques et aux différences d'infrastructure. Nous devons insister sur la nécessité d'un accès égal pour tous les consommateurs, afin de ne plus creuser de fossés au sein de nos sociétés. En matière d'accès aux services électroniques, il ne doit pas y avoir de différence entre ceux qui vivent dans les villes ou dans des régions économiquement florissantes et ceux qui vivent dans des régions moins peuplées ou économiquement plus faibles. Si nous confions à des acteurs privés et non à l'État le soin de réaliser des investissements aussi importants en matière d'infrastructure, nous courons clairement le risque que tous les citoyens ne bénéficient pas du même accès aux mêmes coûts.

Troisièmement, le GUE/NGL s'insurge contre l'influence considérable exercée par différents groupes de pression industriels. Le paquet télécom ne devrait pas avoir d'impact sur le copyright, et pourtant les lobbyistes sont parvenus à se faire entendre sur ce point précis dans la proposition. Les propositions des lobbyistes, qui ont été acceptées par tous les groupes à l'exception de la Gauche unie européenne (le seul groupe à s'y opposer au sein de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs), ouvre la voie au contrôle de téléchargement et du libre accès, par exemple à des sites web comme MySpace ou YouTube.

Les amendements ont été proposés tard et introduits discrètement sans qu'il y ait eu de débat important parmi les citoyens à propos de ces changements majeurs. En Suède par exemple, nous avons eu un large débat sur le partage de fichiers. Je lutte contre la décision d'interdire le partage de fichiers au niveau national, et je fais de même au niveau européen. Le risque de prendre aujourd'hui une décision au niveau européen est plus important que le risque lié aux décisions nationales, dans la mesure où les lobbyistes ont exercé une influence considérable sur l'Europe et où de nombreux citoyens sont mal informés lorsque nous débattons de ces questions au niveau européen. J'espère que l'opinion publique se fera entendre avec force pour garantir la liberté de parole et l'accès aux services Internet.

Nils Lundgren, *au nom du groupe IND/DEM.* – (SV) Madame la Présidente, Sisyphé est mon deuxième prénom. J'ai été élu par 15 % du peuple suédois pour m'opposer ici, au sein du Parlement européen, à ce que l'Union européenne s'implique encore plus dans de nouveaux domaines et continue ainsi à centraliser et à bureaucratiser la société européenne. Il s'agit bien là d'une tâche digne de Sisyphé.

Les télécommunications sont l'un des domaines où l'Union européenne a un rôle important à jouer, et je salue le paquet télécom proposé, qui vise à assurer davantage de concurrence et une meilleure protection de la vie privée. Il semble toutefois inévitable qu'il s'accompagne aussi d'une plus grande centralisation et d'une bureaucratisation accrue. Dans cette perspective, je m'oppose à de nombreux éléments en particulier. Tout d'abord, il est proposé de distribuer le spectre libéré par le passage au numérique selon les règles européennes. Deuxièmement, le paquet propose de créer une nouvelle Autorité européenne du marché des communications électroniques.

J'invite le Parlement à rejeter ces deux propositions. Le spectre libéré doit être alloué par les États membres, et la solution naturelle est de développer les organes européens des autorités de contrôle des télécommunications qui existent déjà.

Desislav Chukolov (NI). – (BG) Monsieur le Président, chers collègues, je m'étonne des choses qui ont été dites aujourd'hui, dans cette assemblée, et personne n'a souligné la nécessité de protéger la confidentialité

des informations. Au moment de discuter d'un sujet aussi important, je vous invite à ne pas suivre l'exemple des États-Unis.

Vous savez que sous le couvert de la «lutte contre le terrorisme et le piratage», l'oligarchie supranationale s'efforce de placer le plus grand nombre possible de citoyens sous un contrôle total, inconditionnel et indépendant de la société civile. Nous devons préserver à tout prix la confidentialité de nos informations personnelles. Je le répète: à tout prix!

À l'heure actuelle, tous les coups de téléphone passés en Bulgarie sont contrôlés. À partir de l'année prochaine, ceux qui sont au pouvoir dans mon pays veulent un accès complet et inconditionnel à tous les fichiers d'archives et à tous les messages électroniques échangés depuis n'importe quel ordinateur. Ils ne font pas cela en dernier recours. En Bulgarie comme dans le reste de l'Europe, il existe bien assez de spécialistes compétents capables de lutter contre tout type de crime informatique. Ils font cela, je le répète, afin de s'assurer un contrôle total des citoyens.

Le droit à la liberté garantit également notre droit à la dignité humaine. Quiconque essaye de nous priver de notre dignité doit être dénoncé et blâmé, et non recevoir les outils nécessaires pour parvenir à ses fins de cette façon.

Il y a quelque temps, la Bulgarie a connu un débat sans enthousiasme sur la question des droits des citoyens dans le monde électronique. La seule conclusion qui a pu être tirée à l'époque était que, quels que puissent être les souhaits des citoyens, ils vivent avec ce qu'on leur impose. Je garantis catégoriquement à tous les citoyens de Bulgarie que le parti Attack, dès le début de son gouvernement l'année prochaine, abrogera toutes les mesures de violation de la correspondance et de contrôle sur l'internet.

En conclusion, j'aimerais dire que si nous acceptons à un certain moment la restriction de notre droit à la correspondance privée, cette restriction restera pour toujours. Même si les terroristes se mettent à utiliser des pigeons pour leur correspondance. Quiconque préfère la sécurité à la liberté ne mérite ni la liberté ni la sécurité. Merci.

Paul Rübiger (PPE-DE). - (DE) Madame la Présidente, Madame la Commissaire Reding, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de féliciter la Commission. Nous sommes arrivés à la deuxième étape du processus de réduction des tarifs de roaming pour la téléphonie vocale. Je pense que ce règlement s'est montré très efficace dans la pratique. Néanmoins, nos consommateurs vont continuer à recevoir des factures extrêmement élevées à la fin des vacances, parce qu'il faut bien dire que nous avons fait trop peu de progrès sur le marché du SMS et notamment en ce qui concerne le roaming de données.

C'est pourquoi j'invite la Commission à agir sur ce point et à créer un marché européen unique pour les consommateurs européens. Nous ne pouvons que constater que cette partie du marché intérieur européen ne fonctionne pas encore, et qu'il est grand temps de créer un marché unique dans ce domaine, notamment par l'introduction progressive d'un plan flexible commun d'allocation des fréquences. Il est particulièrement important de gérer efficacement cette ressource limitée.

Le dividende numérique est une opportunité historique, et il sera aussi important pour les chaînes de télévision d'être en mesure de transmettre leurs programmes aux téléphones mobiles de la troisième génération afin de créer un espace média européen commun. Le dividende numérique doit créer également de nouvelles opportunités dans le monde des communications européennes.

J'aimerais également souligner l'importance de mettre en œuvre les décisions de la World Radio Conference sur la base de cette approche, et j'invite la Commission – puisqu'il n'existe pas de dispositions permettant à BERT d'aborder ces questions – à établir sa propre agence ou son propre groupe afin d'analyser ces questions et d'élaborer des lignes directrices compétentes en matière de collaboration.

Je pense également que BERT devrait être financé entièrement par le budget communautaire, parce que nous avons tout simplement besoin d'une autorité ou d'une institution acquise au marché intérieur européen et parce que les régulateurs nationaux devraient avoir plus de droits dans les autres États membres

Silvia-Adriana Țicău (PSE). – (RO) Chers collègues, le développement de la société de l'information dépend des réseaux et des services de communications électroniques.

Le passage de la télévision analogique à la télévision numérique d'ici 2012 va libérer une large plage de fréquences au niveau européen, permettant ainsi le développement de nouvelles technologies et de solutions innovantes afin de stimuler la compétitivité européenne dans ce secteur. Pour profiter pleinement du dividende

numérique en Europe, le Parlement européen soutient son approche commune, flexible et équilibrée, qui permet d'une part aux diffuseurs de continuer à fournir et à élargir leurs services, et d'autre part aux opérateurs de communications électroniques d'utiliser cette ressource pour proposer de nouveaux services liés à des utilisations importantes du point de vue social et économique. Le Parlement européen souligne le fait que le dividende numérique devrait être alloué dans le respect du principe de la neutralité technologique.

L'utilisation du dividende numérique peut contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne en proposant de meilleurs services sociaux interopérables, comme par exemple le gouvernement, la santé et l'apprentissage électroniques, en particulier pour les personnes vivant dans des régions défavorisées, isolées ou même rurales.

Conscients du droit des États membres à décider de l'utilisation du dividende numérique, nous considérons qu'une approche communautaire coordonnée permettra d'augmenter considérablement la valeur du dividende numérique et qu'elle est donc la façon la plus efficace d'éviter les interférences néfastes entre les États membres et entre les États membres et les pays tiers non européens, mais aussi de garantir que les utilisateurs du spectre bénéficient de tous les avantages du marché intérieur.

La confiance des consommateurs dans les services de la société de l'information dépend de la qualité des services de communications électroniques, de leur sécurité et de la protection des données personnelles. Il est essentiel que les autorités de régulation nationales consultent tous les fournisseurs de services de communications électroniques avant d'adopter des mesures spécifiques dans le domaine de la sécurité et de l'intégrité des réseaux de communications électroniques. Je considère également que les États membres devraient prendre des mesures visant à promouvoir la création d'un marché des produits et services accessible à grande échelle, qui intégrera des facilités destinées aux utilisateurs souffrant d'un handicap.

Alexander Alvaro (ALDE). – (DE) Madame la Présidente, ceci me donne une opportunité inattendue de réagir à la contribution de Mme Harms. Je le ferai avec le plus grand plaisir, car je pense que le rapport fait clairement la distinction entre les suggestions et les faits. Nous avons appliqué pour l'essentiel une décision du tribunal fédéral constitutionnel créant un nouveau droit fondamental. Le droit à la confidentialité et à l'intégrité des systèmes informatiques fut le premier point consacré par ce texte législatif. Nous avons donc agi plus rapidement que n'importe quel État membre, et notamment que mon propre pays. Les réseaux privés publiquement accessibles ont également été inclus, les services comme Facebook, Bebo, etc., qui avaient jusqu'à présent échappé complètement à la portée de la directive. Qu'en est-il des cookies, d'autres logiciels semblables ou d'autres applications qui transmettent des données au serveur, pour ainsi dire sans le consentement préalable du consommateur – feront-ils partie du passé? En principe, les consommateurs ont donné leur accord préalable pour tous ce qui se trouve dans leurs ordinateurs, leurs téléphones portables et d'autres applications appartenant à des parties tierces ou qui leur sont accessibles. À l'avenir, les informations relatives à l'emplacement ne pourront être collectées que de façon anonyme ou avec l'accord préalable du consommateur. Les campagnes de marketing non sollicitées, les sms énervants, les courriers électroniques stupides et autres – la directive interdira toutes ces choses. À l'avenir, il sera obligatoire d'avertir les autorités de protection des données chaque fois qu'une autorité recherche les données personnelles de qui que ce soit.

Enfin, dernier point mais non des moindres, nous avons créé un cadre plus clair pour l'obligation d'avertissement en cas de faille dans la sécurité des données ou de perte de données que ce qui existait jusqu'à présent. Puisque nous parlions de suggestions, je tiens à dire que nous réfléchissons à la façon de gérer les adresses IP, parce que les adresses IP (et il ne faut pas confondre) ne sont pas les données échangées, qui sont des données personnelles, des numéros de cartes de crédit etc., et même si elles étaient échangées, pour l'expliquer rapidement, une adresse IP n'est pas nécessairement une caractéristique personnelle, ce n'est du moins pas le cas lorsque votre frigo transmet un message à votre ordinateur.

(La présidente interrompt l'orateur.)

Seán Ó Neachtain (UEN). – (GA) Madame la Présidente, il est absolument nécessaire que les citoyens aient accès à l'internet à haut débit et à la technologie moderne où qu'ils vivent, qu'il s'agisse de paroisses petites ou grandes, de la campagne ou de villes. Les entreprises qui s'établissent dans une certaine région ont besoin d'un accès rapide à l'internet. Si certaines régions restent dépourvues d'un accès à haut débit, elles n'ont aucune chance d'attirer les entreprises et les investissements.

Il est absolument nécessaire que les gouvernements se préoccupent de l'inégalité qui existe entre les régions urbaines et rurales en termes de services numériques et de haut débit afin d'assurer la compétitivité de ces régions et de leur permettre d'attirer les investissements. Ces inégalités sont particulièrement visibles en Irlande du fait de l'existence d'une compagnie privée, Eircom, qui contrôle les services internet. La conséquence

en est une disparité scandaleuse entre les régions urbaines et les régions rurales. J'aimerais que Madame la Commissaire enquête sur cette situation, car il apparaît clairement que ni le régulateur national ni le gouvernement ne sont en mesure de le faire.

David Hammerstein (Verts/ALE). – (ES) Il ne reste clairement que l'ombre du projet ambitieux présenté par la Commission européenne il y a un an. C'est dommage pour de nombreuses raisons, parce que les consommateurs ont besoin d'une gestion européenne indépendante, et pas d'un club de régulateurs nationaux largement influencés par les entreprises nationales traditionnelles.

Les Verts s'opposent à faire de l'Autorité européenne du marché des communications électroniques un simple club de régulateurs financé par ces entreprises, manquant de transparence et sans contrôle suffisant ni droit de veto de la part de la Commission européenne. L'indépendance de ce nouvel organe est douteuse.

Il est également dommage que suite à la pression exercée par les grandes entreprises de télécommunications, l'accès aux grandes infrastructures de télécommunications ne soit pas accordé aux nouvelles entreprises innovantes, ce qui nécessitera une duplication de l'infrastructure.

Les Verts préconisent la neutralité technologique et le dégroupement des opérations afin de mettre un terme à la position dominante des géants nationaux des télécommunications. Cependant, le Parlement européen s'est montré trop timide, il a subi l'influence des lobbys et a ignoré les intérêts des nouvelles entreprises plus innovantes qui assurent la majorité des services sans fil en Europe et apportent un avantage aux consommateurs.

Je dois malheureusement dire que nous avons laissé échapper l'opportunité d'apporter au marché des télécommunications une valeur ajoutée européenne beaucoup plus importante. Nous nous inquiétons particulièrement de plusieurs propositions dangereuses du rapport Harbour qui sont clairement contraires aux principes de la neutralité du Net en tant que moyen de communication, qui ne respectent pas la vie privée des utilisateurs, qui menacent la liberté sur Internet et qui, avant tout, dépassent clairement la portée juridique du paquet télécom en termes de contenu, en termes de ce qui est licite ou illicite, légal ou illégal en matière de propriété intellectuelle, et en termes de filtres de l'information.

Ce paquet concerne l'infrastructure du marché, les consommateurs, et pas la reconversion des fournisseurs d'accès à Internet en policier numérique.

Hanne Dahl (IND/DEM). – (DA) Monsieur le Président, dans sa forme actuelle, le paquet télécom contient de nombreuses mesures positives. Les consommateurs ordinaires auront un accès plus aisé et moins cher, parallèlement à une augmentation de la transparence au sein du marché. Toutefois, ce paquet contient également quelques aspects regrettables abordés par l'orateur qui m'a précédée. La question de la définition de ce qui constitue un contenu légal ou illégal sur le site web ouvre la porte à la surveillance, à l'enregistrement et au contrôle de toutes nos communications et de toutes nos transactions sur l'internet, et ceci dans une mesure indigne de pays que nous considérons normalement comme démocratiques!

Nous ne pouvons permettre l'enregistrement, tout comme nous ne pouvons permettre aux fournisseurs de services de bloquer arbitrairement les échanges que quelqu'un considère comme nuisibles. Ceci reviendrait à utiliser une armée d'inspecteurs dans les bureaux de poste européens dont la mission serait de confisquer les lettres dont ils pensent que leur contenu serait nuisible à leur destinataire. Qui aura l'autorité de lire mes lettres d'amour? Nous devons veiller à ce que la législation future ne devienne pas une camisole électronique, mais un cadre dans lequel les débats culturels et sociétaux et la vie interactive du futur pourront s'épanouir.

Jerzy Buzek (PPE-DE). – (PL) Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de féliciter Madame la Commissaire Reding. Un an après les règlements sur le roaming, nous recevons le paquet suivant, qui est particulièrement important pour les consommateurs. J'aimerais également féliciter les rapporteurs. Il a fallu coordonner non moins de quatre rapports, et cette coordination semble avoir été fort réussie.

La protection des consommateurs à laquelle font référence les règlements abordés par le rapport de Malcolm Harbour est étroitement liée à la distribution correcte du dividende numérique, que les consommateurs attendent. Il sera important – comme l'a proposé Madame la Commissaire Reding – d'optimiser l'utilisation du spectre par le biais d'une coordination à l'échelle européenne. La télévision et la téléphonie mobile sont proposées comme les principaux bénéficiaires du dividende numérique, mais je tiens à souligner l'importance de l'internet sans fil. Dans de nombreuses régions d'Europe, notamment dans les régions rurales et éloignées, il s'agit du seul moyen possible d'accéder à l'internet pour des millions de citoyens. Par conséquent, si la

croissance économique du secteur dont nous discutons est particulièrement forte, il convient d'allouer une partie importante du dividende qui en résulte à l'internet sans fil à haut débit.

La recherche consacrée à l'optimisation et à l'attribution du dividende est une autre question importante. Elle pourrait être effectuée par le Centre commun de recherche, et j'aimerais demander à Madame la Commissaire si cette possibilité a réellement été envisagée. Les trois principales exigences sont donc les suivantes: les consommateurs doivent avoir la possibilité de choisir, les règlements doivent promouvoir l'investissement et la compétitivité, et le marché intérieur doit être renforcé. Selon moi, ceci nécessite un lobbying non seulement dans le domaine du Parlement mais aussi par rapport au Conseil, c'est-à-dire dans chaque État membre.

Éric Besson, *Président en exercice du Conseil*. – (FR) Madame la Présidente, je vous remercie de me laisser prendre la parole maintenant et je vous prie de m'excuser de devoir ensuite rejoindre Paris.

Mon collègue Luc Chatel répondra à beaucoup des questions qui ont été posées. Je vais me contenter de dire deux mots sur les propos de M. Harbour concernant l'absence de débat sur le périmètre du service universel. Je souhaite d'abord exprimer un point d'accord avec le rapporteur sur ce qu'il a dit, sur le fait que l'accès au haut débit est un enjeu majeur pour nos sociétés, qu'il s'agisse d'accès à la connaissance ou de services essentiels. Comme M. Harbour l'a exprimé, l'accès au haut débit ne fait pas partie du périmètre actuel du service universel. La présidence française souhaite simplement ouvrir le débat sur les moyens de garantir, sur l'ensemble du territoire européen, l'accès au haut débit.

Lorsqu'on écoute les divers États membres, on constate que différents scénarios peuvent être envisagés. D'abord celui de l'inclusion du haut débit au sein de la directive sur le service universel, ensuite celui de la liberté, qui consiste à permettre aux seuls États membres qui le souhaiteraient d'inclure l'accès au haut débit dans leur service universel, et enfin une position intermédiaire, qui consisterait à dire que l'inclusion du haut débit dans le périmètre du service universel devient obligatoire dans les États membres lorsque le haut débit a atteint une maturité suffisante. Donc, l'occasion nous est donnée, ensemble, sous la présidence française, d'ouvrir ce débat et d'essayer de rapprocher les points de vue, ce qu'essaie de faire également la Commission.

Je voudrais simplement ajouter un mot à l'attention de Mme Harms, pour lui dire qu'il ne s'agit pas, dans notre esprit, d'opposer le développement d'Internet et la protection des droits d'auteur. À l'heure de la convergence, il faut à la fois développer les contenants, les réseaux, et les contenus et, donc, favoriser la création et les auteurs. La France, vous l'avez rappelé, est attachée aux droits d'auteur mais la présidence française ne cherche pas à imposer l'exemple, que nous allons promouvoir en France, de prévention et de réponse graduée, ce que nous appelons la loi création et Internet.

Nous sommes enfin très conscients, comme vous l'avez dit, des nécessités de protéger à la fois la vie privée et les données personnelles. Cela ne nous paraît absolument pas incompatible avec d'autres préoccupations.

Bernadette Vergnaud (PSE). – (FR) Madame la Présidente, Messieurs les Secrétaires d'État, Madame la Commissaire, chers collègues, après des mois de discussions, qui ne sont d'ailleurs toujours pas achevées, je crois pouvoir affirmer que grâce au travail de M. Harbour et du rapporteur fictif, nous sommes parvenus à des compromis tout à fait favorables aux consommateurs. Ainsi, une meilleure concurrence doit être assurée par une série de dispositions visant notamment à obliger les opérateurs à proposer des durées de contrats acceptables et à rendre effective la portabilité du numéro en cas de changement d'opérateur, dans un délai d'une journée.

En matière de protection, la réglementation générale sur la protection des consommateurs devra s'appliquer au secteur des télécom, des mécanismes de contrôle des coûts sont prévus ainsi que l'amélioration des procédures de recours extra judiciaires en cas de litige.

Un autre point très important concerne l'accès aux services d'urgence et à la localisation de l'appel qui devra être obligatoirement disponible de manière fiable, quelle que soit la technologie utilisée.

La protection de la vie privée a aussi fait partie des priorités, de même que la protection des enfants, les fournisseurs d'accès devant fournir gratuitement aux clients les logiciels de contrôle parental.

Toutes ces avancées se devaient d'être assurées pour le plus grand nombre. De nombreuses mesures concernent donc l'égal accès pour les usagers handicapés, les personnes à faibles revenus et les PME n'ont pas été oubliées. De même, le rapport insiste sur la nécessité d'élargir le champ d'application du service universel au haut débit notamment et l'inscription de ce point dans les priorités de la présidence française est une très bonne chose.

Je voudrais maintenant évoquer la question des contenus et des droits d'auteur, qui a eu tendance à éclipser le reste des améliorations contenues dans ce texte. Notre objectif a toujours été de fournir aux consommateurs une information générale sur le respect des droits d'auteur, conformément à la proposition initiale de la Commission. Jusqu'au vote final, nous travaillerons à améliorer la formulation des compromis en veillant au respect du principe de neutralité d'accès au contenu. Certains amendements adoptés dans la directive «Vie privée» sont en revanche réellement problématiques et nous veillerons à les supprimer.

Je tiens encore à remercier mes collègues et j'attends des propositions plus précises de la présidence afin d'améliorer encore ce texte d'ici la prochaine session plénière.

Cristian Silviu Buşoi (ALDE). – Monsieur le Président, le paquet télécom marque un pas en avant important pour la modernisation et l'harmonisation des télécommunications en Europe. J'ai travaillé sur la directive relative aux droits des citoyens, et avec le rapporteur, Monsieur Harbour, nous avons accompli un travail important et nous sommes parvenus à un consensus sur de nombreuses questions.

Cette directive garantira une meilleure protection des droits des consommateurs dans les communications électroniques. La portabilité des numéros, la protection de la vie privée et la sécurité dans les télécommunications sont d'autres exemples d'améliorations rendues possibles par cette directive.

Nous avons eu une discussion fort délicate sur la neutralité des réseaux. Je pense qu'une neutralité extrême des réseaux, telle qu'elle est proposée par certains amendements, risque d'aggraver la congestion des réseaux, de les ralentir, de les rendre moins efficace et plus chers. La gestion des réseaux est nécessaire pour faire fonctionner des réseaux efficaces et intelligents et pour maximiser l'expérience globale des utilisateurs et la valeur qu'ils tirent de ces réseaux. Je me félicite que nous soyons parvenus à un accord sur des amendements relatifs au numéro d'urgence 112. Une fois la directive adoptée, les États membres continueront leurs efforts pour informer et éduquer la population quant à l'utilisation du 112. Le numéro 112 sera accessible sur tout le territoire de l'Union européenne, et les États membres devront garantir la mise en œuvre du service de localisation de l'appelant.

Par ailleurs, l'accès aux services d'urgence via le numéro 112 pourra être bloqué en cas d'abus répétés de la part de l'utilisateur, et le 112 sera plus accessible aux personnes souffrant d'un handicap.

J'espère également que l'amendement relatif à la mise en place d'un système d'alerte précoce au niveau européen sera adopté. Cet amendement ne nécessite pas la création d'une agence à Bruxelles, mais la définition de normes communes relatives au système d'alerte par les autorités compétentes des États membres. L'alerte doit bien sûr être donnée au niveau local, mais sur la base de normes communes qui permettraient à tous les citoyens potentiellement concernés de recevoir et de comprendre ce message et d'agir d'une façon qui leur sauvera peut-être la vie.

Je suis absolument certain que le paquet télécom soutiendra les efforts des entreprises afin d'améliorer leurs performances et leurs investissements dans les nouvelles technologies tout en renforçant les droits des citoyens européens en tant que consommateurs.

PRÉSIDENCE DE Diana WALLIS

Vice-présidente

Leopold Józef Rutowicz (UEN). – (PL) Madame la Présidente, la société européenne et le monde entier dépendent de plus en plus des communications électroniques. Elles sont le système nerveux de l'économie. Elles sont utilisées dans l'enseignement, l'administration, les soins de santé, les médias et l'apprentissage tout au long de la vie. Outre leurs énormes avantages, les communications électroniques engendrent également un certain nombre de menaces directes pour les citoyens, les institutions et les entreprises.

Les attentes des citoyens, qui utilisent les systèmes de façon moins intensive, comprennent un large accès aux services aux prix plus bas possibles, par exemple pour les appels de roaming entre États membres de l'Union européenne, et l'élimination des menaces qui pèsent sur les utilisateurs des communications électroniques et qui sont décrites dans le rapport de Malcolm Harbour et ailleurs. Nous devons répondre à ces attentes grâce à la technologie moderne et à la compétitivité, et avec le soutien financier de l'Union européenne, notamment dans les régions rurales et montagneuses. Étant donné l'interaction et l'interconnexion de ces exigences et des mécanismes de régulation, et étant donné la visibilité de ce domaine, nous devons nous demander s'il serait opportun de regrouper les dispositions dont nous débattons dans une seule directive. Je tiens à remercier tous les rapporteurs pour le travail qu'ils ont accompli.

Kathy Sinnott (IND/DEM). – Madame la Présidente, les canaux de communication sont d'une importance capitale pour nos vies modernes. Il faut garantir la disponibilité de l'internet à haut débit, en particulier pour les habitants des régions reculées et pour ceux qui souffrent d'un handicap, par exemple les malvoyants. En même temps que nous profitons de la liberté que nous offre l'internet, nous devons comprendre que cette liberté s'accompagne de responsabilités.

Je suis un ardent défenseur de la neutralité du réseau. À mesure que le monde devient de plus en plus globalisé, il est essentiel que les gens aient la possibilité de communiquer librement. Cependant, cette liberté, aussi précieuse soit-elle, doit être utilisée avec respect. Nous devons admettre que sans ce respect, l'internet peut être utilisé de façon abusive.

Nous avons pris les mesures pour lutter contre certains des pires abus sur l'internet, comme la pédophilie. Toutefois, nous devons également lutter contre d'autres abus. Les fournisseurs de services internet doivent jouer leur rôle pour éviter que leur plate-forme ne soit utilisée à des fins destructrices comme la diffamation, la haine et l'exploitation. J'aimerais dire à Mme la Commissaire que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger la liberté tout en promouvant la responsabilité sur internet.

Jacques Toubon (PPE-DE). – (FR) Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Madame la Commissaire, chers collègues, le travail a été remarquable. Le résultat qui est atteint par nos commissions est équilibré et, Monsieur le Président en exercice du Conseil, vous avez eu raison de vouloir en tenir pleinement compte et je voudrais simplement féliciter mes collègues Mme Catherine Trautmann, Mme Pilar del Castillo et M. Malcolm Harbour pour leur travail.

Je suis d'autant plus à l'aise pour dire à Catherine Trautmann que je ne suis pas d'accord avec elle lorsqu'elle veut exclure totalement toute référence à la propriété intellectuelle. Au delà des plateformes et des canaux dont nous parlons, en particulier dans le texte dont elle a la responsabilité, ce qui importe à tous c'est ce que ces plateformes et ces canaux permettent de connaître. À quoi ils permettent d'accéder, c'est-à-dire les contenus. Et nos collègues Guardans, Medina ou Mavrommatis l'ont dit excellemment et je les soutiens.

Il y avait dans le texte de la Commission deux références, il aurait mieux valu les conserver. Aujourd'hui la discussion porte sur une référence aux directives de 2001 et 2004 sur les droits d'auteur et sur la coopération entre les parties prenantes. Pour quoi faire? Pour promouvoir les offres légales, c'est-à-dire des contenus qui permettent d'asseoir la prospérité de notre industrie et notre diversité culturelle. On a fait, dans une offensive contre ces textes dont j'ai entendu quelques échos encore ici sur ces bancs, un épouvantail, par exemple, des accords olivettes. Mais le modèle que nous devons suivre c'est le *memorandum of understanding* adopté le 24 juillet par le gouvernement britannique, l'OFCOM et les différentes parties prenantes. Que je sache ils ne sont pas des partisans de la bureaucratie et de la dictature sur l'Internet.

Il s'agit de ne pas empêcher d'appliquer les lois de nos États, de faire en sorte de concilier les droits fondamentaux et de ne pas empêcher ce qui pourra mettre la nouvelle technologie, la nouvelle économie, au service de notre diversité culturelle, de nos industries proactives, de l'intelligence et du talent des Européens qui sont la meilleure arme et notre meilleur atout dans la compétition mondiale.

Evelyne Gebhardt (PSE). – (DE) Madame la Présidente, tout comme Mme Vergnaud, je salue la partie du rapport de M. Harbour qui concerne la protection des consommateurs et qui contient de nombreuses décisions positives. L'accès universel à ces services est un principe important, et on ne saurait trop le souligner. Je peux vous garantir une fois de plus, Monsieur Harbour, que mon groupe soutient sans réserve cette partie du rapport.

Certains points nécessitent par contre une révision. Madame Reding, vous avez tout à fait raison. Dans vos remarques préliminaires, vous avez exprimé votre surprise à l'idée que le Parlement européen cherche à diluer la protection des données personnelles. Je me permets de vous dire que telle n'est pas l'opinion du Parlement, car le Parlement ne votera que dans deux semaines, et c'est alors seulement que nous verrons quelle position il adopte sur cette question. D'ici là, nous mettrons de l'ordre parmi tous les éléments qui sont encore un peu confus. Je vous promets que notre groupe ne soutiendra aucun relâchement du droit à la confidentialité des données. Si le Parlement ne parvient pas à un accord satisfaisant sur la protection des données, sur l'accès aux réseaux et sur la neutralité des réseaux, mon groupe ne sera pas en mesure de voter en faveur du paquet, et nous devons réfléchir à ce qu'il faudra faire ensuite.

Erna Hennicot-Schoepges (PPE-DE). – (FR) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, je vous félicite de votre engagement et je félicite bien sûr mes collègues rapporteurs et surtout Mme Trautmann, qui a fait un énorme effort pour arriver à ce consensus qu'elle a voulu neutre et exempt de distinction sectorielle.

Cependant, en ce qui concerne les droits d'usage du spectre, il faut souligner que les cycles d'investissement et d'amortissement sont différents selon les secteurs. Or, les dispositions du texte en matière d'allocation et d'harmonisation des fréquences et des licences mettent les opérateurs satellites dans une situation délicate d'insécurité juridique étant donné la nature particulière de leur activité. Des garanties sont certes données par l'article 8 a), nouveau, proposé par le rapporteur, mais il faut encore qu'il soit plus clairement formulé dans le respect de la subsidiarité et des règles de l'UIT. Des questions subsistent également sur la nature et l'étendue du mandat de négociation de la Commission.

En ce qui concerne le rapport de M. Harbour, je voudrais soulever la question de la définition des services de téléphonie accessibles au public, telle que définie dans l'article 1, point 2 b). Elle devrait s'appliquer uniquement aux services bidirectionnels, et cela en accord avec la définition donnée dans la directive «Vie privée». La VOIP ou les consoles de jeux ne sont en aucune manière comparables aux services de téléphonie traditionnelle. Leur assimilation en tant que tels risquerait de créer un cadre réglementaire empêchant l'innovation et mettant entre les mains d'utilisateurs non avertis des outils qui ne sont, à leurs yeux, pas destinés à certains usages, par exemple, la possibilité d'émettre un appel d'urgence à partir d'une console de jeux, qui peuvent établir une communication unidirectionnelle. Il faudrait donc limiter la définition aux services bidirectionnels.

En ce qui concerne les droits d'auteur, je soutiens tous mes collègues qui ont soulevé ce problème.

Francisca Pleguezuelos Aguilar (PSE). – (ES) Je souhaite tout d'abord féliciter les rapporteurs pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. Cette réforme atteint les objectifs fixés en tenant compte d'une nouvelle époque et de nouveaux défis, tant pour les entreprises que pour les consommateurs.

Permettez-moi cependant de m'attarder sur un point particulier du rapport Harbour. Il est vrai que le rapporteur a fait un travail magnifique. Je pense toutefois que nous ne devrions pas aborder le groupe des derniers amendements relatifs au contenu du Net ici, dans cette directive. En effet, ces amendements autorisent des fournisseurs de services intermédiaires à filtrer et à bloquer le contenu de l'internet, mettant ainsi fin à l'anonymat des consommateurs.

Mesdames et Messieurs, cette position est contraire à l'article 12 de la directive sur le commerce électronique, qui affirme que les fournisseurs de services intermédiaires doivent agir en tant qu'intermédiaires neutres lorsqu'ils transmettent des informations par voie électronique.

Dans un État régi par la règle de droit, nous ne pouvons pas faire sur l'internet ce que nous ne ferions pas dans d'autres formes de communication. Je demande donc à M. Harbour de retirer ces amendements afin de rétablir l'équilibre entre le copyright et les droits des utilisateurs de l'internet.

Zita Pleštinová (PPE-DE). – (SK) Je souhaite tout d'abord remercier le rapporteur pour cet excellent rapport. Le travail sur les paquets législatifs n'est jamais facile, et je salue sa cohérence.

J'aimerais aussi souligner le fait que le principal objectif de ce paquet et de susciter de meilleurs services de communication pour les consommateurs dans l'utilisation du téléphone mobile, de l'internet à haut débit ou de la télévision câblée. Je pense que, grâce à notre rapporteur Malcolm Harbour, les consommateurs seront mieux informés et informés plus rapidement.

Lorsqu'un consommateur décide de changer de fournisseur, des offres comparables ne sont souvent pas disponibles et le processus de transfert du numéro prend encore beaucoup trop de temps. C'est pourquoi je salue le rapport de Malcolm Harbour, qui oblige les fournisseurs à communiquer aux consommateurs des prix transparents et surtout comparables, et à permettre le changement de fournisseur avec maintien du numéro existant en un jour seulement.

Même si je ne souhaite à personne d'avoir à former le 112 en cas d'urgence, nous devons insister sur le fait que, sur la base de cette directive, les services d'urgence seront informés de l'emplacement de l'appelant, ce qui leur permettra d'envoyer des secours plus rapidement et plus efficacement.

Le passage à la transmission numérique va libérer de la place sur le spectre, qui pourra être utilisée à l'avenir pour assurer un accès à l'internet à haut débit même dans les régions les plus reculées de l'Union européenne. Madame la Commissaire, je pense que la Commission garantira l'utilisation la plus efficace de ce «dividende numérique» dans l'intérêt de tous les consommateurs.

Stavros Lambrinidis (PSE). – (EL) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous vivons dans un monde où tout le monde veut avoir un accès maximal à nos données électroniques, avec le moins de restrictions possibles, qu'il s'agisse des gouvernements, d'entreprises privées ou de criminels.

C'est pourquoi toute modification de la directive «E-Privacy» doit faire exactement ce que son titre laisse entendre: assurer la meilleure protection possible de nos données personnelles et de nos vies privées.

Je suis donc opposé à toute tentative visant à affaiblir la définition des données personnelles relatives aux citoyens européens, parce que ces données, étant personnelles, sont protégées par la loi. Les exceptions recherchées, en particulier dans le cas des adresses IP, enfreignent discrètement la législation européenne existante.

En outre, je ne pense pas que les fournisseurs d'accès à l'internet devraient avoir le droit de juger par eux-mêmes quelles failles dans la sécurité de leurs réseaux portent préjudice à leurs utilisateurs et quelles failles sont inoffensives. Ils ne doivent pas décider par eux-mêmes du moment où il convient d'informer les utilisateurs et les autorités des actes de négligence grossière.

Je respecte le rôle et la contribution des entreprises privées, mais nous ne devons pas permettre que les intérêts économiques des géants de l'internet dictent les lois adoptées par l'Europe pour protéger les droits fondamentaux de ses citoyens.

Ruth Hieronymi (PPE-DE). – (DE) Madame la Présidente, je remercie chaleureusement tous les rapporteurs pour leur excellent travail. Permettez-moi cependant d'aborder deux points en particulier. L'Union européenne n'est pas seulement une communauté économique, elle s'engage également à défendre des valeurs communes, et c'est pourquoi la protection des données personnelles est une préoccupation essentielle. Simultanément cependant, le progrès technique et la protection des œuvres culturelles et créatives ne doivent pas être considérés comme des objectifs incompatibles. Tous deux seront des facteurs essentiels de notre compétitivité future. C'est pourquoi, comme de nombreux autres députés qui ont pris la parole devant cette assemblée aujourd'hui, je demande le renforcement de la position des titulaires de droits, c'est-à-dire de ceux qui souhaitent que l'on protège leurs droits d'auteur. Personne d'autre n'a besoin de cette protection, d'où l'instauration de modèles de coopération avec les fournisseurs de services Internet. Un pas dans cette direction témoigne de la convergence technologique et d'une convergence dans le renforcement des droits d'auteur.

Katerina Batzeli (PSE). – (EL) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, dans la gestion et l'allocation du spectre radio, nous devons veiller à ce que tous les citoyens aient pleinement accès à cette ressource publique.

Les propositions contenues dans le rapport de Mme Trautmann et de Mme Toia à propos du spectre radio et du dividende numérique placent cette question sur une bonne base dès le départ. Elle souligne avant tout l'importance sociale, culturelle et démocratique ainsi que les nouvelles opportunités offertes par le dividende numérique dont nous nous devons de faire profiter les citoyens européens.

Le débat sur le dividende numérique ne doit pas se réduire à un choix binaire entre la commercialisation et l'avantage social. Définir une stratégie sensée au niveau national, permettre à chaque État membre de fixer des objectifs d'intérêt public, de les réaliser de les coordonner – voilà autant d'actions tout à fait réalisables que nous pouvons entreprendre au niveau communautaire.

Toutefois, la nouvelle approche adoptée par la Commission pour une plus grande harmonisation au niveau européen en matière d'allocation du spectre radio sur la base de critères d'administration communs, comme le principe de la neutralité des services et l'extension du principe de la licence globale, semble ignorer la nature publique du spectre radio et favoriser l'aspect commercial.

C'est pourquoi je pense que nous devons nous y opposer, et que nous devons poursuivre sur la base des propositions avancées par nos rapporteurs.

Dumitru Oprea (PPE-DE). – (RO) Grâce au rapport dont nous débattons, nous avons la possibilité, en utilisant au mieux le dividende numérique, de stimuler l'utilisation à grande échelle des technologies à haut débit dans les régions rurales, isolées ou défavorisées, en gardant à l'esprit qu'il reste de nombreux endroits dont la technologie numérique est entièrement absente, ou qui ne permettent pas un accès aux services numériques par manque d'infrastructure.

Je soutiens l'accélération de l'élaboration, par les États membres moins développés, parmi lesquels la Roumanie, de stratégies nationales relatives au dividende national, qui mettront en œuvre des mesures conçues pour permettre un accès plus rapide et plus aisé des citoyens aux services sociaux interopérables, en particulier ceux donnant accès aux systèmes de santé, d'enseignement et de formation professionnelle.

Nous insistons sur la prudence nécessaire pour assurer un maximum de transparence en ce qui concerne la réattribution des fréquences libérées et les investissements dans les infrastructures de la prochaine génération, afin que tous les pays de l'Union européenne puissent y accéder.

Arlene McCarthy (PSE). – Madame la Présidente, je souhaite profiter de cette opportunité, en tant que présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO), de remercier M. Harbour et les rapporteurs fictifs pour avoir produit une proposition en matière de services universels que, je l'espère, ce Parlement jugera équilibrée et réaliste.

Je souhaite attirer l'attention de cette assemblée sur une disposition – un amendement que j'ai déposé et qui a été approuvé en commission – visant à rendre obligatoire dans tous les États membres le lancement d'une ligne d'urgence 116000 pour les enfants disparus. Madame la Commissaire sait certainement que d'après un rapport récent, 18 mois après son lancement en 2007, sept États membres seulement ont mis en place ce numéro d'appel relatif aux enfants disparus. Il est clair que la prose volontaire ne fonctionne pas. 1 30 000 enfants disparaissent chaque année en Europe.

Ces chiffres montrent qu'il s'agit là d'un domaine dans lequel l'Europe peut aider et qu'elle doit agir, identifier, retrouver et récupérer les enfants disparus. J'invite donc la Commission européenne et les États membres à soutenir cette disposition, afin d'accélérer la mise en œuvre de la ligne d'urgence «enfants disparus» et de donner un coup de fouet considérable à la mise en place d'un système d'alerte orange à l'échelle européenne pour les enfants disparus.

Pierre Pribetich (PSE). - (FR) Madame la Présidente, je voudrais saluer Mmes Trautmann, Pilar del Castillo et Toia et M. Harbour pour la qualité du travail accompli.

Tirer pleinement parti du dividende numérique? *That's the question.* La radiodiffusion numérique libère et libérera des fréquences, en effet. Si je prends le soin d'utiliser deux temps du verbe libérer, c'est pour rappeler que cette évolution ne s'opérera pas de manière instantanée, sur un claquement de doigts, ce qui fut souvent oublié dans le raisonnement d'acteurs. Par ailleurs, le montant des investissements risque d'effrayer bon nombre d'investisseurs avant de récupérer cette manne providentielle de 250 milliards. Il faut donc prendre en compte la diffusion de ces contraintes dans nos politiques.

Je profite de ce temps de parole compressé pour rappeler l'impérieuse nécessité de définir une politique européenne des fréquences où le Parlement sera un acteur majeur, impliqué, conscient des contraintes de la physique des ondes électromagnétiques, de la gestion fréquentielle du spectre, respectueux des instances de normalisation pour pouvoir être en capacité d'optimiser cette ressource rare avec toujours en tête l'intérêt général de nos concitoyens européens.

Je voudrais aussi rappeler à Madame le Commissaire que le déploiement des réseaux de fibres optiques, pour reprendre la formule de Jean Cocteau, a certes besoin de grandes déclarations d'amour mais qu'il faut des actes d'amour, avec des financements européens inscrits dans le budget pour les concrétiser, pour concrétiser ces réseaux à large bande et surseoir ainsi à la fracture numérique des territoires de l'Union.

Luc Chatel, Président en exercice du Conseil. – (FR) Madame la Présidente, je voudrais, au terme de ce débat, d'abord vous remercier, Mesdames et Messieurs les députés européens, et j'ai trouvé qu'à la fois la qualité de vos débats et l'engagement qui est le vôtre sur ce sujet, témoignent de l'importance du sujet télécom dans les débats européens d'aujourd'hui. Nous sommes à la recherche, aujourd'hui en Europe, de sujets stratégiques économiquement mais qui parlent à nos concitoyens. Les télécom illustrent très bien un enjeu stratégique considérable – vous avez rappelé son impact potentiel sur la croissance européenne – mais intéressent en même temps, des sujets qui touchent à la vie quotidienne de nos concitoyens et l'Europe a besoin de ce type de sujet. Finalement, les télécom, c'est un peu l'Europe à visage humain.

Je voudrais me féliciter des convergences importantes de vue que j'ai noté à l'issue de ce débat entre le Parlement et le Conseil, notamment sur l'amélioration de la gestion des fréquences, sur le renforcement de la protection des consommateurs, sur l'encadrement de l'utilisation de la séparation fonctionnelle afin d'éviter sa banalisation, qui est un sujet qui a été relevé à plusieurs reprises. Je note, en revanche, que nos institutions devront encore travailler sur un certain nombre de points pour trouver un compromis. Je pense bien sûr à l'introduction du pouvoir de veto de la Commission sur les remèdes, je pense évidemment à la forme juridique et au financement de l'alternative à l'autorité européenne de régulation, son rôle, son champ de compétence, semblant, pour leur part, être partagés entre le Parlement et le Conseil.

Je voudrais très rapidement revenir sur trois sujets: le premier, c'est précisément la question du financement de cette nouvelle entité qui a été évoquée à plusieurs reprises. Vous savez, Mesdames et Messieurs les députés, que les États membres ne se sont pas encore précisément exprimés sur cette question et il est clair que le mode de financement dépendra principalement de la forme juridique et des attributions de l'entité. Vous savez – comme je l'ai indiqué tout à l'heure – qu'une majorité d'États membres demeure aujourd'hui réticente au principe de création d'une entité complémentaire. Le Conseil devra donc trouver un équilibre entre les options qui ont été évoquées cet après-midi.

Sur la question, qui a été évoquée également, des réseaux de nouvelle génération. Je crois que, comme l'a très bien souligné Mme Trautmann à juste titre, pour promouvoir de nouveaux réseaux, des réseaux de nouvelle génération, la première nécessité est de continuer à promouvoir la concurrence, en particulier la concurrence par les infrastructures, qui permet d'encourager les investisseurs, qui permet d'encourager le partage des risques entre les différents opérateurs. Vous savez que des réflexions sont actuellement en cours au sein du Conseil. Il y a cependant une urgence à traiter ces sujets qui nécessitent des actions complémentaires et davantage de court terme. Vous savez qu'il y a un projet de recommandation de la Commission à cet effet et peut-être, Mme la commissaire pourra-t-elle nous apporter quelques précisions.

Le troisième sujet que je comptais aborder, qui est revenu également à plusieurs reprises dans vos débats, c'est bien sûr la question de la protection des données personnelles et, de manière plus générale, des questions liées au contenu, par rapport au contenant. Eric Besson vous a en partie répondu sur ce sujet, je crois que l'objectif de la présidence n'est pas d'opposer l'un à l'autre ou d'imposer un modèle, mais j'ai été sensible à un certain nombre d'interventions qui se sont manifestées cet après-midi pour indiquer que si nous construisons tout cela, cette économie du futur, source de croissance pour demain, c'est bien sûr pour l'économie européenne, mais c'est aussi pour permettre à notre culture, à nos acteurs dans ce domaine, de se diffuser davantage sur le plan mondial. Donc, je crois qu'on ne peut pas séparer les deux sujets, même si je sais que par ailleurs, dans d'autres cénacles des débats importants sont en cours sur le sujet. On doit avoir à l'esprit que cette modernisation des contenus doit être aussi destinée à favoriser la diffusion de nos contenus et la protection des droits d'auteurs de manière à préserver la création dans l'Union européenne.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés européens, Madame la Commissaire, ce que je souhaitais vous indiquer à l'issue de nos débats.

Viviane Reding, *Membre de la Commission*. – (FR) Madame la Présidente, que voulons-nous? Nous voulons que tous les citoyens, où qu'ils habitent, où qu'ils voyagent, aient un accès rapide à des services multiples, sûrs et à des prix abordables. Nous voulons que tous les citoyens aient accès à un contenu riche, reflétant la diversité culturelle européenne.

Nous voulons que les entreprises stratégiquement fortes contribuent, par le développement de nouvelles infrastructures et de contenus multiples, à la croissance économique et à la création d'emplois. Et nous voulons que soit établi un marché intérieur sans entrave, faisant de l'Europe le continent de la connectivité, de la communication et des nouvelles technologies, mais nous souhaitons aussi que l'Europe soit le continent de la protection des droits des consommateurs et de la vie privée des citoyens. Voilà ce que nous voulons tous ici et je crois que l'expression multiple, diverse, du Parlement tend vers cette direction et souhaite l'adoption de décisions équilibrées, pour rendre possible l'établissement d'un consensus.

Tout ça, bien sûr, a été rendu possible grâce au travail des rapporteurs. Je voudrais leur rendre hommage parce qu'ils ont souvent réussi à faire la quadrature du cercle. C'est un travail formidable qui a été fourni par nos rapporteurs mais aussi par les commissions parlementaires et par les coordinateurs.

Dans les semaines à venir, nous devons tous essayer – la Commission, le Conseil, le Parlement – de faire de ceci un projet vivant, un projet capable de développer notre continent et de générer un consensus entre le Conseil et le Parlement européen. Quant à moi et à mes collaborateurs de la Commission, nous jouerons le rôle des *honest brokers* pour rendre cela possible.

Catherine Trautmann, *rapporteur*. – (FR) Madame la Présidente, au terme de ce débat, je voudrais remercier le Conseil, remercier Mme la commissaire, pour l'écoute attentive dont ils ont fait preuve et qui leur a permis de constater la très grande convergence de points de vue, la grande cohérence de notre Parlement sur le paquet télécom.

Rien de plus commun qu'un téléphone mobile, qu'une télévision, que la possibilité de communiquer. L'Acte unique avait fait de la liberté, de la mobilité des personnes et des biens un droit fondamental, une liberté fondamentale. S'agissant de la communication, ainsi que l'a dit tout à l'heure notre collègue Paasilinna, il

s'agit aussi d'un droit fondamental et du moyen de donner une âme, une existence, un lien dans l'espace européen. Il convient donc de réussir ce paquet télécom et d'avoir l'ambition qui convient.

J'invite donc le Conseil à ne pas avancer avec un compromis ou avec un sens du compromis qui irait trop dans le sens de la déconstruction des points d'équilibre auxquels nous sommes parvenus. Nous avons le sentiment que nous avons déjà entre nous, et grâce à mes collègues Malcolm Harbour, Pilar del Castillo, Alexander Alvaro, etc – on ne peut pas tous les citer – déjà fait œuvre de raison et de volonté commune.

Je voudrais aussi dire, puisque j'ai été interpellée tout à l'heure par M. Toubon, qu'on ne peut pas me reprocher ici une volonté de ne pas tenir compte du soutien nécessaire à la création en Europe. Je crois qu'elle correspond véritablement à un vecteur d'innovation, à une richesse et à une plus-value intellectuelle qui est absolument indispensable dans le monde d'aujourd'hui.

Mais nous devons aussi tenir compte de la liberté que nous devons garantir avec nos textes – nous avons voté des textes extrêmement importants sur la protection des données personnelles, et nous sommes les seuls à l'avoir fait aujourd'hui dans le monde. Nous devons concilier ces deux aspects. Il n'y a pas de contradiction. C'est la même ambition, consacrer en effet ce qui relève de la liberté de création comme ce qui relève de la liberté de chaque individu. C'est dans cet esprit que nous irons encore vers l'amélioration de nos propositions.

Pilar del Castillo Vera, rapporteur. – (ES) Madame la Présidente, dans cette dernière intervention, je souhaite remercier le Conseil pour son approche compréhensive, dont il a fait la preuve une fois de plus aujourd'hui. J'aimerais également remercier la Commission, et en particulier Madame la Commissaire, pour la compréhension dont elle a toujours fait preuve et pour le soutien catégorique qu'elle a toujours apporté à un marché des communications électroniques plus concurrentiel et à la protection des consommateurs. Je tiens également à exprimer ma gratitude envers mes collègues qui, aujourd'hui comme si souvent dans le passé, ont montré à quel point ils avaient conscience de l'importance de ce secteur pour la croissance économique européenne et donc pour l'emploi et le bien-être des citoyens européens.

J'aimerais maintenant demander au Conseil, dans cette phase finale et jusqu'à la fin de la Présidence actuelle, de donner à ce paquet télécom une priorité au moins égale à celle accordée à l'énergie – je sais que l'énergie est très importante, mais ce paquet n'est pas moins important – afin que nous puissions progresser sur la base du point d'équilibre que nous avons atteint et auquel vient de faire référence ma collègue Mme Trautmann.

Le Parlement avance un certain nombre de propositions qui, selon moi, sont généralement équilibrées, et qui permettront de donner une issue satisfaisante aux négociations avec le Conseil et avec la Commission. Merci beaucoup. Nous attendons beaucoup de la présidence à cet égard.

Patrizia Toia, rapporteur. – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'aimerais moi aussi remercier tous les rapporteurs fictifs et attirer votre attention sur deux points. Quelqu'un dans cette assemblée a dit que nous avons adopté une approche positive, et je pense que cette caractéristique s'applique à tout notre travail, dans les accords auxquels nous sommes parvenus et dans ceux encore à venir.

Cette approche positive signifie que nous avons envisagé de façon réaliste les intérêts en jeu, la valeur des industries, le travail accompli par les travailleurs de ce secteur et donc son importance pour l'économie européenne dans son ensemble, mais aussi le rôle du citoyen, du consommateur, en commençant par les plus défavorisés, qui ne peuvent que bénéficier du passage au numérique si on les aide à faire cette transition: je sais que certains pays, parmi lesquels la France, organisent des campagnes d'information et de soutien à cet égard, mais faute de suivi, ces citoyens pourraient bien éprouver certaines difficultés.

Nous avons donc abordé cette question du point de vue du consommateur, ou de l'utilisateur. Nous avons envisagé la possibilité d'avoir de nouveaux services, y compris des services de télécommunications, mieux adaptés aux nouvelles exigences, au besoin d'être mieux informé, mieux intégré dans le grand scénario du réseau d'information. Je pense que quand l'Europe adopte une telle approche, et le marché aussi en ce qui concerne le consommateur, alors l'Europe se rapproche de ses citoyens. Et je pense que l'initiative sur les coûts du roaming a donné à l'Europe une image positive aux yeux de nombreux citoyens et de jeunes, qui ne comprenaient peut-être pas tout à fait le rôle qu'elle peut jouer dans des décisions spécifiques concernant leur vie, leurs finances et à vrai dire leur budget personnel.

Le deuxième point concerne une approche équilibrée. Je pense qu'il s'agit d'une approche qui tient compte des nombreux intérêts en jeu, même des intérêts opposés mentionnés par Mme Trautmann, ainsi que des nombreux secteurs concernés: et je pense ici au dividende numérique. Le fait d'avoir dit qu'il y a suffisamment

de place pour les différents opérateurs depuis le secteur des télécommunications jusqu'à celui de l'audiovisuel dans un contexte qui a vu une réunion entre les représentants de la commission de la culture et de la commission ITRE signifie, je pense, que nous avons tenté d'adopter une approche équilibrée, et j'espère que nous avons réussi.

Et enfin, j'aimerais voir une approche européenne forte. Je trouverais absolument incompréhensible que les autorités légitimes de la subsidiarité, les pouvoirs inaliénables des États membres, empêchent l'exploitation de cette valeur ajoutée que l'Europe doit absolument parvenir à exploiter. J'invite la Commission et le Conseil à profiter de cette capacité à coordonner, à harmoniser et, selon moi, à jouer le rôle de guide politique pour l'Europe.

Malcolm Harbour, rapporteur. – Madame la Présidente, je me trouve dans la position inhabituelle d'avoir le dernier mot de ce débat important, et je vais donc peut-être faire quelques remarques générales à la fin.

Mais tout d'abord j'aimerais, en ce qui concerne mon propre rapport, remercier mes nombreux collègues qui y ont contribué et qui ont renforcé la détermination de notre commission à faire et à défendre ces améliorations. J'aimerais également promettre à mes collègues qu'au cours des prochaines semaines, nous allons travailler à la réalisation de ces autres améliorations, notamment dans le domaine de la protection des données, à propos desquelles nous avons eu une réunion très réussie ce matin: je pense que nous pouvons parvenir à un accord dans ce domaine. Sur la question des notifications en cas de faille dans la sécurité des données, il n'est sans doute pas surprenant qu'il nous reste beaucoup de travail à faire, car il s'agit de quelque chose d'entièrement nouveau. J'invite cordialement la Commission, qui a été impliquée récemment, à nous aider à compléter le texte, parce qu'après tout, cet élément ne faisait pas partie de sa proposition originale.

L'autre remarque que je souhaite faire est adressée à Mme Harms, puisqu'elle est la seule représentante des Verts ici. J'ai été fort surpris d'entendre son collègue, David Hammerstein Mintz – avec qui je m'entends fort bien – affirmer que selon lui, mon rapport est dangereux pour la neutralité du réseau. Nous avons consacré beaucoup de temps à la rédaction d'une nouvelle proposition permettant aux régulateurs d'intervenir s'ils constatent une violation de la neutralité du réseau. Et pourtant M. Hammerstein Mintz vient dans cette assemblée, sans me parler au préalable et sans proposer d'alternative, et me dit que mon rapport est dangereux. Tout ce que je tiens à dire à Mme Harms est que si le groupe des Verts continue à tenir de tels propos alarmistes et à noircir ainsi notre rapport, cela sera dangereux pour les consommateurs car cela mettra tout le reste en péril. Je les invite cordialement à nous rejoindre à notre table et à nous dire pourquoi notre rapport est dangereux. Voyons si nous pouvons soulager leurs préoccupations. Bon nombre d'entre vous reçoivent peut-être même des courriers électroniques quotidiens. J'en ai reçu un me disant que ce rapport mettait en péril la neutralité du réseau. Tout ce que je peux vous dire est que notre intention est exactement l'inverse.

En conclusion, nous avons maintenant tous l'énorme responsabilité d'aider la présidence française à parvenir à un accord. Je tiens à souligner ce point. Il règne une grande incertitude dans le monde réel parmi les personnes qui sont sur le point de faire ces investissements énormes – dans les réseaux de la prochaine génération – et qui souhaitent voir ce paquet finalisé aussi rapidement que possible. Nous pouvons y contribuer en travaillant ensemble comme nous l'avons déjà fait avec succès. Il s'agit réellement d'une grande responsabilité. De mon côté, je m'engage – et je sais que mes collègues me suivront – à faire tous les efforts possibles dans notre collaboration avec la présidence française. Je souhaite rendre un hommage particulier à M. Chatel et à M. Besson pour leur engagement sincère en faveur de ce processus et pour leur réelle maîtrise des questions concernées. Ensemble, je suis sûr que nous parviendrons à faire passer ce paquet le plus rapidement possible.

La Présidente. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu lors de la prochaine session plénière.

Déclarations écrites (article 142)

Ivo Belet (PPE-DE), par écrit. – (NL) La nouvelle loi sur les télécoms dont nous discutons aujourd'hui a des conséquences considérables pour nous tous en tant qu'utilisateurs de l'internet et des télécommunications.

Notre vie privée doit être mieux protégée sur l'internet. Les informations personnelles stockées sur l'ordinateur ou envoyées sur l'internet (y compris votre profil de visites de sites!) ne peuvent pas être utilisées sans votre accord explicite et préalable.

La coopération entre l'industrie du contenu (musique et films principalement) et les opérateurs de télécoms est encouragée afin de lutter contre le problème du piratage (téléchargements illégaux). Il est important que

les consommateurs soient bien informés de ce que l'on peut ou ne peut pas faire sur le net, mais l'accès à l'internet ne doit en aucun cas être refusé.

Il sera plus facile pour les gens de pouvoir garder leur numéro de téléphone lorsqu'ils changent d'opérateur. Moyennant la prise de mesures destinées à éviter les abus, il ne devrait pas falloir plus d'un jour pour transférer un numéro.

Il faut espérer que nous parviendrons rapidement à un accord sur ce point et que les abonnés pourront profiter dès que possible des avantages de ces améliorations.

Bairbre de Brún (GUE/NGL), par écrit. – (GA) Dans le monde hautement connecté et globalisé d'aujourd'hui, le respect de la vie privée et la protection des données personnelles devraient être prioritaires pour chacun d'entre nous. Il ne faut pas mettre en danger le respect de la vie privée, comme c'est par exemple le cas dans le rapport Harbour. Il ne revient pas à un organe national ou européen de contrôler de façon intrusive l'utilisation que les gens font de l'internet.

Le Parlement européen doit agir pour annuler certains des éléments les plus régressifs de cette directive. Dans l'état actuel des choses, cette directive est susceptible de renforcer la connexion existante entre les entreprises et les organismes publics et l'usage privé que les citoyens font de l'internet. La protection des droits de propriété intellectuelle ne peut servir d'excuse permettant à des organes irresponsables d'accéder à des données personnelles et privées.

András Gyürk (PPE-DE), par écrit. – (HU) L'adoption du paquet législatif à l'ordre du jour est un pas en avant important pour permettre aux technologies de communication à haut débit de progresser. Il est essentiel que ces technologies se propagent pour permettre à l'Europe de devenir réellement l'une des régions les plus compétitives, comme nous en avons l'ambition. Il ne nous reste maintenant qu'à redoubler nos efforts pour un règlement efficace en matière de télécommunications, car le développement de ce secteur peut contribuer fortement à l'emploi.

L'ouverture du marché des télécommunications s'est accélérée depuis la deuxième moitié des années 90, et a permis d'améliorer considérablement le niveau des services. Toutefois, nous avons l'impression qu'il reste énormément de travail à faire dans le domaine du renforcement de la concurrence afin de faire baisser les prix au consommateur. En plus de tout cela, l'émergence de nouvelles technologies impose un réexamen de la législation actuelle.

Nous nous réjouissons de ce que l'un des principaux piliers du nouveau règlement-cadre soit un réexamen des pratiques actuelles de distribution de fréquences. Selon nous, il faut privilégier le principe de la neutralité technologique dans ce domaine afin d'assurer la compétitivité. Un autre résultat important est qu'il y aura également un nouveau cadre de coopération par les autorités régulatrices nationales à l'avenir.

Nous devrions saluer le fait que ce nouveau règlement a également un impact législatif en termes de protection des consommateurs qui n'est absolument pas négligeable. Il crée des conditions plus transparentes pour la définition des prix et renforce la liberté de changer de fournisseur. Selon nous, l'importance du règlement-cadre que nous allons adopter réside dans le fait qu'il permettra d'augmenter la concurrence sur le marché sans négliger la protection des consommateurs.

11. Heure des questions (questions adressées au Conseil)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle l'heure des questions (B6-0457/2008).

Les questions suivantes sont adressées au Conseil.

Question n° 1 de **Manuel Medina Ortega** (H-0527/08)

Sujet: Politique en matière d'approvisionnement en produits agricoles

Étant donné que la crainte d'une pénurie alimentaire a suscité des préoccupations au niveau international (poussant certains pays à restreindre les exportations ou à frapper d'une taxe exceptionnelle les produits agricoles destinés à l'exportation), le Conseil envisage-t-il aujourd'hui la possibilité que la politique étrangère et de sécurité commune doive se concentrer sur la sécurité de l'approvisionnement de ces produits et inclure des accords spécifiques avec les principaux pays producteurs?

Jean-Pierre Jouyet, *Président en exercice du Conseil*. – (FR) Madame la Présidente, Monsieur le député, lors de sa réunion des 19 et 20 juin dernier, le Conseil européen a reconnu que la récente flambée des prix des denrées alimentaires est une source d'inquiétude, une source d'inquiétude dans l'Union européenne où la crise touche notamment les ménages à faibles revenus, inquiétude aussi au niveau international en particulier en ce qui concerne les pays en développement. Ce phénomène a des causes complexes: la première d'entre elles est la croissance de la demande mondiale, et notamment celle des principales économies émergentes, la seconde a trait à l'augmentation des coûts de production et de transport, qui sont liés au renchérissement des hydrocarbures, la troisième cause est liée au fonctionnement des marchés financiers, une spéculation qui existe sur les marchés mondiaux et sur les marchés alimentaires locaux et, enfin, il y a eu de mauvaises récoltes qui ont été engendrées dans certains grands pays producteurs par de mauvaises conditions climatiques. Le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» du mois prochain reviendra sur ces questions en tenant compte, d'une part, de la nécessité de développer la sécurité alimentaire en travaillant de manière coordonnée dans le cadre des Nations unies, mais aussi des institutions financières internationales et du G8. Il y aura les réunions du Fonds monétaire et de la Banque mondiale et je me réjouis de la création par le Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-moon, d'une équipe de haut niveau sur la crise alimentaire. L'Union européenne jouera pleinement son rôle dans la mise en œuvre de la déclaration de la Conférence de haut niveau de la FAO qui s'est tenue à Rome le 5 juin dernier. Il faudra aussi, bien évidemment, profiter des prochaines sessions, celles des Nations unies et de la Banque mondiale, pour développer et faire en sorte qu'il y ait un approfondissement des travaux visant au développement des productions vivrières dans les pays en développement qui sont touchés.

Comme vous le voyez, ce sont, pour l'essentiel, les politiques agricoles, les politiques de développement, les politiques commerciales, qui sont en jeu dans cette crise alimentaire et qui peuvent contribuer à sa solution. La politique extérieure de sécurité commune, à laquelle fait référence l'honorable parlementaire, peut y contribuer mais, d'une manière plus périphérique, notamment dans le cadre du dialogue politique qu'elle a avec les États tiers afin d'inciter les États tiers à l'Union européenne à élaborer de meilleures politiques agricoles pour contribuer à la sécurité alimentaire des pays en développement et aussi pour renforcer l'intégration régionale dans les zones qui sont les plus touchées.

Manuel Medina Ortega (PSE). – (ES) Merci beaucoup pour votre réponse. Je vois que le Conseil se préoccupe effectivement de cette question.

J'aimerais insister sur le fait que la faim a toujours fait partie de l'histoire de l'Europe, comme ce fut le cas lors de l'échec des récoltes de pommes de terre qui a entraîné la dépeupulation de l'Irlande. De nombreuses autres régions d'Europe ont également été dépeuplées par la famine, par exemple l'Ukraine.

Nous vivons à une époque où nous venons de recevoir un rappel de ce qui pourrait se produire. Nous parlons ici d'une communauté de 500 millions de personnes qui consomment principalement de la nourriture importée.

Le Conseil ne pense-t-il pas que le moment est venu d'élaborer une politique globale de sécurité alimentaire et de faire de cette politique de sécurité alimentaire l'une des politiques générales de l'Union européenne, afin d'éviter que de telles famines ne se reproduisent à l'avenir?

Jean-Pierre Jouyet, *Président en exercice du Conseil*. – (FR) M. Medina Ortega a parfaitement raison. Je pense que dans le cadre, notamment, de la réflexion que nous devons avoir sur la politique agricole commune, dans le cadre des réunions que nous tiendrons au sujet de la politique de développement et aux échanges et aux sommets que nous tiendrons, à cet égard, notamment avec les pays en développement, on doit mettre la question de l'approvisionnement et de la sécurité alimentaire – ce sont deux choses distinctes, il faut certes les combiner mais ce sont deux éléments qui peuvent être distincts – au cœur, effectivement, des préoccupations du Conseil. C'est en tout cas une des ambitions de la présidence française, notamment pour le Conseil européen du mois d'octobre, que d'évoquer ces questions et d'avoir une réflexion, ensemble, sur ces sujets.

Jim Allister (NI). – Au lieu de l'idée bizarre avancée dans cette question d'envisager la sécurité alimentaire sous l'angle de la politique étrangère et de sécurité commune, ne serait-il pas préférable de revenir à la sécurité alimentaire comme l'un des premiers objectifs originaux de la PAC, comme le président Sarkozy l'a promis lors du célèbre discours qu'il a tenu à la foire agricole de Paris en février? Il a déclaré que la sécurité alimentaire et l'augmentation de la contribution européenne à la production alimentaire mondiale seraient ses principaux objectifs lors de la refonte de la PAC. Quels progrès Monsieur le Ministre français peut-il nous communiquer vers la réalisation de ces objectifs?

Paul Rübiger (PPE-DE). – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice, voilà que nous basculons brutalement d'une surproduction en Europe à des préoccupations quant à la sécurité de nos approvisionnements alimentaires. Pensez-vous que les négociations de l'OMC menées actuellement sous la présidence française ont une chance de déboucher sur un résultat satisfaisant d'ici le mois de décembre?

Pensez-vous que le marché mondial pourrait être une opportunité en or pour notre secteur agricole? Nous avons vu, bien sûr, que les prix ont considérablement augmenté et que ces prix représentent des opportunités de revenus entièrement nouvelles pour nos agriculteurs dans des pays comme la France, la Grande-Bretagne mais surtout les nouveaux États membres. Ils font également entrevoir d'excellentes perspectives de revenus ailleurs, notamment dans les pays les moins développés, les plus pauvres parmi les plus pauvres.

Jean-Pierre Jouyet, Président en exercice du Conseil. – (FR) Pour répondre à M. Allister, je crois que, effectivement, la sécurité alimentaire doit être au cœur de la réflexion que nous devons avoir sur la politique agricole commune, c'est un des objectifs que nous souhaitons promouvoir dans le cadre de la révision des objectifs de la politique agricole commune, et, par conséquent, dans cette réflexion globale on doit essayer de ne pas avoir uniquement des objectifs quantitatifs dans le cadre de la politique agricole commune mais aussi d'avoir des éléments qui soient plus qualitatifs et qui assurent à chacun de nos concitoyens, où qu'ils soient, de disposer de produits alimentaires de qualité.

En ce qui concerne la question qui été posée par M. Rübiger, je souhaite indiquer qu'effectivement, nous sommes portés aujourd'hui par des cours mondiaux qui sont élevés et c'est une chance pour les exportations européennes. Compte tenu de l'ensemble des besoins mondiaux, il faut aussi constater que nous pouvons, dans différents domaines, nous avérer être des importateurs ou découvrir que notre production ne suffit pas. Dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, comme vous le savez, l'Europe a fait son devoir, a fait un certain nombre de concessions en ce qui concerne les rénovations, dans le cadre, notamment, des accords qui avaient été trouvés dans le cadre de la politique agricole commune. Il se trouve – et nous le regrettons – que les blocages sont venus d'autres pays. Il est vrai que, dans le cadre d'un cycle de Doha consacré au développement, les aspects liés à la sécurité alimentaire, à la production alimentaire équilibrée à l'intérieur de la planète, devraient être davantage pris en compte qu'ils ne le sont actuellement.

La Présidente. – Question n° 2 de **Marie Panayotopoulos-Cassiotou (H-0529/08)**

Sujet: Pacte européen pour la jeunesse

Tous les domaines de la politique, en particulier les facilités liées à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie, à l'emploi et à la mobilité, à l'intégration sociale, à la santé et à la possibilité d'autonomie ainsi que le soutien aux initiatives en matière d'entreprises et de travail bénévole, concernent les jeunes de l'Union européenne. Dans cette perspective, le Conseil peut-il nous dire comment il compte mettre en œuvre le Pacte européen pour la jeunesse (7619/05) et investir dans des politiques ayant un impact sur les jeunes?

Jean-Pierre Jouyet, Président en exercice du Conseil. – (FR) Madame la députée, vous soulignez avec raison qu'il existe toute une série de domaines d'action qui ont une incidence sur les jeunes, et c'est parfaitement juste. Merci. C'est une politique qui est transversale par nature. C'est précisément l'objet du pacte européen pour la jeunesse, adopté en 2005 par le Conseil européen, puisqu'il vise à intégrer la dimension jeunesse dans diverses politiques en ligne avec la stratégie de Lisbonne.

Nos objectifs sont simples, à savoir améliorer le potentiel éducatif en Europe, la formation, la mobilité des jeunes, l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des jeunes. Nous savons que nous devons, ensemble, rendre ce pacte encore plus efficace et qu'il nous faut des résultats concrets. Pour nous aider, la Commission va établir, à partir de 2009, tous les trois ans, un rapport sur la jeunesse. Ce rapport fournira une analyse approfondie de la situation des jeunes en Europe et permettra ainsi de mieux mettre en évidence leurs préoccupations.

Les responsabilités de l'Union sont certes importantes, mais celles des États membres, aujourd'hui, au regard des traités, sont encore plus essentielles et nous devons faire en sorte de valoriser, au sein de l'Union, les bonnes pratiques, qu'elles soient nationales, locales ou régionales. Nous devons faire en sorte de mettre en œuvre toutes les synergies entre les acteurs, comme les entreprises, les établissements scolaires, les associations, les organismes compétents en matière d'emploi, les animateurs de jeunesse, les chercheurs, les familles, et aussi les partenaires sociaux et, dans ce contexte, la présidence du Conseil souhaite tout particulièrement promouvoir la mobilité transfrontalière des jeunes. Cette question va être évoquée lors du Conseil des 20 et 21 novembre, sur la base d'un rapport d'experts de haut niveau qui a été animé par Mme Maria João Rodrigues sur la mobilité. Nous souhaitons faire en sorte que Erasmus, qui est par exemple un grand succès, soit élargi.

Nous savons que cela ne sera pas fait du jour au lendemain, mais nous souhaitons que ce soit démocratisé, que ce soit davantage étendu.

Nous souhaitons que les programmes de formation des apprentis, type Leonardo, soient également développés au niveau européen. Nous prévoyons, sous présidence française, de faire une grande manifestation à cet égard pour développer cette mobilité des apprentis. De même, sous présidence française, nous souhaitons faire de la santé des jeunes l'une de nos priorités dans le domaine de la politique de la jeunesse en vue de faire mieux connaître les questions de santé propres aux jeunes, que cela concerne l'hygiène, la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et, bien sûr, la drogue.

En 2009, le Conseil participera activement au processus général d'évaluation de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse, et sur ce point, compte tenu du caractère de longue haleine de cette action, il est important qu'il y ait une continuité d'action entre les différentes présidences et c'est dans ce sens que nous avons travaillé avec les présidences qui nous suivront, les présidences tchèque et suédoise, de façon à assurer une continuité dans cette politique déterminante pour assurer une nouvelle génération européenne.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE). – (EL) Madame la Présidente, je remercie Monsieur le Président en exercice du Conseil pour sa réponse et souhaite à la présidence française d'accomplir ses objectifs.

Suite à la conclusion du Pacte, il y a certainement eu un accord par le Conseil sur la réalisation quantitative des objectifs: une réduction de 10 % de l'absentéisme scolaire et une réduction quantitative clairement définie du chômage des jeunes sur une période spécifique suivant la fin des études.

Dans quelle mesure ces objectifs ont-ils été atteints, à un moment où les statistiques nous disent que le chômage des jeunes reste très élevé?

Jean-Pierre Jouyet, Président en exercice du Conseil. – (FR) Il est vrai que le taux de chômage des jeunes reste très important, même si ces dernières années la situation s'était améliorée, en moyenne, dans le cadre de l'Union.

Je crois qu'il y a trois actions sur lesquelles nous devons mettre l'accent. Il s'agit tout d'abord de faire en sorte qu'il y ait véritablement, au niveau de la formation, une meilleure adéquation avec les besoins du marché, notamment du marché du travail, et de faire en sorte que les axes de formation soient davantage en ligne avec la stratégie de compétitivité qui est menée dans le cadre de Lisbonne.

Le deuxième point concerne la mise en place d'un dialogue avec les employeurs, avec les partenaires sociaux, de façon à ce qu'il y ait une meilleure responsabilité sociale des entreprises pour favoriser l'insertion sociale des jeunes. Et là, chacune des entreprises, sur le territoire européen, et notamment les plus grandes, a une responsabilité particulière.

Enfin, troisièmement, je crois aussi que nous devons viser, au niveau éducatif, à constituer également des réseaux d'excellence et à favoriser la mobilité entre nos pays ainsi que la facilitation de la reconnaissance des diplômes et des qualifications, pour une plus grande fluidité sur le marché du travail européen.

Jörg Leichtfried (PSE). – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, j'aimerais mentionner certaines circonstances spécifiques qui me semblent importantes dans le contexte de cette question. Tous les sondages réalisés à l'échelle européenne confirment que ce sont les jeunes qui éprouvent le plus d'enthousiasme pour cette Union européenne. Les jeunes sont également les plus nombreux à croire qu'ils peuvent bénéficier de cette Union, contrairement à ses opposants les plus virulents, qui sont souvent des hommes âgés, intransigeants et désabusés.

J'aimerais savoir si, dans le cadre de ce pacte ou peut-être aussi dans d'autres cadres, vous avez des projets susceptibles de stimuler encore plus cet intérêt, cette réaction favorable à l'Europe parmi les jeunes.

Jean-Pierre Jouyet, Président en exercice du Conseil. – (FR) Madame la Présidente, Monsieur le député, je serai peut-être moins manichéen que vous dans la présentation. Je pense effectivement qu'il y a un enthousiasme des jeunes en faveur de l'Europe et, c'est vrai, qu'il faut saisir cela, ce qui ne veut pas dire que ceux qui sont d'une autre génération, qui l'ont construite, soient moins enthousiastes. Vous avez les deux malheureusement au niveau européen. Les enquêtes d'opinion montrent aussi – on l'a vu récemment encore – que les oppositions peuvent parfois être plus radicales et nous devons travailler davantage en profondeur.

Au sujet du pacte qui est prévu pour mobiliser la jeunesse et rendre l'Europe plus concrète, je crois très profondément qu'il faut faciliter la mobilité transfrontalière de nos jeunes et qu'il faut – grâce à ces programmes

dont on doit accroître les moyens, je sais que cela prendra plusieurs années, que c'est un effort de long terme – que dans la révision du cadre des politiques communes, nous ayons des programmes qui fassent en sorte que la mobilité de nos jeunes et de nos enfants soient davantage accrue, que ce soit pour les étudiants, que ce soit – comme je l'ai dit – pour les apprentis ou pour les jeunes salariés dans le cadre de stages ou de formation professionnelle.

Je crois que c'est ainsi qu'on va vraiment réussir à rendre l'Europe plus concrète, que l'on va pouvoir faire fructifier leur enthousiasme et faire en sorte qu'ainsi nous ayons, conformément à ce que vous souhaitez et à ce que je souhaite aussi, nous ayons une nouvelle génération européenne.

La Présidente. – Question n° 3 de **Robert Evans** (H-0532/08)

Sujet: Anomalies territoriales d'outre-mer de l'Union européenne

La présidence trouve-t-elle anormal que nous ayons un pays d'Amérique du sud qui fait partie de l'Union européenne, alors même que nous faisons piétiner les négociations d'adhésion avec la Croatie, la Turquie et d'autres pays européens, qui sont nettement plus européens du point de vue géographique?

Dans le climat actuel postérieur au référendum irlandais, comment le Conseil envisage-t-il de traiter les candidatures comme celles-là? Cette question a-t-elle déjà fait l'objet de discussions au sein du Conseil?

Jean-Pierre Jouyet, *Président en exercice du Conseil.* – (FR) M. Evans, je suis content que vous soyez là parce que je voudrais bien comprendre le sens de la question. Il se peut que je ne l'aie pas bien comprise, vous allez donc peut-être la préciser.

Dans le continent sud-américain, il y a des régions ultrapériphériques qui sont des territoires qui font partie intégrante de l'Union européenne et qui bénéficient, à ce titre, de politiques spécifiques. Mais il n'y a pas, en tant que tel, d'État d'Amérique du Sud qui soit membre de l'Union européenne – mais je prends toute précaution, il se peut que je n'aie pas saisi toutes les subtilités de la question.

En ce qui concerne la Turquie et la Croatie, depuis l'ouverture des négociations avec ces pays, des progrès notables ont été réalisés. Dans le cas, par exemple, de la Turquie, le criblage, qui constitue la première étape formelle pour chaque chapitre, a été mené à bien pour 23 chapitres et huit chapitres ont été ouverts à la négociation, dont un a été provisoirement clos. En ce qui concerne notre présidence, nous estimons pouvoir ouvrir deux chapitres supplémentaires en ce qui concerne la Turquie.

S'agissant de la Croatie, le criblage est terminé. 21 chapitres ont été ouverts, dont trois sont provisoirement clos. Il y a eu une conférence d'adhésion le 25 juillet dernier et le chapitre relatif à la circulation des marchandises, le premier chapitre, qui était assez sensible, a été ouvert et le chapitre 20, sur la politique d'entreprise et la politique industrielle, a été clos. L'avancement des négociations – comme vous le savez – dépend principalement des résultats atteints par les pays candidats. Les progrès réalisés pour satisfaire les critères d'ouverture et de clôture de chapitre ainsi que les exigences prévues dans le cadre des négociations, y compris les partenariats pour l'adhésion tels que révisés, constituent des éléments essentiels à cet égard et, bien évidemment, nous nous référons à un jugement de la Commission. Je le répète, je serais très heureux, si j'ai répondu un peu à côté, que vous puissiez préciser la portée exacte de votre question, cher Monsieur Evans.

Robert Evans (PSE). – Je vais clarifier quelque peu ma question et la formuler d'une façon plus large. Monsieur le Président en exercice a répondu à certains des points que j'avais soulevés et je l'en remercie. Il a raison. Je pense en effet qu'il est anormal que nous permettions à des pays comme la Guyane française de faire partie intégrante de l'Union européenne, avec tous les avantages que cela entraîne – et il ne s'agit pas uniquement de territoires français, mais la Martinique et la Guadeloupe viennent à l'esprit.

Pourtant au sein même de l'Europe – et M. le Président en exercice a fait référence au processus de négociation actuellement en cours avec la Croatie et peut-être avec la Turquie – nous opposons une résistance. Cela ne plaît pas à certains pays de l'Union européenne.

Mais il y a également d'autres anomalies plus proches, comme par exemple les îles anglo-normandes, Jersey et Guernesey, qui ne font pas partie de l'Union européenne et qui échappent à sa législation. Il s'agit de paradis fiscaux qui permettent aux riches d'éviter de payer les mêmes impôts que tout le monde.

Cette position ou ces anomalies font-elles l'objet de discussions au sein du Conseil? Monsieur le Président en exercice peut-il défendre une situation où la Guyane française fait partie de l'Union européenne, et pense-t-il

que cette situation va se maintenir, non seulement à court terme mais également sur le long terme? Peut-il consulter sa boule de cristal et me dire comment va l'Union européenne dans un sens global?

Jean-Pierre Jouyet, Président en exercice du Conseil. – (FR) Merci Monsieur Evans. En fait, je craignais d'avoir saisi le sens de votre question, pour ne pas entendre la précision complémentaire apportée. Plus sérieusement, premièrement, les régions ultrapériphériques, l'outre-mer, tout ce que l'on appelle l'*overseas*, font partie de l'Union européenne, et en sont une part importante, où que se trouvent ces territoires et qu'ils soient liés à la France, à l'Espagne, au Portugal, au Royaume-Uni ...

Vous avez fait référence aux départements d'outre-mer qui existent. Ces départements sont français depuis le 17^e siècle. Leurs habitants sont citoyens français depuis 1848 – donc ce n'est pas une nouveauté – et tout cela a été pris en compte dès le début, dès le pacte constitutif de ce qu'a été la Communauté européenne, puis l'Union européenne.

L'autre point que vous soulignez – mais je crois qu'il s'agit là d'un effort d'influence de l'Europe au-delà des mers qui doit être prolongé – concerne le type de politique qui doit être conduit. Il y a là un effort qui, je crois, est important à faire, non pas parce que c'est français, mais parce que – je le répète – il s'agit également d'une question d'influence.

L'autre point que vous avez souligné, qui constitue une des préoccupations du Conseil, concerne – là aussi, sans faire de nominalisme – un sujet difficile, à savoir les moyens de faire en sorte que nous n'ayons pas de places *offshore*, qu'elles soient situées outre-mer ou qu'elles soient situées dans le cadre continental ou proche du continent. Cela, il est vrai, constitue un problème. Il y a eu un certain nombre de travaux qui ont été conduits dans le cadre du Conseil Ecofin. Il y a eu un certain nombre de propositions qui ont été faites, et nous souhaitons toujours faire en sorte que nous puissions lutter effectivement contre les paradis fiscaux, tant dans le cadre de l'Union que dans le cadre des conventions internationales auxquelles l'Union est partie prenante.

Justas Vincas Paleckis (PSE). – (LT) J'aimerais poser une question sur le ton de la plaisanterie: devrions-nous envisager de rebaptiser l'Union européenne pour en faire l'Union européenne et sud-américaine? Par ailleurs, suite à l'éventuelle adhésion de la Turquie, faudra-t-il également intégrer l'Asie? Plus sérieusement, les citoyens européens savent très peu de choses de ces territoires d'outre-mer. Serait-il possible que la campagne d'information de l'Union européenne fournisse davantage d'informations sur ces questions, afin que ces pays nous paraissent plus proches et plus familiers, notamment dans le cas des jeunes citoyens de l'Union européenne? Ceci leur permettrait de mieux comprendre ces territoires, et il ne faudrait plus poser de questions comme celle-ci.

Avril Doyle (PPE-DE). – Je remercie le Conseil. Peut-être ai-je mal entendu, mais je n'ai pas entendu la réponse de M. le Ministre à la deuxième partie de la question de M. Evans concernant le climat au sein du Conseil suite au référendum irlandais. Tout d'abord, pourrait-il nous décrire exactement le climat au sein du Conseil après le référendum irlandais, et nous dire si ce climat a un impact sur le traitement des candidatures de la Croatie, de la Turquie et des autres États européens qui ont été nommés? En d'autres mots, quelle est l'attitude actuelle au sein du Conseil par rapport à ces candidatures, après le référendum irlandais?

Jean-Pierre Jouyet, Président en exercice du Conseil. – (FR) Tout d'abord pour répondre à M. Paleckis, je crois qu'il a tout à fait raison. C'est vrai, il y a un effort de pédagogie et d'information à faire pour mieux faire connaître ces régions lointaines, mais européennes, aux citoyens européens. Je note qu'elles figurent sur les billets en euros, c'est déjà un progrès. Mais, il faut aller plus loin et un effort d'information et de communication est nécessaire. Je voudrais dire à Mme Doyle que la question telle qu'elle est posée, est très large. Il s'agit donc de la centrer sur ce que sont les négociations en cours. En ce qui concerne le Conseil, les négociations en cours se poursuivent sur la base des propositions faites par la Commission sur la base des rapports de criblage, une base qui est tout à fait normale.

Nous avons indiqué également que nous étions prêts à approfondir les relations avec un certain nombre d'autres pays, je pense aux pays des Balkans notamment, et que nous souhaitons, compte tenu des efforts qui avaient été faits, au-delà de la Croatie, avoir un renforcement des relations avec la Serbie mais aussi avec d'autres pays, je pense à la Bosnie, au Monténégro, notamment.

Enfin, après, il y a ce qui a trait aux partenariats. Nous aurons un sommet important entre l'Union européenne et l'Ukraine le 9 septembre et dans le contexte actuel de la guerre entre la Russie et la Géorgie, nous comptons également essayer de développer le partenariat avec l'Ukraine et, comme vous le savez, hier nous avons pris

en compte le fait que nous devons renforcer la relation avec la Géorgie. Cela, c'est pour le point des négociations en cours.

Après se pose le problème de ce qu'est le traité de Lisbonne et là, si nous n'avons pas le traité de Lisbonne, un certain nombre d'États membres dont celui que je représente – si je quitte la casquette de présidence de l'Union –, ont dit qu'effectivement le traité actuel était un traité à vingt-sept et que, pour élargir, nous avons effectivement besoin du traité de Lisbonne. Voilà où en sont très honnêtement les réflexions dans le cadre du Conseil chère Madame Doyle.

La Présidente. – Question n° 4 d'**Avril Doyle** (H-0534/08)

Sujet: Mécanismes d'ajustement aux frontières sur les importations à plus forte consommation de carbone.

Le Conseil peut-il décrire sa position par rapport aux mécanismes d'ajustement aux frontières sur les importations à plus forte consommation de carbone depuis des pays tiers pendant la période d'échange post-2012 de l'ETS?

Jean-Pierre Jouyet, Président en exercice du Conseil. – (FR) Votre question très importante a fait l'objet de réflexions au Conseil européen, notamment lors de sa session de mars dernier, où il a été indiqué que, dans un contexte mondial très concurrentiel, le risque de fuites de carbone existe dans certains secteurs, tels que les industries à haute intensité énergétique, qui sont particulièrement exposées à la concurrence internationale. C'est un vrai problème, qu'il faut analyser et résoudre dans le cadre d'une nouvelle directive établissant un système d'échange de quotas dans la Communauté.

La meilleure façon de traiter la question des fuites de carbone et de préserver ainsi l'efficacité du système communautaire d'échange de quotas d'émission reste la conclusion d'un accord international, Madame Doyle, mais il est clair que nous devons nous préparer aussi à agir si nous n'avons pas d'accord international et, actuellement, nous discutons pour voir quelles sont les mesures qui peuvent être le mieux appropriées pour s'assurer de la compétitivité de notre industrie, tout en faisant en sorte que l'Union soit la plus exemplaire en ce qui concerne la lutte contre les gaz à effet de serre.

Il est important de le faire, selon nous, de façon à ce que les industriels, quels qu'ils soient, aient suffisamment de visibilité pour leurs investissements, et notamment à un moment où la conjoncture économique s'est dégradée et où nous avons à faire face à un ralentissement de la croissance internationale, dont tout laisse à penser qu'elle sera également dans la même situation l'année prochaine.

Dans la proposition de directive, la Commission s'engage, à la lumière des résultats des négociations internationales, à présenter un rapport d'analyse accompagné de propositions appropriées pour faire face aux problèmes possibles liés aux risques de fuites de carbone.

Il y a deux options possibles: soit adapter la proportion de quotas reçus à titre gratuit et/ou intégrer dans le système communautaire les importateurs de produits fabriqués par les secteurs industriels à forte intensité énergétique, tout en veillant à la compatibilité de ce système avec les normes de l'Organisation mondiale du commerce. Nous souhaitons, en tant que présidence du Conseil, que le Conseil, bien sûr, mais aussi votre Assemblée, puissent préciser ces éléments de façon à ce que l'Europe dispose d'une base industrielle qui soit propre et compétitive et que nous sachions, le plus tôt possible, quels seront les mécanismes applicables, cela avant 2011.

Avril Doyle (PPE-DE). – J'accepte l'idée que les mesures d'ajustement aux frontières doivent faire partie de notre arsenal, mais en réserve uniquement, et à utiliser comme un incitant et non comme une menace dans le cadre de négociations internationales où nous avons essayé de bonne foi de parvenir à un accord international de lutte contre le changement climatique. Monsieur le Ministre peut-il faire quelques commentaires sur l'article 20 de l'OMC, qui prévoit justement cette possibilité, à savoir une interdiction en cas de menace sur la conservation des «ressources naturelles» non renouvelables? Les objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone tomberont-elles sous cette définition, comme c'est le cas jusqu'à présent pour la propreté de l'air? J'aimerais que Monsieur le Ministre nous fasse part de ses réflexions sur cette question.

Jean-Pierre Jouyet, Président en exercice du Conseil. – (FR) Madame la Présidente, Madame Doyle, je crois, d'une part, qu'il faut étudier les différentes mesures possibles, vous avez raison, dans un esprit incitatif, de façon à faire en sorte que l'on ne s'exonère pas des obligations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, qu'il faut trouver le bon équilibre par rapport à des revendications des industriels qui ne sont pas toujours «fair» sur ce plan là. En ce qui concerne l'article 20, nous pensons que cette mesure répond effectivement à un objectif légitime de conservation des ressources naturelles épuisables, au sens de

l'article 20 de l'OMC et d'après les expertises que nous avons, est ainsi conforme aux règles du droit commercial international.

Syed Kamall (PPE-DE). – J'aimerais souhaiter la bienvenue à Monsieur le Ministre à cette période de session organisée ici à Bruxelles et non à Strasbourg, et dire à quel point je me réjouis de rencontrer la présidence française lors de futures périodes de session à Bruxelles plutôt qu'à Strasbourg.

Ceci étant dit, reconnaît-il que l'une des meilleures façons de lutter contre la pauvreté dans le monde est d'encourager les entrepreneurs des pays pauvres à créer des entreprises et à générer des richesses par le commerce? Étant donné l'intérêt qu'il semble manifester pour les mesures d'ajustement aux frontières, qui ne sont en fait que des taxes à l'importation, comment réagit-il aux critiques qui affirment que les mesures d'ajustement aux frontières sont en fait des obstacles au développement et des mesures protectionnistes impérialistes de l'Europe destinées à bloquer les exportations des pays en développement et à enfermer les populations pauvres dans leur pauvreté?

Jean-Pierre Jouyet, Président en exercice du Conseil. – (FR) Madame la Présidente, je vais rester dans mon rôle de Président et rester calme vis-à-vis de ces attaques absolument injustifiées et déplacées, parce que nous ne sommes certainement pas les seuls à faire du commerce dans les pays pauvres!

Plus sérieusement, je crois que les mécanismes auxquels nous réfléchissons, et je réponds par-là même à ce qu'a dit Mme Doyle tout à l'heure, ne sont pas un bâton à l'égard des pays en développement. Mais très objectivement, il faut bien, dans le cadre de l'équilibre entre compétitivité et lutte contre les gaz à effet de serre, que nous ayons un bon équilibre par rapport à nos grands partenaires. Et nos grands partenaires sont les États-Unis qui, que je sache, n'ont pas les mêmes obligations aujourd'hui que nous dans ce domaine là, c'est le Japon, qui a également moins d'obligations et qui fait moins d'efforts, c'est la Russie, dont on m'explique à longueur de temps qu'elle n'a pas les mêmes valeurs et qu'il faut également savoir lui parler de manière réaliste, et qu'elle est une grande puissance émergente, c'est le Brésil, c'est l'Inde et c'est bien sûr la Chine, qui est membre de l'Organisation Mondiale du Commerce. Par conséquent, je ne vois vraiment pas en quoi nous cesserions d'être réalistes et nous devrions être naïfs. Nous devons à la fois mener une lutte exemplaire contre le réchauffement climatique. L'Europe est *leader* en ce domaine, doit le rester et doit garder un avantage dans les négociations internationales, notamment à Copenhague l'année prochaine. Mais, dans ce cadre-là, elle n'a absolument aucun complexe à avoir en défendant ses intérêts par rapport à des puissances qui sont au moins aussi riches que nous. Et ainsi que cela a été rappelé par d'autres intervenants lors des précédentes questions, nous connaissons, nous aussi, nos poches de pauvreté en Europe.

La Présidente. – Question n° 5 de **Colm Burke** (H-0536/08)

Sujet: Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Accra (Ghana) en septembre.

Le forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide d'Accra, qui aura lieu en septembre, représente une réelle opportunité pour les donateurs et les gouvernements partenaires de prendre de nouveaux engagements soumis à un calendrier et à un contrôle pour que l'aide profite davantage aux pauvres.

Comment le Conseil et les États membres peuvent-ils s'engager de façon plus ambitieuse en faveur des objectifs de la déclaration de Paris de 2005? Le Conseil et les États membres peuvent-ils garantir non seulement que les gouvernements s'efforceront d'améliorer la fourniture de l'aide conformément à cette déclaration, mais que l'efficacité de l'aide – la façon dont elle permet de réelles améliorations dans la vie des plus pauvres – sera également abordée? Le Conseil peut-il nous donner une réaction à jour à la Résolution du Parlement (P6_TA(2008)0237) sur le suivi de la déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide? Maintenant que nous arrivons à la moitié du délai imparti, comment le Conseil envisage-t-il d'obliger les gouvernements à respecter leurs engagements relatifs aux objectifs de développement du millénaire, alors que l'aide européenne est passée de 0,41 % du RNB en 2006 à 0,38 % en 2007, soit une diminution d'environ 1,5 milliard d'euros?

Jean-Pierre Jouyet, Président en exercice du Conseil. – (FR) M. Burke, votre question concerne trois aspects qui sont très liés à la coopération et au développement: l'efficacité de l'aide, les objectifs du Millénaire pour le développement et le volume de l'aide.

Votre question est véritablement d'actualité, au moment où se tient le troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Accra, qui se réunit à partir d'aujourd'hui, et à moins d'un mois de la réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui va se tenir à New York le 25 septembre. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en

œuvre du consensus de Monterey, sera un autre événement majeur, qui se déroulera à Doha, du 29 novembre au 2 décembre prochain.

Sur toutes ces conférences le Conseil travaille activement et il a adopté un certain nombre de conclusions depuis le mois de juin dernier. En ce qui concerne l'efficacité de l'aide, le Conseil reconnaît qu'en dépit de progrès, il y a beaucoup à faire. Il faut identifier les secteurs ou les projets où l'Union peut faire la différence et apporter une valeur ajoutée par rapport aux autres donateurs. Il faut sans doute aussi utiliser les systèmes nationaux et mieux responsabiliser les bénéficiaires de l'aide. C'est l'objectif que nous avons notamment dans le cadre de la réunion d'Accra et nous souhaitons avoir une déclaration stratégique qui soit ambitieuse, dans le cadre du plan d'action d'Accra et qui soit assortie d'objectifs forts, précis et mesurables et d'un calendrier pour leur mise en œuvre, pour que nos partenaires soient sensibilisés au fait d'avoir une plus grande efficacité dans l'octroi de l'aide.

Le deuxième point concerne les objectifs du Millénaire pour le développement. Leur réalisation dans le cadre du développement durable relève d'une responsabilité commune de tous les partenaires, qu'il s'agisse des pays donateurs ou des pays bénéficiaires, qui doivent respecter les engagements qui ont été pris. Le programme d'action de l'Union européenne sur ces objectifs du Millénaire a été adopté au Conseil en juin dernier et nous avons fixé un certain nombre d'objectifs intermédiaires pour les réaliser.

Enfin en ce qui concerne le volume de l'aide, il est vrai que nous sommes préoccupés par la réduction du volume collectif de l'aide publique au développement, qui est passée de 47,7 milliards en 2006 à 46 milliards d'euros en 2007. Mais, malgré cette réduction, l'Europe reste le principal donateur, notamment en Afrique et la diminution du volume de l'aide, nous l'espérons, ne sera que provisoire. Si les statistiques qui sont fournies par les différents États membres sont justes, nous devrions, en termes d'APD, avoir un volume qui sera très important en 2008 et les objectifs que nous avons dans le cadre du Millénaire pour 2010 et 2015 devraient être atteints. C'est pour cela que le Conseil a demandé aux États membres de fournir des calendriers prévisionnels indicatifs sur l'évolution de leur aide publique au développement.

Colm Burke (PPE-DE). – En ce qui concerne la coopération avec les pays en développement, j'ai eu connaissance d'un cas dans lequel l'Union européenne donnait 1,2 million d'euros à un projet en Éthiopie, et où le gouvernement éthiopien appliquait un taux de TVA de 17 %. Je me demande donc si nous avons fait le moindre progrès dans nos relations avec les pays en développement qui reçoivent de l'aide au développement.

Je me demande également si nous avons déjà reçu des informations de la part des États membres concernant les dispositions prises dans leurs budgets 2009 pour l'aide au développement en 2009. Y aura-t-il une réduction de l'aide suite au ralentissement économique dans de nombreux pays, et la présidence intervient-elle de façon proactive auprès des États membres pour veiller à ce que ce ne soit pas le cas?

Jean-Pierre Jouyet, Président en exercice du Conseil. – (FR) Il me faudra revenir devant M. Burke pour lui donner des réponses plus complètes parce qu'à ce stade, je n'ai pas d'éléments sur les évolutions des propositions des États membres sur le budget 2009 proprement dit. Ce que j'ai dit, c'est que nous avons demandé à avoir des budgets indicatifs. Mais je propose à M. Burke de revenir devant lui et que les services du Conseil lui donnent les éléments tout à fait précis dès qu'ils les auront reçus – nous n'avons que des éléments partiels m'indique-t-on – afin qu'il dispose de ces éléments très prochainement en ce qui concerne le budget 2009. Si M. Burke me le permet, j'agirai de même en ce qui concerne l'Éthiopie, afin de voir si, effectivement, les aides liées à l'application de la TVA ont été respectées.

La Présidente. – Question n° 6 de **Jim Higgins** (H-0538/08)

Sujet: Mission de l'Union européenne au Tchad

Le Conseil pourrait-il nous communiquer les derniers développements relatifs au déploiement de la mission EUFOR au Tchad? Y a-t-il eu des problèmes imprévus, et si tel est le cas, quelles ont été les principales leçons tirées de cette expérience?

Jean-Pierre Jouyet, Président en exercice du Conseil. – (FR) M. Higgins, les trois bataillons multinationaux qui composent les forces EUFOR au Tchad et en République centrafricaine sont maintenant pleinement opérationnels, à l'Est du Tchad, et dans la République centrafricaine. La force qui comprend environ 3 200 hommes peut maintenant conduire l'ensemble des missions qui lui sont assignées par le Conseil. Je rappelle que participent également à cette force l'Albanie, la Croatie et la Russie, qui va prochainement

déployer sur le terrain quatre hélicoptères. L'Ukraine a engagé des négociations mais n'a pas donné suite à ce jour.

L'opération – comme vous le savez – est commandée par votre compatriote le général Nash, auquel la présidence du Conseil tient à rendre un hommage particulier pour son professionnalisme.

À la suite de la mission conjointe d'évaluation Union européenne/Nations unies qui s'est déroulée du 18 au 24 juin au Tchad et en République centrafricaine, M. Solana a rendu son rapport et fait des recommandations quant aux dispositions de suivi de l'opération par les Nations unies. Le rapport de M. Solana a été approuvé par le Conseil le 25 juin dernier et nourrit le rapport du Secrétaire général des Nations unies, qui sera débattu prochainement au Conseil de sécurité.

Depuis son déploiement, l'EUFOR a agi de manière impartiale, indépendante et neutre, je tiens à le souligner. Elle a contribué à la sécurisation de l'Est du Tchad et du Nord-Est de la République centrafricaine en déployant en quelques mois, loin des bases européennes et dans un environnement très hostile, une force significative et dissuasive par sa seule présence, en patrouillant dans l'ensemble de la zone et en contribuant à réduire l'insécurité, en mettant des escortes au profit d'organisations humanitaires qui le demandaient, en facilitant les ouvertures d'itinéraires, en protégeant les sites souhaités ou en offrant des solutions alternatives pour qu'elles puissent réaliser leurs missions et, enfin, elle a contribué aussi à faire en sorte que la police et la gendarmerie locales puissent agir davantage et élargir leur rayon d'action habituel.

Agissant dans le cadre de son mandat, son action a été remarquée lors des attaques rebelles sur Gozbeida et Biltine, à la mi-juin dernier, puisqu'elle a évacué puis hébergé et sécurisé environ 300 personnels humanitaires qui le demandaient et elle a empêché également le pillage du marché de la localité de Gozbeida. Les troupes irlandaises qui sécurisaient un site de déplacés ont par ailleurs dû riposter à des tirs directs avec une grande efficacité.

En juillet, lors des affrontements entre communautés dadjo et mouro à Kerfi, l'EUFOR a dépêché une compagnie renforcée pour sécuriser la zone et évacuer une trentaine de personnels humanitaires.

La coordination – je veux le souligner – entre l'EUFOR et la mission des Nations unies, la MINURCA, qui intervient en République centrafricaine et au Tchad, est très bonne et, comme je l'ai indiqué, la coordination entre l'EUFOR et les organismes humanitaires est également excellente.

Jim Higgins (PPE-DE). – (GA) La guerre ne risque-t-elle pas d'éclater entre les forces gouvernementales et les forces rebelles à la fin de la saison des pluies? Le Conseil pourrait-il nous dire lesquelles des autres villes sont prêtes à contribuer à la mission en fournissant des troupes, du matériel et de l'argent?

Jean-Pierre Jouyet, Président en exercice du Conseil. – (FR) L'EUFOR n'ayant pas été impliquée dans les affrontements entre le gouvernement et les rebelles, elle veille scrupuleusement à réaliser sa mission de la manière la plus impartiale et à rester véritablement à l'écart des affrontements liés aux problèmes domestiques qui opposent le gouvernement et les rebelles. Elle met en œuvre son mandat de manière neutre, ne s'ingérant pas dans les affaires internes du Tchad et de la République centrafricaine, et elle fait en sorte, essentiellement, de contribuer à sécuriser l'Est du Tchad et le Nord-Est de la République centrafricaine. À chaque fois qu'elle est intervenue dans les affrontements et les incidents que j'ai indiqués, c'était parce que les missions humanitaires étaient en danger. C'est dans le cadre de la protection de ces missions qu'elle est intervenue.

Colm Burke (PPE-DE). – Je me suis rendu au Tchad en mars de cette année, trois semaines après l'offensive des rebelles. J'y ai rencontré différents groupes pendant six jours, et l'une des choses qui m'ont frappé était la nécessité de faire s'asseoir à la table des représentants des groupes rebelles. Je me demande si des progrès ont été réalisés dans cette perspective, soit par l'ONU soit par l'Union européenne, dans le sens où j'ai cru comprendre qu'actuellement, il y avait entre 7 000 et 10 000 personnes âgées de moins de 18 ans sous les armes. Si nous voulons progresser, il faut que quelqu'un fasse s'asseoir les rebelles à la table. Je me demande simplement si des progrès quelconques ont été réalisés dans ce domaine.

Marian Harkin (ALDE). – Je souhaite simplement demander brièvement à M. le Ministre comment il envisage l'avenir de cette mission. Je pense qu'elle est censée se terminer en mars prochain. Envisage-t-il que la mission puisse ensuite se poursuivre pendant six mois sous le drapeau de l'UFOR, ou qu'elle puisse peut-être continuer sous le drapeau des Nations unies? Envisage-t-il la moindre possibilité que cette mission puisse se terminer en mars prochain? Comme je l'ai dit, j'aimerais simplement entendre son avis sur l'avenir de cette mission.

Jean-Pierre Jouyet, *Président en exercice du Conseil.* – (FR) Je crois, pour répondre à M. Burke et à Mme Harkin, que nous avons toutes les raisons d'être fiers de cette mission. C'est la plus grande mission – je le rappelle – de politique européenne de sécurité et de défense qui ait jamais été déployée.

Nous insistons – pour répondre à Mme Harkin – pour qu'il y ait une transition qui soit faite dans les meilleurs délais avec les Nations unies et faire en sorte que la MINURCAT puisse, à terme, prendre le relais de la mission EUFOR. Le représentant spécial de l'Union européenne sur le terrain, l'ambassadeur Brylle, est en contact avec les groupes rebelles existants. Ce serait mentir de dire que tout va bien.

Je crois que cette mission est absolument nécessaire, qu'elle apporte véritablement tout ce qu'elle peut aux populations déplacées, aux populations qui souffrent. Nous sommes face à un véritable drame humanitaire, mais il est vrai aussi que la mission manque encore de moyens – ce que nous ne cessons de dire et de déplorer – et que le renforcement de ces moyens est toujours au centre des préoccupations du Conseil avant que les Nations unies puissent prendre le relais. Il s'agira de toute façon d'une entreprise de longue haleine. Nous préférons donc, pour répondre à Mme Harkin, qu'il y ait transition plutôt que prolongation.

La Présidente. – Les questions qui, faute de temps, n'ont pas reçu de réponse recevront des réponses écrites (voir Annexe).

L'heure des questions est close.

(La séance est suspendue à 19 h 05 et reprend à 21 heures)

PRÉSIDENCE DE M. MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

12. Suite donnée à une demande de défense d'immunité: voir procès-verbal

13. Rapport spécial du Médiateur européen faisant suite au projet de recommandation à la Commission européenne dans la plainte 3453/2005/GG (débat)

Le Président. – Le prochain point est le rapport (A6-0289/2008) présenté par Proinsias De Rossa au nom de la commission des pétitions sur le rapport spécial du Médiateur européen faisant suite au projet de recommandation à la Commission européenne au sujet de la plainte 3453/2005/GG (2007/2264(INI)).

Proinsias De Rossa, *rapporteur.* – Monsieur le Président, je suis heureux d'être ici ce soir, même si j'aurais préféré que ceci se passe un peu plus tôt. Il est toutefois important que ce rapport fasse l'objet d'un débat au Parlement.

Ce rapport concerne une plainte pour mauvaise administration à l'encontre de la Commission. Ce dossier a été renvoyé au Parlement européen par le biais d'un rapport spécial du Médiateur européen. La soumission d'un rapport spécial au Parlement européen est l'ultime mesure substantielle que le Médiateur peut prendre au nom d'un citoyen pour obtenir une réponse satisfaisante. Il est donc rare que le Parlement reçoive de tels rapports

Mon rapport, au nom de la commission des pétitions, se range à la conclusion du Médiateur, selon laquelle le non-traitement par la Commission de la plainte du pétitionnaire après un délai injustifié de plusieurs années constaté de façon objective par le Médiateur constitue un cas de mauvaise administration.

Je tiens à souligner que ce rapport n'aborde pas le fond du droit européen, mais la façon dont la Commission a omis de traiter une plainte, et je dois donc indiquer que je n'accepte pas l'amendement unique déposé par le groupe GUE/NGL et qui tente d'introduire des éléments relatifs à la loi elle-même.

Dans sa plainte originale adressée à la Commission en 2001, le plaignant, un médecin travaillant en Allemagne, avait demandé à la Commission d'ouvrir une procédure d'infraction à l'encontre de l'Allemagne, au motif que ce pays serait en infraction de la directive 93/104/CE du Conseil connue sous le nom de «Directive sur le temps de travail». Selon le plaignant, la transposition par l'Allemagne de cette directive dans le contexte de l'activité des médecins et des hôpitaux, et notamment du temps de garde des médecins, n'était pas conforme à la directive. Selon le plaignant, ceci engendrait un risque considérable tant pour le personnel que pour les patients.

Le Médiateur a conclu que le délai de 15 mois qui s'est écoulé avant que la Commission ne commence à traiter cette plainte constituait un cas de mauvaise administration.

Entre-temps, une nouvelle législation allemande visant à transposer correctement la directive avait été adoptée, et la Commission a informé le plaignant qu'elle avait besoin de temps pour examiner cette nouvelle législation afin d'évaluer sa conformité avec le droit communautaire et de déterminer si elle avait répondu correctement à la plainte déposée.

Ensuite, en 2004, elle a informé le plaignant qu'elle avait adopté de nouvelles propositions modifiant la directive originale, et qu'elle examinerait sa plainte à la lumière de ces propositions. Un an plus tard, en 2005, le plaignant a dû à nouveau se tourner vers le Médiateur au motif que la Commission ignorait les conclusions antérieures du Médiateur.

Rien n'indique que, depuis la préparation de cette proposition en 2004, la Commission ait fait quoi que ce soit d'autre pour avancer dans son analyse de la plainte du médecin. Au lieu de prendre l'une des deux décisions possibles, c'est-à-dire d'entamer formellement une procédure d'infraction ou de clôturer le dossier, la Commission s'est abstenue de toute autre mesure concernant son enquête. À vrai dire, le fait que la directive devait être modifiée (ce qui, soit dit en passant, n'a pas encore eu lieu, alors que nous sommes en 2008) n'a aucune pertinence pour cette plainte. Le droit communautaire n'envisage pas la possibilité d'ignorer les lois et les décisions existantes au motif que de nouvelles règles sont envisagées et sont susceptibles d'être instaurées.

Mon rapport demande à la Commission de fournir une liste désignant les États membres dont la législation n'est pas conforme aux dispositions de la directive sur le temps de travail et précisant les mesures qu'elle prend à cet égard. Il demande à la Commission d'agir rapidement dans le respect de ses prérogatives dans tous les cas et dans tous les États membres où la transposition de la mise en œuvre, ou la mise en œuvre des directives existantes, n'est pas conforme à la loi fixée par le pouvoir législatif et par la Cour de justice européenne. Je recommande ce rapport au Parlement.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (CS) Mesdames et Messieurs, merci de me donner l'opportunité de m'exprimer par rapport à l'intervention de M. le Député et de m'exprimer plus généralement sur le dossier concerné. Comme cela a été mentionné, la plainte relative à la directive sur le temps de travail est liée aux décisions de la Cour de justice dans les affaires SIMAP et Jaeger concernant le temps de travail de garde. Il s'agit d'une question que la directive n'aborde pas expressément. En outre, selon de nombreux États membres, l'interprétation faite par la Cour de justice a provoqué des problèmes fondamentaux et a eu un impact considérable sur le financement et l'organisation du système public des soins de santé et des services d'urgence.

Pour faire face aux problèmes causés par ces décisions, la Commission a entamé de larges consultations en 2004. Elle est arrivée à la conclusion qu'une solution adéquate était de proposer un amendement clarifiant l'application de la directive dans le contexte du temps de travail de garde et des repos compensatoires. Cet amendement a été déposé par la Commission en 2004. Étant donné l'importance exceptionnelle de ces questions pour les systèmes publics de soins de santé, la Commission a décidé en 2004 de ne pas lancer de procédures d'infraction dans les cas où la loi pouvait être modifiée par l'amendement proposé. La Commission reconnaît que les délais ont été particulièrement longs dans ce cas, mais j'en ai donné les raisons.

Étant donné que l'acquis existant reste en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur de l'amendement proposé, la Commission a mis en suspens le traitement de cette plainte ainsi que d'autres plaintes relatives au même sujet. En outre, dans certains cas où cela se justifiait, elle a entamé des procédures d'infraction de la loi suite à des plaintes relatives à la directive sur le temps de travail mais sans rapport avec l'amendement proposé.

La Commission contrôle également avec soin et analyse les amendements apportés en conséquence aux réglementations nationales de tous les États membres ainsi que les réactions des législateurs, des tribunaux nationaux et des représentants des travailleurs et des employeurs aux décisions de la Cour de justice. Ceci est très important, dans la mesure où les questions contenues dans la plainte à laquelle ce rapport fait référence sont en fait pertinentes pour plus d'un État membre.

La Commission soumettra bientôt au Parlement, dans deux mois environ, un rapport détaillé sur la mise en œuvre de la directive sur le temps de travail. Ce rapport fournira des informations complexes et à jour sur le respect de l'acquis, y compris des décisions SIMAP et Jaeger, dans les 27 États membres. Ce rapport comprendra également des réactions à plusieurs propositions contenues dans le rapport existant.

En ce qui concerne les conclusions relatives au traitement des procédures d'infraction de la loi en général, la Commission est d'avis qu'étant donné le contexte spécifique de la plainte aux termes de la directive sur le temps de travail, concernant la modification du temps de travail de garde, il n'est pas approprié d'en tirer des

conclusions générales sur le traitement des procédures d'infraction de la loi que la Commission lance habituellement. Le délai de décision d'un an pour les plaintes reçues par la Commission est généralement adéquat, mais il est décrit expressément comme un principe général qui ne doit pas s'appliquer dans tous les cas.

Alejandro Cercas, *rédacteur pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales.* – (ES) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je parle en mon nom propre mais aussi au nom des 34 membres de la commission de l'emploi qui, en mai dernier, ont voté en faveur du rapport d'initiative que nous avons rédigé pour ce débat. Nous sommes tous d'accord avec ce rapport et nous apprécions la valeur du travail de M. De Rossa, qui bénéficie de tout notre soutien.

Nous tenons à dire en quelques brèves secondes que nous nous préoccupons non seulement de la situation des docteurs qui travaillent en garde par rapport à la directive sur le temps de travail, mais nous nous inquiétons également d'une situation qui nous concerne tous: des citoyens européens qui cherchent à obtenir des informations de la part de la Commission ne reçoivent pas de réponse.

Deuxièmement, nous nous inquiétons du fait que la Commission semble penser qu'elle crée un vide juridique lorsqu'elle lance des procédures visant à modifier des directives.

Malgré la brièveté du temps qui m'est imparti, je dois dire à M. le Commissaire que quel que soit son avis ou celui de la Commission sur la jurisprudence ou sur la loi en vigueur, la Commission est tenue d'appliquer les traités et de réagir, et qu'elle n'a aucune autorité pour suspendre aucune règle ni quoi que ce soit qui puisse avoir un impact sur l'acquis communautaire.

Mairead McGuinness, *au nom du groupe PPE-DE.* – Monsieur le Président, je tiens à remercier M. De Rossa pour son rapport.

J'ai écouté très attentivement la réponse de la Commission, et je tiens à répéter que ce rapport concerne la façon dont la Commission a traité une plainte. Le fond de l'affaire est certes controversé et tout a fait d'actualité, mais le débat de ce soir concerne uniquement la façon dont la Commission traite les plaintes. Nous partageons les conclusions du Médiateur en ce qui concerne le délai injustifié, que la Commission a reconnu ce soir dans cette assemblée.

Permettez-moi de dire, en ce qui concerne les plaintes, que les citoyens contactent la Commission parce qu'ils ont un problème et qu'ils attendent une réponse – peut-être pas une réponse immédiate, mais certainement pas quelque chose qui dure des mois et des années.

J'aimerais attirer votre attention sur un problème concernant Equitable Life, où nous avons connu une réglementation plus stricte et un manque de clarté quant à la façon dont le droit communautaire était mis en œuvre – et nous avons vu les terribles conséquences de ce dossier particulier.

Enfin, une plainte a été déposée auprès de la Commission concernant l'application du droit irlandais en matière de planification. Bien que la Commission se soit montrée fort active et qu'elle ait manifesté un soutien initial, je crains qu'elle ne soit tombée dans le silence. J'aimerais voir quelques progrès sur cette question.

Maria Matsouka, *au nom du groupe PSE.* – (EL) Monsieur le Président, bien que ce rapport n'ait aucun contenu législatif, il est particulièrement important pour l'interprétation et le développement du droit européen. Je félicite donc le Médiateur d'avoir rédigé le rapport spécial, mais aussi mon collègue M. De Rossa pour avoir soutenu la position selon laquelle le pouvoir discrétionnaire de la Commission en matière de gestion des plaintes ne permet pas les interprétations arbitraires, surtout à l'encontre des citoyens.

La confiance que nous aimerions que les citoyens européens aient dans l'Union se fonde non seulement sur l'adoption de législations visant à protéger leurs droits, mais aussi sur leur mise en œuvre correcte.

La Commission devrait faire honneur à son rôle de gardienne des traités et ne pas permettre qu'il soit fait obstacle aux décisions du Conseil quand elle réexamine les lois européennes, empêchant ainsi la mise en œuvre des lois existantes. De plus, l'Union européenne devrait avoir un effet immédiat dans tous les cas où les procédures le permettent.

La Commission est tenue de démontrer la réticence ou l'incapacité des États à appliquer la législation européenne. Ainsi, les citoyens apprendront d'une part à vérifier dans quelle mesure leurs autorités nationales respectent leurs obligations européennes, et d'autre part, les gouvernements devront enfin rendre compte de ces engagements.

Marian Harkin, *au nom du groupe ALDE*. – Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le rapporteur, M. De Rossa, pour son excellent rapport. En tant que membre de la commission des pétitions, j'ai toujours pleinement conscience du fait que pour de nombreux citoyens européens, nous sommes le visage de l'Union européenne. Et quand je dis «nous», je pense à la commission des pétitions elle-même, mais aussi à la Commission, qui évalue également les pétitions. Dans ce cas précis, le plaignant a été tout simplement ignoré et le Médiateur a conclu qu'il s'agissait d'un cas de mauvaise administration.

Je suis heureux de voir que le rapporteur et la commission des pétitions partagent cet avis. Les citoyens européens sont en droit d'attendre de la Commission, en tant que gardienne des traités, qu'elle veille à une mise en œuvre rapide et efficace de la législation européenne. Ils sont en droit d'attendre une réponse efficace et en temps utile, et bien que la Commission puisse décider de la façon de procéder dans un dossier particulier (c'est-à-dire de lancer ou non une procédure d'infraction), elle n'a pas la discrétion d'omettre d'adopter une position dans un délai raisonnable, ce qui s'est produit dans ce dossier.

En ce qui concerne l'amendement 1, il s'agit là d'un sujet qu'il faudra traiter, mais séparément de ce rapport.

Enfin, je tiens à faire un commentaire personnel sur le travail de la commission des pétitions: pour de nombreux citoyens, l'envoi d'une pétition constitue leur seul contact avec les institutions de l'Union européenne. Il est essentiel que ce système fonctionne d'une façon efficace et transparente. La Commission fait partie de ce processus, mais le Parlement aussi. Nous devons veiller à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour permettre à la commission de travailler efficacement et dans des délais raisonnables.

Pour bien comprendre cette question, nous devons nous mettre à la place du pétitionnaire et envisager la situation de son point de vue. Individuellement ou en petits groupes, ces pétitionnaires s'attaquent au système. Si le système ne réagit pas correctement, il est vite perçu comme un cauchemar bureaucratique. Ceci ne peut qu'aliéner le pétitionnaire et probablement tous ceux à qui il parle de cette affaire. Dans l'intérêt de la population et de l'Union européenne, c'est quelque chose que nous devons éviter.

Marcin Libicki, *au nom du groupe UEN*. – (PL) Monsieur le Président, je parle aujourd'hui au nom de l'Union pour une Europe des Nations, mais aussi en tant que président de la commission des pétitions. Je suis heureux que tous ceux ce qui sont intervenus jusqu'à présent soient des membres de cette commission, tout comme le Président qui dirige la session d'aujourd'hui. Ces questions nous sont donc familières.

Mesdames et Messieurs, la raison du rapport présenté aujourd'hui par Proinsas De Rossa, que je félicite pour cet excellent document, est un rapport du Médiateur européen, avec lequel la commission des pétitions du Parlement européen collabore en permanence. Notre collaboration avec le Médiateur européen est tout à fait satisfaisante. Nous sommes tous en contact quotidien avec son travail, étant donné que la commission des pétitions est l'organe chargé par le Parlement des relations avec le Médiateur.

Tous ceux d'entre nous qui sont intervenus sur cette question savent que la longueur des procédures est un cauchemar pour les institutions européennes, et donc bien entendu un cauchemar pour les citoyens de l'Europe. Nous devons donc inviter la Commission européenne à faire tous les efforts possibles pour remplir plus rapidement les obligations qui lui sont imposées.

J'aimerais souligner le point essentiel du rapport de Proinsas De Rossa, à savoir le premier paragraphe, qui affirme que «le Parlement européen approuve la recommandation du Médiateur européen à la Commission». Le Parlement approuve la recommandation du Médiateur, comme il le fait généralement, car, comme d'habitude, nous considérons que ses demandes et ses arguments sont justifiés.

Elisabeth Schroedter, *au nom du groupe Les Verts/ALE*. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de m'adresser tout d'abord à Monsieur le Commissaire. Ce matin, Monsieur le Commissaire, vous avez essayé de nous dire quel magnifique programme la Commission avait préparé pour les citoyens de l'Europe, un programme qui leur garantirait des emplois de qualité et qui leur montrerait le visage social de l'Union européenne. Mais quand il s'agit de prendre des mesures concrètes, la Commission fuit ses responsabilités.

Ce dossier concerne la plainte d'un médecin allemand et les mesures prises suite à cette plainte. Il s'agissait tout simplement, et au minimum, de vérifier le respect des normes minimales existantes en matière de temps de travail au sein de l'Union européenne. La Commission n'a même pas été en mesure de faire cela. Votre réaction est bien loin de ce que l'on est en droit d'attendre de la gardienne des traités. Vous ne dites rien pendant des années, et puis vous allez jusqu'à relâcher ces normes. Voilà ce que le public perçoit comme la

violation de ses droits. Par ce silence et par les amendements proposés à la directive sur le temps de travail, vous avez causé un préjudice considérable au projet de l'Union européenne. Cela doit être dit clairement.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (PSE). – (PL) Monsieur le Président, les plaintes déposées par les citoyens sont une source d'informations importante sur les infractions au droit communautaire. L'affaire qui nous occupe, et qui dure depuis sept ans, concerne l'omission par le gouvernement allemand de mettre en œuvre correctement la directive sur certains aspects de l'organisation du temps de travail (c'est-à-dire la directive 2003/88, qui abroge et remplace la directive 93/104). Selon le Médiateur, l'absence de réaction efficace de la part de la Commission européenne constitue un cas de mauvaise administration.

Les délais injustifiables, allant parfois jusqu'à plusieurs années, que la Commission s'accorde pour préparer sa réponse dans les cas de négligence de la part des États membres sont préoccupants, tout comme les nombreux cas où les États membres refusent de se conformer aux décisions de la Cour de justice. Ces pratiques ébranlent la foi dans l'application cohérente du droit communautaire, jettent le discrédit sur les objectifs de l'Union européenne et sapent la confiance des citoyens dans les institutions de l'Union européenne. Les plaintes des citoyens doivent être examinées d'une façon conforme aux principes de la bonne administration. Les plaintes doivent être examinées efficacement et dans les délais les plus brefs possibles.

Ewa Tomaszewska (UEN). – (PL) Monsieur le Président, les plaintes relatives à l'organisation du temps de travail sont des questions urgentes. Pensez à ce qui risque d'arriver si les règles relatives aux temps de travail ne sont pas respectées dans le cas des médecins: un chirurgien pourrait ainsi être amené à réaliser une opération compliquée après 23 heures de service. Il existe toute une série de métiers dans lesquels une organisation incorrecte du temps de travail met des vies en danger. Il est donc crucial de réagir à ces plaintes dans un délai raisonnable.

Mairead McGuinness (PPE-DE). – Monsieur le Président, j'ai deux remarques. Tout d'abord, j'aimerais me ranger à ce que vient de dire Mme Harkin en ce qui concerne les ressources. Peut-être la Commission a-t-elle un problème de ressources. Si tel est le cas, nous devons le savoir.

Deuxièmement, seuls les citoyens les plus obstinés continuent à se battre pour une plainte ignorée, et je m'inquiète pour tous ceux qui n'ont pas le temps, les ressources ni peut-être les capacités nécessaires pour continuer à se battre contre le système. Combien d'entre eux finissent par abandonner, et avons-nous d'ailleurs des chiffres à ce sujet?

Vladimír Špidla, membre de la Commission. – (CS) Mesdames et Messieurs, j'aimerais souligner quelques points fondamentaux qui, je pense, doivent encore être abordés.

Nous parlons ici d'une seule plainte. Cette plainte ne constitue pas une règle générale, car je pense qu'il est fondamental de réagir en temps utile aux initiatives des citoyens, et qu'il s'agit là de l'une de nos obligations les plus importantes. Je pense que lorsqu'on regarde de près l'agenda, il est clair que la Commission procèdera avec rigueur dans tous ces cas.

Ce dossier était exceptionnel dans la mesure où ses conséquences auraient pu avoir un impact généralisé sur plusieurs États membres. C'est pourquoi, en 2004, la Commission a fait usage de son pouvoir discrétionnaire et qu'elle a agi comme elle l'a fait. Je pense que le temps a montré clairement que cette décision ne fut peut-être pas la meilleure, mais il s'agit d'une décision conforme aux options dont disposait la Commission.

Je tiens à dire que les cas d'infractions concernant le non-respect de la loi dans des domaines liés à la directive sur le temps de travail sont traités à un rythme normal, car, comme je l'ai déjà dit, quels qu'aient pu être les motifs sérieux de cette décision, le temps a montré qu'elle ne fut pas la meilleure.

Proinsias De Rossa, rapporteur. – Monsieur le Président, je voudrais remercier tous ceux qui sont restés ce soir et qui ont participé à ce débat, et je remercie également Monsieur le Commissaire pour la réponse qu'il nous a apportée dans ce débat. Il a admis l'existence de délais inhabituels, et il a admis que de tels délais n'étaient sans doute pas appropriés. Je l'en remercie.

Il reste cependant une différence d'opinion entre la commission des pétitions et le Médiateur à propos de l'interprétation par la Commission de son droit de ne pas traiter une plainte lorsqu'elle considère qu'un ne doit pas le faire. Nous pensons que ce pouvoir discrétionnaire ne doit pas aller jusqu'à un retard de huit ans, car c'est de cela qu'il s'agit ici.

Je salue l'annonce faite par Monsieur le Commissaire de la publication d'ici deux mois d'un rapport qui évaluera le respect de la loi par tous les États membres, y compris en ce qui concerne la plainte dont nous discutons ce soir.

Je pense que des actions moins tardives par la Commission auraient sans doute permis de modifier plus tôt la directive sur le temps de travail. Ceci aurait peut-être permis d'éviter plus tôt les risques encourus ces dernières années par les patients, mais aussi par les médecins et les infirmières des services de santé de nos hôpitaux, qui ont parfois travaillé de garde jusqu'à 100 heures par semaine.

Je pense que le différend qui nous oppose sur cette question met en évidence la faiblesse des procédures d'infraction actuelles, et la façon dont certaines questions sensibles subissent l'influence de considérations politiques et de considérations de ressources. Ces questions devraient pourtant être traitées conformément à la loi et non en fonction de sensibilités politiques.

Enfin, il convient de dire qu'en temps normal, les plaintes de ce genre sont traitées entre le Médiateur et l'agence, c'est-à-dire la Commission ou le Conseil, contre laquelle ces plaintes ont été déposées. Il est très rare que nous ayons à débattre de ces questions au sein de cette assemblée. Il est rare qu'on demande à ce Parlement d'approuver la décision du Médiateur contre la Commission. Je regrette vivement que nous ayons à le faire, mais c'est malheureusement le cas.

J'aimerais donc que le Commissaire concède et reconnaisse qu'il a accepté que ce délai était inacceptable; j'aimerais également qu'il s'engage à mettre en place des procédures pour assurer que jamais plus une plainte n'aura à subir de tels délais.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain à 11 heures.

Déclarations écrites (article 142).

Anneli Jäätteenmäki (ALDE), par écrit. – (FI) Monsieur le Président, j'ai lu avec consternation le rapport de M. De Rossa concernant la plainte contre l'Allemagne à propos des dispositions en matière de temps de travail des médecins.

L'administration est complètement inefficace si la Commission européenne n'est pas capable de traiter la plainte d'un pétitionnaire sans laisser passer un délai absolument injustifiable de plusieurs années. Cette affaire constitue un abus manifeste du pouvoir discrétionnaire dont dispose la Commission dans l'interprétation de cette obligation. Plutôt que de faire preuve de discrétion, la Commission semble avoir agi de façon autoritaire.

Il est temps que la Commission nous dise comment elle compte, à l'avenir, traiter les plaintes aussi rapidement et aussi efficacement que possible.

Merci!

14. Égalité entre les femmes et les hommes - 2008 (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (A6-0325/2008) d'Iratxe García Pérez, au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, sur l'égalité entre les femmes et les hommes – 2008 (2008/2047(INI)).

Iratxe García Pérez, rapporteur. – (ES) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, j'aimerais tout d'abord remercier la Commission pour son rapport de 2008 sur l'égalité entre les hommes et les femmes, qui adopte une démarche globale envers les politiques d'intégration de la dimension de genre et envers des mesures spécifiques de discrimination positive. Le rapport de la Commission a certes pour objet principal les questions liées au monde du travail, mais il ne tient pas compte des nombreux autres problèmes et des autres situations difficiles auxquelles les femmes sont confrontées. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de les intégrer à ce rapport parlementaire.

Je tiens également à remercier tous mes collègues dont les efforts ont permis d'améliorer le rapport soumis initialement. Nous sommes tous d'accord pour dire que malgré les progrès accomplis, il reste beaucoup à faire.

Dans cette perspective, une assurance excessive ne peut être que notre pire ennemie. Si nous n'avons pas conscience des défis ni du travail qu'il reste à accomplir, il nous sera difficile de progresser dans le domaine de l'égalité.

La perspective de ce rapport se fonde sur le principe de la transversalité des questions liées au genre, et ce rapport soulève différentes questions liées à ce principe. Toutes ces questions sont importantes, et nous ne pouvons en ignorer aucune: l'intégration des femmes sur le marché du travail, la violence domestique, les femmes dans l'éducation, l'équilibre entre le travail et la vie familiale, et les groupes vulnérables comme les femmes immigrées ou les femmes handicapées. Tous ces aspects méritent notre attention et méritent d'être étudiés et analysés en profondeur. J'aimerais cependant, dans le temps qui m'est imparti, me concentrer sur les aspects qui me semblent être les plus importants.

La violence domestique et le pire fléau social de notre époque, en Europe comme dans le monde entier. Une injustice sociale par laquelle les femmes, simplement parce qu'elles sont des femmes, subissent la violence masculine à cause de valeurs machistes profondément ancrées dans notre société.

Il est donc nécessaire d'encourager les États membres à adopter des lois pour lutter contre ce fléau social. Nous en avons un excellent exemple en Espagne, où la loi contre les violences domestiques a été intégrée il y a quelques années à la législation nationale. Cette loi reconnaît les droits des femmes victimes de maltraitances et met en œuvre une politique complète de prévention, de traitement et de réintégration des femmes victimes de violence.

En ce qui concerne les femmes sur le marché du travail, il faut savoir que nous sommes encore bien loin d'atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne. Le taux d'emploi des femmes a progressé, mais le taux de chômage des femmes est encore bien plus élevé que celui des hommes. Nous devons donc prendre des mesures politiques, via la Commission européenne et via les États membres, pour encourager les femmes à rejoindre le marché du travail au même titre que les hommes.

Une autre réalité que nous ne pouvons ignorer est celle de la différence salariale. Celle-ci se maintient à 15 % depuis 2003. Nous avons besoin de mesures plus fortes bénéficiant de l'aval des entreprises et des syndicats.

Ce rapport propose également que les institutions communautaires et les États membres fassent du 22 février la Journée internationale de l'égalité salariale. Une femme devrait travailler 52 jours de plus par an pour gagner la même chose qu'un homme.

En matière d'équilibre entre le travail et la vie privée, nous devons mettre un terme à une situation où, à l'heure actuelle, 85 % des soins informels sont assurés par des femmes. Nous avons besoin de plus de services publics pour accueillir les enfants et prendre soin des personnes à charge.

De même, en ce qui concerne la participation des femmes à la vie publique, nous devons encourager les initiatives visant à augmenter cette participation par le biais des organisations sociales, des syndicats et des partis politiques. Les quotas électoraux sont une mesure décisive que nous devons poursuivre dans notre lutte pour l'égalité dans la démocratie.

Il y a d'autres aspects que nous ne pouvons ignorer, comme l'accès à l'éducation, l'abandon des stéréotypes sociaux, les problèmes et difficultés qui se posent aux femmes dans les communautés rurales. Nous devons unir nos forces pour y parvenir. Nous devons collaborer étroitement avec les organisations et faire du principe européen fondamental de l'égalité entre les hommes et les femmes une réalité, parce que ce faisant, nous progresserons vers une Europe caractérisée par le droit et par une plus grande justice sociale.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – – (CS) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Commission salue le rapport et la proposition de résolution sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne. L'adoption de ce rapport souligne l'engagement du Parlement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et confirme le soutien du Parlement en faveur de l'approche de la Commission. J'aimerais avant tout remercier le rapporteur, Mme García Pérez, pour le soutien qu'elle a exprimé en faveur des mesures prises par la Commission européenne dans ce domaine.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'une des valeurs fondamentales de l'Union européenne. Elle constitue également un domaine dans lequel l'Europe a souvent été en avance des développements sociaux. Ces dernières années, l'Europe a également lancé des initiatives importantes et ambitieuses. L'adoption du plan visant à réaliser l'égalité de statut entre les femmes et les hommes souligne la volonté de la Commission d'utiliser tous les moyens possibles pour rapprocher l'Europe d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines.

En outre, la Commission constate que la proposition de résolution du Parlement met en évidence certains sujets qui font partie des priorités du plan. Il s'agit notamment de la place des femmes sur le marché du travail, de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, d'un accès équilibré aux postes à responsabilités ou encore de la lutte pour mettre fin à la violence contre les femmes. Cette approche est conforme à la politique de la Commission dans ce domaine et inclut des sujets mis en évidence par le rapport pour 2008.

Bien que les progrès accomplis dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes soient évidents, il nous reste encore un travail important à accomplir. Nous devons poursuivre nos efforts et renforcer la base légale.

La Commission partage l'opinion du rapporteur selon laquelle l'équilibre entre le travail et la vie privée est un facteur essentiel de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous sommes tout à fait conscients que ce sont principalement les femmes qui assument la responsabilité de s'occuper de la famille et du foyer. C'est pourquoi les femmes doivent interrompre leurs études et leur carrière bien plus souvent que les hommes, et souvent sans la possibilité de les reprendre. Pour augmenter le taux d'emploi des femmes, la mise en place d'une infrastructure d'accueil des enfants de qualité et démocratique est donc essentielle. La Commission va présenter dans les semaines à venir un rapport consacré aux développements dans ce domaine.

En outre, en 2006 et 2007, la Commission a consulté des représentants des travailleurs et des employeurs sur le thème de l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle. En juillet 2008, ceux-ci ont signalé leur intention de négocier en matière de congé parental. La Commission ne soumet pas actuellement de propositions sur ce sujet.

La Commission a l'intention de présenter très prochainement un paquet d'initiatives relatives à l'équilibre entre le travail et la vie privée, notamment un rapport sur l'accueil préscolaire, un projet de directive modifiant la directive sur le congé de maternité et un projet de directive modifiant la directive de 1986 sur les «conjoints aidants». La situation actuelle des conjoints aidants dans l'agriculture et dans d'autres secteurs caractérisés par des entreprises familiales est inacceptable. Il est inacceptable que dans certains pays, ceux qui travaillent régulièrement pour l'entreprise familiale ne bénéficient d'aucune sécurité sociale et se retrouvent dans une situation extrêmement précaire en cas de divorce, de décès du conjoint qui perçoit les revenus ou de difficultés financières.

Une politique en matière d'égalité est d'une importance essentielle pour éviter et combattre la violence commise contre le sexe opposé, puisque celle-ci se base sur une inégalité de force entre les hommes et les femmes. D'un autre côté, des mesures efficaces contre la violence basée sur le genre contribuent à protéger les droits des femmes dans la société et à promouvoir l'égalité.

La violence contre les femmes est inacceptable. Le viol, la maltraitance sexuelle des jeunes filles, le trafic de femmes en vue de leur exploitation sexuelle ou d'un travail forcé, la violence domestique, le harcèlement sur le lieu du travail, mais aussi les pratiques traditionnelles ou mutilantes (comme par exemple la mutilation des organes sexuels) nuisent à la santé, à la liberté, à la dignité et à l'intégrité physique et émotionnelle des femmes. Nos interventions doivent aller loin et se montrer particulièrement efficaces, notamment dans les cas où la violence contre les femmes est le résultat du crime organisé international, comme dans le cas du trafic des êtres humains.

C'est pourquoi la Commission, dans le cadre de son programme de travail pour 2009, prévoit de réviser et de réécrire la législation relative au trafic des êtres humains, à l'exploitation et à la maltraitance sexuelle des enfants, un crime horrible dont les filles sont les principales victimes.

Pour conclure, je tiens à dire que la politique en matière d'égalité joue un rôle fondamental dans l'évolution des attitudes et des comportements. Elle est donc cruciale pour garantir non seulement l'égalité juridique, mais aussi une véritable égalité entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi la Commission salue le soutien que le Parlement européen lui apporte par sa proposition de résolution.

Marian Harkin, rapporteur pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales. – Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord dire qu'il s'agit d'un rapport extrêmement complet qui met en évidence bon nombre de problèmes auxquels nous devons faire face pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je suis particulièrement heureuse de voir qu'il aborde la question de la violence contre les femmes. Trop de gens pensent que la violence contre les femmes est un problème féminin, alors qu'il s'agit d'un problème sociétal. Tant que nous ne l'envisageons pas comme un problème sociétal, nous n'avons aucune chance d'en venir à bout.

En outre, je suis d'accord avec le rapporteur et avec ses paroles concernant la féminisation de la pauvreté et les groupes particulièrement vulnérables, ou encore la question centrale de l'égalité d'accès à la pension et aux allocations de sécurité sociale.

Dans cette perspective, j'aurais aimé qu'il soit tenu compte du paragraphe 14 de mon avis, dans lequel je plaide spécifiquement en faveur des personnes qui s'occupent d'autres personnes. Étant donné que d'ici 2030 nous aurons une personne inactive pour deux personnes actives, le rôle des personnes qui s'occupent des membres de la famille à charge deviendra beaucoup plus important. Étant donné que l'Europe compte déjà 100 millions de personnes qui prennent soin d'autres personnes (des hommes et des femmes, mais principalement des femmes) sans bénéficier de sécurité sociale ni de droits à la pension, nous devons veiller à ce que cette génération de soigneurs ne devienne pas la prochaine génération de personnes âgées pauvres qui ne feront que renforcer la féminisation de la pauvreté.

Enfin, un commentaire personnel sur le paragraphe 9, qui ne reflète pas l'opinion de la commission de l'emploi: Je pense que ce texte devrait être nuancé en soulignant la nécessité de respecter les procédures législatives nationales en matière d'avortement. Il existe un protocole du traité de Maastricht qui garantit que le droit européen ne supplantera pas l'article 40.3.3 de la constitution irlandaise relatif à la protection des enfants avant la naissance.

Au cours du débat sur le traité de Lisbonne en Irlande, de nombreux citoyens m'ont dit que l'UE avait l'intention d'obliger l'Irlande à autoriser l'avortement. Bien que je leur aie dit que tel n'était pas le cas, beaucoup m'ont dit que le Parlement travaillait dans ce sens, et c'est pourquoi je pense que nous devons absolument clarifier nos intentions. Il ne s'agit pas de notre opinion concernant l'avortement. J'imagine que mon opinion à ce sujet est différente de celle du rapporteur, mais la question n'est pas là. Il s'agit d'une question de subsidiarité, et les citoyens, quelle que soit leur position sur l'avortement, doivent pouvoir se fier à ce principe. Je pense que nous devrions tous, au sein de ce Parlement, respecter nous aussi ce principe.

Maria Badia i Cutchet, rapporteur pour avis de la commission de la culture et de l'éducation. – (ES) Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter le rapporteur pour l'excellente approche qu'elle a adoptée au moment de rédiger ce rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

En tant que rapporteur pour la commission de la culture, j'aimerais mettre en avant les principales contributions de notre commission, qui concernent bien entendu des questions relevant de notre domaine de compétence comme l'éducation, la culture, les sports et la communication.

Tout d'abord, nous avons proposé de promouvoir un comportement égalitaire dans les écoles et de lutter contre les stéréotypes sexuels qui sont encore bien trop répandus dans certains médias; de prendre des mesures visant à modifier la division du travail aux différentes étapes du système scolaire afin d'assurer une implication égale d'enseignants des deux sexes à chaque étape; d'éliminer toute discrimination salariale fondée sur le genre dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et de la communication; et de promouvoir une plus grande participation des femmes au sein des organes décisionnels des secteurs où les femmes sont minoritaires.

Comme l'a dit le rapporteur, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Cela me rappelle les paroles de Machado, qui a dit: «Voyageur, il n'y a pas de chemin, c'est en marchant que tu traceras ta voie», car, mes amis, c'est en luttant pour l'égalité que nous y parviendrons.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou, au nom du groupe PPE-DE. – (EL) Monsieur le Président, au nom de mon groupe politique, je félicite la commission pour son rapport. Ma collègue députée mérite également des félicitations pour avoir exprimé le point de vue du Parlement dans son rapport, même si, sur certains points, nous avons suggéré des amendements visant à l'améliorer et à montrer, par le rapport du Parlement, que nous avons conscience de ce qui s'est produit sur la base de la feuille de route pour l'égalité et sur la base du pacte pour l'égalité des genres.

Nous avons connu une réussite quantitative considérable. Nous devons encore améliorer la qualité de mise en œuvre de ces mesures. Nous devons assurer une mise en œuvre efficace et une protection juridique étendue en désignant un organe compétent pour le traitement des plaintes dans chaque État membre et en fixant des sanctions basées sur le principe de proportionnalité.

Nous voulons également maintenir le principe de subsidiarité et de la liberté de choix. En ce qui concerne l'équilibre entre la vie professionnelle et le travail dans la famille, nous voulons que les femmes ne soient pas les seules à être protégées. Cette couverture devrait s'étendre aux chômeurs, à ceux qui décident de s'occuper

uniquement de leur foyer, aux titulaires de professions libérales et aux indépendants qui travaillent dans des entreprises familiales.

Nous voulons renforcer les congés de maternité et les congés parentaux. Nous pensons que la communication que nous attendons de la part de la Commission nous apportera une bonne proposition sur ce point.

Puisque les femmes étudient et travaillent plus, elles méritent d'être payées pour tous les services qu'elles fournissent.

Zita Gurmai, *au nom du groupe PSE.* – (HU) Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, les évaluations régulières de la Commission, qui nous donnent une image claire de la situation réelle, sont extrêmement importantes dans la lutte pour l'égalité des genres. L'engagement de Monsieur le Commissaire Špidla dans ce domaine est bien connu. Le premier rapport consacré à l'égalité des genres a été préparé il y a cinq ans, et nous avons raison d'en attendre des résultats aujourd'hui. D'après le rapport 2008 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, certains progrès ont été accomplis. Malheureusement, ce rapport mentionne également certains domaines figés qui n'ont connu aucune amélioration perceptible.

L'écart en termes de rémunération entre les hommes et les femmes stagne depuis cinq ans à 15 %, et ma collègue a mentionné que cela représentait 54 jours, soit jusqu'au 22 février. Les femmes restent minoritaires dans les organes décisionnels, et l'image de la femme véhiculée par les médias reste peu flatteuse. Le plus gros problème est qu'il n'y a eu aucun progrès significatif précisément dans le domaine de l'emploi et dans les autres domaines liés, alors même que ces domaines sont particulièrement importants, d'une part en raison des défis démographiques qui se posent à l'Europe, et d'autre part pour des raisons de croissance économique et d'égalité. Ces priorités principales nécessitent absolument une participation accrue des femmes au marché du travail.

Les 12 millions d'emplois nouveaux créés, dont 7 millions sont occupés par des femmes, représentent un succès quantitatif de la stratégie de Lisbonne. Mais cela ne signifie pas un progrès en termes de qualité. Le travail à temps partiel obligatoire, la semaine de travail de 65 heures, les marchés du travail horizontaux et verticaux et la ségrégation empêchent de parvenir à un équilibre entre le travail et la vie privée, et ce problème ne peut que s'aggraver en l'absence d'infrastructures suffisantes pour l'accueil préscolaire. Je pense qu'il est nécessaire que les États membres préparent d'autres stratégies coordonnées et d'autres méthodes, qu'ils les mettent en œuvre correctement dans la pratique et qu'ils apportent un réel soutien politique. J'aimerais féliciter ma collègue pour son travail; elle a présenté un rapport réellement excellent.

Raül Romeva i Rueda, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (ES) Monsieur le Président, j'aimerais bien entendu commencer par remercier ma collègue et amie Iratxe García pour le travail qu'elle a accompli dans ce rapport, que je considère comme un travail complet et important. J'aimerais également mettre en évidence au moins quatre des points soulevés par le rapport et mentionnés par le rapporteur dans son intervention, et qui sont également importants pour mon groupe.

Tout d'abord, la nécessité pour les institutions européennes, face à la vague actuelle de violences machistes, de prendre des mesures législatives et de créer une base juridique claire permettant de lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes. Ces mesures devraient comprendre, par exemple, la reconnaissance du droit d'asile pour cause de persécution basée sur le genre.

Deuxièmement, afin d'assurer une plus grande participation des femmes dans les processus décisionnels, il est nécessaire que toutes les institutions et tous les partis politiques étudient la question et prennent des mesures spécifiques dans ce domaine, et nous n'excluons pas les quotas électoraux.

Troisièmement, il est important de reconnaître une fois pour toutes que pour assurer l'émancipation complète des femmes, il faut que celles-ci puissent prendre leurs propres décisions en matière de droits sexuels et reproductifs.

Quatrièmement, face à l'absence regrettable de progrès en matière de différence salariale entre les femmes et les hommes ces dernières années, le célèbre «écart salarial», il est essentiel que la Commission et les États membres évaluent les stratégies et les mesures qui, en concertation avec les partenaires sociaux, devraient permettre de corriger cette situation.

Eva-Britt Svensson, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (SV) Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi féliciter le rapporteur pour ce rapport, que je soutiens sans réserve. Je soutiendrai également les amendements relatifs au marché du travail déposés par Mme Figueiredo. Je ne dispose que d'un temps de parole d'une minute, c'est

pourquoi je n'aborderai pas de questions spécifiques de politique. Je tiens simplement à dire une chose dont je pense qu'elle mérite d'être soulignée.

Le rapporteur énumère différentes mesures qui doivent être prises pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette liste contient au total 45 éléments. Je le répète: 45 éléments! Dans l'Union européenne et dans ses États membres, qui prétendent depuis longtemps accorder la priorité à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, ce rapport montre 45 domaines différents qui doivent être modifiés. Il n'y a rien à ajouter, hormis le fait que je dis oui à ce rapport, et surtout oui à des mesures concrètes maintenant!

Urszula Krupa, au nom du groupe IND/DEM. – (PL) Monsieur le Président, un élément important de ce rapport est selon moi la demande de faciliter le retour au travail des salariés après une interruption de carrière pour congé de maternité ou congé parental et de supprimer les disparités dans le domaine de la rémunération et de l'éducation.

Il est toutefois difficile d'accepter la relation de causalité directe qui est supposée entre les problèmes de vie qui touchent de nombreuses personnes et le fait d'être une femme. Le fait de traiter la vie sociale comme une guerre des sexes, avec la création d'un nouvel ennemi basé sur l'ancien modèle de la lutte des classes, donne aux partisans de cette approche un droit illimité de s'immiscer dans toutes les sphères de l'existence humaine, y compris dans le fonctionnement de la famille.

Le problème de l'Europe n'est pas la lutte entre les hommes et les femmes. C'est le manque de respect envers les droits et les principes moraux, qui se manifeste notamment par une cupidité et un égoïsme sans limite. En tant que femme, je ne tiens pas à ce que l'égalité des droits entraîne une égalité avec les hommes dans tous les domaines, mais plutôt qu'elle permette des arrangements qui protègent les femmes et qui les soulagent d'une partie de leur charge. N'étant plus traitées comme une main-d'œuvre impersonnelle, les femmes pourraient contribuer de façon créative à de nombreux secteurs de l'économie.

Zita Pleštinská (PPE-DE). – (SK) Ce rapport 2008 sur l'égalité entre les femmes et les hommes récapitule un rapport du Parlement européen qui a déjà été adopté et qui a constitué un stimulus important qui doit être appliqué dans la pratique. Je considère comme le reflet du travail de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres et je tiens donc tout d'abord à remercier Mme García Pérez de l'avoir rédigé.

Pour atteindre les objectifs de Lisbonne, il est essentiel d'utiliser au maximum le potentiel des femmes sur le marché du travail. Il est également important que les femmes aient le meilleur accès possible aux études de troisième cycle et à l'apprentissage tout au long de la vie, mais aussi aux nouvelles technologies et à la société de l'information afin de pouvoir se montrer compétitives sur le marché du travail.

J'éprouve une grande admiration pour les femmes qui dirigent de grosses sociétés mais aussi des petites entreprises familiales et qui créent ainsi de nouveaux emplois. Outre ses tâches quotidiennes d'épouse et de mère, la femme d'affaires doit aussi assurer la gestion de sa société, et endosser ainsi la responsabilité non seulement de la réussite de sa famille, mais aussi de la réussite de son entreprise. En tant que société, nous ne comprenons pas toujours l'importance de ces tâches pour la société. Les femmes qui occupent des postes décisionnels doivent surmonter de nombreux obstacles supplémentaires liés notamment à leurs responsabilités familiales.

La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale est l'un des principaux facteurs d'augmentation du taux d'emploi des femmes. Il est donc essentiel de proposer des mesures qui encouragent les pères à prendre un congé parental, répartissant ainsi le congé de «maternité» entre les deux parents.

À l'heure actuelle, de nombreuses femmes savent qu'elles n'atteindront pas des postes importants grâce à des programmes de soutien social, mais uniquement sur la base de leurs propres capacités. La chancelière Angela Merkel est un excellent exemple qui montre que les femmes ont largement leur place dans la politique mondiale.

Les livres d'histoire parlent beaucoup des actes héroïques accomplis par des hommes. Les femmes n'apparaissent qu'à l'arrière-plan. Je suis convaincue qu'il est de notre responsabilité de mettre en lumière les armées de femmes impliquées dans notre société et sans lesquelles le monde ne pourrait pas progresser.

Gabriela Crețu (PSE). – (RO) Chers collègues, il y a des problèmes dont on parle beaucoup mais contre lesquels on ne fait pas grand-chose. Dans le débat relatif au paquet social, nous avons parlé du manque d'instruments nécessaires pour faire appliquer le principe d'une rémunération égale pour un travail de même valeur et pour réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Sans ces instruments, nos engagements ne sont que de vaines paroles et la législation est inutile.

Il y a également des problèmes contre lesquels on ne fait pas grand-chose et dont on ne parle même pas. Les gens ne parlent pas réellement des 100 000 femmes victimes chaque année de la traite des êtres humains, sauf ici, en fin de soirée; sans doute parce qu'elles sont des marchandises et non des citoyens. La plupart d'entre elles sont vendues pour être livrées à la prostitution. Nous demandons des mesures intégrées plus fermes pour lutter contre les réseaux de trafiquants et des actions concertées pour décourager la demande en matière de prostitution. Sans demande, le trafic n'aurait pas de raison d'exister.

Les gens ne parlent pas non plus de la situation des femmes qui travaillent comme ménagères dans l'environnement domestique; elles sont invisibles. Sans droits sociaux ou avec des droits minimes, elles sont confrontées aux mêmes risques d'abus que les femmes qui travaillent dans leur propre famille, y compris le risque d'être exploitées. Pour celles qui travaillent à l'étranger, l'absence de droits politiques aggrave encore la fragilité de leur situation sociale et économique. La réglementation correcte de leur situation est non seulement une affaire de justice, mais elle permettrait également de réduire le taux de pauvreté à l'avenir parmi les femmes âgées.

Un autre sujet dont on ne peut pas parler est celui des femmes au sein du gouvernement de mon pays, tout simplement parce qu'il n'y en a pas. Monsieur le Commissaire, chers collègues, nous pensons qu'il est temps d'arrêter de faire des déclarations sur ce qu'il faut faire et de le faire.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (PT) Monsieur le Président, la réalité montre que les discriminations à l'encontre des femmes persistent, et qu'elles touchent finalement les femmes au travail, dont les salaires sont en moyenne inférieurs de 15 % à ceux des hommes. Dans certains pays, comme le Portugal, ce chiffre est même de 25 % et la situation s'est en fait aggravée ces dernières années.

Nous demandons donc une amélioration de l'emploi, des salaires décents, le respect des normes sociales, de santé et de sécurité ainsi qu'une diminution du temps de travail sans perte de salaire. Ceci pourrait contribuer à créer davantage d'emplois accompagnés de droits pour les femmes et permettrait de mieux concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

Nous devons encourager l'adoption de mesures visant à combattre la précarité au travail, qui touche en particulier les femmes, et à améliorer les négociations collectives qui défendent les droits des hommes et des femmes qui travaillent. Nous devons également encourager l'adoption de mesures publiques visant à améliorer l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive, à leur faire mieux prendre conscience de leurs droits et des services publics qui leur sont accessibles tout en respectant leur dignité.

Godfrey Bloom (IND/DEM). – Monsieur le Président, le Royaume-Uni connaît malheureusement une discrimination énorme contre les femmes. Je sais que ma propre commission, la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, a son cœur au bon endroit. Cependant, la plupart des discriminations sont dues au fait que les lois du travail entraînent tellement de coûts pour les petites entreprises qui engagent des femmes jeunes que ces entreprises se livrent tout simplement à une discrimination cachée.

Je crois qu'il s'agit là d'un effet classique de la loi des conséquences imprévues. On fait une loi ici, on fait une loi là-bas, et ce qui se passe est que rien ne se passe, ce qui fige encore plus la situation.

Je ne veux pas manquer de galanterie, mais quand je regarde les collègues de ma commission, la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, je constate que leur façon de penser est encore celle des années 70 – ils n'ont pas progressé. J'ai bien peur que la vie ne soit plus comme cela, et quand j'entends parler de l'émancipation des femmes, je suis désolé, mais en Angleterre cette émancipation a eu lieu il y a longtemps. Je ne sais pas quels problèmes les autres pays rencontrent, mais je vous en prie, n'accusez pas ainsi le Royaume-Uni, où ce problème n'existe pas. Parce qu'une fois de plus, bien que vos intentions soient louables (la loi des conséquences imprévues), vous risquez en fait de semer le chaos.

Mary Honeyball (PSE). – Monsieur le Président, un heureux hasard a voulu que je prenne la parole après Godfrey Bloom, qui semble habiter quelque part au fond du 19^e siècle. C'est en effet lui qui s'est rendu célèbre en déclarant, il n'y a pas si longtemps, que les femmes feraient bien de nettoyer derrière le réfrigérateur, et que c'est là l'une de leurs tâches principales dans la vie. Si c'est moi qui n'ai pas progressé, ma foi j'en suis fière, parce que je ne tiens pas, en tant qu'Anglaise surtout, à être associée de quelque façon que ce soit à de tels commentaires.

Mais je tiens à dire que cet excellent rapport a soulevé plusieurs questions très importantes, et j'en remercie le rapporteur. Je remercie également Monsieur le Commissaire pour ses commentaires. Un point particulier sur lequel je souhaite m'attarder concerne le trafic des êtres humains. En tant que femme et en tant que

députée représentant Londres, j'ai un intérêt particulier pour ce problème, étant donné que Londres est un endroit particulièrement touché par le trafic des femmes.

Les États membres sont actuellement invités à signer la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Bien que certains États membres l'aient déjà signée, d'autres – 15, en fait – ne l'ont pas encore signée, et deux d'entre eux ne semblent pas être prêts à la signer. Je demande donc à tous les États membres de l'Union européenne de ratifier cette convention contre le trafic des êtres humains. Je demande à tous ceux qui sont présents ici aujourd'hui, y compris tous les membres de la commission des droits de la femme, de parler à leurs gouvernements et de les pousser à faire plus d'efforts qu'à l'heure actuelle encore pour mettre un terme au trafic méprisable des femmes.

Věra Flasarová (GUE/NGL). - (CS) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je salue le rapport présenté par Mme Pérez et par la Commission européenne. Les chiffres indiquant que le taux d'emploi des femmes a augmenté ces dernières années pour atteindre 57,2 % semblent encourageants, mais comme l'indique ce rapport, il reste toute une série de problèmes. Les femmes n'occupent encore qu'un tiers des postes à responsabilités dans les entreprises privées et dans les autres domaines, y compris la politique. Une proportion importante des nouveaux emplois ne font pas l'objet d'un contrat de travail à long terme, et sont donc précaires. Ces types d'emplois sont souvent occupés par des femmes. Les femmes sont encore considérées comme des personnes dont la responsabilité principale est de prendre soin de leur famille, et dont les revenus professionnels ne sont qu'un supplément au budget familial. C'est pourquoi les femmes restent moins bien payées que les hommes pour le même travail à qualifications égales. Ces stéréotypes constituent encore aujourd'hui un instrument de discrimination contre les femmes sur le marché de travail. Je trouve que les employeurs sont trop peu disposés à accorder des facilités aux femmes pour les aider dans le soin des enfants et donc pour faciliter leur développement professionnel et leur carrière.

Mihaela Popa (PPE-DE). – (RO) Nous parlons du besoin de combattre la violence contre les femmes et d'encourager les femmes à participer aux activités civiques. Nous parlons également d'un aspect qui concerne la commission de la culture, à savoir les différences entre les hommes et les femmes en matière d'éducation.

Bien que les femmes obtiennent de meilleurs résultats que les hommes dans le domaine de l'éducation, il subsiste une inégalité salariale entre les genres sur le marché du travail. En tant que membre de la commission de la culture et de l'éducation, j'ai personnellement déposé un amendement à l'avis rédigé par CULT concernant ce rapport. Je considère qu'il est essentiel de faire disparaître des médias de masse les images présentant les femmes dans des situations dégradantes, ceci en raison de l'impact qu'ont les médias de communication de masse sur les perceptions et les attitudes de la population.

L'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines d'action politique de l'Union européenne reste un problème d'actualité dans la société occidentale.

Anna Záborská (PPE-DE). – (SK) Ce rapport commence par un paragraphe affirmant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union européenne, un principe établi depuis plus de 50 ans. Pourtant, la deuxième partie de ce rapport contient 46 paragraphes de recommandations, d'invitations ou de demandes visant à faire respecter ce principe. Il y a également des recommandations fondamentales concernant l'égalité en matière de financement, d'éducation, de soins de santé ou de rémunération. Il y a une demande de combattre la violence contre les femmes, une demande de combattre la traite des femmes et bien plus encore.

Les rapports de ce genre sont sans aucun doute importants et je félicite le rapporteur. Mais d'un autre côté, ce rapport mentionne également la mise en œuvre incorrecte des documents déjà adoptés. Il fait référence à des sanctions et à des contrôles inadaptés. Il fait également référence à l'hypocrisie des politiciens qui déclarent leur soutien en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes mais qui ne respectent pas cette égalité dans la pratique. C'est pour cette raison que les attentes ne sont pas celles que l'on pourrait souhaiter.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE). - (PL) Monsieur le Président, lorsqu'on analyse la résolution relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, il est difficile de ne pas la soutenir. Je pense notamment aux points qui concernent la violence contre les femmes ou la nécessité d'une éducation dès le plus jeune âge à propos de la discrimination contre les femmes. Nous savons bien qu'une éducation correcte est la meilleure façon de venir à bout de la discrimination et de la violence contre les femmes.

Les citoyens européens sont relativement mal informés du trafic des femmes et ont peu conscience de l'existence, à notre époque encore, de ce trafic horrible, brutal et inacceptable dans un monde civilisé. Je pense donc qu'il faudrait consacrer des ressources importantes à une campagne d'information.

Il convient malgré tout de souligner que malgré tous les problèmes difficiles dont nous discutons, des progrès considérables ont été accomplis sur la voie de l'égalité entre les femmes et les hommes ces dernières années, et ceci est particulièrement visible dans les régions rurales.

Monica Maria Iacob-Ridzi (PPE-DE). – (RO) Monsieur le Président, l'égalité entre les femmes et les hommes devrait être un principe de base de la société européenne.

La dernière enquête de l'Eurobaromètre indique que les femmes vivant en milieu rural ne participent pas à la prise de décisions des communautés auxquelles elles appartiennent, qu'elles n'ont pas d'emplois stables et que la plupart d'entre elles n'assument que des responsabilités ménagères. Ce pourcentage atteint 98 % dans certaines régions. Néanmoins, plus de 50 % des femmes souhaitent avoir accès au marché du travail européen et obtenir une qualification qui leur permettrait d'obtenir plus facilement un emploi dans l'administration publique, dans l'agriculture, dans l'assistance sociale ou dans l'enseignement. En outre, un pourcentage important de femmes souhaite bénéficier des facilités prévues au niveau européen pour lancer une entreprise.

Par conséquent, je pense qu'il faut soutenir les initiatives des femmes des régions rurales visant à s'impliquer activement dans la société, à s'améliorer en permanence et à participer au développement économique de leurs régions d'origine. L'élimination de la discrimination nécessite un effort commun au niveau européen. Les programmes comme le Fonds social européen et Progrès en partenariat avec les autorités et les gouvernements locaux devraient allouer des budgets plus importants pour soutenir les femmes en milieu rural.

Vladimír Špidla, membre de la Commission. – (CS) Mesdames et Messieurs, merci pour ce débat. D'une façon générale, lorsqu'on analyse les développements, on peut dire que des progrès importants ont été accomplis mais qu'il reste encore un long chemin à parcourir. C'est pourquoi la Commission s'efforce de poursuivre des négociations complexes en utilisant tous les outils disponibles. J'ai par exemple fait référence aux propositions législatives déjà préparées et aux projets de durcissement des peines pour le trafic des êtres humains.

Je tiens également à dire que les efforts visant à réaliser l'égalité se basent bien entendu sur un principe éthique fondamental. Même si nous n'avons aucune raison de le faire pour des motifs d'équilibre social, de stabilité, de systèmes sociaux ou d'économie, il resterait juste et nécessaire de continuer à lutter pour cette égalité. Je tiens toutefois à dire que la véritable égalité des chances est la première priorité de l'Union européenne, et qu'aucune société incapable d'assurer cette égalité des chances ne peut survivre à long terme face à la compétition mondiale. Cela n'est pas uniquement juste et éthiquement incontournable, c'est aussi profitable. Je pense que pour cette raison également, il est absolument fondamental de continuer à progresser et de ne pas nous contenter d'évolutions qui, si elles constituent un progrès, peuvent également être considérées comme des résultats bien modestes.

Iratxe García Pérez, rapporteur. – (ES) Monsieur le Président, je me réjouis des commentaires de tous ceux qui sont intervenus sur cette question, car je pense que nous pouvons en conclure que malgré certaines différences et des accents différents, nous partageons tous le même objectif.

Je tiens également à dire à M. le Commissaire que j'ai particulièrement apprécié son discours et sa contribution à ce débat. Chacun d'entre nous souscrit entièrement à ce discours. Je tiens donc à exprimer ma satisfaction, mais je dois aussi ajouter que nous avons maintenant besoin d'une véritable volonté politique afin de mettre en œuvre toutes les initiatives actuellement sur la table. Il aura donc le soutien de ce Parlement s'il continue à souligner l'importance de ce problème et s'il poursuit ses efforts pour mettre en œuvre toutes ces initiatives.

J'aimerais simplement mettre encore un aspect en évidence: l'importance du rôle des hommes dans la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il est indispensable d'impliquer les hommes dans cette tâche. Le fait que des collègues masculins aient participé au débat d'aujourd'hui témoigne selon moi du fait que les hommes doivent eux aussi soutenir les femmes dans la lutte pour l'égalité.

Je terminerai en mentionnant l'une des questions soulevées au cours de ce débat, par un collègue qui affirme que les femmes répètent la même chose depuis le 19^e siècle. J'aimerais lui faire remarquer que dans mon pays, au 19^e siècle, les femmes réclamaient le droit de vote: elles ne pouvaient même pas voter. Il y a donc une différence très claire.

Il est indéniable que des progrès considérables ont été accomplis. Nous devons remercier toutes ces femmes, toutes ces organisations qui ont participé à la lutte pour l'égalité. Mais il ne faut pas nier l'évidence: il y encore un long chemin à parcourir, il nous reste beaucoup de travail à accomplir. En faisant tous preuve de persévérance, les hommes comme les femmes, nous devrions parvenir à une véritable égalité entre les hommes et les femmes.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain à 11 h 30.

Déclarations écrites (article 142)

Sylwester Chruszcz (NI), par écrit. – (PL) Mesdames et Messieurs, ce débat a abordé de nombreux sujets. J'insiste sur la question du congé parental et du congé de maternité. L'Europe est confrontée à un problème démographique qui découle non seulement des problèmes économiques touchant notre continent, mais aussi de l'absence d'un soutien adéquat proposé aux jeunes mères. Il est absolument essentiel d'apporter à la femme qui vient d'avoir un bébé un soutien qui lui assure la sécurité nécessaire ainsi qu'à son enfant et qui veille à ce que rien ne l'empêche de reprendre sa vie sociale ou professionnelle.

Les mères doivent être protégées de façon à ce qu'elles puissent reprendre leur travail en temps utile tout en s'occupant correctement de leurs familles, et nous devons veiller à ce que ces arrangements soient traités avec le même sérieux dans toute l'Europe.

Corina Crețu (PSE), par écrit. – (RO) Bien que la Roumanie soit l'un des bons élèves de l'Union européenne en ce qui concerne le cadre législatif et le nombre d'initiatives et de programmes gouvernementaux visant à réduire l'inégalité entre les genres, elle présente des lacunes dans certains aspects importants qui accentuent et qui perpétuent l'inégalité entre les femmes et les hommes.

En ce qui concerne l'accès des femmes aux postes à responsabilités, la Roumanie se situe en queue de classement des pays d'Europe. Sur les 331 membres du Parlement, 37 seulement sont des femmes, soit un peu plus de 11 % du total. Néanmoins, le pourcentage de femmes dans l'administration locale de la Roumanie est encore plus faible. En Suède, il y a presque autant de femmes que d'hommes au Parlement. En Roumanie encore, près d'un tiers des femmes travaillent à temps partiel, contre 7,7 % des hommes seulement, pour une rémunération qui est inférieure de 15 % en moyenne à celle des hommes.

Cette situation est étroitement liée à la persistance de stéréotypes sexuels, qui font que la plupart des tâches ménagères sont dévolues aux femmes. Malheureusement, l'inégalité entre les genres et les préjugés en la matière ne concerne pas que la famille, mais aussi le monde de l'enseignement en Roumanie. Des études montrent que les activités scolaires en Roumanie ont tendance à susciter des mentalités différentes selon les genres, tout comme les activités d'orientation socio-économique organisées par le personnel enseignant.

J'insiste donc sur l'importance d'inclure dans ce rapport des questions relatives à l'importance de l'éducation dans la réduction de l'inégalité entre les genres.

Véronique Mathieu (PPE-DE), par écrit. – (FR) L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondamental de l'Union européenne.

Pourtant, les chiffres du rapport 2008 témoignent d'une situation toujours inégalitaire.

En effet, l'écart de rémunération est toujours de 15% depuis 2003.

Au vu de cette situation, il me paraît nécessaire de renforcer la législation européenne en imposant, par exemple, aux employeurs l'obligation de réaliser des audits sur les salaires en vue de résorber l'écart de rémunération constaté.

Il est également important de se pencher sur la situation particulière des femmes en zones rurales qui ne sont jamais déclarées «actives» sur le marché du travail officiel. Ces femmes, qui travaillent bel et bien puisqu'elles aident leur mari au sein de l'exploitation familiale, rencontrent, suite à l'absence d'un statut professionnel clair, de nombreuses difficultés financières et juridiques en ce qui concerne l'accès à la retraite ou à la sécurité sociale. Je soutiendrai toute initiative permettant d'améliorer la situation des personnes concernées.

Enfin, je me félicite des mesures proposées visant à améliorer l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive. Cet accès est en effet la condition indispensable de l'exercice de leur liberté.

Dumitru Oprea (PPE-DE), par écrit. – (RO) Je pense que la discrimination sexuelle persiste principalement grâce aux vieilles mentalités qui existent encore dans nos sociétés modernes: l'homme soutient financièrement sa famille et la femme se charge de sa responsabilité sociale. Ces mentalités sont visibles dans tous les pays, mais plus particulièrement dans les régions défavorisées. Ce phénomène pourrait être éliminé par des mesures d'éducation appropriées.

Dans cette perspective, je pense que nous devrions également tenir compte du fait que l'évolution globale de la société actuelle a suscité une implication croissante des femmes dans la vie active et que leur statut au sein de la société s'en trouve nettement amélioré. Néanmoins, des problèmes peuvent se poser au niveau de la famille, notamment en ce qui concerne les soins apportés aux enfants par leurs parents, et l'implication de ceux-ci dans leur éducation. Le manque de temps, le programme de travail surchargé, le mirage des pays étrangers, tous ces éléments ont réduit le contrôle que les parents exercent sur leurs enfants pendant les vacances et entre 14 heures et 18 heures les jours d'école.

C'est pourquoi nous devons identifier des solutions permettant d'éliminer les préoccupations concernant les activités des enfants pendant que le parent travaille, en développant des activités dans les écoles ou en dehors de celles-ci qui compenseraient le manque de supervision de la part des parents.

En fait, l'approche basée sur les activités après l'école devrait être étendue et devrait devenir un projet utile à la famille, à la communauté, au pays et à l'Europe.

Rovana Plumb (PSE), par écrit. – (RO) J'aimerais féliciter le rapporteur et insister sur l'importance du contenu de ce rapport pour la réalisation des objectifs de croissance économique définis par la stratégie de Lisbonne.

L'Union européenne et les États membres devraient fournir un meilleur modèle à la société. Malgré les progrès réalisés, l'inégalité entre les hommes et les femmes persiste, et c'est pourquoi nous devons agir.

J'aimerais attirer l'attention sur un problème qui touche de nombreuses femmes chaque jour et auquel très peu d'entre elles obtiennent une solution favorable, à savoir celui du harcèlement sexuel.

Selon une étude réalisée au niveau national en Roumanie, les victimes de harcèlement sexuel sont des femmes dans 90 % des cas, et une personne sur neuf habitant en milieu urbain a déjà été confrontée au harcèlement sexuel. Dans plus de 55 % des cas, l'agresseur était le supérieur hiérarchique de la victime.

Je pense que nous devons réévaluer les stratégies et les actions dans ce domaine afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des femmes. Les États membres devraient accélérer l'application de la législation communautaire relative à l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne le marché du travail, et en particulier le harcèlement sexuel.

Theodor Dumitru Stolojan (PPE-DE), par écrit. – (RO) Le moment est venu de renoncer aux stéréotypes et d'agir fermement pour garantir une réelle égalité des chances entre les femmes et les hommes. Au cours de ces 10 dernières années, des progrès indéniables ont été accomplis en ce qui concerne la représentation des femmes aux échelons supérieurs de la politique européenne, mais ces progrès restent insuffisants. Au contraire, les écarts de rémunération sont restés relativement constants ces dernières années. Les entreprises européennes contribuent encore fondamentalement à l'exclusion et il faut des décisions fermes et plus courageuses ainsi qu'une campagne nettement plus efficace dans les médias à ce sujet.

La participation globale des femmes au processus décisionnel fait l'objet de distorsions évidentes en Roumanie également. Il s'agit du seul pays sans aucune femme ministre, et 9 % à peine des députés sont des femmes. La société roumaine a le devoir de lutter contre les anciennes mentalités et la discrimination sexuelle au quotidien sous toutes ses formes.

Je crois aux effets positifs des quotas électoraux pour la représentation des femmes. Nous pouvons trouver des modèles de bonnes pratiques dans les pays nordiques, et pas seulement là. Que nous options pour un système électoral basé sur une représentation proportionnelle en garantissant la parité sexuelle des candidats ainsi qu'une visibilité égale dans les médias (Belgique) ou pour des quotas distributifs fixés par la loi (Finlande, Suède, Espagne, France), je crois qu'il est possible d'améliorer en Roumanie la situation des femmes qui aspirent à ce genre de participation à la vie politique, économique et sociale.

15. Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale au Conseil relative à l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information, posée par Giles Chichester et Angelika Niebler au nom du groupe du Parti populaire européen (Chrétien Démocrates) et des démocrates européens (O-0060/2008 - B6-0159/2008).

Angelika Niebler, rapporteur. – (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information, connue sous son acronyme ENISA, a été fondée en 2004. Son rôle consiste essentiellement à améliorer la sécurité des réseaux et de l'information au sein de l'Union européenne et à promouvoir une collaboration plus étroite entre les États membres.

Le mandat de l'ENISA est indéniablement complexe. Dans un monde de données virtuelles, les virus informatiques, le spam, le phishing et les chevaux de Troie constituent de réelles menaces. Le piratage informatique menace les réseaux publics et privés. Le préjudice causé à notre société moderne de la communication est énorme. La sécurité est le talon d'Achille de nos systèmes informatiques. C'est là que nous sommes vulnérables et menacés; si je m'exprime de cette façon, vous comprendrez à quel point cette agence est importante pour nous.

D'un autre côté, cette agence qui doit accomplir une tâche gigantesque ne dispose pas d'effectifs importants. Ceci soulève la question légitime de savoir si l'ENISA peut réellement remplir son rôle sur la base de son fonctionnement actuel. Nous avons souvent discuté, dans cette assemblée mais aussi au sein d'autres organes, de la façon de développer éventuellement l'ENISA. La dernière proposition émanant de la Commission est de fusionner l'ENISA avec la Future autorité européenne du marché des télécommunications. Ni le Parlement ni le Conseil n'ont accepté cette proposition. Au contraire, le Parlement et le Conseil ont décidé avant les vacances d'été de prolonger le mandat de l'ENISA pendant trois ans.

Le but ultime de notre question à la Commission est d'assurer que ce débat soit structuré au cours des trois prochaines années. En posant cette question, nous voulons également mettre le doigt sur la plaie et forcer la Commission à exprimer sa position sur les points que nous considérons comme critiques. Dans sa forme actuelle, l'ENISA est-elle capable de faire ce que l'on attend d'elle? La Commission envisage-t-elle de remplacer l'ENISA par une autre organisation? Faut-il absolument que ces tâches soient effectuées par une agence européenne? D'après la Commission, quelles modifications générales de la structure de l'ENISA faut-il envisager?

Je me réjouis d'entendre la réponse de Madame la Commissaire. J'ai hâte d'apprendre où en sont les discussions dans les couloirs de la Commission. Le Parlement, bien sûr, sera ensuite appelé à se faire sa propre opinion sur la forme future de l'ENISA.

Viviane Reding, membre de la Commission. – Monsieur le Président, les estimés députés savent certainement que conformément au Règlement du Parlement européen et du Conseil portant constitution de l'agence ENISA, le mandat de l'ENISA arrivera automatiquement à expiration le 13 mars 2009.

Toutefois, la Commission pense qu'il est essentiel d'assurer la poursuite des activités en matière de sécurité des réseaux et de l'information. Cette opinion est partagée par le Parlement et par le Conseil dans les débats relatifs à la proposition de modification du règlement afin de prolonger le mandat de l'ENISA. La mesure visant à prolonger de trois ans le mandat de l'ENISA se justifie donc.

Il est vrai que l'évaluation de l'ENISA lancée en 2006 par la Commission a mis au jour un certain nombre de problèmes, mais elle a aussi permis d'identifier des aspects positifs des réalisations de l'agence à la lumière des ressources limitées dont elle dispose. La Commission a réagi aux préoccupations identifiées en proposant un règlement établissant l'Autorité des télécommunications.

Nous constatons aujourd'hui que le Conseil et le Parlement sont d'accord pour dire que l'ENISA devrait rester distincte du nouvel organe qui sera créé comme alternative à l'autorité des télécommunications, et la Commission continue à percevoir la nécessité d'un organe efficace capable de contrôler les problèmes de sécurité et d'intégrité. C'est pourquoi il est important de continuer le travail de l'ENISA.

Toutefois, je suis aussi fermement convaincu que les défis en matière de sécurité des réseaux nécessitent une réponse coordonnée et décidée de la part de l'Europe. Les récentes attaques informatiques en Estonie et en

Géorgie (la grave attaque électronique subie par ce pays cet été n'est pas restée inaperçue) ont montré qu'un pays isolé était fort vulnérable.

J'invite donc le Parlement européen et le Conseil à lancer, dès le début de l'année 2009, un débat substantiel sur l'approche à adopter par l'Europe en matière de sécurité des réseaux et sur la façon de faire face aux cyber-attaques, et d'inclure l'ENISA dans ces discussions.

Pendant le débat relatif au prolongement du règlement ENISA, des appels se sont fait entendre au sein du Parlement et du Conseil sur les objectifs d'une politique modernisée en matière de réseaux et d'informations, et sur la meilleure façon de réaliser ces objectifs. Il a été dit explicitement que la prolongation de l'ENISA ne devrait pas influencer l'issue de ce débat. En vue de faciliter un tel débat, les services de la Commission développeront dans la deuxième moitié de 2008 un questionnaire soumis à une consultation publique en ligne sur les objectifs possibles d'une politique modernisée en matière de sécurité des réseaux et de l'information au niveau européen, et sur la façon de réaliser ces objectifs. Ceci se fera évidemment en concertation avec l'ENISA et avec son conseil de direction.

Nikolaos Vakalis, *au nom du groupe PPE-DE*. – (EL) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, le Parlement européen et le Conseil ont approuvé le prolongement du fonctionnement de l'ENISA jusqu'à la fin de l'année 2012. Cette extension de trois ans permettra de nouveaux débats sur l'avenir de l'ENISA et sur la question plus vaste d'une plus grande sécurité des réseaux et de l'information en Europe.

Je pense que la procédure de réexamen devrait commencer immédiatement. Elle devrait faire de cette organisation provisoire un organe permanent. Et avant tout, elle doit s'accompagner simultanément d'une augmentation des effectifs et d'une mise à jour des articles 2 et 3 de son règlement, qui sont d'une importance capitale. Cette solution permettra à cet organe de se mettre au travail aussi rapidement que possible sous un mandat modernisé et amélioré.

Permettez-moi de vous rappeler – et la Commission partage cet avis – que seule une agence européenne est en mesure de garantir la sécurité des réseaux et de l'information. J'aimerais également souligner qu'aujourd'hui, l'écrasante majorité des partenaires sont d'accord pour dire que l'ENISA est l'organe le mieux à même de développer une nouvelle politique européenne dynamique pour la sécurité des réseaux et de l'information.

L'ENISA a fait l'objet de vives critiques dans le passé. Je dois cependant vous rappeler que le rapport d'évaluation de 2007 n'a pu évaluer que la première année de fonctionnement de l'ENISA. Par conséquent, cette évaluation n'est plus fiable ni actuelle. Des études d'évaluation récentes menées par des organismes indépendants ont rétabli la vérité. Il est essentiel de mettre à la disposition de cet organe les ressources adéquates pour lui permettre de fonctionner plus efficacement.

Enfin, permettez-moi de dire que le gouvernement grec souhaite soutenir une solution viable: il s'est proposé de couvrir les frais d'entretien du bureau de l'ENISA à Athènes afin de faciliter le travail de cet organe.

Anni Podimata, *au nom du groupe PSE*. – (EL) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, la réalité qui se cache derrière le débat d'aujourd'hui relatif à la question orale posée par le groupe du Parti populaire européen (Démocrates Chrétiens) et des démocrates européens à propos de l'ENISA est très différente de ce qu'elle était au moment où la question a été posée. Pour commencer, le Conseil et le Parlement européen ont convenu de prolonger jusqu'en 2012 le règlement qui régit le fonctionnement de cet organe.

Simultanément, la proposition de la Commission européenne visant à établir une autorité européenne pour le marché des communications électroniques a été accueillie avec réserve par le Conseil et par le Parlement européen. Le Conseil et le Parlement européen proposent au contraire la recommandation BERT, avec la responsabilité fondamentale d'une meilleure mise en œuvre du cadre réglementaire en matière de services de télécommunications, sans s'impliquer dans les questions relatives à la sécurité ou à l'intégrité des réseaux.

Ces questions sont cependant extrêmement importantes, comme vous l'avez souligné vous-même, Monsieur le Commissaire, il y a quelque temps et dans votre intervention d'aujourd'hui. Vous avez souligné que les attaques récentes sur le cyberspace estonien et celui d'autres pays montrent à quel point il est important de concevoir immédiatement une réponse européenne convaincante et coordonnée.

Tel est précisément le rôle que l'ENISA peut et doit jouer, dès qu'elle fonctionnera sous un mandat mis à jour et amélioré avec des objectifs et des responsabilités clairement définis et, bien sûr, dès qu'elle disposera des moyens et des ressources humaines nécessaires.

Cette fois, j'espère que la Commission contribuera réellement et de façon significative en aidant l'ENISA dans son travail afin de renforcer la sécurité et l'intégrité des réseaux. Ceci est essentiel pour renforcer la confiance des entreprises et bien sûr des citoyens européens dans les réseaux européens.

PRÉSIDENT DE M. COCILOVO

Vice-président

Jorgo Chatzimarkakis, *au nom du groupe ALDE.* – (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, la sécurité des réseaux – voilà qui donne l'impression d'un domaine hautement spécialisé, pourtant la sécurité des réseaux touche de plus en plus d'aspects de notre vie quotidienne: les communications mobiles, l'internet, qui s'insinue comme une pieuvre dans un nombre toujours plus grand de nos activités quotidiennes, l'intelligence omniprésente – l'intelligence informatique intégrée à nos environnements, qu'il s'agisse d'aider les personnes âgées ou de contrôler des processus de travail complexes. Tout ceci montre que nous dépendons de plus en plus de ces technologies avancées. Elles régissent notre vie et la croissance de notre économie.

La situation en Estonie a démontré récemment l'ampleur de cette dépendance. Madame la Commissaire, vous avez dit que la Géorgie avait été touchée également. Les gens ont moins conscience de cette affaire, mais s'il nous avait fallu un exemple plus spectaculaire encore que celui de l'Estonie, nous le trouvons en Géorgie. Nous avons vu comment une économie moderne basée sur les réseaux est soudain devenue dépendante de ce facteur, de cette technologie, et nous avons vu comment elle a été attaquée et comment sa sécurité a fait l'objet d'une menace très grave. C'est aussi pour cette raison que la Commission, dont le portefeuille compétent était détenu à l'époque par Monsieur le Commissaire Liikaanen, a reconnu à juste titre la nécessité d'une agence pour la sécurité des réseaux. C'est pourquoi nous avons été pris par surprise quand l'ENISA a fait l'objet d'une évaluation après un an seulement, avant même qu'elle dispose des ressources adéquates, au point que l'existence même de cette agence ait pu être remise en question. Cela nous a choqués à l'époque, et je suis donc ravi que nous nous organisions ce débat aujourd'hui.

Pourquoi avons-nous remis cette agence en question après un an à peine? Comment comptez-vous, comment comptons-nous formuler le mandat de l'ENISA pour que cette agence puisse opérer sur un pied d'égalité avec les agences qui existent aux États-Unis, au Japon et en Chine?

Je tiens à vous remercier d'avoir admis, suite à la deuxième évaluation, les réalisations de l'ENISA. Et pourtant, en tant que députés, nous discutons jour après jour de ce changement culturel, de ce changement climatique qui touche nos économies et qui nous force à abandonner notre dépendance aux combustibles fossiles et à adopter d'autres sources d'énergie. Chaque jour, nous y travaillons avec enthousiasme. Nous savons que la seule possibilité est de modifier le système. Nous avons besoin de solutions intelligentes pour y parvenir, et nous avons besoin de la sécurité des réseaux, car la sécurité est essentielle. C'est pourquoi je suis reconnaissant que nous organisions ce débat, comme une pierre apportée à l'édifice d'une ENISA mieux équipée et d'une plus grande sécurité des réseaux.

Viviane Reding, *membre de la Commission.* – Monsieur le Président, pour conclure, je tiens à dire que le prolongement pour trois ans du mandat de l'ENISA bénéficie du soutien unanime du Conseil et d'un large soutien du Parlement européen. Ces deux branches législatives ont convenu de parvenir à un accord en première lecture dès que possible, avant l'expiration automatique du règlement actuel.

J'ai cru comprendre que le Conseil prévoyait d'adopter le règlement de modification comme un point «A» de la prochaine réunion du Conseil. Le problème serait alors résolu, et lorsque la Commission aura présenté son rapport sur les problèmes fondamentaux qui sous-tendent les cyberattaques, le Parlement pourra en tenir compte et lancer un vrai débat sur l'avenir de nos réactions dans ce domaine.

Le Président. – Le débat est clos.

16. Impact du marketing et de la publicité sur l'égalité entre les hommes et les femmes (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport (2008/2038 (INI)) d'Eva-Britt Svensson, au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, sur l'impact du marketing et de la publicité sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Eva-Britt Svensson, *rapporteur*. – (SV) Monsieur le Président, j'aimerais remercier mes collègues de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, et notamment le rapporteur fictif, pour les contributions excellentes et constructives qu'ils ont apportées à ce rapport.

La présidence du Conseil a mis en évidence la nécessité de lutter contre les stéréotypes sexuels. Il s'agit de l'une des six priorités de la présidence. Je trouve donc qu'il est important que nous aussi, au Parlement, exprimions notre avis sur le problème des stéréotypes de genre et sur l'impact qu'ils ont sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Afin d'éviter tout malentendu, j'aimerais dire clairement que ce rapport ne recommande en aucun cas une nouvelle législation dans ce domaine, ni au niveau européen, ni au niveau national. Les mesures que je propose concernent les organes nationaux d'autorégulation qui existent déjà et qui représentent les producteurs, les publicitaires et les consommateurs. Ces organes doivent travailler à sensibiliser davantage la population à l'importance de la publicité véhiculant des stéréotypes de genre. Les États membres doivent également veiller à ce qu'il existe des organes vers lesquels la population peut se tourner pour soumettre des plaintes. Je pense également que l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, qui est actuellement en cours de création, devrait faire des recherches sur l'impact de ce genre de publicité sur l'égalité. Nous devons en savoir plus.

Pourquoi est-ce important? C'est important parce que la publicité est partout, dans nos foyers, dans les espaces publics, dans les journaux, dans les médias etc. Bien sûr elle nous touche, que nous en soyons conscients ou non. Les entreprises n'investiraient pas des milliards en publicité si celle-ci n'avait pas d'impact.

Aujourd'hui, la publicité et le marketing ne vendent pas simplement des marchandises ou des produits, mais tout un style de vie, une forme de culture. Nous devons nous comporter d'une certaine façon et agir d'une certaine façon pour être à la hauteur des attentes des différentes normes. Il est particulièrement important de combattre ce phénomène là où il touche les jeunes qui cherchent encore leur identité d'adulte, qui se demandent quelles études poursuivre, etc. Je veux que les gens puissent choisir sans subir l'influence consciente ou inconsciente de normes véhiculant des stéréotypes sexospécifiques.

Aujourd'hui, les publicitaires n'ont plus le droit de concevoir une publicité pour un produit susceptible d'aggraver les problèmes environnementaux ou d'accélérer le changement climatique. Je rêve qu'à l'avenir, il sera tout aussi impossible de vendre des produits en utilisant un message porteur de stéréotypes ou de discrimination sexuelle.

Je suis également convaincue qu'à mesure qu'ils prendront conscience de l'importance de la publicité, les consommateurs, hommes ou femmes, se mettront à refuser d'acheter des produits qui font appel à ce genre de publicité. Je suis également convaincue que les consommateurs favoriseront les entreprises, les producteurs qui font preuve de conscience dans leur publicité et qui ne permettent pas une publicité utilisant des stéréotypes de genre. Cela deviendra un facteur de réussite important pour les entreprises et les publicitaires qui assument leurs responsabilités en contribuant à une plus grande égalité entre les genres. Après tout, tel est l'objectif que nous affirmons tous partager. Il ne s'agit que d'un facteur parmi beaucoup d'autres, mais d'un facteur important.

Viviane Reding, *membre de la Commission*. – Monsieur le Président, j'aimerais remercier le Parlement européen et le rapporteur, Mme Svensson, pour avoir abordé la question délicate de l'impact du marketing et de la publicité sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

La publicité joue un rôle important dans le financement des médias. Il réduit le prix des magazines et des journaux et permet de fournir gratuitement aux consommateurs une bonne partie du contenu audiovisuel. Ceci est important pour la liberté d'expression et pour la diversité, une question dont nous discutons souvent au sein de cette assemblée.

Ces dernières années, nous avons assisté à une accumulation d'interdictions ou de restrictions en matière de publicité – sur les cigarettes, l'alcool ou les aliments gras – et il y aura bientôt de nouvelles règles sur la façon dont les constructeurs automobiles peuvent annoncer les émissions de CO₂. La publicité est une cible facile parce qu'il est beaucoup plus facile de la réguler que de régler les problèmes sous-jacents, qui sont souvent plus complexes – bien que le rapport dont nous débattons ce soir préconise davantage de contrôles sur la publicité, cette fois dans le domaine subjectif de la politique en matière de genre.

En tant que commissaire chargée des médias, je comprends les préoccupations politiques sous-jacentes, mais je me demande aussi quel sera l'impact de ces préoccupations si elles sont imposées à tout un secteur et à la

population. À mesure que la publicité est devenue de plus en plus difficile par manque d'argent et à cause de toutes les interdictions, les publicitaires ont réduit le rôle de la publicité dans leurs dépenses de marketing. Il y a d'autres façons de commercialiser des produits sans en faire la publicité dans les médias: par exemple par le biais de promotion sur les produits. Ceci constitue une menace pour le pluralisme des médias, parce que la plupart des organes de la presse écrite – les journaux et magazines – ne gagnent pas suffisamment d'argent pour poursuivre leur publication.

Ce rapport ne tient pas compte des aspects positifs qui soutiennent les objectifs de ce rapport afin de protéger les citoyens. Permettez-moi de vous donner quelques exemples. L'article 3 de la directive sur les services de médias audiovisuels contient une formulation forte à propos de la dignité humaine et de la non-discrimination dans la publicité audiovisuelle. Je peux vous assurer que la Commission veillera à ce que la transposition de cette directive par les États membres reflète les intentions du législateur.

Le rapport ne souligne pas non plus le rôle précieux joué par l'autorégulation. Permettez-moi de vous donner un exemple ici aussi. Vous devez savoir qu'elle a bien fonctionné dans des cas, je cite, de «stéréotypes répréhensibles», et je vais vous en donner un exemple très concret. L'industrie de la mode a mis fin à ses campagnes du type «porno chic», qui présentaient les femmes comme de simples objets sexuels. Il existe donc des mesures législatives capables de résoudre ces problèmes.

Nous devons adopter une approche réaliste à cet égard. La publicité se base sur une communication brève, un coup d'œil jeté sur une page ou un spot télévisé de 30 secondes. Les «stéréotypes» auxquels le rapport fait allusion ne sont parfois qu'une façon rapide d'associer un produit à un groupe particulier de consommateurs. Ils sont parfois aussi le résultat d'un manque d'imagination créative. Il existe de bonnes publicités et de mauvaises publicités, et en tant que commissaire chargée des médias, je dois accepter que la liberté d'expression couvre aussi le droit à l'échec, et même le droit à l'échec cuisant, même si cela ne nous plaît pas. Si je demandais à cette session plénière de prendre une décision à ce sujet, je ne pense pas qu'elle s'opposerait au droit à l'échec.

Comme le rapport le reconnaît, il n'existe pas d'études concluantes liant les stéréotypes à l'inégalité entre les genres. La définition d'une politique doit se baser sur des faits bien établis, et pas seulement sur des opinions. C'est sur cela que nous basons nos propositions en matière de politique, et c'est pour cette raison que la Commission soutient les recommandations positives contenues dans le rapport du Parlement européen. Par exemple, l'échange de bonnes pratiques entre les régulateurs est quelque chose que nous encourageons systématiquement. L'éducation, la recherche et les débats doivent certainement se poursuivre.

Je tiens à rappeler que depuis 9 ans déjà, en ma qualité de commissaire chargée des médias, je plaide pour qu'on organise dans les écoles des cours de compréhension des médias. Je pense que cela serait le plus important: si nous pouvions apprendre aux jeunes à lire les publicités avec un regard critique, à rejeter les mauvaises publicités, celles qui sont sans aucun intérêt pour notre société. J'aimerais par exemple que nous nous concentrons sur les bonnes pratiques. J'apprécie l'exemple espagnol, qui récompense les publicités qui traitent correctement la question des genres. C'est la bonne façon de procéder, et c'est pourquoi nous devrions insister sur les aspects positifs et voir si nous pouvons progresser, car il s'agit d'un combat qui en vaut la peine.

Esther Herranz García, *au nom du groupe PPE-DE*. – (ES) Monsieur le Président, la vraie liberté s'arrête là où commence celle des autres, et plus les médias sont libres, plus la société est libre. La perte de liberté commence précisément par la censure de la publicité et continue par la censure du contenu éditorial.

C'est pourquoi le Parti populaire européen a déposé plusieurs amendements à ce rapport, afin de corriger un certain nombre d'aberrations totalitaires qui sont contraires au principe d'une société libre.

Le marketing et la publicité pratiquent déjà l'autorégulation en Europe, et les États membres possèdent une législation suffisante. Le marketing et la publicité n'appartiennent pas seulement au monde des médias, ils font partie de notre vie quotidienne et, heureusement, ce secteur emploie de nombreux professionnels de qualité qui ont généralement conscience de l'impact qu'ils ont sur l'équilibre social. C'est pourquoi le Parti populaire européen votera contre les amendements et les paragraphes proposés par les communistes, étant donné qu'ils accusent les travailleurs du secteur de chauvinisme et de sexisme, ce qui est faux.

Le Parti populaire européen croit en l'égalité entre les hommes et les femmes, mais nous croyons qu'il est possible de se battre pour cette égalité sans jeter l'opprobre sur qui que ce soit. Nous pensons qu'il faut protéger l'enfance et la jeunesse, et que les enfants et les jeunes gens doivent être éduqués par leurs familles.

et par la société dans son ensemble. Ils doivent être éduqués avec des valeurs qui les aideront à devenir de meilleures personnes.

Je pense que l'utilisation sectaire de l'égalité, qui est l'objectif de ce rapport, est une grave erreur, et le PPE ne s'en rendra bien sûr pas complice. Nous espérons sincèrement que nos amendements seront adoptés afin que nous puissions soutenir ce rapport. Dans le cas contraire, je m'abstiendrai du vote final par respect pour la subsidiarité des États membres et par respect pour les professionnels du secteur du marketing et de la publicité.

Je ne pense pas que le fait de critiquer les législations nationales et d'outrepasser les pouvoirs de ce Parlement nous sera profitable, car notre crédibilité ne peut qu'en souffrir à l'avenir.

Bernadette Vergnaud, *au nom du groupe PSE.* – (FR) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, ce rapport n'est pas aussi anodin que l'heure tardive à laquelle il est débattu pourrait le laisser supposer et je tiens à remercier Mme Svensson pour son travail et sa collaboration.

Le marketing et la publicité sont omniprésents dans nos sociétés et contribuent à la création de construits sociaux avec, parfois, des conséquences négatives de discrimination ou d'enfermement dans des représentations réductrices des genres. Certes, la publicité est aussi un espace de création et de telles représentations sont parfois utilisées à dessein sur un mode humoristique. Mais les publicitaires ne doivent pas oublier qu'ils ont un rôle éducatif important, qu'il est nécessaire de développer le sens critique des jeunes, notamment afin d'éliminer toute forme de discrimination par des images parfois dégradantes fondées sur le sexe et qui porteraient atteinte à la dignité de l'individu.

L'objet de ce rapport n'est pas de remettre en cause la liberté éditoriale ou de création mais d'inciter les acteurs de ce secteur à améliorer les systèmes d'autorégulation existants, à coopérer avec les autorités compétentes pour améliorer des codes de bonnes pratiques et à prendre conscience de leurs responsabilités, non seulement par rapport à l'égalité des genres, mais aussi en termes de santé physique et psychique, santé parfois menacée par des pressions liées à des critères de beauté érigés en norme à atteindre.

C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à rejeter les nombreux amendements de suppression afin de ne pas vider ce texte de toute sa substance.

Sophia in 't Veld, *au nom du groupe ALDE.* – (NL) Monsieur le Président, j'ai conscience du problème décrit par le rapporteur. J'imagine une mission de reconnaissance venant de la planète Mars. Ils arrivent sur terre et, pour se préparer, ils lisent et regardent les publicités pour se faire une image du peuple de la terre. Ensuite ils arrivent ici et ils découvrent à leur grande surprise que les femmes ne s'intéressent pas uniquement aux produits de nettoyage et qu'elles ne restent pas chez elles toute la journée en attendant que leur mari revienne du travail. Les femmes sont indépendantes et intelligentes, elles gagnent leur propre argent et sont également des consommateurs. Il existe aussi sur terre toutes sortes de familles qu'on ne voit jamais dans les publicités, comme les familles monoparentales, les couples homosexuels avec des enfants et les familles d'immigrants ainsi que, par exemple, des personnes en chaise roulante ou avec des problèmes d'élocution. On ne les voit jamais dans les publicités. Je suis tout à fait d'accord avec le rapporteur sur ce point.

Ceci étant dit, je suis d'accord avec les commentaires de Mme la Commissaire Reding et de mon collègue du PPE. La liberté d'expression existe toujours. C'est pourquoi je pense que nous ne devrions pas nous immiscer dans le contenu des publicités. La mise en avant des bonnes pratiques est une meilleure idée. Je ne vais bien sûr pas nommer de marque ici, mais je pense notamment à une marque italienne de vêtements qui brise les tabous depuis 20 ans ainsi qu'à d'autres produits encore.

Ce rapport est par ailleurs beaucoup trop vaste. Alors que son titre ne mentionne que le marketing et la publicité, il aborde également les manuels scolaires, la télévision, Internet, les jeux vidéo et bien d'autres choses encore. Honnêtement, je pense que l'Union européenne devrait rester en dehors de tout cela.

Ce rapport mentionne également les publicités relatives à des services sexuels. Ceci est tout à fait à côté de la question. Le bon goût et la moralité peuvent varier, et je ne pense pas que nous puissions les imposer de façon uniforme au niveau européen.

Enfin, quand on voit l'image de la femme que la publicité véhicule depuis 50 ans, je constate avec satisfaction que les femmes sont bien plus intelligentes qu'on ne le pense. Elles ne laissent pas les publicités les empêcher d'être indépendantes.

Enfin, si nous voulons réellement faire quelque chose, j'ai deux propositions concrètes. Tout d'abord, si la publicité ne nous plaît pas, nous pouvons faire la grève de la consommation. Et deuxièmement, je suggère de nommer au moins une femme à l'un des quatre principaux postes de l'Union européenne.

Ewa Tomaszewska, *au nom du groupe UEN*. – (PL) Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention sur l'existence, aussi bien à la télévision, y compris la télévision publique, que sous forme d'affiches, de publicités dont le contenu ou la forme est dégradant pour les personnes qui apparaissent dans ces publicités. Ces personnes sont habituellement, mais pas toujours, des femmes. Ces images qui leur enlèvent leur dignité, qui les traitent comme des objets, qui les dépeignent comme étant intellectuellement inférieures ou incapables de susciter un intérêt autre que sexuel, contribuent à saper la confiance en soi des personnes non préparées qui y sont exposées. Elles réduisent leurs efforts pour réaliser leurs objectifs dans la vie et limitent leurs ambitions. Ces publicités touchent principalement les jeunes, ce qui peut avoir des effets encore plus graves. C'est l'une des nombreuses conséquences d'un consumérisme omniprésent. Pour de nombreuses personnes, le profit, même acquis de façon indécente, est plus important que de traiter les êtres humains comme des sujets possédant une valeur intrinsèque digne de protection. Il est donc important de restreindre par la législation les publicités de ce type.

Hiltrud Breyer, *au nom du groupe Les Verts/ALE*. – (DE) Monsieur le Président, l'égalité entre les hommes et les femmes est l'une des valeurs et l'un des objectifs de l'Union européenne. L'Union européenne entend parvenir à l'égalité dans tous les domaines d'activité. Il serait impensable de faire une exception pour le monde de la publicité. Je salue donc le rapport de Mme Svensson, qui a abordé cette question importante et présenté un rapport équilibré. Je vous remercie sincèrement.

La publicité nous touche dans notre inconscient. L'un de ses principaux effets est la création de stéréotypes sexospécifiques. La discrimination dans la publicité est contraire à l'objectif de l'égalité. L'Union européenne n'en fait pas assez pour éliminer le sexisme et la discrimination dans les médias. Nous devons donc faire comprendre clairement que l'Europe est une Europe des valeurs. Nous ne voulons pas de publicités misogynes, de publicités qui dégradent les femmes, qui en font des objets ou qui véhiculent des clichés grossiers à propos des femmes. Il va de soi que ceci vaut également pour les publicités à propos des hommes.

Je serais ravie si, au contraire, la publicité pouvait contribuer à bousculer nos vieilles perceptions, nos images de l'homme et de la femme. Mais malheureusement, le secteur de la publicité s'insurge contre quelque chose qui devrait pourtant être évident, à savoir le respect, et notamment le respect des femmes. Je ne comprends pas pourquoi l'industrie de la publicité en fait une telle tempête dans un verre d'eau. Je parle de tempête parce que justement, et malheureusement, elle semble s'être fait entendre de nombreuses députées au sein de ce Parlement.

Malgré tout cela, nous pouvons certainement nous entendre sur les principes fondamentaux suivants: nous devons être plus vigilants vis-à-vis de la discrimination dans les médias, et nous avons besoin d'autorités de contrôle au niveau national habilitées à recevoir les plaintes. Quelque chose de ce genre existe d'ailleurs déjà dans de nombreux États membres. C'est pourquoi je ne parviens pas à comprendre ce qui suscite une telle indignation. J'aurais même préféré que ce rapport aille plus loin. C'est pourquoi j'espère que nous parviendrons à nous mettre d'accord pour soutenir ce qui est proposé aujourd'hui, parce que nous avons besoin de ce rapport comme base et qu'il ne faut pas le diluer encore plus.

Urszula Krupa, *au nom du groupe IND/DEM*. – (PL) Monsieur le Président, malgré les nombreux aspects positifs du rapport qui attire l'attention sur l'influence négative des médias, du marketing et de la publicité qui caricaturent et qui objectifient les êtres humains, qui se livrent à la discrimination contre ces personnes et les privent de leur dignité, je me dois malgré tout de protester contre certains des arguments qu'il avance, qui sont manipulateurs et qui ont pour but de créer une société moderne égalitaire dénuée de modèles éthiques. Il est vrai que diverses thérapies hormonales et psychologiques permettent d'expérimenter sur les êtres humains, mais ces expérimentations provoquent des traumatismes graves et devraient être interdites, tout comme il existe des restrictions aux expériences sur les animaux.

Tant la masculinité que la féminité, les deux formes de la composition somatique de l'être humains, sont des éléments constitutifs de la personnalité. Il est impossible de changer les rôles, qui découlent de la nature humaine. Attirer l'attention sur l'influence de la publicité est une bonne chose, mais il serait préférable de postuler un contrôle éthico-légal basé sur l'acceptation préalable d'un système de valeurs universel fondé de préférence sur la loi divine.

Edít Bauer (PPE-DE). – (SK) Il arrive que nous n'ayons même pas conscience du fait que les conséquences de la politique en matière de publicité ont des effets considérables sur le maintien des stéréotypes, qui

constituent un obstacle presque insurmontable aux changements nécessaires pour réaliser les objectifs définis, y compris les objectifs de Lisbonne.

Malgré cela, cependant, nous pouvons également dire que la publicité en tant que telle a de nombreux effets positifs. Nous devons comprendre que la politique en matière de publicité, notamment en ce qui concerne les hommes et les femmes, freine le processus d'harmonisation de la vie familiale et de la vie privée. En effet, la publicité présente souvent une image de la femme contrôlant facilement toutes les nombreuses tâches qui découlent de ses différents rôles sociaux et qui sont souvent effectuées sous la pression du temps.

Le problème n'est pas simplement le maintien de stéréotypes dépassés concernant le rôle de l'homme et de la femme, mais aussi leur renforcement, car les experts nous disent que la publicité renforce et crée également des attentes. L'une des plus étonnantes illustrations de cet effet est le nombre important de jeunes filles souffrant d'anorexie.

Étant donné que le marketing et la publicité usent et abusent des stéréotypes existants, il est inutile que le Conseil européen adopte des résolutions destinées à lutter contre les stéréotypes, car celles-ci n'auront aucun effet.

Mais la solution ne sera bien sûr pas la mise en place d'un code de conduite européen spécifique. Le problème du marketing et de la publicité ne peut être réduit aux seuls médias. Il est dommage que ce rapport, dans sa tentative de résoudre le problème, choisisse une voie qui sera irréalisable ou qui n'atteindra pas son objectif.

Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE). - (BG) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, ce rapport me semble très important et tout à fait nécessaire. L'environnement qui nous entoure en permanence est d'une importance exceptionnelle pour la formation des attitudes, du comportement et de la façon dont nous abordons les problèmes, y compris celui de l'égalité. Le marketing, la publicité, les médias, l'internet et la télévision sont capables de provoquer une attitude positive ou négative envers l'idée de l'égalité des genres.

Sans limiter la liberté des médias, des organisations et des institutions du marketing et de la publicité, sans imposer de censure, nous devons envisager les conséquences négatives, dénoncer la présentation d'une image négative des femmes comme des sujets de violence, de sexisme, ou encore l'association d'images de femmes «chaudes» à boissons alcoolisées encore plus «chaudes» et tentantes. N'est-ce pas humiliant?

Puisque nous considérons l'égalité comme un partenariat, nous pensons que la tolérance du marketing et de la publicité face à ce problème est tout aussi valable pour les hommes. La publicité et le marketing devraient créer une façon de comprendre l'égalité, refléter les modèles éthiques de l'égalité de l'homme et de la femme, et non détourner la philosophie de l'égalité dans la poursuite du profit. Le marketing et la publicité devraient donc créer un environnement de compréhension sociale, d'opportunités sociales.

Ce rapport souligne la nécessité de répandre dans les médias les principes de l'égalité des genres par le biais de programmes et de documentation destinés à différents groupes d'âges, par la promotion des bonnes pratiques et du respect, par l'appréciation des différences entre les genres, par la non-discrimination. Ceci contribuera à créer une culture d'égalité, et engendrera l'égalité.

Zita Pleštinská (PPE-DE). - (SK) La publicité fait partie intégrante de notre vie, et elle a un effet indéniable sur le comportement du public et sur la formation de l'opinion publique.

Dans son rapport, le rapporteur, Mme Svensson, fait certaines remarques avec lesquelles je suis d'accord. Il s'agit principalement des paragraphes concernant la nécessité de protéger les enfants et les jeunes de la publicité négative. La publicité vantant les services sexuels et la prostitution corrompt les enfants dès leur plus jeune âge.

Mais je ne partage pas l'avis du rapporteur sur la façon dont l'objectif défini peut être atteint. Il est difficile, au niveau européen, de nous immiscer dans la liberté des médias et de ne pas respecter le principe de subsidiarité. Je ne pense pas que nous parviendrons à adopter un code éthique européen dans le domaine du marketing et de la publicité.

Nos préoccupations concernant la jeune génération relèvent du domaine de compétence des parents et des enseignants. Je suis convaincue que la responsabilité incombe principalement aux parents et aux enseignants, qui sont en mesure d'apprendre aux enfants à utiliser la télévision et les nouvelles technologies de façon raisonnable et responsable.

Zbigniew Zaleski (PPE-DE). - (PL) Cette résolution insiste trop sur la question de l'inégalité entre les hommes et les femmes et sur les stéréotypes sexospécifiques. Les stéréotypes négatifs méritent d'être mentionnés, et l'inégalité entre les genres est un élément majeur des mauvaises publicités, mais il n'est pas le seul.

En premier lieu, de nombreuses expériences en psychologie montrent comment la télévision et les médias apprennent aux enfants – surtout aux enfants, mais aussi aux adultes – à faire preuve d'agressivité et à adopter des attitudes et des comportements négatifs. Suite aux paroles de Mme la Commissaire Reding à propos de l'éducation à l'école, ce qui me semble important en tant que psychologue est que d'après les recherches, les gens sont convaincus que la télévision, et la publicité en particulier, les influencent beaucoup moins qu'elles ne le font en réalité. Le marketing et la publicité dans les médias naviguent entre l'information, la promotion et la manipulation. Le problème est de parvenir à faire une distinction. La publicité est nuisible lorsqu'elle ne respecte pas les principes moraux, sociaux et psychologiques. Tel est sans doute le point le plus important.

Monica Maria Iacob-Ridzi (PPE-DE). - (RO) J'aimerais proposer quelques façons pratiques d'aborder la question de l'influence négative de la publicité sur l'égalité des genres en Europe.

Du point de vue de la législation européenne en vigueur, une question-clé est le principe du pays d'origine. Ceci s'applique également en matière de publicité, de sorte qu'une production acceptée par le conseil national de l'audiovisuel d'un État membre doit également être acceptée à la diffusion dans tous les autres États membres.

Nous avons été confrontés récemment à des exemples manifestes de discrimination fondée sur le genre, relayés par des productions publicitaires dont la diffusion n'a pas pu être suspendue dans les pays de l'Union européenne. Je pense donc qu'il faudrait prévoir des exceptions au principe du pays d'origine dans les cas où il est démontré que des productions offensantes dans les médias enfreignent le pacte européen pour l'égalité des genres. Puisque nous discutons d'un domaine qui relève de la compétence communautaire, à savoir le commerce des services audiovisuels, je pense qu'il faudrait introduire un système d'amendes que la Commission européenne pourrait imposer aux producteurs qui diffusent des images discriminatoires.

Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE). - (EL) Monsieur le Président, nous sommes favorables à l'économie de marché et à la compétitivité. Afin d'assurer une concurrence saine, nous voulons que la vérité soit dite; les produits doivent être mis en concurrence sur la base de faits réels.

Mais la liberté n'est pas synonyme d'irresponsabilité, et la publicité ne doit pas permettre à n'importe qui de dire n'importe quoi sur ses produits. Nous discutons ce matin de la lutte contre la discrimination, et il est étrange que ceux qui soutiennent l'abolition des discriminations ne souhaitent pas protéger la dignité humaine en imposant une autorégulation à la publicité.

Je félicite Mme la Commissaire, parce qu'elle a souvent montré, par ses propositions, qu'elle prend des mesures visant à protéger les mineurs et à sauvegarder nos valeurs avec l'aide des médias et notamment des technologies modernes.

Agnes Schierhuber (PPE-DE). - (DE) Monsieur le Président, je suis d'accord pour dire que les parents et les tuteurs légaux assument une responsabilité importante dans la façon dont ils élèvent les enfants. Aujourd'hui, le monde de l'entreprise considère et traite les enfants comme des consommateurs importants. C'est pourquoi il est nécessaire de leur faire prendre conscience, dès le plus jeune âge, du pouvoir de la publicité et de ses effets négatifs potentiels. Par contre, je ne crois pas en l'idée selon laquelle nous devrions imposer une réglementation uniforme dans toute l'Europe.

Comme Madame la Commissaire l'a dit également, le système éducatif doit s'efforcer, dès le plus jeune âge, de montrer à nos enfants les opportunités et les risques inhérents à la publicité.

Eva-Britt Svensson, rapporteur. - (SV) Je vous remercie d'avoir participé à ce débat. J'aimerais clarifier une chose – il s'agit d'un rapport de la Gauche unie européenne, et rien d'autre. En ce qui concerne les amendements, j'aimerais vous rappeler que 53 amendements déposés par les différents groupes politiques ont été adoptés par la commission, y compris quatre amendements déposés par Mme Herranz García.

Il a été fait allusion à la liberté d'expression. Il va sans dire que la liberté d'expression est sacro-sainte. Ce rapport ne mentionne aucune nouvelle législation, ni au niveau européen ni dans les États membres. La responsabilité incombe aux différents pays. Ce rapport se concentre sur les organes qui existent déjà, les organes communs et les organes d'autorégulation au sein desquels les producteurs, les publicitaires et les consommateurs trouvent ensemble les meilleures méthodes.

La Commission affirme qu'il faut des recherches plus concluantes concernant l'impact en matière d'égalité. Je suis d'accord avec cela, et c'est pour cette raison que le rapport le souligne également. Nous avons besoin de plus de recherche. Nous devons stimuler la pensée critique! C'est précisément l'objet de ce rapport, sensibiliser et donc susciter la pensée critique!

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu le mercredi 3 septembre à 11 h 30.

Déclarations écrites (article 142)

Zita Gurmai (PSE), par écrit. – (HU) La lutte contre les stéréotypes est l'un des six domaines prioritaires de la feuille de route pour l'égalité pour la période 2006-2010.

Il s'agit d'une question de principe dont l'impact pratique est considérable dans la mesure où ces stéréotypes engendrent une situation scandaleuse pour les femmes et constitue un obstacle important à leur réussite, qu'il s'agisse de la recherche d'un emploi, de leur lieu de travail, du développement de leur carrière, de leur participation aux prises de décision ou de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Les stéréotypes créent et font perdurer des inégalités dans tous les domaines de la vie, causant un préjudice immense à l'ensemble de la société et réduisant considérablement l'efficacité des efforts visant à instaurer l'égalité.

Je pense que nous avons besoin de campagnes et d'actions bien planifiées et coordonnées mettant l'accent sur la conscience sociale qui apparaît pendant l'enfance, sur l'éducation et sur l'application de pratiques correctes.

Le marketing et les publicités qui paraissent dans les médias contribuent largement à créer l'image des femmes. Cette image défavorable contribue à faire durer cette situation scandaleuse, mais cette tendance pourrait être renversée en montrant la réalité, les opportunités et les compétences sous un jour réaliste. Nous devons donc travailler à la préparation de ces outils et de ces mesures possibles, qui nous permettront de promouvoir un changement positif. De même, il est essentiel que la législation existante soit appliquée de façon adéquate.

Andrzej Tomasz Zapalowski (UEN), par écrit. – (PL) Monsieur le Président, le rapport d'Eva-Britt Svensson sur l'impact du marketing et de la publicité sur l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un de ces documents visant à intervenir sur des questions qui ne sont pas de la plus haute importance par rapport aux problèmes auxquels l'Union européenne est confrontée aujourd'hui. À certains égards, ce rapport n'est tout simplement pas sérieux.

Selon le rapporteur, les stéréotypes sexospécifiques constituent un problème plus grave que la violence dans les médias, notamment par rapport aux enfants. Étant donné les codes publicitaires en vigueur dans les médias, il est exagéré d'affirmer que les publicités suscitent la reine entre les genres. Ce rapport ne mentionne pas le problème croissant de la discrimination sexuelle entre les citoyens européens de religion musulmane. Je crains qu'en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes, la presse musulmane ne soit pas observée.

Il s'agit là d'un problème grave que les États membres de l'Union européenne doivent résoudre. Les relations correctes en matière d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans la société européenne traditionnelle historique ne nécessitent pas d'intervention à l'heure actuelle. La législation existante permet de lutter contre les cas isolés de mauvais comportement dans ce domaine.

17. Clonage d'animaux aux fins de production alimentaire (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale (O-0069/2008 - B6-0545/2008) à la Commission posée par Neil Parish au nom de la commission de l'agriculture et du développement rural sur le clonage d'animaux aux fins de production alimentaire.

Neil Parish, auteur. – Monsieur le Président, je tiens à souhaiter la bienvenue à Madame la Commissaire Vassiliou, qui nous a rejoints à cette heure tardive pour écouter notre question orale.

La question du clonage ne concerne pas simplement la sécurité alimentaire. Nous croyons en Europe que, dans le contexte de la politique agricole commune, nous produisons des aliments d'excellente qualité dans le respect du bien-être des animaux. Le problème du clonage ne concerne pas uniquement le bien-être des

animaux, mais aussi la confiance des consommateurs vis-à-vis d'aliments provenant peut-être d'animaux clonés.

Il suffit de regarder de l'autre côté de l'océan Atlantique, aux États-Unis, pour voir comment on peut éviter que des animaux clonés n'entrent dans la chaîne alimentaire. Par exemple, si un taureau cloné vaut 1 000 euros à la fin de sa vie quand il entre dans la chaîne alimentaire, ceux qui ont élevé ce taureau doivent déposer une caution, à hauteur peut-être de 3 000 euros, qu'ils récupèrent lorsqu'ils détruisent cet animal en garantissant qu'il n'entre pas dans la chaîne alimentaire. Voilà une façon toute simple de garder les animaux clonés hors de la chaîne alimentaire.

Je pense que nous devons prendre cette question très au sérieux et j'invite Madame la Commissaire à l'étudier à nouveau.

Je vais maintenant passer en revue certains des problèmes liés au clonage, notamment du point de vue du bien-être animal. Le clonage provoque de graves problèmes de santé et de bien-être, tant pour les clones que pour les mères porteuses. Les techniques invasives utilisées pour produire des clones provoquent des problèmes de santé animale; il y a la souffrance des mères porteuses qui portent à terme des fœtus clonés, et un taux élevé de maladie et de mortalité en début de vie chez les animaux clonés.

L'étude scientifique et technique de l'OIE a montré qu'à peine 6 % des embryons clonés produisaient des clones sains capables de survivre à long terme.

Le rapport de l'EFSA met également en évidence une incidence accrue des problèmes de grossesse et des problèmes de santé chez les mères porteuses d'embryons clonés. Ces problèmes et la grande taille des clones nécessitent des césariennes plus fréquentes pour les naissances de clones que pour les naissances classiques. Les taux de mortalité et de morbidité sont plus élevés chez les clones que chez les animaux produits par reproduction sexuée. Le bien-être du clone et de l'animal porteur peut en souffrir.

Du point de vue éthique, le Groupe européen d'éthique doute que le clonage d'animaux aux fins de production alimentaire soit justifié. Il ne voit pas non plus d'arguments convaincants justifiant la production de nourriture sur base de clones et de leurs descendants.

Si vous regardez les chiffres sur les animaux clonés, les veaux clonés ont souvent un poids supérieur de 25 % à la normale, ce qui rend la naissance douloureuse, et 25 % des vaches porteuses de clones développent un hydroallantois autour du 120^e jour de gestation. Des rapports rédigés en 2003 montrent qu'à peine 13 % des embryons implantés dans des mères porteuses donnent des veaux nés à terme; seuls 5 % des embryons clonés transférés dans des mères porteuses ont survécu. L'avis de l'EFSA cite une étude selon laquelle, sur 2 170 embryons implantés, 106 seulement ont abouti à la naissance d'un animal vivant (4,9 %), et 82 seulement ont survécu plus de deux jours.

Nous devons également tenir compte de l'impact du clonage non seulement sur le bien-être animal, mais aussi sur le patrimoine génétique des animaux – et il s'agit là également d'une préoccupation pour les agriculteurs. Prenons par exemple la Holstein frisonne – on pense qu'il n'existe qu'environ 50 souches de Holstein frisonnes. Si nous commençons à cloner les taureaux, et que la génisse d'un taureau cloné est réaccouplée avec ses descendants, le même père est utilisé et le patrimoine génétique se rétrécit encore. Il y a aussi des problèmes liés aux maladies et aux défauts génétiques transmis à ces descendants. Nous devons donc veiller à assurer une vigueur hybride suffisante.

Le secteur lui-même ne parvient pas à expliquer pourquoi un animal cloné a la cellule d'un parent – une cellule plus vieille. Il y a donc, une fois de plus, le risque de produire un animal qui n'est pas vigoureux ni en bonne santé.

Je demande donc à la Commission de présenter des propositions visant à interdire le clonage d'animaux aux fins de production alimentaire et la commercialisation d'animaux clonés sur le marché de la viande et des produits laitiers.

Androula Vassiliou, membre de la Commission. – Monsieur le Président, je souhaite remercier Monsieur Parish d'avoir soulevé cette question, parce que c'est une question à laquelle la Commission a beaucoup réfléchi et qu'elle considère importante, et c'est effectivement quelque chose qui nous préoccupe. Comme l'a dit Monsieur Parish, la Commission européenne a demandé à l'EFSA de rendre un avis sur l'impact de l'utilisation d'animaux clonés en matière de sécurité alimentaire, de santé et de bien-être des animaux ainsi que du point de vue de l'environnement.

L'avis définitif a été adopté le 15 juillet de cette année, et la Commission évalue à présent les mesures nécessaires. Cet avis fait référence aux incertitudes liées à l'étude des risques en raison du nombre limité d'études disponibles. Il mentionne également le fait que la santé et le bien-être d'une proportion importante des animaux clonés subissent des effets négatifs, souvent graves, avec une issue fatale.

La Commission a conscience du fait que, bien que le clonage animal ait progressé ces dernières années, il se produit encore aujourd'hui des effets négatifs sur la santé et le bien-être des animaux concernés. Les chiffres indiquent que les taux de mortalité et de morbidité après la naissance sont plus élevés chez les clones que chez les animaux engendrés par reproduction sexuée. Toutefois, la plupart des clones survivants sont normaux et sains, comme l'indiquent les évaluations psychologiques ainsi que les examens comportementaux et cliniques.

La Commission suit de près les développements scientifiques dans ce domaine. En 2004, la Commission a également financé un projet de recherche paneuropéen appelé Cloner en public qui a abordé les aspects éthiques, légaux et sociétaux du clonage d'animaux de ferme. Ce projet a été coordonné par le centre danois pour la bioéthique et l'évaluation des risques, et avait pour objectif de promouvoir le débat public sur la question des biotechnologies.

En ce qui concerne l'implication du public, à l'automne 2007, la Commission a lancé une consultation publique sur l'éthique du clonage animal aux fins de production alimentaire, et en septembre 2007, elle a organisé une table ronde ouverte sur le même sujet avec des représentants du monde académique, de l'industrie, des ONG, de la société civile, des organisations internationales, de l'industrie etc. Afin de promouvoir la participation du public, cette table ronde a également été diffusée sur l'internet et ses débats ont été publiés.

Enfin, la Commission a lancé récemment une enquête Eurobaromètre afin d'analyser les attitudes des consommateurs vis-à-vis du clonage aux fins de production alimentaire. Son objectif est de demander l'avis du public et de déterminer à quel point il a conscience des questions liées au clonage et à la nourriture fabriquée à partir de la progéniture d'animaux clonés. Les résultats de cette enquête seront disponibles très prochainement.

Lorsqu'elle traite de questions sensibles comme le clonage, la Commission attache une grande importance aux considérations éthiques. La Commission s'est penchée sur l'éthique du clonage animal en 1997, lorsque le groupe de conseillers de la Commission sur les implications éthiques de la biotechnologie ont rendu un avis sur l'éthique du clonage. Étant donné l'état d'avancement de la technologie à l'époque, cet avis ne couvrait pas l'utilisation du clonage aux fins de production alimentaire. C'est pour cette raison que la Commission a demandé au Groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies, l'organe consultatif indépendant de la Commission dans ce domaine, de rendre un avis sur les aspects éthiques du clonage d'animaux aux fins de production alimentaire. Son avis a été publié en janvier de cette année. Étant donné le taux actuel de souffrance et de problèmes de santé des mères porteuses et des animaux clonés, le Groupe européen d'éthique a exprimé des doutes quant au caractère justifié du clonage d'animaux aux fins de production alimentaire. Il conclut qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas d'arguments convaincants justifiant la production de nourriture sur base de clones et de leurs descendants. La Commission examine actuellement les préoccupations exprimées par le Groupe.

En vertu des règles internationales, les restrictions à l'importation de produits doivent se baser sur des préoccupations légitimes, ne pas être discriminatoires et être proportionnelles aux objectifs poursuivis. Selon les règles du commerce mondial, il est possible de suspendre les importations de produits alimentaires depuis des pays tiers si ceux-ci présentent une menace grave pour la santé publique ou animale. Sur la base des études réalisées et de l'avis de l'EFSA, la Commission déterminera si des restrictions doivent être imposées. Je suis certaine que cela sera fait très prochainement.

Agnes Schierhuber, au nom du groupe PPE-DE. – (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, la discussion que nous avons aujourd'hui est absolument essentielle pour attirer l'attention sur les dangers inhérents au clonage. Je suis très reconnaissant envers Neil Parish d'avoir posé cette question orale à la Commission. Une chose est claire, à savoir que la santé animale est synonyme de sécurité alimentaire.

Comme nous le savons, il existe différents types de processus de clonage: le clonage thérapeutique et reproductif ou encore le clonage ADN. Le procédé qui nous occupe aujourd'hui est le clonage reproductif. Le clonage reproductif est le fait de créer une copie génétiquement identique de quelque chose: une plante, un animale et un jour peut-être – si nous tenons à briser tous les tabous – même un être humain.

Mais le clonage utilisé en élevage aux fins de production alimentaire pose des problèmes. Le premier de ces problèmes est le taux élevé de pertes. Nous savons par les Américains que seuls quelques clones survivent. Par conséquent, le clonage aux fins de production alimentaire n'est pas financièrement rentable. Dès le début, le clone à l'âge génétique de l'original. C'est-à-dire que si l'original est une vache de six ans, le clone sera un veau dont les gènes sont vieux de six ans. Le processus de clonage endommage systématiquement le génome cloné. Ceci rend le clone plus sensible aux maladies et aux parasites.

Lorsque le clonage est répété sur plusieurs générations, Madame la Commissaire, il provoque un appauvrissement de la diversité génétique indispensable à la survie des espèces, car c'est cette diversité qui leur permet de s'adapter aux changements de leur environnement naturel.

Enfin, on peut se demander si l'humanité a le droit d'intervenir dans le plus naturel des processus biologiques, même avec les meilleures intentions. Il me semble qu'il n'y a aucun besoin de modifier quelque chose qui fonctionne depuis des millions d'années. Les êtres humains ont une durée de vie trop courte pour observer les effets de leurs actions sur de longues périodes. J'espère que nous ne serons pas confrontés au même dilemme que l'apprenti sorcier de Goethe, qui ne parvenait plus à se débarrasser des esprits qu'il avait invoqués.

Csaba Sándor Tabajdi, *au nom du groupe PSE.* – (HU) Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec la proposition de M. Parish: nous avons besoin d'une tolérance zéro à deux niveaux. Tout d'abord, il ne faut en aucun cas permettre aux animaux clonés d'entrer dans la chaîne alimentaire; nous sommes tous d'accord sur ce point. Nous sommes également d'accord pour dire que les animaux clonés en provenance d'Argentine, du Brésil ou d'autres pays en dehors de l'Union européenne ne doivent pas être importés vers l'Union européenne de quelque façon que ce soit, et nous demandons à la Commission d'y veiller. Voilà la double tolérance zéro qui, je pense, est l'essence même de la proposition de M. Parish. Comme l'on dit Mme Schierhuber et M. Parish, il reste énormément de risques, il n'y a pas de mécanismes de contrôle et de surveillance appropriés, les échantillons de test et les études effectuées sont inadéquats et les seules études concernent les porcs et le bétail, il reste donc un risque considérable. En fait, nous pourrions résumer la situation en disant que ces animaux doivent pas pénétrer la chaîne alimentaire, mais qu'il serait bien entendu absurde et stupide de faire obstacle à l'ingénierie génétique et à la recherche en biotechnologie. La recherche est une chose, mais la chaîne alimentaire en est une autre. Et troisièmement, nous avons besoin de contrôles fiables réalisés par des organismes indépendants du secteur ainsi que d'une surveillance indépendante sur le long terme. Merci pour votre attention.

Mojca Drčar Murko, *au nom du groupe ALDE.* – Monsieur le Président, l'expérience passée sur d'autres questions relatives à la sécurité alimentaire et à la relation entre les êtres humains, espèce dominante, et les animaux, nous a montré que la perception publique dépendait largement des connaissances spécifiques en la matière. Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la souffrance des animaux de ferme. Il faut donc les informer correctement des risques qu'entraîne le clonage d'animaux. Nous avons besoin d'une campagne d'information leur expliquant le gaspillage incroyable provoqué jusqu'ici par le clonage.

Nous nous attendions à ce que l'EFSA n'identifie pas de risques précis liés aux produits alimentaires issus d'animaux d'élevage clonés par rapport aux animaux élevés de façon traditionnelle. Toutefois, l'EFSA souligne également dans son récent rapport que cette pratique a des répercussions considérables sur la santé et le bien-être des animaux.

Cette question pose des problèmes sociétaux, qui nous imposent d'interdire le clonage animal aux fins de production alimentaire ainsi que l'importation d'animaux clonés et de leur progéniture.

Janusz Wojciechowski, *au nom du groupe UEN.* – (PL) Monsieur le Président, notre civilisation vit de l'exploitation des animaux, et continuera sans doute longtemps à le faire. Nous tuons des animaux pour répondre à de nombreux besoins, mais nous nous imposons aussi certaines normes. En Europe, nous fixons des limites à la souffrance des animaux et nous soutenons leur bien-être. Notre législation précise qu'un animal n'est pas un objet.

Le clonage des animaux est une réalisation scientifique controversée. Cloner des animaux à des fins économiques, par contre, est contraire l'éthique. Il ne s'agit plus d'élevage, mais de fabrication. Cette fabrication ne se fonde même pas sur le principe de la chaîne de montage, mais sur celui de la photocopieuse. Nous devons rejeter cette pratique pour des raisons morales au nom du respect des animaux, mais aussi au nom de notre propre humanité. Il n'y a qu'un pas entre le fait de traiter des animaux comme des objets et celui de traiter des êtres humains comme des objets. Il y a déjà qu'un pas entre le clonage des animaux et le clonage des êtres humains. Je soutiens cette résolution au nom de l'Union pour une Europe des Nations.

David Hammerstein, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (ES) Monsieur le Président, quels résultats espérons-nous obtenir en imposant un moratoire sur le clonage d'animaux aux fins de production alimentaire? Quels résultats voulons-nous obtenir en appliquant le principe de précaution et en interdisant l'importation d'animaux clonés? À quoi espérons-nous arriver en arrêtant de traiter les animaux comme de simples objets et de leur infliger des souffrances inutiles?

La brebis Dolly est morte malade et déformée. L'expérience Dolly fut un échec. Pourtant, il semble que nous n'en ayons pas tiré la leçon qui s'impose.

Le clonage peut réduire la diversité génétique; il peut susciter une plus grande vulnérabilité aux maladies animales. Il peut donner lieu à une situation où des animaux dotés de conscience, nos cousins animaux qui sont capables de ressentir la douleur, subissent une douleur plus importante.

Kartika Tamara Liotard, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (NL) Monsieur le président, je tiens à remercier sincèrement M. Parish et j'approuve tout à fait ses commentaires. Il est prouvé que le clonage entraîne la souffrance des animaux, et c'est également la conclusion de l'EFSA. Si nous permettons le clonage d'animaux aux fins de production alimentaire, nous nous heurtons aux problèmes suivants, sans même parler de la souffrance des animaux et des objections éthiques: il est très douteux que les consommateurs souhaitent manger de la viande clonée, sa sécurité n'est pas garantie, et enfin, le débat public relatif aux aliments clonés n'a même pas encore commencé.

Je m'oppose donc catégoriquement au fait que la Commission ose proposer d'inclure le clonage dans la définition du nouveau règlement sur les denrées alimentaires. En faisant cela, elle indique de façon indirecte son soutien en faveur du clonage animal aux fins de production alimentaire. J'invite donc la Commission, dans ce rapport également, à revoir sa position. Étant donné toutes ces objections, je demande également à la Commission d'élaborer sans tarder des propositions visant à interdire complètement le clonage animal.

Jim Allister (NI). – Monsieur le Président, il est normal et naturel de vouloir améliorer la qualité de notre bétail en sélectionnant nos meilleurs animaux pour la reproduction. L'insémination artificielle et le transfert d'embryons le permettent. Le clonage, par contre, est tout à fait différent: Comme l'a fait remarquer l'Agence britannique des normes alimentaires, il s'agit là d'un bond en avant qui va bien plus loin qu'un coup de pouce à la nature.

Sans parler des autres questions éthiques et du risque de susciter des pratiques semblables sur l'être humain, le bien-être animal et une réelle préoccupation. Le vieillissement prématuré et les signes de santé défaillante illustrés par des cas de clonage bien connus ayant fait la une des journaux, comme celui de la brebis Dolly, nous rappellent ces problèmes de bien-être. Plutôt que d'expérimenter avec la nature, nous ferions mieux de consacrer plus d'argent à lutter contre les maladies animales.

Du point de vue du consommateur, il y a également une question de qualité de la nourriture, étant donné que les troupeaux clonés partageraient la même vulnérabilité face aux mêmes souches de maladie, alors que la diversité génétique est l'une de nos meilleures protections contre les épidémies. En fait, quelle que soit la façon dont j'envisage cette question, je ne vois aucune raison de penser que le clonage d'animaux est justifié, nécessaire au conforme à l'intérêt du public.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE). – (PL) Monsieur le Président, si la protection de la biodiversité fait partie des priorités de la Commission européenne, il ne devrait pas être question de clonage. J'aimerais entendre les arguments qui justifient le clonage d'animaux aux fins de production alimentaire. Ne devons-nous nous laisser guider que par des considérations économiques? Qu'en est-il des questions éthiques, sociales et de santé?

Avant de permettre la vente de tels aliments sur le marché européen, nous devons obtenir la permission de nos citoyens pour prendre une telle mesure. Personnellement, je ne suis pas sûr que j'accepterais de manger une côte de porc clonée ou de boire le lait d'une vache clonée.

Au lieu d'aliments génétiquement modifiés ou d'aliments issus d'animaux clonés, nous devrions plutôt penser à la façon de revenir vers des aliments naturels écologiques, sains et dépourvus de produits chimiques. Limitons le clonage au domaine de la recherche. Je pense que la route est encore longue du laboratoire à l'assiette des consommateurs européens, car il reste beaucoup trop de points d'interrogation. Et parce qu'il reste encore un si grand nombre de questions sans réponse, je suis convaincu que nous ne devons pas agir trop rapidement dans ce dossier.

Et la Commission ne doit pas non plus agir à l'encontre de l'opinion des citoyens européens. Même si les aliments dérivés d'animaux clonés étaient autorisés sur le marché européen, je suis convaincu que s'ils étaient clairement identifiés, si les consommateurs devraient prendre une décision consciente de les acheter, ils rencontreraient très peu de succès parmi les consommateurs européens.

Si nous introduisons des produits issus de moutons, de volailles, de chèvres ou de bétail clonés, nous allons détruire l'image du modèle agricole européen, qui accorde une importance considérable à la protection de l'environnement et au bien-être animal.

Andrzej Tomasz Zapałowski (UEN). – (PL) Monsieur le Président, je soutiens moi aussi pleinement la proposition de M. Parish d'interdire l'utilisation d'animaux clonés aux fins de production alimentaire. Pourtant, je constate depuis déjà longtemps que la Commission s'efforce d'imposer aux États membres des dispositions légales visant à permettre la grande distribution d'aliments génétiquement modifiés et peut-être, à l'avenir, de viandes issues d'animaux clonés.

Dans de nombreux pays, y compris la Pologne, les autorités locales ont adopté des résolutions exigeant de garder des régions entières, et même un pays entier à l'abri des OGM. Sous la pression des lobbys industriels, la Commission ignore ces résolutions et pousse au lancement d'aliments génétiquement modifiés sur le marché. Les États membres de l'Union européenne se doivent d'apporter au public une réponse claire: sont-ils en faveur d'aliments sains et naturels, ou d'aliments génétiquement modifiés et clonés? Nous ne devons pas faire preuve d'hypocrisie à ce sujet.

Permettez-moi également de demander à Mme la Commissaire comment elle compte éviter que la population achète sans le savoir des aliments qui peut-être, à l'avenir, proviendront d'animaux clonés? Ces aliments ne feront pas l'objet d'un étiquetage spécifique, puisque les exportateurs s'efforceront de les introduire à notre insu sur le marché européen.

John Purvis (PPE-DE). – Monsieur le Président, je vais être la voix dissonante de cette discussion, car, à travers les âges, l'homme a manipulé la reproduction des animaux et a tenté d'améliorer leur productivité pour répondre à ses besoins. On constate clairement une évolution continue De la reproduction naturelle à l'insémination artificielle, au transfert d'embryons, à la division d'embryons, à la fécondation in vitro, au transfert nucléaire de blastomères, au transfert nucléaire foetal et maintenant au transfert nucléaire de cellules somatiques.

Chaque nouvelle évolution a été considérée comme trop osée, et chaque fois, la technique a été améliorée et perfectionnée, les avantages se sont manifestés et les problèmes prévus ont disparu.

Maintenant, les fédérations agricoles commencent à entrevoir les avantages possibles du clonage sur la santé et le bien-être des animaux. L'Autorité européenne de sécurité des aliments le dit elle-même: «Rien n'indique qu'il existe des différences en termes de sécurité alimentaire entre les produits alimentaires provenant de bétail ou de porcs clonés sains et de leur progéniture et ceux provenant d'animaux sains élevés de façon traditionnelle». Elle ne voit pas non plus de risques environnementaux, alors qu'il existe clairement des avantages: la protection des animaux de grande valeur et de leur patrimoine génétique, la conservation et même la réintroduction de races menacées, l'élimination au niveau international de pathogènes dangereux et de leur transfert, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, et l'encouragement de la recherche et du développement en Europe plutôt qu'à l'étranger.

Alors pourquoi faut-il donc que l'Europe ait toujours le réflexe irrationnel de se méfier des nouveaux développements et de se précipiter pour interdire les nouveautés? Voyez ce qui s'est produit avec les OGM. Nous ferions mieux d'en discuter et d'en débattre, et de fonder nos arguments sur les faits scientifiques. J'invite la Commission à suivre de près les progrès scientifiques, à encourager la recherche, à clarifier ses résultats et à défendre la réalité; mais renoncez aux interdictions. Renonçons à cette résolution inexacte, illogique et mal avisée.

Mairead McGuinness (PPE-DE). – Monsieur le Président, par crainte que M. Purvis se sente seul, permettez-moi d'essayer de trouver une approche de compromis. Ce débat est extrêmement utile, et il est dommage qu'il soit organisé à une heure aussi tardive. J'en ai écouté la première partie depuis mon bureau, et je l'ai trouvé passionnant – ce qui est rare pour un débat du Parlement européen – parce qu'il est avant tout pratique.

J'aimerais mentionner un certain nombre de points. Je m'inquiète du lien qui est fait dans ce débat entre les aliments génétiquement modifiés et le clonage d'animaux. Je ne fais pas partie de ceux qui réclament

l'interdiction des OGM, parce que l'Irlande utilise de grandes quantités d'ingrédients génétiquement modifiés pour nourrir ses animaux et que nous devons continuer à le faire. Les inquiétudes suscitées par le clonage, exprimées avec talent par le président de la commission de l'agriculture, M. Parish, concernent le bien-être des animaux, et il y a visiblement des raisons de penser que les animaux souffrent. C'est une question que nous devons étudier.

En réclamant une interdiction des animaux clonés dans la production alimentaire, nous risquons de ne pas résoudre ce problème si cette interdiction concerne également la phase de la recherche. Par conséquent, bien que ma réaction immédiate en tant que membre de la commission de l'agriculture ait été de soutenir cette résolution – je suis heureuse que nous ayons soulevé cette question et j'applaudis la commission et son président de l'avoir fait – mon instinct me dit à présent que M. Purvis est peut-être sur la bonne voie, et qu'une interdiction pure et simple est sans doute trop radicale. J'attends l'opinion réfléchie de la Commission.

James Nicholson (PPE-DE). – Monsieur le Président, je me réjouis de l'opportunité d'organiser ce débat. Je pense qu'il arrive à point nommé.

Il s'agit d'un sujet qui suscite d'importantes préoccupations. Je n'apprécie pas qu'en Europe, nous ne disposions pas de contrôles suffisants pour veiller à ce que les animaux clonés n'entrent pas dans la chaîne alimentaire. Je comprends la nécessité de permettre l'élevage et le développement scientifique, et je comprends tout à fait ce que nous dit M. Purvis. Je ne souhaite en aucun cas empêcher le développement scientifique, de quelque façon que ce soit, mais je suis fermement convaincu que nous devons établir des critères et des contrôles bien définis. Je partage la préoccupation de M. Parish en ce qui concerne le bien-être des animaux. Je m'inquiète beaucoup du bien-être des animaux, parce qu'un grand nombre d'animaux clonés souffrent dès leur plus jeune âge.

Je vous le répète: je ne veux pas faire obstacle au progrès scientifique. Nous avons commis de nombreuses erreurs par le passé. Évitions d'en faire dans un domaine aussi sensible. Mettons la chaîne alimentaire à l'abri des animaux clonés. Je m'oppose à la présence d'animaux clonés dans la chaîne alimentaire.

Androula Vassiliou, membre de la Commission. – M. Président, l'avis du Parlement européen sur cette nouvelle technologie et sur ses conséquences est bien sûr d'une importance cruciale pour moi, et je salue les opinions des estimés parlementaires. Je tiens à dire en particulier que l'avis de l'EFSA nous donne matière à réfléchir, et que nous devons tenir compte de nombreux facteurs. Je suis d'accord pour dire que le règlement sur les nouveaux produits alimentaires n'est pas l'outil adéquat pour aborder la question des aliments provenant d'animaux clonés, et c'est quelque chose dont nous pourrions discuter lors de nos délibérations sur la proposition relative aux nouveaux produits alimentaires.

Je tiens cependant à faire une clarification, car j'ai entendu plusieurs orateurs parler du clonage et de la modification génétique comme s'il s'agissait de la même chose. Ce n'est pas le cas: la modification génétique et le clonage sont deux techniques différentes. Selon l'avis des experts, le clonage ne modifie pas le patrimoine génétique et les clones sont de simples copies d'autres animaux.

Pour conclure, je tiens à vous assurer que la Commission envisagera minutieusement tous les facteurs concernés avant de prendre quelque mesure que ce soit à l'avenir.

Le Président. – Le débat est clos.

J'ai reçu la proposition de résolution⁽¹⁾ B6-0373/2008 déposée par la commission de l'agriculture et du développement rural.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu le mercredi 3 septembre à 11 h 30.

Déclarations écrites (article 142)

Magor Imre Csibi (ALDE), par écrit. – Même en respectant des conditions strictes et même si l'EFSA conclut que la viande clonée est équivalente à la viande traditionnelle, de nombreuses personnes considèrent que le clonage d'animaux au fins de production alimentaire est une pratique risquée et moralement inacceptable. Cette position se justifie d'autant plus par la souffrance et les problèmes de santé que subissent actuellement les animaux clonés. Si les méthodes traditionnelles fonctionnent, pourquoi devrions-nous encourager une

(1) Voir procès-verbal.

technique qui entraîne la souffrance et la mort de tant d'animaux? Cette technique ne fait rien pour améliorer l'élevage, ni la sécurité des aliments, ni la sécurité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Elle ne présente clairement aucun avantage pour le consommateur.

Par ailleurs, les consommateurs européens ont exprimé à plusieurs reprises leur souhait de ne pas voir dans leur assiette d'aliments provenant de clones ou de leur progéniture. Cette demande est légitime et envoie un message clair, alors comment se fait-il que nous osions même envisager le clonage aux fins de production alimentaire? Les gens veulent décider de ce qu'ils mangent, et ils s'inquiètent du risque de se voir finalement imposer le clonage. Si nous ne voulons pas que la population se détourne encore plus du projet européen, je pense que nous ferions mieux d'écouter sa volonté et de la respecter. Je demande donc l'interdiction du clonage d'animaux aux fins de production alimentaire.

Anna Záborská (PPE-DE), par écrit. – (SK) J'ai été très surprise à la lecture du texte de cette résolution. Je tiens tout d'abord à dire que je voterai en sa faveur, mais j'ai quelques commentaires.

Paragraphe B: «considérant que les procédures de clonage font apparaître un taux de survie des embryons implantés et des animaux clonés peu élevé, car de nombreux animaux clonés meurent très tôt ...»

Quel serait l'avenir de l'humanité si nous faisons preuve du même degré de précaution et si nous arrêtons de congeler des embryons humains?

Paragraphe C: «... les niveaux de mortalité et de morbidité sont plus élevés pour les animaux clonés que pour les animaux issus de la reproduction sexuée et que les fausses couches tardives et les complications de fin de gestation sont susceptibles d'affecter le bien-être des mères porteuses.»

Quel serait l'avenir de l'humanité si la société dans son ensemble accordait aux mères de famille la même protection qu'aux mères porteuses animales?

Paragraphe D: '... «considérant qu'au vu des niveaux actuels de souffrance et de problèmes sanitaires chez les mères porteuses et les animaux clonés, le Groupe européen d'éthique ... doute que le clonage d'animaux ... soit moralement justifié ...»

Quel serait l'avenir de l'humanité si ce Groupe tenait compte de la souffrance des femmes qui deviennent mères porteuses pour des raisons financières ou de la souffrance des femmes après plusieurs tentatives infructueuses de fécondation artificielle, ou s'il interdisait systématiquement l'utilisation d'embryons humains dans la recherche, car cette pratique n'est pas moralement défendable.

Les animaux ont bien de la chance, car cette résolution montre aussi qu'ils sont parfois mieux protégés que les hommes.

18. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

19. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 50)